

Document de référence 2013

4	Rapport de gestion
62	Gouvernance et contrôle interne
86	Comptes consolidés
176	Comptes sociaux
214	Assemblée générale
224	Renseignements de caractère général



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

4	Message des présidents
6	Profil du groupe
7	Chiffres clés
9	Projet d'entreprise du groupe Dexia : « Quel profil pour le groupe Dexia demain et pour le groupe Dexia Crédit Local demain ? »
11	Faits marquants
15	Activité et résultats de l'activité au cours de la période écoulée
22	Informations sur le capital et la liquidité
25	Gestion des risques
44	Informations sociales, environnementales et sociétales
56	Mandats et rémunérations des mandataires sociaux

Rapport de gestion

Message des présidents



Chers actionnaires,

L'année 2013 a été pour Dexia une période charnière dans la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée. La validation de ce plan par la Commission européenne, fin 2012, avait permis une augmentation de capital de Dexia SA de EUR 5,5 milliards souscrite par les États belge et français et l'octroi d'une garantie de liquidité de EUR 85 milliards par les États belge, français et luxembourgeois. Dans ce nouveau cadre, nous avons pu finaliser la quasi-totalité des cessions de nos franchises commerciales et mettre en œuvre le nouveau dispositif de refinancement garanti du groupe

ainsi que la « désimbrication » imposée par la scission de certaines de nos activités. Le groupe a également pu préparer activement la restructuration et l'intégration de ses entités, situées dans une dizaine de pays, afin d'optimiser la gestion en extinction d'un bilan qui représente encore EUR 223 milliards fin 2013. Pour remplir sa mission de préservation des intérêts financiers des actionnaires et des garants, Dexia a défini trois objectifs stratégiques : sécuriser à tout moment la liquidité du groupe, assurer sa continuité opérationnelle afin de permettre l'exécution du plan de résolution ordonnée et préserver sa solvabilité.

Cessions et scissions

Durant l'année écoulée, nous avons poursuivi activement le programme de cession des entités commerciales prévu dans le plan de résolution ordonnée. Ainsi, la vente de la Société de Financement Local (SFIL), issue d'une scission de Dexia Crédit local, a contribué à la constitution d'un nouveau pôle de refinancement du secteur public Local en France. Par ailleurs, la cession du courtier d'assurances Sofaxis, celle de Dexia Bail et de Dexia Asset Management (DAM), finalisée en janvier 2014, et celle de la participation de Dexia SA dans Popular Banca Privada le 19 février 2014 ont complété le programme des cessions imposées par la Commission européenne. Au total, ces opérations, combinées à l'amortissement naturel des actifs, ont permis de réduire le bilan de Dexia de EUR 134 milliards en 2013.

Ces cessions se sont accompagnées d'un important travail de « désimbrication » d'activités autrefois portées par différentes filiales. Ainsi l'activité de financement sécurisé à court terme, auparavant assurée par la banque en Belgique, devenue Belfius Banque, a dû être recréée, en reconstituant des équipes, recréant des systèmes d'information et un environnement de travail permettant de construire des relations avec des contreparties financières. De même, la séparation des activités françaises de Dexia Crédit Local en deux entités, l'une en résolution, DCL, et l'autre, SFIL, a représenté un travail délicat : cette scission a entraîné le dédoublement d'équipes et de systèmes d'information provoquant le transfert de déjà plus de 260 collaborateurs qui va se prolonger sur plusieurs trimestres.

Gestion et refinancement d'un bilan en extinction

Les cessions d'actifs opérationnels ou financiers, les amortissements naturels du portefeuille et des effets de change ont contribué à réduire significativement la taille du bilan du groupe qui était, fin 2012, de EUR 357 milliards et qui atteint, fin 2013, EUR 223 milliards.

Ce bilan se distingue de celui d'autres banques en résolution par l'importance de son portefeuille d'actifs noté à 86 % « investment grade » ainsi que par l'échéance de ses actifs, dans l'ensemble très longue. Constitué en majorité entre 2006 et 2008, ce portefeuille d'actifs porte des marges de crédit relativement basses et son dénouement dans les conditions actuelles de marché cristalliserait des pertes extrêmement conséquentes pour la banque. Le portefeuille étant protégé contre une évolution des taux d'intérêt, la cession des actifs entraînerait d'autre part un déboucement des opérations de couverture pouvant se révéler onéreuse. La gestion de la résolution doit donc s'inscrire dans un horizon de temps long. Cette gestion « en extinction » est néanmoins très active car elle s'accompagne d'une surveillance attentive et d'une optimisation des risques, dont le coût du risque global reste en moyenne inférieur à celui d'autres banques actives ou en résolution.

Après la mise en place de la garantie accordée par les États belge, français et luxembourgeois remplaçant la garantie très onéreuse de 2011, nous avons lancé des programmes d'émissions garanties en euros et en dollars, à court et à long terme qui ont permis de lever un montant total de EUR 7,1 milliards en 2013. Au 31 décembre 2013, le nominal des émissions garanties par les États atteint EUR 75 milliards dont plus de EUR 9 milliards en réserve auprès des banques centrales. Le groupe travaille activement au développement d'une plateforme de financement sécurisé, qui devrait à terme contribuer à réduire le financement obtenu des banques centrales. Grâce à ces efforts la structure du financement du groupe s'est déjà améliorée avec un recours à des financements plus diversifiés, moins coûteux et plus longs. Ainsi, à fin 2013, le recours au financement des banques centrales était réduit à 20 % du total des financements du groupe, les financements garantis par les États représentaient 33 %, les financements sécurisés comptaient pour 33 %, le reste étant des financements non garantis et non sécurisés.

Si la situation de liquidité du groupe s'est significativement améliorée en 2013, elle demeurera toutefois sensible à l'évolution de facteurs externes dont le suivi méritera une attention toute particulière notamment du fait des tombées importantes de financements du 1^{er} semestre 2015.

Sous l'effet de la baisse des risques pondérés, le ratio CAD de Dexia SA s'est renforcé à 22,4 % au 31 décembre 2013.

Intégration et restructuration

Pour pouvoir adapter l'entreprise à son périmètre décroissant, alors que ses actifs et ses équipes sont encore répartis entre plusieurs entités, situées notamment en Belgique, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Irlande et aux États-Unis et chacune d'entre elles ayant sa propre chaîne de valeur, un travail de réorganisation profonde a été lancé.

Dexia reste le plus grand groupe bancaire en extinction en Europe et cette mission ne pourra être accomplie que dans la durée. C'est pourquoi, nous tenons ici à remercier nos garants, nos actionnaires et nos équipes de l'ensemble des efforts fournis afin de permettre à Dexia de gérer la diminution de ses actifs dans la durée.

Robert de Metz
Président du conseil d'administration

Karel De Boeck
Directeur général

Profil du groupe Dexia Crédit Local

Historiquement active dans le domaine du financement au secteur local, Dexia Crédit Local est aujourd'hui la principale entité opérationnelle du groupe Dexia. Portant la très grande majorité des actifs du groupe, Dexia Crédit Local est implantée en France, où elle dispose d'une licence bancaire, et a une présence internationale à travers ses succursales en Irlande et aux États-Unis et ses filiales en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne et en Israël. Dexia Sabadell, la filiale de Dexia Crédit Local en Espagne, dispose par ailleurs d'une succursale au Portugal. Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local compte 1 310 collaborateurs.

Dexia SA, la société mère du groupe, est une société anonyme et compagnie financière de droit belge dont l'action est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris et à la Bourse de Luxembourg. Le groupe est détenu à 94,4 % par les États belge et français depuis fin 2012, date à laquelle est intervenue une augmentation de capital de Dexia SA qui leur était réservée. Il est géré en résolution ordonnée depuis la fin 2011.

Validé en décembre 2012 par la Commission européenne, le plan de résolution ordonnée de Dexia vise à éviter la faillite et la mise en liquidation du groupe qui, compte tenu de sa taille résiduelle, serait de nature à déstabiliser l'ensemble du secteur bancaire européen. Il prévoit la cession des entités commerciales considérées comme pérennes et la gestion en extinction des actifs résiduels du groupe. Pour permettre à Dexia de mener à son terme cette résolution ordonnée, les États belge et français ont procédé à une augmentation de capital de Dexia SA de EUR 5,5 milliards en décembre 2012 et ont, avec le Luxembourg, accordé une garantie de financement de EUR 85 milliards à Dexia Crédit Local, qui est de ce fait l'émetteur du groupe sous format garanti par les États.

Conséquence de la résolution, Dexia et Dexia Crédit Local n'ont aujourd'hui plus d'activités commerciales et ont cédé la plupart de leurs entités opérationnelles. Combinée à l'amortissement naturel des portefeuilles d'actifs, ces cessions ont conduit à une réduction de EUR 140 milliards du bilan de Dexia Crédit Local de EUR 362 milliards fin 2011 à EUR 222 milliards fin 2013. La résolution du groupe et de

Dexia Crédit Local s'inscrit dans un horizon de temps long compte tenu du profil de ses actifs. Ainsi, le plan de résolution ordonnée prévoit une trajectoire de réduction progressive du portefeuille d'actifs de Dexia pour atteindre EUR 91 milliards en 2020 et EUR 15 milliards en 2038.

Le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia prévoit la convergence rapide du périmètre de Dexia SA vers celui de sa filiale Dexia Crédit Local. A titre d'exemple, le bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 222 milliards fin 2013 contre EUR 223 milliards pour le groupe Dexia. Aussi, les gouvernances de Dexia SA et de Dexia Crédit Local ont été simplifiées et intégrées, les membres des Conseils de direction et d'administration de Dexia SA étant membres de ceux de Dexia Crédit Local.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de Dexia Crédit Local est constitué de 86 % d'actifs notés « *investment grade* », sa composition reflète l'ancien positionnement de la banque comme leader des financements aux collectivités locales et en financement de projets, avec une concentration importante sur les secteurs publics locaux en Europe et aux États-Unis, et plus marginalement sur les souverains européens.

La cession de l'ensemble des franchises commerciales prévue dans le cadre du plan de résolution du groupe, permet au groupe Dexia et à Dexia Crédit Local de se consacrer pleinement à leur mission de gestion des actifs résiduels dans la durée tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants. Afin de remplir cet objectif Dexia Crédit Local devra maintenir sa capacité à refinancer son bilan et préserver sa base de capital en assurant une gestion prudente du portefeuille et un suivi attentif des risques et en réduisant sa base de coûts. Parallèlement, Dexia et Dexia Crédit Local seront attentifs à maintenir une continuité opérationnelle dans la gestion de leur bilan, en conservant les compétences et les ressources nécessaires et en faisant évoluer au mieux leurs systèmes d'informations.

Ces trois objectifs sont constitutifs du projet d'entreprise, initié en 2013, et déployé en 2014 afin d'optimiser l'organisation et la structure du groupe Dexia en adéquation avec sa mission.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

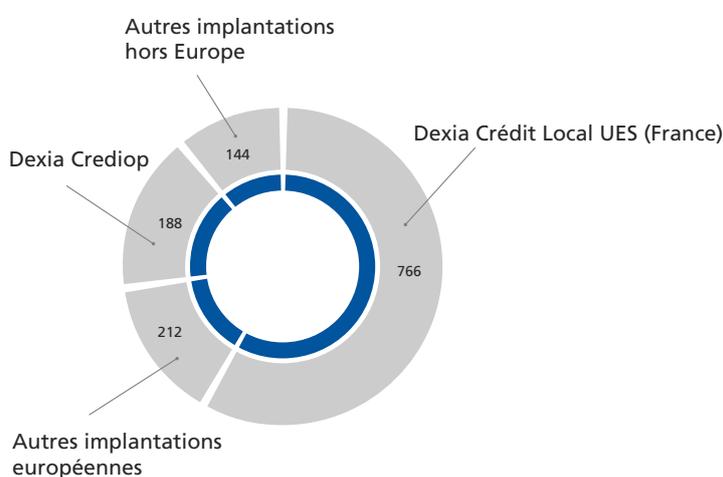
Renseignements de caractère général

Chiffres clés

BILAN (en milliards d'EUR)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Total du bilan	360	361	362	356	222

RÉSULTATS (en millions d'EUR)	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat net part du groupe	269	(696)	(2 701)	(2 040)	(904)

NOMBRE DE COLLABORATEURS DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

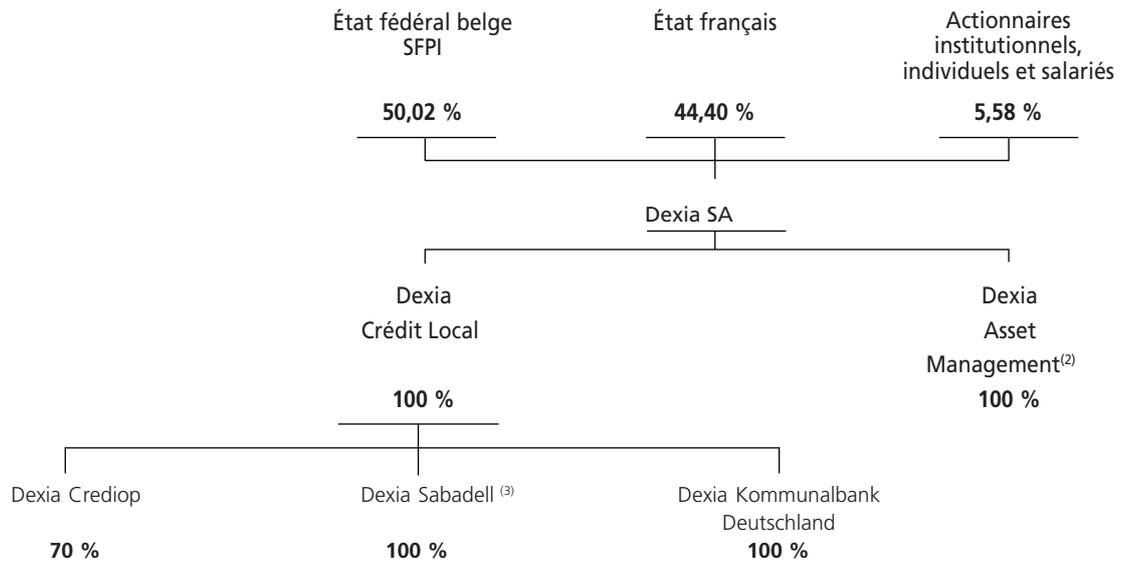


NOTATIONS AU 14 AVRIL 2014	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	A	Perspective negative	F1
Moody's	Baa2	Perspective negative	P-2
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
Dexia Crédit Local (dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois).			
Fitch	AA	-	F2+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	A	Stable	-
Dexia LDG Banque (lettres de gage)			
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2

Conseil d'administration de Dexia Crédit Local (31 mars 2014)

Président			
Robert de Metz			
Administrateur - Directeur général			
Karel De Boeck			
Administrateurs - Directeurs généraux délégués			
Alain Clot (jusqu'au 31 décembre 2013)	Claude Piret	Philippe Rucheton (jusqu'au 31 décembre 2013)	Pierre Vergnes (depuis le 1 ^{er} janvier 2014)
Administrateurs			
Delphine d'Amarzit Alexandre De Geest	Patrick Bernasconi ⁽¹⁾ Thierry Francq	Paul Bodart Koenraad Van Loo	Bart Bronselaer Marleen Willekens

(1) En tant que représentant de Fédération Nationale des Travaux Publics jusqu'au 6 août 2013, en son nom propre depuis cette date.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE DEXIA⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les principales filiales et participations de Dexia Crédit Local sont reprises dans les annexes aux comptes consolidés en page 110.

⁽²⁾ Entité cédée le 3 février 2014. Voir le communiqué de presse de cette date.

⁽³⁾ Voir note 1.3. « Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013 » en page 110.

Projet d'entreprise du groupe Dexia : « Quel profil pour le groupe Dexia et pour le groupe Dexia Crédit Local demain ? »

Le groupe Dexia et sa principale filiale opérationnelle, Dexia Crédit Local sont aujourd'hui centrés sur leur périmètre-cible. Présent dans une dizaine de pays, Dexia Crédit Local gère en extinction ses portefeuilles d'actifs résiduels. Compte tenu du profil d'amortissement de ses actifs, ce processus de résolution est engagé pour une longue période, durant laquelle Dexia et Dexia Crédit Local devront maintenir leur capacité opérationnelle ainsi que leur capacité de financement. La définition d'une gouvernance et d'un modèle opérationnel adaptés à la mission de gestion en extinction des actifs constitue un enjeu important, chacune des entités du groupe disposant aujourd'hui d'un modèle opérationnel propre, avec une organisation des activités et un système d'information peu ou pas centralisés.

Dans un souci d'adaptation du groupe à son nouveau contexte, un « projet d'entreprise » a ainsi été initié en mai 2013 visant à préciser ses objectifs stratégiques et à définir la gouvernance et le modèle opérationnel le plus efficace pour mettre en œuvre le plan de résolution validé par la Commission européenne. En tant que principale filiale opérationnelle du groupe et compte tenu de la convergence du périmètre de Dexia SA vers celui de Dexia Crédit Local, Dexia Crédit Local est au cœur de ce projet.

La mise en œuvre du projet d'entreprise est placée sous la responsabilité d'une équipe « Transformation » qui pilote quatre axes de travail transversaux dont le contenu est développé ci-après :

- Définition de la mission, des objectifs stratégiques et des indicateurs clefs de performance associés ;
- Adaptation du modèle opérationnel : réflexion sur les principes clefs de la nouvelle organisation, notamment sur la nouvelle structure, les principaux processus et les interactions entre le siège et les entités, ainsi que sur la simplification de la gouvernance de l'entreprise et de son système de comités et de délégations ;
- Refonte des systèmes d'information : cet axe de travail vise à définir l'architecture cible des systèmes d'information, en tenant compte de l'infrastructure et des applications existant actuellement, ainsi que des besoins à venir des différents métiers et fonctions support ;
- Vision sociale, communication et conduite du changement : gestion des processus de transformation liés au projet d'entreprise notamment via l'alignement de la stratégie, des outils en matière de gestion des ressources humaines et des nouvelles valeurs définies pour le groupe. Ce groupe de travail s'assure de la qualité et de la pertinence des informations communiquées aux différentes parties prenantes durant le processus de changement et de la qualité du dialogue avec les partenaires sociaux.

Le processus de transformation induit par le projet d'entreprise sera conduit par étapes successives durant plusieurs années, compte tenu de l'importance des changements envisagés et des mutations profondes déjà réalisées par le groupe. Dès 2014, la première étape permettra de poser des fondations solides, en définissant une mission claire, une organisation opérationnelle cible et une gouvernance simplifiée. Par la suite, les activités seront progressivement centralisées et uniformisées, via notamment une harmonisation des systèmes d'information et, quand cela est possible, les structures juridiques seront simplifiées.

Mission, objectifs stratégiques et indicateurs clefs de performance

Compte tenu de l'évolution de l'environnement et du contexte dans lequel il opère, le groupe Dexia a été amené à redéfinir sa mission. Groupe en résolution, détenu en majorité par les États belge et français et bénéficiant d'une garantie de financement des États belge, français et luxembourgeois, Dexia et Dexia Crédit Local ont aujourd'hui pour mission de « gérer en extinction leurs actifs résiduels, en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et garants ».

Les priorités stratégiques du groupe et de sa filiale ont en conséquence été alignées avec cette nouvelle mission :

- Capacité de financement : en tant qu'émetteur bénéficiant de la garantie de financement des États, Dexia Crédit Local s'assurera de sa capacité de refinancement sur la durée de la résolution du groupe ;
- Continuité opérationnelle : Dexia et Dexia Crédit Local veilleront à éviter toute rupture opérationnelle dans la conduite du plan de résolution ;
- Niveau de solvabilité : Dexia et Dexia Crédit Local mettront tout en œuvre afin de préserver leur base de capital pour respecter les niveaux minimaux de solvabilité réglementaires et légaux requis.

Adaptation du modèle opérationnel

En ligne avec cette nouvelle mission et afin d'atteindre leurs objectifs stratégiques, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local ont fait évoluer leur structure opérationnelle et leur gouvernance dans le respect des principes suivants :

- Organisation simplifiée des lignes de métiers, des fonctions de contrôle et des fonctions support, afin de faciliter les relations dialectiques entre les métiers et leur contrôle ;

- Relations claires entre le siège et les filiales et succursales du groupe ;
- Flexibilité de l'organisation qui, tout en demeurant robuste, devra s'adapter à l'évolution de la taille du groupe, permettre la réalisation d'économies d'échelle et offrir la souplesse requise en termes de gestion des coûts.

Sur la base de ces principes, Dexia a décidé de faire évoluer sa structure comme suit, ces évolutions étant de fait également déployées chez Dexia Crédit Local à l'exception des activités gérées de façon « centrale » :

- Création d'une ligne d'activité en charge de la gestion des actifs et du suivi des relations avec les clients, incluant le Front Office et les activités commerciales du Middle Office. Baptisée « **Actifs** » (**Assets**), cette ligne de métier comprendra aussi des équipes initialement présentes au sein des filières Risques et de Treasury and Financial Markets ;
- Création d'une ligne de métier « **Financement et Marchés** » (**Funding and Markets**), dont l'objectif sera d'assurer et d'optimiser le refinancement du groupe, d'assurer le suivi des portefeuilles de dérivés et de réaliser l'exécution des transactions de marché, en lien avec les contreparties de marché ;
- Création d'une direction « **Product Control** », au sein de la filière Finance, regroupant les fonctions du Middle Office Marché, en charge du suivi au jour le jour des opérations et de la production des données relatives aux différentes transactions (analyse, calcul de la valeur économique et reporting). Cette ligne regroupera des équipes actuellement présentes au sein des filières Risques, Finance et Opérations ;
- Recentrage de la filière **Risques** sur ses fonctions essentielles de contrôle, impliquant le transfert vers d'autres filières des équipes en charge du suivi des actifs et des fonctions non-commerciales du Middle Office. En outre, le contrôle permanent sera rattaché à la Direction de la déontologie, sous la responsabilité du Secrétaire général, et les équipes en charge de la validation des modèles de risque seront rattachées à l'auditeur général. Le contrôle permanent a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information financière et comptable et de la qualité des systèmes d'information. Il s'appuie sur un plan de contrôle, couvrant les principaux processus de l'activité de la banque et dont les résultats sont rapportés trimestriellement au comité de Direction.

Les liens fonctionnels entre le siège et les filiales et succursales du groupe ont également été clarifiés. Dans l'organisation cible, un double reporting sera instauré, d'une part avec les responsables des lignes métiers et d'autre part avec les responsables présents dans les entités locales. Ceci permettra d'assurer une coordination optimale. Ainsi, les responsables des entités principalement en charge de la gestion d'actifs, telles que Dexia Sabadell, DMS, Dexia ou Crédit Local Dublin, Dexia Israël seront sous la supervision du Directeur de la ligne « Actifs », tandis que les responsables des autres entités (Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland, Dexia Crédit Local New York) seront sous la supervision de l'administrateur délégué.

La gouvernance du groupe a également fait l'objet de changements. Les comités en charge de la stratégie de l'entreprise tels que le Comité des risques et le Comité en charge de la gestion actif/passif (ALCo) se tiendront désormais en Comité de direction. Un niveau de délégation des pouvoirs du Comité de direction sera accordé à un Comité des transactions, regroupant notamment les Directeurs des lignes « Actifs », « Financement et Marchés », le directeur financier, le directeur des risques et le directeur juridique ce qui permettra à ce comité de prendre des décisions avec la réactivité requise.

Refonte des systèmes d'information

La stratégie en matière de systèmes d'information a également été revue, afin de s'assurer de l'efficacité, de la résilience et de l'adaptabilité des systèmes d'information sur la période de résolution. Cette évolution se traduit de la manière suivante pour les principales fonctions de l'architecture informatique du groupe et de Dexia Crédit Local :

- En ce qui concerne les applications et l'infrastructure générale, le groupe veillera à la bonne continuité opérationnelle des applications nécessaires et de l'infrastructure, et ce, à un coût raisonnable. Dans cette optique, le remplacement de l'outil ALM de Dexia Crédit Local a été engagé et des études de faisabilité relatives à la centralisation des plateformes informatiques liées aux transactions de marché et aux opérations de prêts ont été initiées ;
- En ce qui concerne la gestion des données, le groupe adaptera l'architecture de ses bases de données, ainsi que les données disponibles aux besoins des différents utilisateurs, tant en amont qu'en aval. En particulier, les bases de données des filières Finance et Risques font l'objet d'une revue afin de renforcer la fiabilité et l'harmonisation des données et une étude a été lancée visant à une convergence et une simplification des bases de données au sein du groupe.

Vision sociale, communication et conduite du changement

De nouvelles valeurs ont été définies dans le cadre du projet d'entreprise et de nouveaux outils de gestion des ressources humaines seront mis en place reflétant les objectifs stratégiques et la mission du groupe. A l'avenir, les valeurs promues par le groupe seront **le professionnalisme, l'adaptabilité et la cohésion**. Ces valeurs seront traduites dans un ensemble de comportements à favoriser au sein de l'entreprise.

Afin d'accompagner les collaborateurs sur la durée de la résolution du groupe, l'offre de formations sera développée, la mobilité sera gérée de façon centralisée pour l'ensemble des lignes d'activité et des fonctions supports et de façon transversale avec les filiales et succursales du groupe. D'autre part, une attention particulière sera portée à la rétention des profils clés. Ces initiatives seront mises en œuvre au cours de l'année 2014.

Faits marquants

L'année 2013 a vu le groupe Dexia poursuivre la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée, validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Cette décision a autorisé le soutien accordé par les États belge, français et luxembourgeois, sous la forme d'une augmentation de capital de EUR 5,5 milliards exécutée le 31 décembre 2012 et de l'octroi d'une garantie de financement, permettant au groupe Dexia de porter ses actifs dans la durée.

En tant que principale filiale opérationnelle du groupe, Dexia Crédit Local est directement concernée par la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée.

Poursuite de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe

Signature d'une convention de garantie de liquidité tripartite

Dans le cadre du plan de résolution, une garantie de financement octroyée à Dexia Crédit Local par les trois États belge, français et luxembourgeois est entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Cette garantie permet à Dexia Crédit Local de lever des financements portant une maturité maximale de dix ans, et ce jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'optique d'un portage dans la durée des actifs du groupe. Elle se substitue au dispositif de garantie de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Le montant couvert par le mécanisme de garantie 2013 atteint EUR 85 milliards en principal à court et long terme⁽¹⁾. La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an, ce qui permet une réduction significative du coût de financement garanti pour le groupe Dexia.

Les programmes garantis de dette à court et long terme de Dexia Crédit Local sont respectivement notés A-1+ et AA par Standard & Poor's, F1+ et AA par Fitch Ratings et P1 et Aa3 avec perspective stable par Moody's, reflétant la perspective du souverain belge, principal garant.

Cette garantie a été approuvée par les Parlements des trois États. En Belgique, à la suite de la contestation de la validité du processus d'approbation initial, une loi de réparation a été publiée en Belgique le 28 juin 2013, comprenant des mesures de ratification législative des arrêtés royaux autorisant l'octroi des garanties d'État à Dexia (cf. page 43 du présent document de référence).

(1) Le plafond d'EUR 85 milliards en principal inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011 dont l'encours s'élève à EUR 1,5 milliard au 31 décembre 2013

Après avoir mis en place des programmes d'émission EMTN et USMTN dédiés, Dexia Crédit Local a procédé au lancement de son émission inaugurale garantie à long terme en euro le 2 juillet 2013, pour une maturité de 3 ans. Deux autres émissions ont été réalisées en 2013, l'une à 3 ans en dollar US, l'autre à 5 ans en euro. Ces trois émissions ont été accueillies très favorablement par le marché. En parallèle, Dexia Crédit Local a lancé en 2013 un programme de Certificats de Dépôts aux États-Unis et en zone euro ainsi qu'un programme de Commercial Paper aux États-Unis. La montée en puissance du financement garanti a permis au groupe Dexia de sensiblement réduire son financement banque centrale en 2013. L'évolution de la structure de liquidité du groupe est décrite dans le chapitre « Informations sur le capital et la liquidité » du présent document de référence page 22.

Convergence vers le périmètre cible du groupe

a - Finalisation des cessions d'entités opérationnelles prévues par le plan de résolution ordonnée

Le plan de résolution ordonnée prévoit la cession des principales entités et franchises commerciales considérées comme pérennes, afin de leur permettre de poursuivre leur développement. Dans la continuité de 2012, le groupe Dexia a poursuivi l'exécution du plan de cession de ces franchises commerciales, dans le respect des engagements pris envers la Commission européenne par les États. Ces cessions ont entraîné une évolution importante du périmètre de Dexia Crédit Local :

- Le 31 janvier 2013, Dexia a finalisé la vente de la Société de Financement Local (SFIL), holding propriétaire de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL, anciennement Dexia Municipal Agency (DMA)) à l'État français actionnaire majoritaire, la Caisse des dépôts et la Banque Postale pour un montant de 1 euro⁽²⁾. SFIL étant la franchise phare du groupe en termes de financement du secteur public en France, cette vente a constitué une étape décisive dans l'exécution du plan de résolution ordonnée de Dexia et a permis la redéfinition du schéma de financement du secteur public local en France. Elle a engendré une perte totale de EUR 1 849 millions pour le groupe, comptabilisée sur les exercices 2011 à hauteur de EUR -1 069 millions, 2012 à hauteur de EUR -638 millions et 2013 à hauteur de EUR -142 millions. Par ailleurs, un ajustement de EUR +129 millions (après impôts) a été comptabilisé directement en fonds propres en 2013, en application de la norme IAS 8 ;

(2) Cf. communiqués de presse du 31 janvier et du 8 mai 2013 disponibles sur le site de Dexia SA (www.dexia.com)

- Le 28 mars 2013, Dexia a cédé Dexia Kommunalkreditbank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank, à Getin Noble avec une moins-value de EUR -9,5 millions ;
- Le 2 avril 2013 Dexia a finalisé la vente de Dexia Bail, filiale à 100 % de Dexia Crédit Local, à Sofimar avec une moins-value de EUR -20 millions ;
- Le 30 septembre 2013, Dexia a finalisé la vente de Sofaxis à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (Sham), au Groupe MGEN et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour un prix fixe de EUR 136 millions. Cette vente génère une plus-value de EUR 64 millions dans les comptes 2013 de Dexia SA ;
- Le 6 septembre 2013, Dexia a finalisé la vente de sa participation dans Public Location Longue Durée (Public LLD) à Arval Service Lease avec une plus-value de EUR 50 000. Public LLD était une filiale à 49 % de Dexia Crédit Local, spécialisée dans le leasing automobile aux organismes publics et associatifs.

A titre d'information, le groupe Dexia a également procédé à la vente de la totalité de ses actions dans Dexia Asset Management le 3 février 2014 et a cédé sa participation de 40% dans Popular Banca Privada le 19 février 2014. Ces cessions n'entrent toutefois pas dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local.

Début 2014, le groupe Dexia a reçu l'accord de la Commission européenne d'étendre jusqu'au 28 juin 2014 l'autorisation pour Dexia Crediop d'accorder de nouveaux financements à ses clients actuels dans une limite de EUR 200 millions. Cette décision vise à préserver la valeur de la franchise de Crediop et permet la poursuite des discussions engagées en vue de sa vente.

D'autre part, Dexia est actuellement engagé dans des procédures juridiques portant sur Dexia Israël. La résolution de ces litiges constitue un préalable à tout processus de cession de la filiale du groupe.

b - Autres cessions et fusions d'entités

Parallèlement aux engagements pris par les États envers la Commission européenne, Dexia a également procédé à plusieurs cessions et fusions d'entités :

- Le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne de Dexia Crédit Local, Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison mère à 100 %, Dexia Crédit Local, qui acquiert à ce titre l'intégralité des éléments d'actif et de passif de DKB. Cette fusion s'inscrit également dans le cadre du plan de résolution ordonnée, visant à une simplification de l'organisation juridique du groupe Dexia et à une rationalisation de la gestion de ses actifs ;
- Le 4 octobre 2013, le groupe a cédé sa participation de 50 % dans Domiserve à AXA Assistance Participations avec une plus-value de EUR 1,3 million. Domiserve est un acteur dédié au secteur des services à la personne, dont l'activité est majoritairement réalisée auprès d'acteurs publics ou institutionnels ;
- Le 22 novembre 2013, le groupe a procédé à la cession à la Caisse des dépôts de sa participation de 40 % dans Exterimmo avec une plus-value de EUR 0,3 million.

Enfin, Dexia a également cédé à IBM sa participation dans ADTS, entreprise qui propose des services informatiques à plusieurs banques, cette cession n'entrant pas dans le périmètre de Dexia Crédit Local.

Nouvelles modalités de calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés

En 2013, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 13 et de la modification des pratiques de place, Dexia Crédit Local a modifié sa méthodologie d'actualisation en utilisant une courbe basée sur un taux jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. Dexia Crédit Local a d'autre part ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) et comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA). L'impact de ces changements de modalité de calcul, effectifs à compter du 30 juin 2013, est intégré dans les états financiers consolidés 2013 de Dexia Crédit Local et du groupe et s'élève à EUR -196 millions pour l'exercice 2013.

Ces éléments n'ont pas d'impact en liquidité et seront repris au fur et à mesure dans le résultat du groupe en fonction de la diminution du stock d'instruments dérivés. Ils constituent toutefois un élément de volatilité potentiellement important, trimestre après trimestre, en fonction des conditions de marché et de l'évolution des courbes d'intérêt utilisées.

Point sur les crédits structurés octroyés par Dexia Crédit Local en France

a - Désensibilisation de 22 % de l'encours des crédits sensibles⁽¹⁾ de Dexia Crédit Local

Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés, Dexia a mené une politique de désensibilisation très active en 2013. Ces actions ont pu s'accompagner de nouveaux flux dans le cadre de l'enveloppe de EUR 600 millions accordée à Dexia par la Commission européenne. Lors de la première fenêtre de flux, entre février et juillet 2013, Dexia a pris contact avec 222 clients, qui disposent d'au moins un crédit structuré sensible. Sauf motif particulier, ceux-ci ont reçu une offre de refinancement à taux fixe de leurs crédits structurés. Cette politique a permis, au cours de l'année 2013, de diminuer de 22 % l'encours des crédits sensibles, soit EUR 0,5 milliard.

La phase intermédiaire entre les deux fenêtres de production, la suivante s'ouvrant en juin 2014, voit la poursuite de l'action de désensibilisation, sans production nouvelle, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne.

Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local avait été assigné par 219 clients, dont 41 sur lesquels la banque a un encours, l'encours résiduel étant sur le bilan de SFIL.

Un point détaillé sur les encours de crédits dits sensibles accordés par Dexia est effectué dans le chapitre « gestion des risques » du présent document de référence.

b - Point sur l'évolution du cadre juridique français

Le 29 décembre 2013, dans sa décision relative à la loi de finances pour 2014, le Conseil constitutionnel a approuvé la création d'un fonds de soutien aux collectivités locales, doté de EUR 100 millions par an durant 15 ans. Le Conseil a également approuvé le principe selon lequel l'accès à ce

(1) Prêts les plus structurés selon la nomenclature Gissler (catégories 3E, 4E et 5E) ou selon la classification interne au groupe, ainsi que les prêts dont la commercialisation est exclue par la charte.

fonds sera conditionné au renoncement par l'emprunteur à toute action juridique relative aux crédits pour lesquels un soutien financier aura été demandé. Le Conseil constitutionnel a par ailleurs considéré que le paragraphe 2 de l'article 92 concernant le défaut de mention du taux effectif global (TEG) dans les contrats de prêts était de nature trop large, sans distinction selon les personnes morales, publiques ou privées, ni selon les prêts, structurés ou non. Le Conseil a estimé que le paragraphe 3, portant sur les erreurs dans la mention du TEG, modifiait le code de la consommation et n'avait pas sa place en loi de finances. Cette décision porte donc sur les termes de la loi de confirmation et non sur son principe. Dans un communiqué publié le 29 décembre 2013, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris note de cette décision et a annoncé « qu'un dispositif législatif tenant compte des arguments soulevés par le Conseil constitutionnel serait préparé dans les meilleurs délais ».

Le décret d'application qui doit compléter la loi pour préciser les conditions d'accès au fonds et les modalités de sa gestion sera publié prochainement.

Lancement de l'évaluation complète menée par la Banque Centrale Européenne

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de supervision unique (Single Supervisory Mechanism – SSM) des principales banques de la zone euro par la Banque Centrale Européenne, celle-ci a annoncé la mise en œuvre d'une revue des méthodes de valorisation comptable ainsi que d'une évaluation des risques et de la qualité des actifs des banques supervisées. Les résultats de cette évaluation, lancée en novembre 2013, seront rendus publics en 2014. Dans son communiqué publié le 23 octobre 2013, la Banque Centrale Européenne précise que les travaux réalisés lors de cette revue, avec l'appui des régulateurs nationaux, prendront en compte la situation spécifique du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, qui est soumis à cette revue. Ils intégreront notamment le fait qu'une revue extensive du profil de risque de Dexia a déjà été réalisée dans le cadre du plan de résolution ordonnée validé fin décembre 2012 par la Commission européenne. Le 1^{er} avril 2014, Dexia a annoncé que, dans le cadre des travaux préliminaires menés par la Banque Nationale de Belgique, il a été jugé opportun de prendre en compte, dès fin 2013, certains ajustements dans les comptes annuels du groupe. Ces ajustements portent sur la valorisation des titres de collectivités locales et de covered bonds espagnols, illiquides et classés en actifs disponibles à la vente (AFS - Available for Sale).

Ces ajustements n'ont d'impact, ni sur le compte de résultats ni sur la solvabilité de Dexia SA et de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013. Seuls les gains et pertes latents ou différés du groupe (OCI) passent à EUR -6 471 millions au 31 décembre 2013 soit une baisse de EUR -447 millions par rapport aux comptes publiés le 20 février 2014, ne changeant pas matériellement la représentation des comptes du groupe⁽¹⁾.

(1) Cf. communiqué de presse du 1^{er} avril 2014, disponible sur le site de Dexia SA (www.dexia.com).

Les travaux d'évaluation se poursuivent, portant notamment sur un réexamen de la valorisation des actifs du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, dont les impacts seront mesurés durant l'année 2014. A cette date, certaines incertitudes subsistent donc quant aux impacts finaux pour le groupe Dexia et Dexia Crédit Local des conclusions de la revue en cours lancée par la Banque Centrale Européenne.

Définition et mise en œuvre d'un projet d'entreprise

La convergence du périmètre du groupe Dexia vers le périmètre cible défini dans le plan de résolution ordonnée, à la suite des cessions d'entités engagées depuis 2011, permet désormais au groupe Dexia de se consacrer pleinement à sa mission de gestion de ses actifs résiduels dans la durée. Dans cette optique, un projet d'entreprise, fixant la nouvelle mission du groupe, son organisation et ses outils, a été initié en 2013. Ce projet, pierre angulaire du nouveau profil du groupe Dexia, est détaillé dans une section dédiée du présent rapport. Il aura un impact direct sur l'organisation du groupe Dexia Crédit Local.

Décision de la Commission européenne relative au rachat de la dette Tier 1

La Commission européenne a communiqué à Dexia son refus d'autoriser le groupe à racheter l'instrument XS0273230572 émis par Dexia Funding Luxembourg (DFL), soulignant que les créanciers subordonnés doivent contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État. La Commission européenne a par ailleurs informé Dexia que celle-ci est autorisée à communiquer cette information aux porteurs de cet instrument, ainsi qu'aux porteurs d'instruments dotés de caractéristiques identiques.

La Commission européenne a enfin précisé à Dexia qu'il y a lieu de communiquer que cette décision est propre à sa situation et ne saurait présager d'autres décisions concernant des instruments financiers comparables de banques européennes en résolution sous la supervision de la Commission.

Les titres FR0010251421 émis par Dexia Crédit Local S.A. sont dotés de caractéristiques similaires à celles de l'instrument concerné par la décision de la Commission européenne.

Continuité de l'exploitation et mise à jour du plan d'affaires révisé

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local S.A. au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicites dans le cadre des arrêtés comptables précédents et détaillées ci-dessous.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia. Ce plan d'affaires est basé sur la possibilité pour Dexia de recouvrer une capacité de financement sur les marchés

notamment via la garantie de liquidité accordée par les États belge, français et luxembourgeois et entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Ceci présume le caractère opérationnel de la garantie ainsi qu'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux. De ce point de vue, la structure de financement du groupe et de Dexia Crédit Local a connu en 2013 une évolution favorable, avec le succès des émissions réalisées dans le cadre des programmes Euro Medium Term Notes et US Medium Term Notes sous format garanti, la mise en œuvre réussie de programmes d'émissions à court terme sous format garanti aux États-Unis et en zone euro et le développement d'une activité de financements sécurisés à court et moyen terme. L'année 2013 a été marquée par une progression des financements de marché, à un coût plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires et pour des maturités plus longues et par un moindre recours aux financements des banques centrales. Ces points sont détaillés dans le chapitre « Informations sur le capital et la liquidité » du présent document de référence.

Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local S.A.

Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires, validées par le conseil d'administration du groupe du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble annuelle du plan. Initialement, le scénario macroéconomique sous-jacent au plan d'affaires, construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, prévoyait une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014 et des marges de crédit constantes jusqu'en 2014, avant de décroître vers leur moyenne historique (2004-2011) jusqu'en 2018 et de conserver ce niveau les années suivantes. La mise à jour réalisée en 2013 repose sur un scénario de sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas et a pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC. Une nouvelle mise à jour du plan aura lieu au 2^e trimestre 2014.

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration de Dexia SA du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ainsi, ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable est susceptible de grever la performance de Dexia et de Dexia

Crédit Local. La dernière mise à jour du plan en juin 2013 montre qu'une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1,1 milliard du besoin de liquidité lié au Cash Collateral, c'est-à-dire les dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises (swaps). Ce besoin, si les réserves de liquidité venaient à ne pas être suffisantes, serait financé au taux de la ligne de liquidité d'urgence (ELA), source de financement la plus onéreuse pour Dexia Crédit Local et générerait un coût additionnel de EUR 170 millions sur la période 2014-2022.

Des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit à partir de 2014 impacteraient négativement le compte de résultats ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis à partir de 2014.

Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires et comptables, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs de Dexia et de Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés (Repo) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Ceci suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie et les financements sécurisés. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires. Ainsi, la dernière mise à jour du plan en juin 2013 montrait que EUR 1 milliard par an financé au taux de l'ELA plutôt qu'au taux d'un financement garanti à court terme, aurait un impact sur le résultat de l'ordre de EUR -129 millions sur la période 2014-2022.

Inversement, si l'appétit du marché pour la dette garantie de Dexia Crédit Local permettait de placer un volant d'émission plus important permettant de réduire, voire de supprimer, la dépendance de Dexia Crédit Local vis-à-vis de l'ELA, l'impact sur la rentabilité du plan serait positif.

Enfin, à cette date, des incertitudes subsistent quant à l'Asset Quality Review (AQR), liées notamment à la définition du périmètre de l'étude, de la méthodologie qui sera mise en œuvre compte tenu de la situation spécifique de Dexia et aux impacts des conclusions de cet examen pour le groupe et pour Dexia Crédit Local.

Activité et résultats de l'activité au cours de la période écoulée

Activité de Dexia Crédit Local

Le groupe Dexia et sa principale filiale Dexia Crédit Local SA sont gérés en résolution ordonnée depuis fin 2011. Le plan de résolution validé fin 2012 par la Commission européenne comprend un certain nombre d'engagements pris par les États français, belge et luxembourgeois portant notamment sur la cession des principales franchises commerciales et l'absence de nouvelle production commerciale, sauf exceptions limitées et précisées par la Commission européenne. En décembre 2013, Dexia Crédit Local a cédé ses principales franchises, à l'exception de Dexia Crediop pour laquelle Dexia a obtenu de la Commission européenne la prolongation jusqu'au 28 juin 2014 de l'autorisation d'accorder de nouveaux financements à ses clients actuels. Cette décision permettra au groupe Dexia de poursuivre les discussions engagées en vue de céder l'entité tout en préservant sa franchise. Par conséquent, Dexia Crédit Local n'a plus, sauf exceptions très restreintes, aucune activité commerciale et gère en extinction son portefeuille d'actifs.

Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent document de référence, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local poursuivent la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne. Dexia Crédit Local se concentre ainsi sur la gestion en extinction des encours et sur la désensibilisation des crédits structurés dits « sensibles ». Dexia Crédit Local ne dispose dès lors plus d'aucune présence commerciale notamment sur le marché du financement du secteur local.

Cette évolution est reflétée dans la segmentation analytique des comptes de Dexia Crédit Local ; la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur la base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction » (cf chapitre « Comptes consolidés de Dexia Crédit Local SA ci-dessous »).

Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Précisions relatives à l'établissement des comptes de Dexia Crédit Local SA

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicitées dans le cadre des arrêtés comptables précédents et détaillées ci-dessous.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia. Ce plan d'affaires est basé sur la possibilité pour Dexia Crédit Local de recouvrer une capacité de financement sur les marchés notamment via la garantie de liquidité

accordée par les États belge, français et luxembourgeois et entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Ceci présuppose le caractère opérationnel de la garantie ainsi qu'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux.

De ce point de vue, la structure de financement de Dexia Crédit Local a connu en 2013 une évolution favorable, avec le succès des émissions réalisées dans le cadre des programmes Euro Medium Term Notes et US Medium Term Notes sous format garanti, la mise en œuvre réussie de programmes d'émissions à court terme sous format garanti aux États-Unis et en France et le développement d'une activité de financements sécurisés à court et moyen terme. L'année 2013 a été marquée par une progression des financements de marché, à un coût plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires et pour des maturités plus longues et par un moindre recours aux financements des banques centrales. Ces points sont détaillés dans le chapitre « Informations sur le capital et la liquidité » du présent document de référence.

Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia Crédit Local SA.

Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires, validées par le conseil d'administration du groupe Dexia du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble annuelle du plan. Initialement, le scénario macroéconomique sous-jacent au plan d'affaires, construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, prévoyait une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014. Il anticipait des marges de crédit constantes jusqu'en 2014, avant de décroître vers leur moyenne historique (2004-2011) jusqu'en 2018 et de conserver ce niveau les années suivantes. La mise à jour réalisée en 2013 repose sur un scénario de sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas et a pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC. Une nouvelle mise à jour du plan aura lieu au 2^e trimestre 2014.

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration de Dexia SA du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ainsi, ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable est susceptible de grever la performance de Dexia Crédit Local. Une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1,1 milliard du besoin de Cash

Collateral, c'est-à-dire les dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises (swaps). Ce besoin, financé au taux de l'ELA (Emergency Liquidity Line), source de financement la plus onéreuse pour Dexia Crédit Local, génèrerait un coût additionnel de EUR 170 millions sur la période 2014-2022. Des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit à partir de 2014 impacteraient négativement le compte de résultats ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis à partir de 2014.

Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires et comptables, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs de Dexia via des emprunts sécurisés (Repo) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Ceci suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie et les financements sécurisés. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires. Ainsi, EUR 1 milliard par an financés au taux de la ligne de liquidité d'urgence (ELA) plutôt qu'au taux d'un financement garanti à court terme, aurait un impact sur le résultat de l'ordre de EUR -129 millions sur la période 2014-2022. Inversement, si l'appétit du marché pour la dette garantie de Dexia permettait de placer un volant de dette garantie plus important permettant de réduire, voire de supprimer, la dépendance de Dexia vis-à-vis de l'ELA, l'impact sur la rentabilité du plan serait positif.

Enfin, à cette date, des incertitudes subsistent quant à l'Asset Quality Review (AQR), liées notamment à la définition du périmètre de l'étude, de la méthodologie qui sera mise en œuvre compte tenu de la situation spécifique de Dexia et aux impacts des conclusions de cet examen pour le groupe et pour Dexia Crédit Local.

Évolution du périmètre

Le détail du périmètre, sous forme d'organigramme et de liste, et ses variations sont présentés dans l'annexe aux comptes.

Les principales évolutions du périmètre par rapport à 2012 sont les suivantes :

- Sorties du périmètre

Suite à la finalisation de leur cession, Dexia Crédit Local a déconsolidé Dexia Municipal Agency (31 janvier 2013), Dexia Kommunalkredit Bank Polska (28 mars 2013) et Dexia Bail (2 avril 2013) au 1^{er} janvier 2013 et Public Location Longue Durée (6 septembre 2013), Dexia Sofaxis (30 septembre 2013) ainsi que Domiserve et sa filiale Domiserve+ (4 octobre 2013) au 1^{er} juillet 2013.

- Autres mouvements

Le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne de Dexia Crédit Local, Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison mère à 100 %, Dexia Crédit Local qui acquiert à ce titre l'intégralité des éléments d'actif et de passif de DKB.

Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes. Ils sont présentés conformément à la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés »

La mise en œuvre par le groupe Dexia d'un processus de résolution ordonnée de ses activités et de son bilan a également été reflétée, dès la clôture des états financiers annuels 2011 de Dexia Crédit Local SA, par l'application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés ». La norme IFRS 5 est toujours d'application dans le cadre de la présentation des états financiers, Dexia Municipal Agency étant classée en « activités arrêtées ou en cours de cession » au 1^{er} janvier 2013.

Dexia Municipal Agency a été cédée le 31 janvier 2013. Au 31 décembre 2013, la catégorie « activités arrêtées ou en cours de cession » ne regroupe plus aucune entité du groupe. Sur l'année 2013, les résultats de cette entité attribuables à Dexia Crédit Local SA et la moins-value enregistrée sur la cession de Dexia Municipal Agency sont comptabilisés sur la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les résultats des activités arrêtées ou en cours de cession doivent être pris en compte dans l'analyse de la performance du groupe. L'un des objectifs du groupe est en effet de céder les entités opérationnelles aux meilleures conditions afin de préserver au maximum son capital.

Nouvelle segmentation analytique

Suite à l'approbation par la Commission européenne en décembre 2012 de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, Dexia Crédit Local a modifié son analyse par métier. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que représente le groupe Dexia Crédit Local pour les États garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires.

Dans cette optique, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction » sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles. Cette présentation analytique de la performance est en ligne avec le fait que la structure de Dexia Crédit Local n'est plus composée d'unités opérationnelles homogènes dotées d'un pouvoir de décision propre en termes d'allocation des ressources (financement et dépenses opérationnelles).

Compte de résultats consolidé

Les éléments essentiels concourant à la formation du résultat figurent dans le tableau ci-après.

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Produit net bancaire	(752)	(220)	532
Charges d'exploitation	(380)	(365)	15
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 132)	(585)	547
Coût du risque	(365)	(197)	168
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 497)	(782)	715
Gains ou pertes sur autres actifs	(22)	59	81
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(1 519)	(723)	796
Impôts sur les bénéfices	(4)	(43)	(39)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(541)	(143)	398
RÉSULTAT NET	(2 064)	(909)	1 136
Intérêts minoritaires	(24)	(5)	19
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 040)	(904)	1 136
Résultat par action	-9,12	-4,04	NA
Résultat dilué par action	-9,12	-4,04	NA

Le résultat net part du groupe 2013 du groupe Dexia Crédit Local s'élève à EUR -904 millions et a été principalement influencé par :

- les résultats liés aux cessions des activités abandonnées en application du plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne ;
- le coût du financement du groupe, bien qu'il s'inscrive en réduction marquée par rapport à l'exercice 2012, et la poursuite de la transformation de sa structure ;
- l'impact des changements méthodologiques de valorisation liés à la première application de la norme IFRS 13 et de l'utilisation d'une courbe d'actualisation OIS pour le calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés ;
- la fragilisation de certaines collectivités locales américaines qui a eu pour effet un renforcement du provisionnement sur le secteur public local américain.

a. Produit net bancaire

Le produit net bancaire consolidé de l'exercice 2013 s'améliore par rapport à 2012, atteignant EUR - 220 millions contre EUR - 752 millions l'année précédente.

Le produit net bancaire est découpé en deux rubriques : la marge d'intérêt et les autres revenus.

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Marge d'intérêt	(971)	144	1 115
Autres revenus	219	(364)	(583)
PNB	(752)	(220)	532

Évolution de la marge d'intérêt

Cette marge correspond aux revenus nets d'intérêt, comprenant les produits et charges d'intérêts de tous les instruments figurant au bilan ainsi que des dérivés, quel que soit le type de portefeuille dans lequel ils sont classés. Elle est en augmentation de EUR 1 115 millions par rapport à l'exercice précédent, passant de EUR -971 millions à EUR 144 millions.

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Commissions nettes	66	11	(55)
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	(250)	(340)	(90)
Résultats sur actifs financiers disponibles à la vente	390	44	(346)
Autres produits et charges	13	(79)	(92)
AUTRES REVENUS	219	(364)	(583)

Ceci s'explique essentiellement par la réduction significative du coût de financement garanti par les États belge, français et luxembourgeois en raison de la mise en place du mécanisme de garantie 2013 qui se substitue au dispositif de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Le montant couvert par le mécanisme 2013 peut couvrir jusqu'à EUR 85 milliards en principal, il inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011. La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an alors que le coût payé en 2012 au titre de la garantie temporaire s'élevait en moyenne à 85 points de base. Ainsi, la charge comptabilisée en 2013 au titre de la rémunération des financements garantis par les États s'élève à EUR 165 millions, dont EUR 154 millions au titre de la garantie tripartite accordée par les États belge, français et luxembourgeois et EUR 11 millions au titre de la garantie accordée par l'État italien à Dexia Crediop, alors qu'en 2012 cette charge s'élevait à EUR 980 millions.

Évolution des autres revenus

Les autres revenus comprennent essentiellement les commissions nettes, les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat (trading, change et couverture), ainsi que les résultats sur actifs financiers disponibles à la vente.

Le niveau des commissions nettes recule de EUR 55 millions entre fin 2012 et fin 2013. Cette diminution est liée à la vente de Dexia Sofaxis et Public Location Longue Durée pour EUR -27 millions ainsi qu'à l'absence de nouvelle production de crédits du groupe, géré en extinction.

Les « résultats sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat » diminuent de EUR 90 millions en 2013. Le poste accuse en effet un impact négatif de EUR -196 millions en raison de l'utilisation d'une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS) pour le calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés (EUR -275 millions), du changement

méthodologique pour la reconnaissance de la Credit Value Adjustment (EUR -27 millions) et de la comptabilisation d'une Debit Value Adjustment (EUR +106 millions) laquelle, miroir de la CVA, reflète l'impact sur le prix des dérivés du risque de crédit pris par la contrepartie de Dexia Crédit Local. La variation du risque de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur chez FSA Global Funding Ltd explique une variation positive de EUR 61 millions entre 2012 et 2013 : en 2013, la réévaluation de ces instruments conduit à enregistrer une perte de EUR -73 millions dans le résultat contre une charge de EUR -134 millions en 2012.

Les « résultats sur actifs financiers disponibles à la vente » correspondent aux sorties d'éléments de bilan (cession ou remboursement) relatifs à des prêts, des emprunts ou des titres classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En 2013, Dexia Crediop a procédé à la cession de prêts logés dans le véhicule de titrisation Dexia Crediop per la Cartolarizzazione (DCC), générant un gain de EUR 39 millions avant impôts.

En 2012, le poste comprenait des gains sur rachat d'émissions subordonnées pour EUR 302 millions (EUR 256 millions chez Dexia Crédit Local et EUR 46 millions chez Dexia Kommunalbank Deutschland AG).

Les « Autres produits et charges » reprennent notamment des frais et provisions pour litiges juridiques pour un montant de EUR -85 millions en 2013.

b. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 4 % au cours de l'exercice 2013 : elles s'élèvent à EUR 365 millions contre EUR 380 millions en 2012, en amélioration de EUR 15 millions.

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Frais de personnel	(260)	(164)	-36,9 %
Autres frais généraux administratifs	(86)	(169)	+96,5 %
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	(34)	(32)	-5,9 %
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(380)	(365)	-4,0 %

Évolution des frais de personnel

Les frais de personnel diminuent de EUR 96 millions, soit -36,9 %.

Évolution des autres frais généraux administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à EUR 169 millions contre EUR 86 millions en 2013, soit une augmentation de EUR 83 millions (96,5 %). En effet, en 2012, les frais généraux ont bénéficié d'un produit de refacturation à Dexia Municipal Agency (aujourd'hui rebaptisée CAFFIL) de EUR 80 millions

alors qu'en 2013, les produits de refacturation ne sont plus que de EUR 22 millions. Par ailleurs, on constate une augmentation de EUR 24 millions des frais d'études et de conseil en 2013, Dexia Crédit Local se substituant à Dexia pour la prise en charge d'une grande partie de ces frais.

c. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » se compose de deux éléments distincts, dont l'évolution est présentée ci-dessous.

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Dépréciations et pertes sur crédit à la clientèle	(83)	(207)	(124)
Dépréciations des titres à revenu fixe disponibles à la vente	(282)	10	292
TOTAL	(365)	(197)	168

En 2013, les dépréciations et pertes sur crédit à la clientèle comprennent notamment une charge nette de EUR -90 millions au titre de la ville de Detroit, placée sous la protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites aux États-Unis le 18 juillet 2013 et une charge de EUR -52 millions suite à la dégradation de la situation financière de Porto Rico. Le poste dépréciations des titres à revenu fixe disponibles à la vente bénéficie

d'une reprise de provision de EUR 6 millions sur le titre Kommunalkredit Austria et de gains sur les titres de banques islandaises.

La qualité du portefeuille d'actifs financiers (créances sur la clientèle et titres) et la politique de couverture de ces actifs, lorsqu'ils doivent faire l'objet de dépréciation, sont retracés dans les ratios ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2013
Actifs financiers dépréciés/actifs financiers totaux	0,82 %	0,94 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers dépréciés	34,62 %	39,02 %
Dépréciations spécifiques/actifs financiers totaux	0,29 %	0,37 %

d. Gains ou pertes nettes sur autres actifs

Les gains ou pertes nettes sur autres actifs s'élèvent à EUR 59 millions en 2013 contre EUR -22 millions en 2012. Le poste bénéficie de la plus-value de EUR 64 millions dégagée sur la vente de Dexia Sofaxis.

e. Impôt

La charge d'impôt s'élève à EUR -43 millions (EUR -4 millions en 2012).

f. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

La finalisation de la vente de la Société de Financement Local (SFIL), holding propriétaire de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL, anciennement Dexia Municipal Agency) a eu pour effet de reconnaître un montant de perte complémentaire de EUR -143 millions en 2013. Celui-ci correspond à la reconnaissance en résultats des gains et pertes latents ou différés négatifs de la société au 31 décembre 2012 (EUR -142 millions) et au calcul définitif des frais de cession.

g. Résultat net

Le résultat net part du groupe s'établit à EUR -904 millions contre EUR -2 040 millions en 2012.

Les intérêts minoritaires passent de EUR -24 millions à EUR -5 millions.

Compte tenu du résultat net part du groupe, l'évolution du ratio return on equity (ROE) est la suivante :

	2012	2013
<i>Return on equity</i>	-25,45 %	-11,21 %

Le ROE est le rapport entre le résultat net et la moyenne des fonds propres (part du groupe et après affectation du résultat). En 2013, il bénéficie de l'amélioration du résultat de Dexia Crédit Local.

Bilan et fonds propres consolidés au 31 décembre 2013

a. Évolution du bilan

Le total du bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 222 milliards à fin 2013 contre EUR 356 milliards à fin 2012. A l'actif, cette évolution résulte d'une diminution de l'encours global des créances sur la clientèle de 13,8 % entre fin 2012 et fin 2013, pour s'établir à EUR 128,6 milliards (contre EUR 149,1 milliards à fin décembre 2012). Ceci s'explique essentiellement par la cession de SFIL. D'autre part, le total des placements en effets publics, en obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi qu'en actions et autres titres à revenu variable, a diminué de 17,8 % par rapport à décembre 2012, passant de EUR 38,7 milliards à EUR 31,9 milliards. La baisse

du portefeuille de titres de EUR 6,9 milliards est en ligne avec les engagements pris dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe Dexia.

Au passif, la réduction du bilan se traduit principalement par une baisse de l'encours des emprunts interbancaires et auprès des banques centrales qui s'élève à EUR 55,8 milliards fin 2013 contre EUR 73,7 milliards au 31 décembre 2012, soit une diminution de 24,3 %.

b. Fonds propres et ratios

Les fonds propres du groupe Dexia Crédit Local, hors part des tiers, représentent EUR 2 130 millions fin 2013 contre EUR 1 499 millions fin 2012, soit une augmentation de EUR 631 millions, dont les principaux facteurs sont les suivants :

- une augmentation de EUR 130 millions en raison de la différence entre l'impact estimé en 2012 et l'impact effectivement réalisé sur les opérations de dénouement des dérivés entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency, portée dans les fonds propres, en application du traitement prévu par les normes IFRS sur les corrections d'estimations ;
- la perte nette part du groupe de EUR -904 millions en 2013 ;
- une appréciation des gains ou pertes latents ou différés de EUR +1,4 milliard.

Le détail de l'évolution des fonds propres est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels consolidés de Dexia Crédit Local ont évolué comme suit :

(en EUR millions)	2012	2013
Fonds propres totaux	9 217	8 445
Dont fonds propres de base	8 656	7 974

Dexia Crédit Local applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les principes Bâle II.

Compte tenu de l'application des principes Bâle II tant sur les fonds propres que sur les volumes de risques, le ratio Tier 1 s'établit à 17,94 % (17,14 % en 2012) et le ratio de solvabilité à 19 % (18,25 % en 2012).

Comptes annuels sociaux

Compte de résultats

(en EUR millions)	2012	2013	Variation
Produit net bancaire	1 217	70	(1 147)
Charges d'exploitation	(237)	(235)	2
Résultat brut d'exploitation	980	(165)	(1 145)
Coût du risque	(363)	225	588
Résultat d'exploitation	617	60	(557)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 534)	34	1 568
Résultat courant avant impôts	(917)	94	1 011
Charges ou produits d'impôts sur les bénéficiaires	(16)	(119)	(103)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(933)	(25)	908
<i>Résultat par action</i>	<i>(4,17)</i>	<i>(0,11)</i>	
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>(4,17)</i>	<i>(0,11)</i>	

Le résultat net de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2013 s'élève à EUR -25 millions contre EUR -933 millions en 2012.

Le résultat 2013 de Dexia Crédit Local reste déficitaire. Il est marqué principalement par la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe et le poids des refinancements.

Le produit net bancaire est positif à EUR 70 millions. Il est composé notamment :

- de la marge d'intérêt à hauteur de EUR 332 millions. Cette marge d'intérêt intègre le coût des garanties des États pour EUR -154 millions sur l'année ;
- de pertes liées au portefeuille de négociation et de placement pour EUR -260 millions. Dexia Crédit Local utilise désormais une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. Dexia Crédit Local a par ailleurs ajusté sa méthodologie d'estimation du risque de contrepartie sur les dérivés. Ces modifications des paramètres utilisés pour la valorisation des dérivés réévalués ont conduit à comptabiliser en 2013 un impact négatif de EUR -126 millions.

Les charges d'exploitation sont stables à EUR -235 millions sur l'année 2013.

Le coût du risque est positif à hauteur de EUR 225 millions contre EUR -363 millions en 2012. Il comprend principalement :

- un coût du risque de EUR -90 millions sur les dossiers américains, notamment par la ville de Détroit déclarée en faillite le 18 juillet 2013 et par la dégradation de la situation financière de Porto Rico ;
- une dotation aux provisions pour risques de EUR -67 millions relative à l'activité de désensibilisation des prêts ;
- une reprise de provision pour dépréciation de EUR 90 millions sur le titre subordonné Dexia Kommunalkredit Bank ;
- une reprise de provision réglementée pour risque de crédit à moyen et long terme de EUR 309 millions .

Le poste gains/pertes sur actifs immobilisés s'élève à EUR 34 millions. Il est constitué essentiellement de la plus-value de cession de Dexia Sofaxis pour EUR 81 millions et du mali de fusion sur Dexia Kommunalkredit Bank pour EUR -50 millions.

Bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 146 milliards contre EUR 172 milliards en 2012, soit une baisse de 15 %.

Actif

a. Encours de crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2013, l'encours global des créances sur la clientèle marque un recul de 6,40 % pour s'établir à EUR 37 milliards (contre EUR 39 milliards à fin décembre 2012) en raison de l'amortissement naturel des encours.

b. Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 40 milliards contre EUR 52 milliards à fin 2012. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. La baisse du niveau du portefeuille de titres s'explique par des cessions et l'amortissement naturel du portefeuille.

c. Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 1,20 milliard contre EUR 1,30 milliard à fin 2012.

De nombreuses cessions de franchises commerciales ont été réalisées sur l'exercice 2013 dans le cadre du plan de résolution ordonné du groupe approuvé par la Commission européenne : Société de Financement Local, Dexia Bail, Exterimmo, Public Location Longue Durée, Dexia Sofaxis et Domiserve. Enfin, la filiale Dexia Kommunalkredit Bank a été absorbée par voie de fusion par absorption par Dexia Crédit Local.

En dehors des participations issues de la fusion de Dexia Kommunalkredit Bank, les prises de participation réalisées sur 2013 résultent d'une restructuration de dettes de clients de Dexia Crédit Local, ne sont pas significatives et sont toutes inférieures à 10 % du capital de ces entités.

d. Autres actifs

Le poste autres actifs s'établit à EUR 19,50 milliards contre EUR 26,10 milliards fin 2012. Cette diminution est liée aux versements de collatéraux dans le cadre des contrats avec les contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

Passif

a. Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 42 milliards au 31 décembre 2013 contre EUR 57 milliards fin 2012.

Ce poste est en baisse en raison des émissions réalisées dans le cadre du mécanisme de garantie des états.

La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 13,70 milliards au 31 décembre 2013 contre EUR 17,40 milliards au 31 décembre 2012.

b. Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2013, il s'établit à EUR 84 milliards contre EUR 90 milliards à fin 2012.

c. Délais de paiement des fournisseurs

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 jours ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR 6 millions au 31 décembre 2013 et présentent une antériorité inférieure à 60 jours.

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	500 513 102	500 513 102	500 513 102 ⁽¹⁾	1 286 032 212 ⁽²⁾	1 286 032 212
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	223 657 776	223 657 776
RÉSULTATS GLOBAUX (en EUR)					
Chiffre d'affaires	4 466 379 454	2 252 572 210	2 959 081 434	3 627 154 228	2 073 786 463
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	486 708 671	(825 474 016)	(2 433 312 349)	(2 617 452 491)	(1 726 311 574)
Charge d'impôts sociétés	(90 171 250)	314 136 349	(536 307 767)	(15 803 247)	(118 600 706)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	699 114 408	(1 530 340 831)	(4 435 388 577)	(932 703 020)	(25 026 743)
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (en EUR)					
Chiffre d'affaires	51,31	25,88	33,99	16,22	9,27
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	6,63	(6,07)	(34,12)	(11,7)	(8,25)
Charge d'impôts sociétés	(1,04)	3,61	(6,16)	(0,07)	(0,53)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	8,03	(17,58)	(50,95)	(4,17)	(0,11)
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	1 472	1 341	1 276	1 132	922
dont cadres	1 123	1 004	955	885	729
dont non cadres	349	337	321	247	193
Montant de la masse salariale (en EUR)	134 004 648	128 807 172	104 489 065	84 162 812	100 668 306
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.) (en EUR)	41 976 934	36 542 329	33 539 417	32 379 243	30 914 577

(1) Par décision de l'assemblée générale mixte du 22 décembre 2011, Dexia Crédit Local a augmenté son capital en numéraire de EUR 4,20 milliards et réduit son capital de EUR 4,20 milliards. Le capital social est resté inchangé à EUR 500,50 millions.

(2) L'augmentation de capital a entraîné une modification importante de la structure de l'actionnariat du groupe, les États belge et français détenant respectivement 50,02 % et 44,40 % du capital de Dexia SA à l'issue de l'émission des nouvelles actions.

Cette augmentation a permis à Dexia SA de souscrire à l'augmentation de capital de sa filiale Dexia Crédit Local SA dont le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 19 décembre 2012, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, d'augmenter le capital d'un montant d'environ EUR 2 milliards, prime d'émission comprise. Le capital social de Dexia Crédit Local SA a été porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212 au 31 décembre 2012.

Informations sur le capital et la liquidité

Capital social

Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Au 31 décembre 2013, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 1 286 032 212. Il est divisé en 223 657 776 actions ayant une valeur nominale de EUR 5,75. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Pour rappel, le capital social de la société a été porté de EUR 500 513 102 à EUR 1 286 032 212 le 31 décembre 2012. Le 12 décembre 2012, l'assemblée générale mixte avait décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un plafond global de EUR 2 milliards et avait délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider de sa mise en œuvre et, le cas échéant, en fixer les modalités. Le 19 décembre 2012, le conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence de l'assemblée générale, avait décidé de mettre en œuvre une augmentation de capital avec maintien du droit

préférentiel de souscription des actionnaires existants, d'un montant total de EUR 1 999 999 958,16 (prime comprise), par émission de 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 pour un prix d'émission unitaire de EUR 14,64. Le 31 décembre 2012, la société Dexia SA agissant par son établissement stable à Paris, a souscrit à l'intégralité des 136 612 019 actions qui faisaient l'objet de l'augmentation de capital susvisée et a libéré l'intégralité de sa souscription. Hormis la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2012 précitée, et intégralement utilisée par le conseil, il n'a été accordé aucune autre délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration.

Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia SA. En outre, chacun des membres du conseil d'administration détient une action nominative de la société, conformément à l'article 14 des statuts de la société.

Cette répartition n'a enregistré aucun mouvement significatif depuis 5 ans.

Au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013
Capital (en EUR)	500 513 102	500 513 102	500 513 102	1 286 032 212	1 286 032 212
Nombre d'actions	87 045 757	87 045 757	87 045 757	223 657 776	223 657 776
Dexia SA	99,98 %	99,98 %	99,98 %	99,99 %	99,99 %
Particuliers (administrateurs)	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	0,01 %

Indirectement, via Dexia SA, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 50,02 % par l'État belge et à 44,40 % par l'État français.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Compte tenu de la perte nette de EUR -904 millions enregistrée au titre de 2013, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2013.

Les risques pondérés liés au risque de crédit s'inscrivent en baisse de EUR 7,25 milliards sur l'année, principalement sous l'effet de la cession de SFIL (EUR -3,7 milliards), de l'amortissement naturel des portefeuilles (EUR -4,4 milliards), du désengagement d'opérations avec Belfius Banque et Colas (EUR -1,5 milliard) ainsi que des variations de change (EUR -1,1 milliard), en partie compensés par une augmentation de la perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD) sur certains pays (EUR +3,2 milliards).

Les risques pondérés liés au risque de marché sont en hausse de EUR 1,4 milliard. Cette évolution s'explique majoritairement par l'ouverture d'un portefeuille de trading, créé à la suite de la cession de SFIL fin janvier 2014 (cf . chapitre « gestion des risques » page 37 du présent document de référence).

Capital réglementaire

Risques pondérés

Les risques pondérés regroupent trois composantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Fin 2013, le total des risques pondérés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 44,45 milliards, en baisse de près de EUR 5 milliards depuis la fin 2012.

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Risque de crédit	48 632	41 405
Risque opérationnel	589	372
Risque de marché	1 276	2 668
TOTAL	50 497	44 445

Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre 2013, les fonds propres durs *Core Tier 1* du groupe Dexia Crédit Local s'élevaient à EUR 7 918 millions. Les instruments hybrides *Tier 1* de Dexia Crédit Local s'élevaient à un montant nominal limité de EUR 56 millions. Aucun rachat de capital hybride n'a été effectué pendant l'année 2013.

A la fin 2013, les fonds propres de base *Tier 1* s'élevaient à EUR 7 974 millions, en baisse de 7,88 % par rapport au 31 décembre 2012. Cette évolution est principalement due aux pertes enregistrées par Dexia Crédit Local pour l'exercice écoulé.

ISIN	Type	Montant émis (EUR millions)	Montant racheté en 2013 (en millions d'EUR- en %)	Montant restant en 2013 (en millions d'EUR- en %)
XS0307581883	Lower Tier 2 2017	500	10 - 2 %	252,05 - 50,41 %
XS0284386306	Lower Tier 2 2019	300	20 - 6,67 %	106,40 - 35,47 %

Le montant des fonds propres totaux en 2012 et 2013 est présenté ci-dessous :

(en millions d'EUR)	31/12/12	31/12/13
Fonds propres totaux	9 217	8 445
Dont fonds propres de base	8 656	7 974

Solvabilité

Compte tenu de ces éléments, Dexia Crédit Local présente les ratios de solvabilité suivants :

	31/12/12	31/12/13
Ratio <i>Core Tier 1</i>	17,03 %	17,81 %
Ratio des fonds propres de base (<i>Tier 1</i>)	17,14 %	17,94 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	18,25 %	19,00 %

Un grand nombre de paramètres et de facteurs exogènes pourraient cependant avoir un impact sur ce niveau de solvabilité, notamment les résultats de l'Asset Quality Review (AQR) menée actuellement par la Banque Centrale Européenne.

Gestion de la liquidité

L'année 2013 a vu une amélioration sensible de la situation de liquidité de Dexia Crédit Local, principalement illustrée par les éléments suivants :

- Le respect des seuils réglementaires définis pour le calcul des coefficients de liquidité auxquels Dexia Crédit Local est assujéti (cf. chapitre « Gestion des risques » page 38);
- La réduction du refinancement auprès des banques centrales de EUR 50,1 milliards fin 2012, soit 24,5 % du total de financement, à EUR 34 milliards à la fin 2013 soit 20 % du total de financement;
- Une capacité accrue de refinancements garantis obtenue via le marché. Le groupe a notamment renforcé la part des financements garantis à long terme (plus de 12 mois) avec un encours placé de EUR 9 milliards au 31 décembre 2013 contre moins de EUR 3 milliards un an plus tôt⁽¹⁾.

(1) Chiffres hors encours de dette garantie par les États détenus par Belfius Banque

Les fonds propres totaux s'élevaient à EUR 8 445 millions, en baisse de 8,37 % par rapport au 31 décembre 2012. Dans la continuité de l'offre de rachat de titres sur la dette subordonnée Lower Tier 2 lancée à la fin de l'année 2012, Dexia Crédit Local a racheté un montant nominal supplémentaire de EUR 30 millions en 2013, avec l'accord de la Commission européenne et des régulateurs belge et français.

Ceci résulte de la combinaison de deux évolutions favorables. La première est la conséquence des efforts entrepris par Dexia Crédit Local afin de stabiliser et d'optimiser sa situation de liquidité. Les principaux axes de travail déployés concernaient :

- La cession des entités les plus consommatrices de liquidité et notamment CAFFIL (anciennement Dexia Municipal Agency) ;
- Le marketing soutenu de la dette émise avec la garantie des États belges, français et luxembourgeois. Les road shows organisés au cours de l'année ont élargi la base d'investisseurs, tant d'un point de vue géographique que la progression de la part des émissions placée notamment aux États-Unis et en Asie, qu'en diversifiant les catégories d'investisseurs via notamment une présence accrue des banques centrales. La signature de la Convention d'émissions définitive, en janvier 2013, a permis de renouveler les programmes de Certificats de Dépôt et de lancer les programmes de Commercial Paper, d'Euro Medium Term Notes (EMTN) et d'US Medium Term Notes (USMTN), ouvrant ainsi un accès au refinancement en USD (lequel représente un encours de USD 9 milliards fin 2013) et allongeant la maturité des émissions jusqu'à 5 ans ;
- Le renouvellement de financements collatéralisés arrivant à échéance et surtout la réalisation de nouvelles opérations visant à remplacer Belfius Banque (anciennement Dexia Banque Belgique) comme contrepartie sur les actifs les moins liquides.

La seconde résulte d'un ensemble d'évolutions favorables des marchés financiers et du contexte macroéconomique dont les principales sont liées à :

- La normalisation progressive du contexte financier européen permettant à la dette émise par Dexia Crédit Local avec la garantie des États de trouver un écho favorable auprès des investisseurs pour des volumes importants et sur des durées plus longues que celles anticipées dans le cadre du plan d'affaires révisé ;
- La hausse progressive des taux d'intérêt et l'évolution des principales parités de change réduisant de manière continue le montant de « cash collatéral » net payé par le groupe à ses contreparties de dérivés. Ce montant s'élevait à EUR 21,4 milliards fin 2013 contre EUR 30 milliards fin décembre 2012 ;
- Le maintien de la qualité des actifs (en éligibilité et en valeur de collatéral) déposés en garantie de financements sécurisés.

Malgré cette amélioration de la situation de liquidité, la structure de bilan du groupe continue d'afficher des déséquilibres structurels. Elle demeurera sensible à l'évolution de facteurs externes dont le suivi méritera une attention

toute particulière. Il n'est pas exclu que le groupe sollicite l'accès aux lignes de liquidité d'urgence (Emergency Liquidity Assistance-ELA) à l'avenir, notamment du fait des tombées importantes de financements du 1^{er} semestre 2015.

En 2014, Dexia Crédit Local poursuivra ses efforts de marketing de la dette garantie. Deux nouvelles émissions publiques à 7 ans en Euro et à 5 ans en USD ont été exécutées en janvier, confirmant la qualité du placement des obligations

garanties et permettant d'allonger sensiblement la maturité des courbes de référence garanties de Dexia Crédit Local. Cette dynamique a notamment permis au groupe d'absorber l'arrivée à échéance de EUR 9,7 milliards de dette garantie émise en 2008 à un coût élevé. Le groupe continuera d'autre part à développer son accès au marché du Repo, autre source de financement privilégiée par Dexia dans le cadre de sa résolution ordonnée.

Rapport
de gestion

Gouvernance et
contrôle interne

Comptes
consolidés

Comptes
sociaux

Assemblée
générale

Renseignements
de caractère général

Gestion des risques

Introduction

Durant l'année 2013, l'environnement macroéconomique s'est amélioré. En particulier, les craintes qui pesaient sur les économies des pays périphériques européens semblent désormais écartées. Néanmoins, Dexia Crédit Local continue d'évoluer dans un environnement incertain. La zone euro reste convalescente, les progrès enregistrés étant encore trop limités pour pouvoir écarter tout risque de nouvelle crise et la santé économique des banques et des collectivités locales des pays périphériques demeure encore fragile. Hors zone Euro, plusieurs pays, à l'exemple de la Hongrie, sont toujours confrontés à une situation d'endettement élevé. Enfin, le redressement de l'économie américaine devrait s'accompagner d'un durcissement de la politique monétaire de la Federal Reserve, dont l'impact sur le secteur financier reste difficile à prévoir.

Si 86 % des actifs constituant le portefeuille de Dexia Crédit Local sont notés « investment grade », ils requièrent toutefois un suivi attentif. Ce portefeuille présente en effet une concentration importante sur certains secteurs ou types de financement pouvant constituer une source de risque pour Dexia Crédit Local. Dans ce contexte, Dexia Crédit Local a ainsi porté une attention particulière à l'évolution de la situation financière des collectivités locales, tant en Europe qu'aux États-Unis.

La cession de la Société Française de Financement Local, maison-mère de la Caisse Française de Financement Local en janvier 2013, a entraîné, outre une profonde adaptation de l'organisation et de la gouvernance de la filière, des impacts en termes de risque de marché et de risque de crédit. Elle s'est notamment illustrée par une sortie de couverture d'un portefeuille de dérivés, nécessitant une augmentation des limites de VaR (Value at Risk) et par une diminution des expositions de crédit de EUR 68 milliards.

Enfin, la revue de la qualité des actifs (Asset Quality Review – AQR), menée par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de supervision unique prévu en 2014, mobilise une grande partie des équipes de la filière Risques depuis fin 2013.

Gouvernance

La mission de la filière Risques consiste à définir la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques et à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. Elle veille à identifier les risques et à les gérer, à alerter les comités compétents de façon proactive et à proposer, le cas échéant, des mesures correctrices. La filière Risques décide notamment du montant des provisions jugées nécessaires.

Compte tenu de l'évolution du périmètre du groupe, l'organisation et la gouvernance de la filière ont fortement évolué au cours de l'année 2013. La gouvernance de la filière Risques s'articule autour du Comité des Risques (Risk Committee), qui regroupe les membres du Comité de Direction. Celui-ci a un pouvoir de décision sur l'ensemble des transactions réalisées par le groupe, en fonction du risque de crédit, de liquidité, de l'impact en résultat ou sur le niveau des fonds propres qu'elles représentent. Ce comité est également responsable des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe. Afin de faciliter la conduite opérationnelle du groupe, le comité peut accorder des délégations de pouvoir.

La filière Risques regroupe quatre directions : la direction du risque de crédit, la direction des risques de marché, la direction des risques opérationnels et du contrôle permanent et la direction quantification, mesure et reporting des risques, qui regroupe également l'ensemble des fonctions support de la filière. Depuis le 1^{er} novembre 2013, les fonctions de validation méthodologique des modèles sont placées sous la responsabilité de l'Auditeur Général.

Le projet d'entreprise initié par Dexia Crédit Local en 2013 prévoit de recentrer la filière Risques sur ses fonctions de contrôle. La filière verra donc son organisation et sa gouvernance évoluer au cours de la période à venir. De même, les différents comités, décrits ci-dessous, autour desquels s'articule la gestion des différents risques par la filière seront redéfinis dans une optique d'efficacité. Ce projet est détaillé pages 9 à 10 dans le chapitre « Projet d'entreprise ».

Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

Au sein de la filière Risques, la direction du risque de crédit est responsable de la supervision du risque de crédit, sous l'égide du Comité de Direction et de comités spécialisés. Elle est en charge de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit, qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes au sein du groupe.

Comités

La gestion du risque de crédit s'articule autour du Comité des Risques, qui approuve la politique de risque pour l'ensemble du groupe et se prononce sur les transactions les plus

importantes en matière de risque de crédit. Le Comité des Risques délègue une partie de son pouvoir de décision au Comité de crédit. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base du niveau de notation et du montant de l'exposition consolidée.

Le Comité des Risques reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement, plusieurs comités, qui se réunissent sur une base trimestrielle, sont en charge de la supervision de risques spécifiques :

- Le comité « Watchlist » supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées ;
- Le comité des défauts qualifie et suit les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia Crédit Local et conformément au cadre réglementaire ;
- Le comité des provisions surveille le coût du risque ;
- Le comité de notation s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

Au niveau de chacune des filiales et succursales de Dexia Crédit Local, les Directions des Risques de Crédit se concentrent sur la gestion du risque de crédit propre à leur marché domestique et sont en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales.

Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt structurel et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (credit spread) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation.

Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur des actifs due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes de Dexia Crédit Local.

Organisation

La direction des risques de marchés financiers (Financial Market Risk Management) est responsable de la supervision du risque de marché, sous l'égide du comité de direction et de comités de risque spécialisés. Elle s'assure de l'identification, de l'analyse et de la surveillance des risques et des résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

La direction des risques de marchés financiers regroupe des équipes centrales et locales. Les équipes centrales, rassemblées au sein de centres d'expertise, définissent les méthodes de calcul, de mesure des risques et de résultat, qui s'appliquent à l'ensemble du groupe. Elles sont en charge de la mesure, du reporting et du suivi consolidé des risques et des résultats de chacune des activités dont elles ont la responsabilité. Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes locales sont chargées du suivi de l'activité journalière. Elles veillent à la bonne mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau du groupe, sont en charge de l'évaluation et du suivi des risques, en lien direct avec les équipes opérationnelles.

Comités

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité des risques et le comité exécutif de la filière risques. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du groupe, un système de délégation a été mis en œuvre au sein du groupe.

Le comité des risques de marché (Market Risk Committee) est en charge de la gouvernance et des normes en matière de risques. Il définit les limites de risque constituant le cadre général de la politique du groupe. Il se réunit sur une base mensuelle.

Un comité de suivi des valorisations et du collatéral (Valuation and Collateral Market Risk Committee) se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.

Gestion du bilan

Définition

La gestion du bilan regroupe la gestion de l'ensemble des risques structurels liés au « banking book ». Ce périmètre recouvre les risques de taux, de change, de liquidité et de résultat, ainsi que la gestion de la trésorerie et de la couverture des risques de taux à court terme.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique et du risque de change sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et en cas de dégradation de la situation, Dexia Crédit Local travaillant sur différents scénarios stressés.

Organisation

La direction en charge de la gestion du bilan (*Balance Sheet Management – BSM*) se situe sous la responsabilité de la filière Finance et a pour mission de gérer les risques structurels de l'ensemble de Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales.

Au sein de la filière Risques, une équipe dédiée, dite BSM Risques, est en charge de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance, de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport

aux standards du groupe Dexia. Par ailleurs, BSM Risques définit les stress à appliquer aux différents facteurs de risque, valide la gestion du risque effectuée par la filière Finance et s'assure de la conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.

Comités

La gestion actif/passif (*Asset and Liability Management*) est placée sous la supervision du comité ALCo de Dexia Crédit Local, comité fusionné avec le comité ALCo de Dexia (*Group Assets & Liabilities Committee*) qui se réunit sur une base trimestrielle. Le comité ALCo décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle à des comités ALCo locaux. Le comité ALCo décide globalement du niveau des expositions, en cohérence avec les décisions du comité de direction. Les comités ALCo locaux gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCo du groupe.

Le comité ALCo de Dexia Crédit Local délègue une partie de ses prérogatives au comité du refinancement et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee*), qui se réunit sur une base hebdomadaire. Ce dernier centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Il est en charge de la surveillance de la position de liquidité de Dexia Crédit Local, du suivi de son évolution et de sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il s'assure de la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs.

Risque opérationnel et contrôle permanent

Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le contrôle permanent (hors conformité) a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

Organisation

La gestion du risque opérationnel est pilotée par une équipe centrale au sein de la filière Risques s'appuyant sur un réseau de correspondants dans toutes les filiales et succursales, et dans les différentes directions du groupe. Dans chaque domaine d'activité, un correspondant pour les risques opérationnels coordonne la collecte de données et évalue les risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locaux.

Le contrôle permanent est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local. Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

Comités

Le comité de direction et le comité des risques (*Risk Committee*), qui décident de la politique pour l'ensemble de Dexia Crédit Local, assurent un suivi régulier de l'évolution du profil de risque des différentes activités de Dexia Crédit Local. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du suivi du risque, un système de délégation a été mis en place.

Le comité d'acceptation des risques opérationnels (*Operational Risk Acceptance Committee*), réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre en œuvre. Il valide les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif. Il est présidé par le membre du Comité de Direction en charge des Risques.

Des comités de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information se réunissent tous les deux mois, examinent et décident des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

Le comité de contrôle permanent se réunit sur une base trimestrielle pour examiner les résultats de chaque campagne d'évaluation des résultats du contrôle permanent. Il est constitué des fonctions Conformité, Risque Opérationnel, Sécurité des Systèmes d'Information, Inspection et Contrôle Permanent.

Suivi du risque

Risque de crédit

La direction des Risques de Dexia Crédit Local a mis en place un ensemble de politiques et de procédures, afin d'encadrer la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

Mesure du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place par Dexia Crédit Local dans le cadre réglementaire dit de « Bâle II » : chaque contrepartie se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne. Les notations sont revues sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité « Watchlist », sur la base de critères objectifs ou d'un jugement expert. Le portefeuille classé en approche standard fait également l'objet d'un suivi régulier.

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit de Dexia Crédit Local et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la Direction des Risques.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia Crédit Local en 2013

Environnement macroéconomique

En 2013, la croissance de l'économie mondiale s'est maintenue à un niveau relativement faible, dans un environnement macroéconomique présentant des déséquilibres persistants. Le Fonds Monétaire International a abaissé ses prévisions de croissance de 3,2 % en 2012 à 2,9 % en 2013 et prévoit une augmentation de la croissance mondiale pour 2014 à 3,6 %. Cette reprise attendue de la croissance mondiale reste cependant fragile, notamment du fait du durcissement des conditions financières des pays émergents et de l'endettement public et privé important de nombreux pays avancés.

Au premier semestre 2013, la zone euro a retrouvé progressivement la confiance des marchés financiers, illustrée par une détente des taux souverains de nombreux pays et des hausses significatives de certains indices boursiers. Ce rétablissement repose sur la volonté affichée du président de la Banque Centrale Européenne de défendre l'Euro et sur une légère reprise économique observée dans certains pays. Il résulte également d'injections massives de capitaux provenant du Japon qui a assoupli sa politique monétaire.

Aux États-Unis, l'annonce, en juin 2013, d'un possible ralentissement du programme de rachat obligataire par la Banque centrale a été suivie d'un resserrement important des taux longs. La Banque centrale a finalement décidé, en décembre, de commencer à resserrer prudemment sa politique monétaire en réduisant progressivement son programme d'achat d'obligations à partir de janvier 2014. Elle a cependant indiqué que ses taux directeurs resteraient très bas pour une période plus longue que prévu.

Au second semestre 2013, alors que des signes modérés de reprise sont apparus en Europe, aux États-Unis et au Japon, un ralentissement de la croissance a été observé dans les pays émergents.

En zone Euro, certains pays, comme l'Irlande, l'Espagne et le Portugal, ont accompli des progrès significatifs en matière de consolidation fiscale et de compétitivité. L'Espagne et l'Irlande ont tous deux pu quitter leur programme européen d'aide financière, renforçant ainsi le sentiment des marchés vis-à-vis de l'ensemble de la zone Euro. En Grèce, la situation reste délicate avec une dette qui demeure importante, nécessitant probablement un soutien supplémentaire à terme. Le rétablissement inachevé des banques, la faiblesse du crédit, en particulier dans les pays périphériques, ainsi que le surendettement des ménages, des entreprises et des États, font toujours peser des risques sur la zone. La revue menée par la Banque Centrale Européenne (Asset Quality Review) devrait permettre de réduire l'incertitude liée au bilan des banques.

Situation des souverains et engagements de Dexia Crédit Local

Les encours de Dexia Crédit Local sur les souverains portent essentiellement sur l'Italie, la Pologne et les États-Unis, et dans une moindre mesure sur le Portugal, le Japon et la Hongrie.

France

En 2013, la croissance économique est demeurée faible. La tendance haussière du taux de chômage n'a pas connu d'inflexion au cours de l'année, alors que la dégradation de la compétitivité s'est poursuivie. Toutefois, malgré une situation économique difficile, avec des déficits publics importants et des marges de manœuvre fiscales limitées, la France continue de bénéficier de conditions de financement favorables sur les marchés financiers.

L'exposition de Dexia Crédit Local sur le souverain français représente EUR 0,6 milliard au 31 décembre 2013.

Italie

Fin 2013, l'Italie a vu sa situation politique se stabiliser, avec l'émergence d'une nouvelle majorité parlementaire. Cette période de stabilité pourrait permettre la poursuite des efforts engagés en matière de compétitivité et de consolidation budgétaire jusqu'aux prochaines élections, prévues après la présidence de l'Union européenne de l'Italie au deuxième semestre 2014. La démission du Premier Ministre Enrico Letta le 14 février et son remplacement par Matteo Renzi n'ont pas modifié cette dynamique favorable. L'année a été marquée par la sortie de l'Italie de la procédure pour déficit excessif engagée par l'Union européenne et la diminution significative de son déficit structurel (-0,5 % du PIB attendu pour 2013). Cependant, si les conditions de financement du souverain se sont significativement améliorées, le niveau de dette publique, estimé à 131 % du PIB en 2013, demeure très élevé et les faibles prévisions de croissance économique pèsent sur la capacité de désendettement du pays.

L'exposition de Dexia Crédit Local sur le souverain italien, principalement composée d'obligations, s'élève à EUR 13,9 milliards au 31 décembre 2013.

Portugal

Malgré une fragilisation du consensus politique autour des mesures d'austérité et une résistance croissante de la population face aux réformes, le Portugal a continué à mettre en place des mesures d'économies budgétaires et d'amélioration de sa compétitivité durant l'année 2013. Le pays prévoit une réduction de son déficit public en 2013 et a récemment vu ses exportations significativement augmenter (+4 % entre janvier et août 2013). Le Portugal devrait à nouveau renouer avec la croissance en 2014 ; les perspectives de faible croissance pourraient toutefois remettre en cause la diminution rapide de la dette, attendue à partir de 2015. Sur les marchés financiers, le Portugal a vu ses conditions de financement nettement s'améliorer. Ses réserves de liquidités, estimées à six mois, ont rassuré les investisseurs sur la capacité de l'État à honorer ses échéances financières. Toutefois, la sortie du programme de soutien, prévue en juin 2014 reste incertaine compte tenu du niveau élevé de l'endettement public et des difficultés politiques rencontrées.

L'encours de Dexia Crédit Local sur le souverain portugais est de EUR 1,4 milliard au 31 décembre 2013, composé quasi-exclusivement d'obligations.

Pologne

La Pologne est un acteur économique d'importance parmi les pays d'Europe centrale et orientale et représente le seul pays parmi les 28 de l'Union Européenne à être resté en croissance tout au long de la crise survenue en 2008. Après une croissance de 1,9 % en 2012, la hausse du PIB pourrait atteindre 1,5 % en 2013 selon le gouvernement et accélérer à 2,5 % en 2014. Au cours de l'année 2013, les exportations ont progressé rapidement et la consommation a connu une légère reprise. Toutefois sur le plan fiscal, le net ralentissement de l'économie au premier semestre a conduit à des recettes budgétaires plus faibles que prévu et à un déficit en hausse. Le gouvernement a décidé par conséquent de suspendre la règle du plafonnement de la dette à 50 % du PIB. Les mesures d'économies mises en place pourraient permettre de ramener le déficit budgétaire de 4,8 % du PIB en 2013 à 3,1 % en 2015.

L'encours de Dexia Crédit Local sur le souverain polonais, composé en quasi-totalité d'obligations, représente EUR 2 milliards au 31 décembre 2013.

Hongrie

La Hongrie a vu son activité économique redémarrer au début de l'année 2013. Néanmoins, le resserrement du crédit, les incertitudes juridiques et certaines nouvelles taxes continuent d'entraver l'investissement privé. L'endettement en devise étrangère reste important et son remboursement est donc vulnérable aux risques de dépréciation de la devise hongroise. Le risque de perte de confiance des investisseurs et le regain de tensions sur les marchés internationaux pourraient provoquer des sorties de capitaux et accentuer une dépréciation du forint, pesant ainsi sur la capacité du pays à se refinancer.

L'exposition de Dexia Crédit Local sur le souverain hongrois, composée en quasi-totalité d'obligations, s'élève à EUR 1,2 milliard au 31 décembre 2013.

États-Unis

A +1,7 %, la croissance estimée du PIB en 2013 se montre moins soutenue qu'en 2012, où elle avait atteint +2,8 %. La demande privée demeure dynamique, mais les ajustements budgétaires significatifs effectués durant l'année ont entravé la croissance. Au cours de l'année, les tensions politiques sur la question du relèvement du plafond de la dette ont impacté la situation financière du pays. La conclusion d'un accord budgétaire en décembre 2013 a permis d'écarter le risque de nouveaux blocages budgétaires jusqu'en septembre 2015. Enfin, le ralentissement du programme d'achat d'obligations par la Banque centrale, initié en janvier 2014, pourrait également impacter la situation macroéconomique.

L'encours de Dexia Crédit Local sur le souverain américain s'élève à EUR 1,9 milliard au 31 décembre 2013, dont EUR 1 milliard d'obligations et EUR 0,9 milliard de dépôts à court terme.

Japon

Au cours de l'année 2013, la conjoncture économique s'est sensiblement améliorée, portée par une politique monétaire accommodante, une stimulation fiscale et des réformes en matière de compétitivité. Le Japon connaît ainsi un retour de l'inflation pour la première fois depuis octobre 2008 et la production manufacturière est au plus haut depuis 2006. Toutefois, la hausse des salaires n'a pas suivi celle des prix, engendrant une baisse substantielle du pouvoir d'achat. En outre, l'économie japonaise est toujours pénalisée par sa dépendance

énergétique. La forte augmentation des importations de produits énergétiques au deuxième semestre 2013 explique ainsi en grande partie le retour de l'inflation constaté.

L'encours de Dexia Crédit Local sur le souverain japonais s'élève à EUR 1,2 milliard. L'intégralité de cette exposition est composée d'obligations en yen dont le risque de devise est couvert par des instruments de couverture.

Situation du secteur public local et engagements de Dexia Crédit Local en France

Secteur public français

En 2013 et pour la deuxième année consécutive, l'épargne brute des collectivités territoriales a diminué, s'établissant à 18 % des recettes de fonctionnement contre 18,7 % en 2012, conséquence directe d'un effet de ciseaux défavorable. Si la croissance des recettes fiscales reste relativement dynamique, les recettes de fonctionnement sont impactées par le gel des dotations de l'État, et les dépenses augmentent à un rythme soutenu, tirées principalement par les frais de personnel et le poids des dépenses sociales qui ne cessent de s'alourdir (+5,6 % en 2013). Les investissements, qui s'élèvent à EUR 54 milliards et représentent 70 % de l'investissement public, n'ont augmenté que de 1,7 % en cette période pré-électorale. Les communes restent les principaux investisseurs, tandis que les départements et régions poursuivent la réduction de leurs programmes. A la fin de l'année 2013, l'encours de dette des collectivités territoriales devrait atteindre EUR 167 milliards. La Caisse des dépôts a joué un rôle majeur dans le financement des collectivités locales, qui peuvent par ailleurs compter sur le renforcement de la présence de la Banque Postale sur ce marché et sur l'Agence France Locale, créée mi-2013.

En 2014, dans un contexte de renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires, de nouvelles contraintes vont peser sur les recettes du secteur local avec une diminution des dotations de l'État de EUR 1,5 milliard en 2014 et en 2015 et un renforcement des mécanismes de péréquation.

La cession en janvier 2013 de la Société de Financement Local, maison mère de la Caisse de Financement Local, a entraîné une réduction sensible des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local en France, passé de EUR 70 milliards à la fin 2012 à EUR 19,5 milliards à la fin 2013.

64 % des encours du portefeuille secteur public France demeurent notés dans les catégories AAA, AA et A. La notation de près de 70 % des contreparties est restée stable. Seules 5 % des expositions sont notées « Non Investment Grade ». Les contreparties en défaut sont très peu nombreuses et représentent 1 % des encours.

Au cours de l'année, Dexia Crédit Local a réussi à solder l'ensemble des impayés sur les lignes de crédit court terme accordées au secteur hospitalier, grâce à un soutien actif des Agences Régionales de Santé, ainsi que la majeure partie de ceux sur les lignes de crédit à court terme accordées à des collectivités locales.

Point sur la désensibilisation des crédits structurés en France

L'année 2013 a également vu le lancement de la première vague de désensibilisation des crédits structurés dans le cadre de l'enveloppe de production accordée à cet effet par la Commission européenne.

Pour mémoire, la notion de crédit structuré est définie sur la base de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, conclue entre certains établissements bancaires et les collectivités locales. Etabli à la demande du gouvernement français, ce document a été signé le 7 décembre 2009 par plusieurs associations représentatives des collectivités locales et par certains établissements bancaires, dont Dexia Crédit Local. Les crédits structurés y sont définis comme :

- l'ensemble des crédits dont les structures appartiennent aux catégories B à E de la charte Gissler;
- l'ensemble des crédits dont la commercialisation est exclue par la charte, que ce soit du fait de leur structure (i.e. leviers > 5, etc.), de leur(s) indice(s) sous-jacent(s) (i.e. change, matières premières...) ou de leur devise d'exposition (prêts libellés en Franc Suisse, Yen...);
- à l'exclusion de l'ensemble des crédits dont la phase structurée est terminée et dont le taux est un taux fixe ou un taux variable simple de manière définitive.

Selon cette définition, l'encours de crédits structurés qui figurent au bilan de Dexia Crédit Local à la fin 2013 représente EUR 3,13 milliards.

Les prêts les plus structurés selon la nomenclature Gissler (catégories 3E, 4E et 5E) ainsi que les prêts dont la commercialisation est exclue par la charte peuvent être qualifiés de « sensibles », ils font l'objet d'un suivi particulier et d'actions visant à réduire leur sensibilité. A la fin 2013, Dexia Crédit Local avait un encours de crédits sensibles de EUR 1,7 milliard, contre EUR 2,3 milliards à fin 2012⁽¹⁾.

Crédits au secteur public local français au 31 décembre 2013

	Encours ⁽¹⁾	%	Nombre de clients
Crédits non structurés	11,50	78,65 %	3 803
Crédits structurés non-sensibles	1,40	9,56 %	443
Crédits sensibles	1,73	11,80 %	1 147

(1) En milliards d'EUR

Ces prêts concernent les catégories de clients suivants :

Crédits sensibles au secteur public local français au 31 décembre 2013

	Encours ⁽¹⁾	Nombre de clients
Communes de moins de 10 000 habitants	0,19	648
Communes de plus de 10 000 habitants et groupements de communes	0,53	348
Régions et départements	0,09	11
Autres clients	0,91	140

(1) En milliards d'EUR

En 2013, les 10 % de clients ayant les taux les plus élevés en 2013 pour ces prêts sensibles ont payé en moyenne un taux de 6,98 % et les 10 % de clients ayant payé les taux les plus bas ont payé en moyenne un taux de 0,28 %.

(1) Les encours présentés portent uniquement sur le périmètre du secteur public local en France

Crédits sensibles au secteur public local français

	Taux moyen en 2013
1 ^{er} décile	6,98 %
2 ^e décile	4,91 %
3 ^e décile	4,70 %
4 ^e décile	4,50 %
5 ^e décile	4,29 %
6 ^e décile	3,98 %
7 ^e décile	3,58 %
8 ^e décile	2,96 %
9 ^e décile	0,56 %
10 ^e décile	0,28 %

Certains clients ont assigné Dexia Crédit Local en justice pour des crédits sensibles qu'il leur avait octroyés. Au 31 décembre 2013, 219 clients ont délivré des assignations à l'encontre de Dexia Crédit Local. Ce point est développé dans la section « Litiges », page 40 du présent chapitre.

Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits sensibles et d'en permettre la désensibilisation, la Commission européenne a accordé à Dexia Crédit Local une enveloppe de EUR 600 millions de production, pouvant être utilisée sur deux fenêtres, de février à juillet 2013 et de juin à novembre 2014, dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia.

Lors de la première fenêtre de flux, Dexia Crédit Local a pris contact avec 222 clients, qui ont, sauf motif particulier, reçu une offre de conversion de leur crédit sensible en crédit à taux fixe. 44 clients ayant des prêts sensibles ont refusé de désensibiliser leur emprunt. Cette opération a permis de désensibiliser 22 % de l'encours des crédits sensibles de Dexia Crédit Local, soit EUR 0,5 milliard. La phase intermédiaire entre les deux fenêtres de production voit la poursuite de l'action de désensibilisation, sans production nouvelle, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne.

Évolution du cadre réglementaire relatif aux crédits structurés en France

En 2013, le législateur a fait évoluer le cadre réglementaire relatif aux crédits structurés sur deux points majeurs :

- Une loi de validation a été votée, afin de sécuriser le cadre contractuel des crédits accordés par les établissements de crédit. Cette loi fait l'objet d'une décision du Conseil constitutionnel et le gouvernement s'est engagé à proposer un nouveau texte, intégrant les remarques du Conseil constitutionnel (cf. « Faits Marquants – b. Point sur l'évolution du cadre juridique français ») ;
- Un fonds de soutien, financé par l'État et le secteur financier, sera créé afin de soutenir les collectivités locales confronté à des difficultés financières, en lien avec les crédits structurés.

Situation du secteur public local et engagements de Dexia Crédit Local dans les autres pays Espagne

La dégradation très marquée de la conjoncture économique en Espagne a eu pour conséquence une réduction des recettes des collectivités locales espagnoles depuis 2012. Elles ont bénéficié du soutien de l'État, qui a mis en place des facilités de crédit via des fonds de soutien et a exigé en retour le respect de mesures de redressement. Ces mesures devraient permettre une réduction progressive du déficit budgétaire

des régions. L'objectif de déficit pour les régions est ainsi fixé à -1,3 % du PIB pour l'année 2013, un objectif qui paraît réalisable au regard de l'amélioration constatée en 2012. Fin 2013, l'État central a annoncé la création d'un fonds d'aide à destination de 536 municipalités en difficulté financière, en contrepartie d'un plan d'ajustement.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par les collectivités locales espagnoles, Dexia Crédit Local a abaissé la notation de 8 des 17 régions. Aucun impayé ou retard de paiement n'a été constaté sur les emprunts et les obligations des régions. En revanche, Dexia Crédit Local a enregistré des retards de paiement ou des impayés sur les échéances de trois communes espagnoles et d'un satellite public.

Les encours Dexia Crédit Local sur le secteur public local espagnol s'élèvent à EUR 9,3 milliards au 31 décembre 2013.

Portugal

La situation du Portugal demeure globalement inchangée et les données 2013 confirment la stabilité du profil financier du pays. Le cadre institutionnel se caractérise par une organisation fortement centralisée, permettant un contrôle de l'État sur les collectivités locales. Parallèlement, le contrôle de l'État sur les deux régions autonomes a été renforcé durant l'année.

Au premier semestre 2013, un Programme d'Appui à l'Économie Locale, d'un montant de EUR 1 milliard, a été mis en place par l'État central afin d'aider les municipalités portugaises à optimiser leur niveau de liquidité et à se désendetter. L'État a également imposé à la région autonome de Madère un plan d'ajustement très sévère à partir de janvier 2012, en contrepartie d'une aide financière de l'État, qui s'engage aussi à assurer une partie du service de la dette de la région.

Compte tenu de la conjoncture économique peu favorable et la situation financière difficile du Portugal, qui bénéficie toujours du programme d'aide de l'Union européenne et du Fond Monétaire International, Dexia Crédit Local a abaissé la notation des collectivités locales portugaises, malgré ces mesures et les efforts consentis.

A la fin 2013, Dexia Crédit Local avait une exposition de EUR 1,8 milliard sur le secteur public local portugais.

Italie

En Italie, l'État a imposé depuis plusieurs années un encadrement de l'endettement des collectivités locales. Outre le plafonnement des intérêts de la dette à 8 % des recettes courantes en 2012, puis 6 % en 2013 et 4 % en 2014, des normes d'endettement par habitant ont été mises en place, ainsi que le plafonnement du service de la dette des régions à 20 % de leurs recettes fiscales propres.

Depuis 2011, les régions ont dû faire face à une augmentation des dépenses de santé. Sur la base des données 2011, les données 2012 et 2013 n'ayant pas encore été publiées, les régions conservent néanmoins un endettement relativement mesuré. Sur la base de ces mêmes données, le risque de crédit des provinces et municipalités italiennes demeure relativement faible.

La dégradation de la conjoncture économique en Italie n'épargne néanmoins pas les collectivités locales. Un soutien par l'État a été mis en place pour leur permettre de faire face à cette situation. Ce soutien est notamment apporté

via un fonds à 10 ans, permettant à certaines collectivités sensibles d'éviter la gestion sous tutelle du « dissesto ». Cinq collectivités sur lesquelles Dexia Crédit Local a une exposition ont bénéficié de ce fonds : les villes de Naples, Catane, Messine, Foggia et la Province de Chieti. En 2013, un second dispositif a été mis en place, prévoyant une enveloppe de EUR 20 milliards par an en 2013 et 2014 pour aider les collectivités locales et les différents ministères centraux à régulariser leurs dettes fournisseurs antérieures au 31 décembre 2012.

Dexia Crédit Local n'a pas enregistré de cas difficiles ni de défauts de paiement importants liés à une situation de solvabilité délicate de débiteurs sur l'Italie. La qualité de crédit du portefeuille se maintient à un niveau acceptable, malgré l'abaissement de la notation de 4 régions, en raison de la légère détérioration de leur situation financière. Il est à noter enfin que la réglementation financière des communes et provinces est protectrice pour les créanciers bancaires, en privilégiant leur rang dans les paiements et en les immunisant des procédures de « dissesto ».

A la fin 2013, les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local italien s'élèvent à EUR 11,6 milliards.

Grande-Bretagne

Les mesures appliquées au secteur local britannique dans le cadre de la politique d'austérité ont eu leurs premiers effets en 2012 et 2013. Ces mesures ont notamment permis de simplifier la gestion de la dette des parcs de logements sociaux gérés par les collectivités. Parallèlement, les dotations versées par l'État aux collectivités ont été réduites de près de 14 %, dans le cadre du programme triennal 2012-2014. Les efforts de réduction des dépenses engagées par les collectivités leur ont néanmoins permis de renforcer leur situation financière sur la période. Un effort de contribution à la politique économique nationale a également été demandé au second acteur du logement social, constitué des « Housing Associations », avec une réduction des subventions d'investissement reçues de l'État, alors que l'aide sociale, désormais constituée d'une prestation unique incluant l'allocation logement, n'est plus versée directement aux associations. Face à cette diminution de leurs ressources, les associations ont revu à la baisse leurs programmes d'investissement, tout en restant des acteurs majeurs dans la construction de logements sociaux.

Au 31 décembre 2013, les expositions de Dexia sur le secteur public local s'élèvent à EUR 8,9 milliards et comprennent des expositions sur les collectivités locales et sur les « Housing Associations ». L'encours sur les collectivités locales britanniques est de EUR 4 milliards. Le cadre institutionnel britannique permet de considérer cet encours comme présentant un risque très proche de celui du souverain. D'autre part, le portefeuille d'expositions sur les Housing Associations s'élève à EUR 4,9 milliards, Dexia Crédit Local n'enregistre pas de situation risquée sur ce portefeuille.

Allemagne

Le secteur public local allemand a vu sa situation financière s'améliorer en 2012, les données 2013 n'ayant pas encore été publiées. A EUR 5,6 milliards, le déficit budgétaire des Länder est en nette réduction et meilleur que les prévisions initiales, qui tablaient sur un déficit de EUR 14,8 milliards. Parallèlement le niveau d'endettement s'est légèrement réduit, bien que restant à un niveau général élevé. En mai

2013, le Conseil de Stabilité a confirmé ces tendances et a indiqué que les objectifs de consolidation des 5 Länder les plus aidés étaient atteints. La situation financière des communes continue d'évoluer favorablement, du fait notamment d'une augmentation de leurs recettes fiscales, avec toutefois une disparité régionale en défaveur des communes de l'Est qui affichent un léger déficit global pour la première fois depuis 2004. La plupart des Länder ont mis en œuvre des programmes d'assainissement des finances des communes en difficulté sur leur territoire au titre du mécanisme institutionnel de solidarité.

L'actualisation de la notation interne du secteur local allemand illustre la bonne qualité du portefeuille de Dexia Crédit Local, stable sur l'année, et le très bon niveau de notation des Länder.

Quelques opérations de désensibilisation sur des produits structurés contractés avec des communes se poursuivent, sans constituer une part significative de ce portefeuille.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local allemand s'élevaient à EUR 17,8 milliards au 31 décembre 2013.

États-Unis

Les États-Fédérés continuent de faire partie des plus importants émetteurs sur le marché obligataire américain, avec une forte demande des créanciers, qui bénéficient d'un cadre institutionnel protecteur. Dès 2011, les États ont pu tirer parti de l'amorce de reprise économique aux États-Unis et parvenir globalement à une augmentation de recettes courantes de 7 % quand leurs dépenses ne croissaient que de 3 %.

Néanmoins, le Commonwealth de Porto Rico se distingue par une situation financière très tendue, conséquence de mesures fiscales récentes et de la fin des avantages accordés aux entreprises américaines implantées localement, qui ont dégradé l'activité économique de l'île et ont engendré un déficit structurel et une augmentation de la dette. Une perspective d'amélioration est apparue avec l'élection d'un nouveau Gouverneur en janvier 2013 et le lancement d'un programme de redressement visant à ramener le déficit à zéro en 2015.

La valeur comptable brute des engagements de Dexia sur Porto Rico s'élève à USD 433 millions à fin décembre 2013, provisionnée à hauteur de USD 69,2 millions (en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture). Dexia a toutefois cédé une partie de ces encours les plus risqués courant janvier 2014. L'exposition résiduelle s'élève à fin janvier à USD 385 millions, assurée à plus de 95 % par les meilleurs réhausseurs de crédit (monolines) et provisionnée à hauteur de USD 33,9 millions, en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture.

Dans un contexte économique qui demeure tendu, quelques collectivités locales ont subi une dégradation accentuée de leur situation économique et financière. Leur accès au bénéfice du Chapitre 9 de la loi sur les faillites n'est pas systématique. Les cas très difficiles restent relativement rares mais marquants, à l'image de la ville de Detroit au second semestre 2013. Dans ce dossier, où Dexia Crédit Local est engagé, l'Emergency Manager de la Ville nommé par le Gouverneur du Michigan a en effet obtenu un jugement proclamant la faillite de la Ville sur la base d'une évaluation maximaliste de sa dette.

Le plan de redressement proposé, qui sollicite lourdement les créanciers et les assureurs, ouvre une phase de négociation et de mise au point qui pourrait être longue. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable brute des engagements de Dexia sur Detroit concernés par les mesures de restructuration de la dette s'élèvent à USD 330 millions, dont USD 305 millions supportent un risque de réduction de valeur pour Dexia. La provision affectée s'établit à USD 154,3 millions, en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture.

Le groupe dispose également d'autres créances du secteur public liées à la ville de Detroit pour un montant de USD 123 millions. Ces dernières ne sont pas concernées par la restructuration de la dette de Detroit dans le cadre du Chapitre 9.

Les encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local aux États-Unis s'élevaient à EUR 9,9 milliards au 31 décembre 2013.

Engagement sur le financement de projets et les entreprises

Le portefeuille de financements de projets et entreprises était de EUR 20,3 milliards au 31 décembre 2013, en réduction de 16 % par rapport au 31 décembre 2012. Il est composé pour 71 % de financements de projets⁽¹⁾, le solde étant constitué de financements « corporate », tels que des financements d'acquisition, des transactions commerciales ou des obligations d'entreprises. La baisse du portefeuille s'explique par plusieurs facteurs :

- l'amortissement naturel du portefeuille ;
- des remboursements anticipés lors des refinancements de la dette des emprunteurs, auxquels Dexia Crédit Local ne participe pas ;
- des effets de variation de change sur la période notamment sur la livre sterling et le dollar australien, les actifs en GBP et en AUD représentant respectivement 27 % et 8 % du portefeuille de financements de projet et « corporate ».

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de financements de projets s'élève à EUR 14,5 milliards. Il est composé à 48 % de Partenariats Public-Privé (PPP), principalement au Royaume-Uni et en France, à 23 % de projets dans le secteur de l'énergie, majoritairement dans le domaine des énergies renouvelables, et à 12 % de projets présentant un risque de trafic. 71 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 20 % aux États-Unis, au Canada et en Australie. Le portefeuille est en moyenne, noté « investment grade » à 69 %.

Certains projets font l'objet d'un suivi attentif, notamment dans les cas de restructuration toujours en cours sur certaines opérations à effet de levier. C'est également le cas en Espagne où certains problèmes persistent, en particulier dans le secteur des PPP pour lequel des retards de paiement dans les loyers perçus des contreparties publiques sont enregistrés, ou dans le secteur des énergies renouvelables, pénalisé par certaines mesures fiscales défavorables.

Le portefeuille de financement aux entreprises s'élève à environ EUR 5,8 milliards fin 2013. Il est composé à 42 % d'entreprises du secteur des infrastructures (concessionnaires d'autoroutes et de parkings, sociétés de bâtiments et travaux publics), à 41 % d'entreprises du secteur des « utilities » (eau,

(1) Transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur la base de leurs cash-flows propres et fortement sécurisées au profit de la banque, par exemple via des sûretés sur les actifs et les contrats, une limitation des dividendes.

environnement, distribution et transmission d'énergie ou de gaz), à 6 % d'entreprises du secteur énergétique (y compris hydrocarbures) et à 5 % d'entreprises du secteur immobilier. 87 % du portefeuille est situé en Europe de l'Ouest, 11 % aux États-Unis, Canada et Australie. 87 % du portefeuille est noté « investment grade ». Les principales difficultés ont été rencontrées sur des financements d'acquisition réalisés avant la crise financière, présentant un levier trop important et difficiles à refinancer dans les conditions de marché actuelles.

Engagements sur les ABS

Au 31 décembre 2013, le portefeuille d'ABS de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 6,9 milliards. Ce portefeuille est composé à hauteur de EUR 3,8 milliards par des « US government student loans » qui présentent un profil d'amortissement assez long et une bonne qualité de crédit, bénéficiant de la garantie de l'État américain. Le solde est constitué principalement de titres adossés à des créances hypothécaires sur l'immobilier résidentiel pour EUR 1,5 milliard dont EUR 0,6 milliard en Espagne et EUR 0,2 milliard aux Pays-Bas et par des titres adossés à des créances hypothécaires sur l'immobilier commercial pour EUR 0,3 milliard. La qualité du portefeuille d'ABS s'est légèrement détériorée en 2013. Fin 2013, 85 % du portefeuille est toutefois toujours noté « investment grade » compte tenu du fait que la quasi totalité des tranches dans lesquelles Dexia Crédit Local est investie sont des tranches seniors.

En Espagne, la baisse des prix de l'immobilier résidentiel, estimée à -30 % depuis le plus haut niveau atteint en 2008, combinée à la hausse du chômage dont le taux atteint désormais 26 %, continuent à peser sur la performance des emprunteurs espagnols. Les notations externes des titres adossés à des créances hypothécaires ont aussi été mises sous pression, par application du « sovereign ceiling » de la note souveraine de l'État Espagnol. Cependant, Dexia Crédit Local détient des tranches seniors qui continuent à être remboursées en priorité, les pertes étant absorbées par les tranches subordonnées.

Aux Pays-Bas, en dépit de la baisse des prix de l'immobilier résidentiel, estimée à -20 % depuis le plus haut niveau atteint en 2008, la performance des emprunteurs néerlandais reste bonne avec un taux de prêts hypothécaires présentant des retards de paiement s'élevant à 1 %. Ceci s'explique d'une part par un niveau du chômage relativement bas à 6 % et par le fait que la plupart des prêts hypothécaires aux Pays-Bas sont de type « interest only », le remboursement du principal ne s'opérant qu'à la maturité du prêt.

Enfin, l'année 2013 a été marquée par une évolution positive du risque de crédit lié aux titres adossés à des créances hypothécaires sur l'immobilier commercial (« Commercial Mortgage Backed Securities »). Ceci s'explique par le remboursement de quelques prêts sous-jacents aux opérations de CMBS et par le paiement, en priorité, des tranches seniors détenues par Dexia Crédit Local. Le remboursement des prêts sous-jacents arrivant à maturité restera un enjeu en 2014 pour les prêts restants. Cependant, le niveau de protection donné par les tranches juniors réduit considérablement le risque de perte pour Dexia Crédit Local.

Engagements sur les rehausseurs de crédit

Conséquence de l'activité de Dexia Crédit Local aux États-Unis sur le secteur des municipalités américaines et sur les ABS, traditionnellement rehaussées, le portefeuille de Dexia

Crédit Local rehaussé par des « monolines » s'élève au 31 décembre 2013 à EUR 15 milliards. 86 % des actifs sous-jacents sont de qualité « investment grade ».

Le portefeuille sur lequel la garantie s'applique dans les calculs bâlois par substitution de rating ne s'élève qu'à EUR 3,1 milliards fin 2013.

A l'exception du groupe Assured Guaranty (AGC & AGM) dont l'activité perdure et qui rehausse plus de 50 % du portefeuille assuré, les autres « monolines » sont en situation d'extinction même si nombre d'entre eux sont toujours en mesure de payer leurs engagements d'assurance.

L'année 2013 a principalement été marquée par la sortie de FGIC de son plan de restructuration auprès du régulateur. FGIC est, à ce stade, en mesure de payer un montant équivalent à 17 % des indemnités d'assurance en cas de défaut des actifs sous-jacents. Par ailleurs, la restructuration de MBIA Inc. a renforcé sa solvabilité ainsi, également, que celle de sa société sœur, National Public Finance Guarantee, par le remboursement d'un prêt intra-groupe significatif.

De façon générale, les « monolines » ont mis divers dispositifs en place, tels que des commutations, des actions en justice auprès d'originateurs de titrisations aux États-Unis ou des rachats de titres afin de consolider leur solvabilité et d'être en mesure de faire face à leurs obligations d'assureurs.

Engagements sur les établissements financiers

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les établissements financiers s'élèvent à EUR 25,7 milliards au 31 décembre 2013. Ces engagements sont composés aux trois quarts d'obligations, d'obligations foncières et de crédits à des institutions financières. Le solde regroupe des expositions liées à la mise en pension de titres auprès d'établissements financiers et à des instruments dérivés. Les engagements sur les établissements financiers ont diminué de EUR 12,3 milliards en 2013 (périmètre des activités poursuivies). Ceci est principalement lié au processus de séparation vis-à-vis de Belfius (anciennement Dexia Banque Belgique) qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2013 ainsi qu'à l'amortissement naturel du portefeuille obligataire. Le rythme d'amortissement du portefeuille obligataire restera soutenu dans les prochaines années, un cinquième des engagements résiduels devant être remboursés en 2014 et les deux tiers avant 5 ans.

90 % du portefeuille est noté « investment grade ». Aucun nouveau cas de défaut n'a été constaté en 2013 sur ce portefeuille. Par ailleurs, certaines positions sur Lehman Brothers, Kaupthing, Landsbanki et Glitnir frappées par un défaut en 2008 ont été vendues. Les expositions de Dexia Crédit Local sont concentrées à 17 % aux États-Unis et à 72 % en Europe, principalement en Espagne (26 %), en Allemagne (13 %), en France (12 %), en Belgique (6 %) et au Royaume-Uni (6 %).

La qualité de crédit du portefeuille est restée stable en 2013. Cependant, la situation des banques en Europe du Sud demeure fragile. Outre le sauvetage des banques chypriotes en mars, sur lesquelles Dexia Crédit Local n'avait toutefois aucun engagement, l'année 2013 a été marquée par des problèmes de financement et de qualité des actifs des banques espagnoles et portugaises, malgré des améliorations enregistrées à la suite d'augmentations de capital et de la création d'une structure de défaisance – la SAREB – en Espagne.

Les expositions de Dexia Crédit Local sur le secteur financier espagnol sont toutefois majoritairement constituées d'obligations foncières, qui, compte tenu de leur importance systémique dans le système bancaire espagnol, bénéficieraient très probablement d'un soutien des autorités espagnoles et européennes en cas de difficulté majeure. L'exposition de Dexia Crédit Local sur le secteur financier portugais est faible et sera presque intégralement remboursée au second semestre 2014.

En Europe, l'année 2014 sera marquée par l'Asset Quality Review menée par la Banque Centrale Européenne avant la reprise de la supervision des banques européennes. Cet exercice se focalisera sur l'évaluation de la qualité des actifs détenus par les banques européennes et leur capacité de résistance.

Exposition au risque de crédit⁽¹⁾

Exposition par type de contrepartie (au 31 décembre 2013)

(en millions d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
États	34 946	4 538	30 408	26 636	0	26 636
Secteur public local	160 295	56 753	103 542	90 460	0	90 460
Entreprises	8 552	145	8 407	5 798	0	5 798
Rehausseurs de crédit	5 652	0	5 652	3 143	0	3 143
ABS /MBS	12 807	4 908	7 899	6 717	0	6 717
Financements de projets	15 957	18	15 939	14 493	0	14 493
Particulier PME & Independent	0	0	0	0	0	0
Etablissements financiers	39 786	1 579	38 207	25 913	0	25 913
TOTAL	277 995	67 940	210 055	173 160	0	173 160

Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local n'a plus d'activités destinées à être cédées.

Les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le Secteur Public Local et les États (68 %).

En 2013, le portefeuille de Dexia Crédit Local sur le secteur public local a continué de s'amortir. Par ailleurs, un véhicule de titrisation d'obligations publiques locales italiennes a été démantelé et les sous-jacents d'un montant de EUR 2,9 milliards ont été cédés à la SFIL. Ces deux éléments expliquent l'essentiel de la baisse de l'encours sur le secteur public local (activités poursuivies), de EUR 103,5 milliards fin 2012 à EUR 90,5 milliards fin 2013.

La part des établissements financiers est en baisse de 32 % pour représenter 15 % du total des activités poursuivies, en raison de la baisse des opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque qui s'est poursuivie en 2013, ainsi que de l'amortissement naturel du portefeuille obligataire.

Les segments des entreprises et financements de projets diminuent de 17 % en raison de l'amortissement naturel du portefeuille et de l'effet de remboursements anticipés. La diminution du reste du portefeuille est due à son amortissement naturel.

(1) Voir également la note 7.2. « Exposition au risque de crédit » aux comptes consolidés du présent document de référence page 160.

Exposition par zone géographique (au 31 décembre 2013)

(en millions d'EUR)	31/12/12			31/12/13		
	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
France	84 768	51 293	33 475	28 092	0	28 092
Italie	37 458	3 999	33 460	27 766	0	27 766
Allemagne	25 403	954	24 448	21 937	0	21 937
Espagne	23 493	518	22 975	19 923	0	19 923
Grande-Bretagne	18 841	696	18 145	16 742	0	16 742
Belgique	16 271	5 227	11 044	3 829	0	3 829
Europe Centrale et de l'Est (hors Hongrie)	4 333	132	4 201	3 759	0	3 759
Suisse	3 977	3 801	176	536	0	536
Portugal	3 884	75	3 809	3 693	0	3 693
Autriche	2 220	272	1 948	1 732	0	1 732
Pays scandinaves	1 768	194	1 574	1 035	0	1 035
Irlande	1 594	2	1 592	267	0	267
Hongrie	1 390	0	1 390	1 306	0	1 306
Pays-Bas	701	0	701	565	0	565
Luxembourg	490	14	477	130	0	130
Grèce	227	0	227	216	0	216
Reste de l'Europe	878	46	832	472	0	472
Etats-Unis et Canada	32 202	690	31 513	26 552	0	26 552
Japon	7 321	25	7 296	6 002	0	6 002
Asie du Sud-Est	1 220	0	1 220	1 062	0	1 062
Amérique Centrale et de l'Est	1 110	0	1 110	715	0	715
Turquie	676	0	676	539	0	539
Autres	7 770	3	7 767	6 289	0	6 289
TOTAL	277 995	67 940	210 055	173 160	0	173 160

Au 31 décembre 2013, les expositions de Dexia Crédit Local demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne. Les expositions diminuent globalement sur l'ensemble des pays compte tenu de l'amortissement naturel du portefeuille. La baisse sur la Belgique et l'Irlande est due à la baisse des opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque et celle sur l'Italie est imputable au démantèlement d'un véhicule de titrisation d'obligations publiques locales italiennes dont les actifs sous-jacents ont été cédés à la SFIL.

L'augmentation des expositions sur la Suisse (activités poursuivies) est liée à des opérations de mise en pension (repo).

Exposition par notation (au 31 décembre 2013)

En %	31/12/2012			31/12/2013		
	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
AAA	14,07 %	18,53 %	12,62 %	14,07 %	NA	14,07 %
AA	20,65 %	15,96 %	22,17 %	21,57 %	NA	21,57 %
A	28,96 %	27,01 %	29,59 %	28,85 %	NA	28,85 %
BBB	23,84 %	29,88 %	21,88 %	21,17 %	NA	21,17 %
D	0,63 %	0,74 %	0,60 %	0,78 %	NA	0,78 %
NIG ⁽¹⁾	11,10 %	7,26 %	12,34 %	12,75 %	NA	12,75 %
Pas de notation	0,75 %	0,62 %	0,80 %	0,81 %	NA	0,81 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	NA	100 %

(1) NIG : non investment grade

Au 31 décembre 2013, près de 86 % des expositions des activités poursuivies de Dexia Crédit Local sont « investment grade » et 13 % sont notées « non investment grade », niveau stable comparé à 2012.

Répartition du portefeuille d'obligations d'État sur les pays européens les plus sensibles

EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'EUR)	31/12/12				31/12/13			
	Montant nominal	Exposition maximale au risque de crédit (portefeuille bancaire)	dont activités destinées à être cédées	dont activités poursuivies	Montant nominal	Exposition maximale au risque de crédit (portefeuille bancaire)	dont activités destinées à être cédées	dont activités poursuivies
(en millions d'EUR)								
Italie	11 550	12 339	1 339	11 001	10 027	10 859	0	10 859
Portugal	1 822	1 307	0	1 307	1 822	1 405	0	1 405
Hongrie	1 153	1 169	0	1 169	1 076	1 138	0	1 138
Espagne	468	450	0	450	443	453	0	453
Grèce	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 993	15 265	1 339	13 927	13 368	13 854	0	13 854

Les expositions obligataires souveraines sur l'Italie, le Portugal, la Hongrie et l'Espagne sont en diminution de 11 % (nominal) en 2013. L'augmentation de l'exposition maximale au risque de crédit sur le Portugal et l'Espagne est imputable à l'amélioration des marges de crédit sur les titres classés en « actifs disponibles à la vente ».

QUALITÉ DES ACTIFS

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	Ancien Format Dexia	Pro-forma ANC (Total)	Pro-forma ANC (périmètre hors DMA)	Format ANC
	31/12/12	31/12/12	31/12/12	31/12/13
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	1 683	1 829	1 474	1 455
Provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle	418	519	509	578
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	0,63 %	0,60 %	0,49 %	0,87 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	24,84 %	28,41 %	34,52 %	39,76 %

(1) Le rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle et les prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

En 2013, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle diminuent de 14 % pour s'établir à EUR 1 455 millions. Cette baisse s'accompagne d'une progression de 38 % des provisions spécifiques sur prêts et créances à la clientèle, qui s'établissent à EUR 578 millions.

Plusieurs phénomènes concourent à ces mouvements:

- La mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia, entraînant une cession de la SFIL, maison mère de CAFFIL (anciennement Dexia Municipal Agency) conduit à une diminution de EUR 354 millions des actifs dépréciés, pour une baisse de EUR 10 millions du montant de provisions ;
- Le passage au format comptable ANC a par ailleurs élargi l'assiette de calcul du ratio de qualité des actifs aux titres AFS à revenus fixes entraînant à l'ouverture une hausse des actifs dépréciés de EUR 162 millions pour un montant de provisions correspondant à EUR 120 millions ;
- Des créances dépréciées globalement en hausse sur le secteur public local américain de EUR 240 millions et des provisions nettes en augmentation de EUR 156 millions (ces chiffres intègrent l'impact du provisionnement des créances sur la ville de Détroit et l'État de Puerto Rico) ;
- Le retour en créances saines de plusieurs contreparties des secteurs publics locaux en France et à l'international hors États-Unis (diminution de EUR 97 millions d'actifs dépréciés pour une baisse de EUR 17 millions de provisions) ;
- Les restructurations et cessions de dossiers corporates et de projets (diminution de EUR 68 millions d'actifs dépréciés pour une hausse de EUR 18 millions de provisions) ou bancaires (diminution de EUR 99 millions d'actifs dépréciés pour une baisse de EUR 98 millions de provisions).

La qualité des actifs fait actuellement l'objet d'une revue par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'Asset Quality Review (AQR). En fonction des conclusions de l'AQR, Dexia Crédit Local pourrait, comme l'ensemble des groupes bancaires inclus dans le cadre de cette revue, être amené à renforcer le provisionnement de certains de ses actifs.

Risque de marché

Afin d'assurer un suivi efficace des risques de marché, Dexia Crédit Local a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- Une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de Dexia Crédit Local ;
- Une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque.

Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché dans le groupe Dexia repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La Value At Risk (Valeur en Risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :

– Les risques de taux directionnels et de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;

– Le risque lié à l'évolution de la marge de crédit, dit aussi risque de taux d'intérêt spécifique, et les autres risques dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

• Des limites en termes de sensibilité aux différents facteurs de risque, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité et permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR.

Les « stress testing » complètent le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de scénarios de stress tests sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRC et RC.

Exposition au risque de marché

Value at Risk

Le détail de la VaR utilisée pour les activités de marché, portefeuille obligataire non compris, est repris dans le tableau ci-après. Fin décembre 2013, la consommation totale en VaR s'élevait à EUR 12,2 millions contre EUR 10,4 millions fin 2012. La désimbrication des positions de la Caisse Française de Financement Local (anciennement Dexia Municipal Agency) vers SFIL mi-Janvier 2013 a rendu nécessaire la création d'un portefeuille de trading afin de gérer les risques issus des opérations de couverture restées logées au sein de Dexia Crédit Local. L'ouverture de ce portefeuille de trading a induit l'apparition de nouveaux facteurs de risques, en particulier :

- risque de base lié aux swaps de devises ;
- risque de base entre l'index des swaps considérés et le taux – BOR de référence sur lequel le swap est valorisé.

Par conséquent, la consommation en VaR liée à ce portefeuille de trading s'élevait à EUR 5,9 millions fin 2013 alors qu'elle était nulle fin 2012.

Le Comité de Direction du 17 décembre 2013 a validé l'augmentation de la limite de VaR globale sur l'ensemble des activités de EUR 22 millions à EUR 40 millions dans le but de prendre également en compte des facteurs de risques existants et dont la méthodologie de calcul sera affinée en 2014.

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en millions d'EUR)

VaR (10 jours, 99 %)	Par facteur de risque				Globale		Limite
	Taux et change (Banking et Trading)	Actions (Trading)	Spread (Trading)	Autres risques ⁽¹⁾	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	
Moyenne	2,6	0,0	7,2	0,4	0,0	10,2	40
Fin de période	6,4	0,0	5,6	0,3	0,0	12,2	
Maximum	7,8	0,0	8,4	0,7	0,0	14,9	
Minimum	0,7	0,0	5,6	0,2	0,0	8,2	

(en millions d'EUR)

VaR (10 jours, 99 %)	Par facteur de risque				Globale		Limite
	Taux et change (Banking et Trading)	Actions (Trading)	Spread (Trading)	Autres risques ⁽¹⁾	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies ⁽²⁾	
Moyenne	4,7	0,1	6,5	0,4	2,0	9,7	22
Fin de période	1,8	0,0	8,2	0,4	0,0	10,4	
Maximum	11,9	0,6	9,6	0,4	4,7	18,3	
Minimum	1,1	0,0	2,6	0,4	0,7	4,7	

(1) Autres risques, dont inflation, CO₂, matières premières

(2) les montants prennent en compte les positions de DMA. En effet, aucune VaR spécifique à ce sous-périmètre n'était calculée. Ces positions n'ont contribué que très faiblement au montant total de la VaR DCL tout au long de l'année 2012.

Sensibilité des portefeuilles en AFS à l'évolution des marges de crédit

La sensibilité de la réserve AFS des portefeuilles classés en « actifs disponibles à la vente » à une augmentation des marges de crédit fait l'objet d'un suivi attentif. Fin 2013, cette sensibilité s'élève à EUR -23,4 millions pour une augmentation des marges de crédit d'un point de base, pour un portefeuille de EUR 75 milliards.

En revanche, la sensibilité aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert.

Gestion du bilan

La politique de gestion de Dexia Crédit Local en matière de risque « actif-passif » ALM vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

Encadrement du risque de taux et de change

Politique de Dexia Crédit Local en matière de risque de taux et de change

La politique de gestion du bilan vise à minimiser la volatilité du résultat de Dexia Crédit Local.

En matière de change, le comité ALCo décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises. Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères, uniquement en dollar US, ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité de Dexia Crédit Local font également l'objet d'un suivi régulier.

Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCo) s'appuient pour gérer les risques. Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR +8,5 millions au 31 décembre 2013 pour l'ensemble du groupe Dexia contre EUR -6 millions au 31 décembre 2012 (activités poursuivies). Il est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats.

(en millions d'EUR)	2012	2013
Sensibilité	+ 4,0	+ 8,5
Limite	+ 266,0	+ 96,0

Mesure du risque de change

La devise de consolidation de Dexia Crédit Local est l'Euro mais une part importante des actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans d'autres devises. Les indicateurs suivis par le comité ALCo correspondent à la position de change structurelle de chaque devise par entité.

Une politique de couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions est appliquée.

Encadrement du risque de liquidité

L'encadrement du risque de liquidité ainsi que son pilotage se font de manière hebdomadaire par le Funding and Liquidity Committee (FLC), sous la responsabilité directe du Comité de Direction. Ce comité réunit toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonne leurs actions.

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia Crédit Local est de gérer le risque de liquidité en euro et en devises du groupe, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin de minimiser la volatilité du résultat.

L'analyse d'opérations de financements sécurisés à court et long terme, d'échanges de titres, d'émissions garanties et de financements non sécurisés ainsi que le suivi attentif de l'exécution des programmes de financement sont autant de leviers et d'efforts déployés par le FLC pour piloter et améliorer la situation de liquidité de Dexia Crédit Local. Une attention

particulière a également été portée aux conséquences de la cession de la SFIL et à la mise en œuvre du contrat encadrant la cession de Dexia Banque Belgique (aujourd'hui Belfius Banque).

Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement de Dexia Crédit Local compte tenu des contraintes auxquelles il est exposé. Ces derniers sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan. Les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia Crédit Local a accès.

Un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- Un rapport journalier et hebdomadaire à destination des membres du comité de direction, aux États actionnaires et garants et aux régulateurs. Ces informations servent par ailleurs à tous les intervenants dans la gestion de la liquidité de Dexia Crédit Local, à savoir BSM, BSM Risk Management et la ligne d'activité Treasury and Financial Markets ;
- La diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et régulateurs du plan de financement à 12 mois ;
- Une réunion téléphonique bi-hebdomadaire avec les régulateurs et banques centrales française et belge.

Mesure du risque de liquidité

Les indicateurs de liquidité ont évolué pour tenir compte des contraintes pesant sur la situation de liquidité de Dexia Crédit Local. Le ratio de liquidité à 4 semaines comparant les réserves de liquidité aux besoins de liquidité de Dexia Crédit Local, suivant différents scénarios, est complété par le plafond de tirage autorisé par la Banque de France sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) et par le montant maximum d'émissions garanties autorisé.

Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par un ratio de liquidité suivi par l'ACPR. Il est défini comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités sur une période prospective d'un mois ; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité). Ce ratio est communiqué à l'ACPR sur une base mensuelle.

Risque opérationnel et contrôle permanent

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. En cas de dépassement des limites prévues, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention, notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

En matière de contrôle permanent, la politique de Dexia Crédit Local vise à s'assurer de la couverture des domaines de risques prévus par le règlement français CRBF 97-02 relatif au contrôle interne par le biais d'un dispositif de contrôles de premier et second niveaux. Les responsables et les collaborateurs des directions opérationnelles sont les garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle permanent de premier niveau dans leurs domaines d'activité. Le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées. L'exécution des contrôles permanents est vérifiée chaque trimestre dans le cadre du rapport du plan de contrôle permanent et le cas échéant des plans d'actions correctrices sont définis et mis en place.

Mesure et gestion du risque

Le suivi du risque opérationnel est réalisé dans le cadre de l'approche standard prévue par le cadre réglementaire Bâle II. Ce cadre prévoit la remontée des informations relatives au risque opérationnel des acteurs opérationnels vers les responsables en charge du suivi de ce risque et le suivi des tâches identifiées comme critiques.

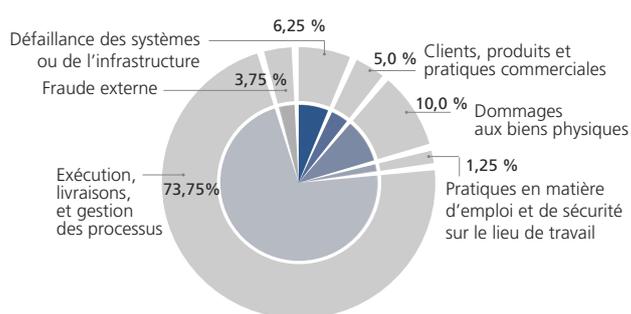
Le projet d'entreprise identifie la gestion du risque opérationnel comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia, dans le contexte de sa résolution ordonnée.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants.

Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle. La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia Crédit Local de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations lui permettant d'améliorer la qualité de son système de contrôle interne.

La répartition entre les catégories d'incidents standard en 2013 est la suivante :



Auto-évaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques est réalisée annuellement. Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales se prêtent à des exercices d'auto-évaluation des risques compte tenu des contrôles existants et fournissent ainsi à la Direction une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités. Des actions de limitation des risques peuvent être définies le cas échéant.

Définition et suivi des plans d'actions

Des actions sont définies afin de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

Contrôle Permanent

Le dispositif de Contrôle Permanent a pour objectif de vérifier l'existence et la qualité des contrôles-clés présents dans toutes les activités, couvrant l'ensemble des risques majeurs, quelle que soit leur nature. Sont concernés les contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels, comme ceux de second niveau exécutés par les fonctions de support non opérationnelles.

Sur la base d'un plan de contrôle mis à jour chaque année, des campagnes de confirmation relatives à l'exactitude de l'exécution de ces contrôles sont organisées trimestriellement, et donnent lieu à un rapport détaillé présenté aux différentes instances de gouvernance. Les défaillances relevées donnent toujours lieu à la définition d'actions correctrices.

Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y relatives visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local. Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé. Comme l'exige par ailleurs la politique de Dexia Crédit Local sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue.

Gestion des polices d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposée Dexia Crédit Local est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurance collectives, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et l'interruption des activités. La politique globale d'assurance établit les principes de couverture des différents risques encourus, à mettre en œuvre au niveau de la maison-mère et de ses filiales.

Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia Crédit Local applique l'approche standard dite « Bâle II » pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Le tableau ci-dessous présente les exigences de fonds propres pour l'année 2012 et 2013

(en millions d'EUR)	2012	2013
Exigence en capital	410	202

Gestion du risque opérationnel dans la période de transition

2012 et 2013 ont constitué des années clés de la mise en œuvre de la résolution ordonnée de Dexia Crédit Local comprenant notamment la cession de plusieurs entités opérationnelles. Ces phases de transition sont par nature propices au développement de risques opérationnels, notamment du fait d'éléments tels que le départ de personnes-clés, la démotivation éventuelle des collaborateurs ou la modification des processus de traitement lorsque les applications opérationnelles doivent être remplacées ou dupliquées.

Les principaux éléments du dispositif de gestion décrits précédemment continuent de s'appliquer dans cette période. En ce qui concerne plus particulièrement l'auto-évaluation des risques et des contrôles, le management de la banque a été sollicité à plusieurs reprises au cours de l'année pour évaluer le risque de discontinuité lié aux éléments mentionnés ci-dessus. Une cartographie des tâches critiques a ainsi été élaborée, et en cas de survenance d'incidents, des plans d'action ont systématiquement été définis. Les résultats de ces analyses et le suivi des plans d'action ont été régulièrement présentés au Comité de direction pour validation.

Par ailleurs, la séparation entre Dexia Crédit Local et la SFIL fait l'objet d'une analyse et d'un suivi spécifique, notamment du point de vue de la continuité des tâches critiques.

Enfin, les risques psycho-sociaux ont fait l'objet chez Dexia Crédit Local d'actions de prévention et d'accompagnement, dans le cadre du plan de réorganisation en cours.

Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia Crédit Local (DCL) fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et est partie en tant que défendeur à un certain nombre de litiges, y compris des actions collectives (class actions) aux États-Unis et en Israël. D'autre part, la réduction du périmètre du groupe Dexia ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe ont pu faire surgir des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties de DCL. Le statut de ces principaux litiges et enquêtes résumés ci-après est, sauf mention contraire, arrêté au 31 décembre 2013 et repose sur les informations disponibles au sein de DCL à cette date.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia au vu des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétés dans les comptes consolidés. Sous réserve des conditions générales des polices d'assurance responsabilité professionnelle et de polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou en partie, dans le cadre desdites polices et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements dont Dexia pourrait bénéficier en vertu de ces contrats.

Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd (actuellement Assured Guaranty Municipal Holdings Inc. et ci-après dénommée "FSA Holdings") et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (devenue depuis lors Assured Guaranty Municipal Corp., ci-après dénommée "AGM"), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la division Concurrence du Ministère de la Justice américain (DoJ), des autorités fiscales américaines et/ou de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts ou GIC⁽¹⁾), conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GIC et autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces demandes au civil se fondent sur de prétendus manquements aux lois en matière de concurrence et à d'autres lois et règlements. La quasi-totalité de ces actions au civil ont été regroupées à des fins de « pré-jugement » devant la US District Court pour le District Sud de New York.

En plus de son exposition directe en tant que défendeur dans certaines de ces actions, dans le cadre de la cession de FSA Holdings et d'AGM à Assured Guaranty Ltd., Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd. pour toutes les pertes liées à cette activité que ces sociétés auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites décrites ci-dessus.

Le 8 janvier 2014, la SEC a mis un terme à son enquête au sujet de FSA Holdings et, au vu des informations à sa disposition à cette date, la SEC a conclu à l'absence d'élément permettant de poursuivre ses investigations relatives à FSA Holdings.

Parallèlement, le 27 juillet 2010, le Ministère de la Justice (DoJ) avait inculpé Steven Goldberg, ancien employé d'AGM, ainsi que deux de ses anciens collègues chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le Ministère de la Justice n'a inculpé ni AGM ni aucune autre entité du groupe Dexia Financial Products dans le cadre de l'inculpation de M. Goldberg. M. Goldberg avait été reconnu coupable de fraude le 11 mai 2012 et condamné fin octobre 2012 à une peine de prison ainsi qu'à une amende pénale. Le 26 novembre 2013, la justice américaine a cependant annulé la décision condamnant Steven Goldberg et l'a libéré. Le Ministère Public a fait appel de cette décision.

Malgré certains développements récents, DCL n'est pas encore en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de l'ensemble des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Par ailleurs, en raison de la nature des enquêtes ainsi que des actions civiles relatives au même dossier, toute indication quant à la

(1) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

constitution d'une provision dans le cadre de ces enquêtes ou litiges ou de leur objet et, le cas échéant, le montant de celle-ci, pourraient sérieusement porter préjudice à la position juridique de DCL ou à sa défense dans le contexte de ces actions en justice ou de toute procédure connexe.

Dexia banka Slovensko

En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, qui s'est trouvé dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par certaines opérations sur devises, a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162,4 millions pour non-respect de la législation et d'obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions. Le 17 mai 2010, le Tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client, condamnant Dexia banka Slovensko à payer EUR 138 millions en principal. La banque a en outre été condamnée, par jugement séparé, à payer un montant de EUR 15,3 millions au titre de frais de justice. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la Cour d'appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle qui était toujours pendante devant le tribunal de première instance et l'a soumise à la chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque. Le 25 janvier 2011, la Cour d'appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le Tribunal de première instance de Bratislava. Dans son arrêt, la Cour d'appel de Bratislava est revenue sur pratiquement l'ensemble de l'argumentation du Tribunal de première instance en soulignant que le tribunal n'avait pas établi les faits de manière satisfaisante et en invalidant le raisonnement juridique du tribunal. En principe, l'affaire aurait dû à nouveau être soumise au tribunal de première instance, lequel doit tenir compte de l'argumentation (contraignante) de la Cour d'appel. L'arrêt de la Cour d'appel a toutefois fait l'objet d'un recours extraordinaire introduit par l'ancien client auprès de la Cour Suprême slovaque, qui, pour des raisons de procédure, a été révoqué dans une décision de la Cour Suprême le 18 juin 2012 ; la Cour Suprême a confirmé qu'il n'y avait pas de motif valable pour réexaminer l'arrêt de la Cour d'appel. L'affaire avait donc été renvoyée devant le Tribunal de première instance de Bratislava, qui devait statuer conformément aux instructions et au raisonnement de la décision rendue par la Cour d'appel.

Un accord de règlement transactionnel a été signé début octobre 2013 et son exécution était sujette à la réalisation de conditions suspensives qui ont toutes été réalisées au cours du mois de mars 2014, se soldant par un paiement résiduel en faveur de DCL d'environ EUR 12,5 millions.

Dexia Crediop

Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture (impliquant la conclusion d'instruments dérivés de type swap) conclues dans le cadre d'accords de réaménagement de dette avec des collectivités locales. En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité (critère dit de « l'intérêt économique »). La question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

Dexia Crediop est ainsi impliquée dans plusieurs procédures intentées par une dizaine de régions, villes ou provinces italiennes dans le cadre d'opérations de réaménagement de dettes et de mesures de couverture liées.

Dans le litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise, la Cour de Cassation italienne a déclaré le 23 janvier 2014 irrecevable l'appel de la province contre la décision du Conseil d'État du 27 novembre 2012. Cette décision valide donc définitivement l'arrêt du Conseil d'État, qui avait confirmé la validité des instruments dérivés conclus entre les deux parties. Le 16 juillet 2013, la Haute Cour de justice de Londres (High Court of Justice), compétente en vertu des dispositions du contrat régissant ces opérations de couverture, a confirmé sa position concernant la validité et l'opposabilité des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) conclus, en l'espèce, par la région du Piémont. Par une décision distincte, la Cour a condamné, le 30 juillet 2013, la région du Piémont à payer les montants dus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) concernés augmentés des intérêts et des frais juridiques. Un accord a pu être conclu mi-août 2013 avec la ville de Florence contenant une reconnaissance de la validité dès l'origine des contrats de swap et par conséquent de tous les montants nets dus par la ville.

Dexia Crediop est également impliquée dans un certain nombre de procédures civiles et administratives afin de préserver ses droits dans le cadre de conventions de couverture. Dans trois de ces procédures en cours, des poursuites pénales ont été entamées contre des employés de Dexia Crediop pour agissements frauduleux allégués qui, si elles devaient être retenues, pourraient également engager la responsabilité administrative de Dexia Crediop pour ne pas avoir pris les mesures adéquates visant à prévenir la perpétuation de délits par ses employés. Les employés visés et Dexia Crediop contestent toutes les charges portées à leur encontre dans ce cadre. Le 14 janvier 2013, dans une de ces 3 procédures en cours, les chefs d'inculpation pour agissement frauduleux avaient été rejetés. Ceci a été confirmé dans une décision du 14 janvier 2014 dans le cadre du litige opposant Dexia Crediop à la région de Toscane.

À l'heure actuelle, et en dépit des développements récents, DCL n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Une provision d'environ EUR 5 millions destinée à couvrir les frais juridiques liés aux dossiers contentieux figure dans les comptes au 31 décembre 2013.

Kommunalkredit Austria / KA Finanz AG

En novembre 2008, la République d'Autriche a pris le contrôle de Kommunalkredit Austria AG, société dont DCL détenait 49% aux côtés de l'actionnaire majoritaire ÖVAG. Afin de faciliter cette opération, DCL avait alors accepté de convertir EUR 200 millions de ses expositions sur Kommunalkredit Austria AG en capital participatif, considéré comme titres Tier 1 par la loi bancaire autrichienne.

Lors de la scission de Kommunalkredit Austria AG en 2009, les EUR 200 millions de capital participatif de DCL ont été répartis comme suit :

- EUR 151,66 millions dans KA Finanz AG (anciennement dénommé Kommunalkredit Austria AG), et
- EUR 48,34 millions dans Kommunalkredit Austria new (« KA new »).

Ayant été informé de l'intention de KA Finanz AG de présenter à ses actionnaires une proposition de résolution visant à apurer les pertes accumulées via une réduction à

zéro du capital participatif alloué à DCL, rétroactivement au 31 décembre 2011, DCL avait lancé, le 13 avril 2012, une action en référé contre la République d'Autriche et KA Finanz AG afin d'empêcher cette annulation du capital participatif au cours de l'assemblée générale du 25 avril 2012. Cette action a toutefois été rejetée par une décision du tribunal datée du 24 avril 2012. Le 25 avril 2012, l'assemblée générale de KA Finanz AG a donc approuvé la résolution.

DCL a cependant décidé de contester cette opération et a assigné KA Finanz suite à cette action en annulation visant la décision de l'assemblée générale de KA Finanz AG du 25 avril 2012. Le Tribunal de Commerce de Vienne a rendu une décision le 9 mars 2013 reconnaissant que le capital participatif détenu par DCL reste valide selon ses termes et conditions avec une valeur nominale de EUR 151,66 millions. DCL ayant été déboutée sur certaines de ses demandes, il a été fait appel de la décision en avril 2013 (KA Finanz AG ayant également fait appel de la décision). La procédure est pendante.

Parallèlement, DCL a engagé le 27 novembre 2012, une procédure à l'encontre de KA Finanz AG et de KA new en contestation des termes de la scission de Kommunalkredit Austria AG en 2009 et, en particulier, de la répartition du capital participatif qui était détenu par DCL entre les deux entités issues de la scission. DCL demande, à titre principal, que les EUR 200 millions de capital participatif soient répartis de manière égalitaire entre KA Finanz AG et KA new. La procédure suit son cours.

A l'heure actuelle, DCL n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces procédures, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Litiges relatifs aux prêts structurés

DCL est impliquée dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2013, 219 clients ont délivré des assignations à l'encontre de Dexia Crédit Local sur la problématique des crédits structurés, dont 178 concernent des prêts structurés détenus par la Société Française de Financement Local (SFIL), société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), 20 concernent des prêts structurés détenus par DCL et 21 concernent les deux institutions. Pour rappel, DCL n'a donné aucune assertion ni garantie sur les prêts de CAFFIL au moment de la cession de SFIL en janvier 2013. Néanmoins, DCL, en tant que représentant légal de CAFFIL jusqu'au moment de la vente, demeure responsable des dommages accordés à un emprunteur en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ou réglementaires relatives à l'origination ou la commercialisation par DCL des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession.

Le 8 février 2013, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu ses jugements sur les demandes engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis à l'encontre de DCL concernant trois prêts structurés.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté le Département de la Seine-Saint-Denis de ses demandes d'annulation des trois contrats de prêt contestés et de toutes ses prétentions à des dommages et intérêts. Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a cependant estimé que les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs pouvaient être qualifiées de « contrat de prêt » et que l'absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans ces télécopies entraînait l'application du taux d'intérêt légal.

DCL a interjeté appel de ces décisions en même temps que CAFFIL a, le 5 avril 2013, signifié des conclusions d'intervention volontaire devant la Cour d'appel de Versailles. Dans une décision du 7 mars 2014, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a jugé, en matière de TEG, que l'absence de communication du taux de période et de la durée de celle-ci entraînait également l'application du taux d'intérêt légal. DCL, en liaison avec SFIL, étudie les suites à donner à cette décision. Les prêts concernés par les décisions précitées faisant partie du périmètre de cession de SFIL, ces jugements n'auraient, en cas de confirmation, pas d'impact financier pour le groupe Dexia, les actifs cédés étant portés par CAFFIL.

Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs, mais difficilement mesurables à ce stade. Le 29 décembre 2013, dans sa décision relative à la loi de finances pour 2014, le Conseil constitutionnel a approuvé la création d'un fonds de soutien aux collectivités locales, doté de EUR 100 millions par an durant 15 ans. Le Conseil a également approuvé le principe selon lequel l'accès à ce fonds sera conditionné au renoncement par l'emprunteur à toute action juridique relative aux crédits pour lesquels un soutien financier aura été demandé. Le Conseil constitutionnel a par ailleurs considéré que le paragraphe 2 de l'article 92 concernant le défaut de mention du taux effectif global (TEG) dans les contrats de prêts était de nature trop large, sans distinction selon les personnes morales, publiques ou privées, ni selon les prêts, structurés ou non.

Le Conseil constitutionnel a estimé que le paragraphe 3, portant sur les erreurs dans la mention du TEG, modifiait le code de la consommation et n'avait pas sa place en loi de finances. Cette décision porte donc sur les termes de la loi de confirmation et non sur son principe. Dans un communiqué publié le 29 décembre 2013, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris note de cette décision et a annoncé « qu'un dispositif législatif tenant compte des arguments soulevés par le Conseil constitutionnel serait préparé dans les meilleurs délais ».

Le décret d'application qui doit compléter la loi pour préciser les conditions d'accès au fonds et les modalités de sa gestion sera publié prochainement.

Dexia Kommunalkredit Deutschland, une filiale de DCL, a également été assignée dans le cadre d'un nombre limité de litiges relatifs à des crédits structurés.

Dexia Israël

En mai 2002, une action collective (class action) a été introduite par un groupe d'actionnaires minoritaires à l'encontre, notamment, de DCL au sujet du rachat par cette dernière, à l'occasion de la privatisation de Dexia Israël (DIL), des actions détenues par l'État d'Israël et certaines banques. Les demandeurs invoquent une prétendue violation de la loi sur les sociétés qui aurait imposé une offre portant sur l'ensemble des titres de Dexia Israël. En avril 2009, la Central District Court de Tel Aviv a rejeté la demande des plaignants. Ces derniers ont cependant interjeté appel auprès de la Cour Suprême et, le 17 juin 2012, la Cour Suprême a rendu une décision dont il ressort que DCL aurait dû acquiescer à l'ensemble des actions via une offre publique obligatoire. La Cour Suprême a par conséquent renvoyé l'intégralité du litige (reconnaissance de la class action, existence d'un préjudice et, le cas échéant, réparation appropriée) auprès de la District

Court de Tel Aviv. Le 27 mai 2013, la District Court de Tel Aviv a demandé aux parties d'examiner la possibilité de parvenir à un accord dans le cadre d'un processus de médiation. Plusieurs réunions regroupant toutes les parties concernées ont eu lieu dans le cadre de ce processus – et celui-ci est toujours en cours à l'heure actuelle.

En décembre 2011, un autre recours collectif (class action) a été introduit par neuf actionnaires individuels contre DCL et l'Union for Local Authorities in Israël (ULAI), en leur qualité d'actionnaires, et contre Dexia Israël. Cette action repose notamment sur un manquement présumé de réalisation d'un processus d'égalisation des droits attachés aux actions de Dexia Israël, lequel aurait porté préjudice aux plaignants. En janvier 2013, le Tribunal de grande instance de Tel Aviv a décidé de surseoir à statuer tant qu'une décision définitive (y compris en appel) n'aura pas été remise au sujet de la première action collective.

En juillet 2012, certains actionnaires minoritaires ont par ailleurs lancé une action sociale au nom de Dexia Israël à l'encontre de DCL et de 20 administrateurs, anciens ou actuels, de Dexia Israël, action visant à obtenir notamment le remboursement des dividendes distribués de manière prétendument indue par Dexia Israël à DCL depuis l'acquisition de sa participation. Cette action a été intégrée dans le cadre du processus de médiation relatif à la première class action. À l'heure actuelle, DCL n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Requête en annulation des arrêtés royaux relatifs à la garantie d'État accordée à Dexia et Dexia Crédit Local

En date du 2 octobre 2013 et 13 novembre 2013, le Conseil d'État belge a rejeté les demandes en annulation des arrêtés royaux datant respectivement du 18 décembre 2012 et du 18 octobre 2011 et relatifs à la garantie d'État accordée à Dexia et DCL. Pour rappel, suivant la publication d'une loi en date du 17 juin 2013, ces deux arrêtés royaux ont été ratifiés avec effet à partir de leur date d'entrée en vigueur.

Contentieux résultant de la cession d'entités opérationnelles du groupe

Dexia a poursuivi son programme de désinvestissement d'entités opérationnelles au cours de l'exercice 2013, conformément au prescrit du Plan révisé de résolution ordonnée (voir page 11 de ce document de référence) et a donc finalisé de nombreuses cessions au cours de cet exercice. Comme il est d'usage dans ce type de transaction, les conventions de cession d'actions comprennent des garanties soumises aux restrictions et limitations usuelles pour ce type d'opérations ainsi que certaines indemnités spécifiques. DCL a donc été amené à donner des garanties aux acquéreurs et, en

cas d'appel à la garantie relatif à un élément affectant l'entité vendue et trouvant son origine préalablement à la cession effective des actions de l'entité, DCL peut – conformément aux dispositions du contrat de vente – être amenée à devoir indemniser l'acquéreur.

Stress tests

Dexia Crédit Local a mis en œuvre des exercices de stress tests dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques de Dexia Crédit Local en tenant compte du plan de résolution ordonnée. Les stress tests ont pour objectif de mesurer, en situation de choc adverse, la sensibilité de la banque en termes de pertes attendues, de risques pondérés, de besoins de liquidité ou d'exigences en fonds propres.

En 2013, Dexia Crédit Local a conduit un ensemble de stress tests (analyse de sensibilité, analyse par scénarios, évaluation de vulnérabilités potentielles) qui reposent sur des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise. Outre les stress tests des risques de marché et de liquidité réalisés de manière régulière et répondant aux exigences réglementaires, Dexia Crédit Local a mis en œuvre en 2013 des tests de résistance couvrant la majorité des portefeuilles de crédit. En particulier, dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II, les expositions de crédit couvertes par des systèmes de notation interne font l'objet de tests de sensibilité et de scénarios d'évolution défavorable des variables macroéconomiques.

Application et évolution du cadre réglementaire

S'appuyant sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour répondre aux exigences liées à la réglementation Bâle II et ses évolutions, Dexia Crédit Local a tout mis en œuvre pour être en conformité avec les nouvelles exigences de la réglementation Bâle III dès son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Les travaux accomplis ont notamment porté sur les exigences de fonds propres liées aux expositions sur les contreparties centrales et sur le traitement des entités du secteur financier de grande taille et des entités financières non réglementées ainsi que sur la production des nouveaux formats de reporting. Pour les opérations de marché, Dexia Crédit Local a mis en place des procédures relatives à l'évaluation prudente de ses positions conformément aux exigences de Bâle III.

Dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique de la BCE (SSM), Dexia Crédit Local fait partie des établissements financiers soumis à l'exercice de revue de la qualité des actifs (Cf section « Faits marquants » du présent document de référence).

Informations sociales, environnementales et sociétales

La démarche développement durable de Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local s'inscrit dans la démarche de développement durable du groupe Dexia.

Depuis 2001, le groupe Dexia publie un rapport développement durable dédié à sa démarche de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE). Ce rapport est désormais publié par chacune des entités opérationnelles du groupe, Dexia SA ne publiant plus de rapport RSE consolidé compte tenu de la mise en œuvre de la résolution du groupe.

Le cadre légal et réglementaire français relatif au rapport RSE

L'article 225 de la loi « Grenelle 2 » de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012, modifie à compter de l'exercice 2012 l'article L. 225-102-1 du Code de commerce tel qu'il résultait de l'article 116 de la loi NRE (Nouvelles régulations économiques) de 2001. Cette partie du document de référence présente les informations RSE de Dexia Crédit Local telles que modifiées par la loi.

Méthodologie

En tant que société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, Dexia Crédit Local doit, au sein de son rapport de gestion, exposer les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. Les informations à mentionner couvrent 42 thématiques structurées en trois catégories : les informations sociales, les informations environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Le périmètre du rapport RSE correspond au périmètre financier consolidé de Dexia Crédit Local. Il englobe donc notamment Dexia Crediop, Dexia Crédit Local Dublin, Dexia Crédit Local New York, Dexia Israël et Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

Il est à noter que certaines thématiques ne concernent pas ou plus Dexia Crédit Local et ses filiales ou succursales du fait de la nature de leurs activités ou de l'actualité du groupe, ainsi que de la forte réduction du périmètre du groupe Dexia Crédit Local au cours de l'année 2013. Ces thématiques exclues, car non significatives ou non matérielles, sont les suivantes :

- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- l'utilisation des sols ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme. Les mouvements du personnel (embauches, licenciements, etc.), l'absentéisme, les rémunérations, la formation ainsi que les données relatives à l'accidentologie sont communiquées sur le périmètre de l'Unité Économique et Sociale Dexia Crédit Local France incluant Dexia CLF Banque, ces informations ne faisant pas l'objet d'une consolidation au niveau mondial. Les consommations d'énergie sont communiquées sur un périmètre comprenant le siège de Dexia et le siège de Dexia Crediop. Seul une quinzaine de collaborateurs de l'UES Dexia Crédit Local France (soit 2 % des effectifs) ne sont pas localisés dans la Tour Dexia. Les émissions par type de transport sont communiquées sur le périmètre de l'UES Dexia Crédit Local France.

Dexia Crédit Local a mandaté les cabinets Deloitte et Mazars pour la validation des données extra-financières communiquées ci-après pour l'année 2013.

1. Informations sociales

1.1. Informations relatives à l'emploi

Effectif total au 31 décembre 2013 et répartition par sexe et catégorie socioprofessionnelle

L'effectif total de Dexia Crédit Local (Périmètre UES Dexia Crédit Local France incluant Dexia CLF Banque) était de 766 personnes au 31 décembre 2013, contre 1 170 personnes en 2012. Dexia Crédit Local a embauché un total de 134 salariés (contre 77 en 2012), dont 73 à durée indéterminée, 47 à durée déterminée et 14 en contrats d'alternance. À ces recrutements, s'ajoutent 11 stagiaires accueillis dans le cadre de leur stage d'études.

(équivalent temps plein moyen)	2012	2013
Personnel de direction	7	6
Cadres	993,2	676,5
Employés	132,4	57,9
Ouvriers et autres	-	-
TOTAL	1 132,6	740,4

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

Répartition des salariés par âge et catégorie socioprofessionnelle

Année 2013	< 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	60 ans et +	Total
Personnel de direction	-	-	-	1	2	2	-	-	1	6
Cadres	10	84	121	140	124	89	51	49	22	690
Employés	14	7	6	10	7	12	10	3	1	70
Ouvriers et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24	91	127	151	133	103	61	52	24	766

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

Répartition des salariés par branche

	2012	2013
Dexia Crédit Local UES France (hors salariés détachés Dexia SA)	997	766
Dexia SA France (salariés détachés Dexia SA)	173	-
Dexia Crediop	193	188
Autres implantations Europe	236	212
Autres implantations hors Europe	142	144
TOUTES CATÉGORIES	2 199	1 310

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Répartition des salariés par zone géographique

	2012	2013
France (incluant détachés Dexia SA France)	1 628	766
Espagne/Portugal	38	34
Italie	193	188
Autres Europe	198	178
Amérique du Nord	141	143
Autres hors Europe	1	1
TOTAL	2 199	1 310

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Répartition des salariés par sexe

	2012	2013
Hommes	1 084	714
Femmes	1 115	596
TOTAL	2 199	1 310

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Recours à l'intérim

Trois intérimaires étaient présents au sein de l'entreprise au 31 décembre 2013.

(Périmètre Dexia Crédit Local consolidé)

Mouvements de personnel

	2012	2013
Embauches CDI	23	73
Licenciements individuels CDI	22	9
Licenciements économiques CDI	-	151 (dont départs volontaires)
Démissions CDI	87	29
Départs dans le cadre des accords avec La Banque Postale	-	31
Passage de CDD en CDI	7	25
Embauches CDD (inclus alternants)	54	61
Licenciements CDD	1	0
Démissions CDD	4	6
Fin de CDD (inclus alternants)	-	41

A ces chiffres, il convient d'ajouter que 264 CDI transférés à la SFIL et 9 autres départs (Mutation dans le groupe / Décès / Retraite) (Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

1.2. Mesures structurelles / Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local

Le 28 septembre 2012, Dexia a présenté un projet de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia et de la mise en place d'un nouveau schéma de financement du secteur public français.

Le 11 janvier 2013, le comité d'entreprise et le CHSCT ont rendu leur avis sur l'ensemble du projet de réorganisation et du plan de sauvegarde de l'emploi. Le premier semestre 2013 a été consacré au déploiement de cette nouvelle organisation. A cette fin, la direction et les partenaires sociaux ont négocié un accord de gestion sociale permettant, notamment, la mise en œuvre de mesures anticipées (Cf. Accord de gestion sociale mentionné ci-dessous), une période de départ volontaire (anticipé) à compter d'octobre 2012 et ce jusqu'au 28 février 2013 afin que les collaborateurs dont le poste était directement supprimé ou qui appartenaient à une catégorie professionnelle concernée par une suppression puissent, volontairement, quitter l'entreprise pour autant qu'ils déposent un projet de développement professionnel (nouvelle embauche, projet de formation, création d'entreprise, ...).

Transfert des collaborateurs de Dexia Crédit Local vers la Société de Financement Local (SFIL)

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de financement des collectivités locales, SFIL a démarré ses activités le 1^{er} février 2013. Le lancement de SFIL et de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) s'est appuyé sur les outils et les compétences des équipes de Dexia Crédit Local.

Avec la finalisation de la cession des activités concernées vers la SFIL et la CAFFIL, Dexia a acté une avancée significative dans la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée.

Ainsi, entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2013, 264 collaborateurs de Dexia Crédit Local ont rejoint SFIL.

Au 31 décembre 2013, sur les 323 postes supprimés (dont 26 postes en Financement de projet) tels qu'indiqués dans le projet de réorganisation du 28 septembre 2012, nous constatons que :

- 78 collaborateurs ont fait l'objet d'un reclassement ;
- 100 salariés ont accepté des plans de départs volontaires ;
- 91 collaborateurs ont fait l'objet d'un licenciement contraint ;
- 44 ont rejoint une société partenaire (La Banque Postale) ;
- 10 suppressions de poste sont actuellement gérées.

Il est à noter qu'une partie des mouvements vers LBP a débuté en fin d'année 2012.

Présentation d'un deuxième projet d'adaptation de l'organisation de Dexia

Un deuxième projet d'ajustement des effectifs a été présenté par la direction, le 13 juin 2013, au Comité d'Entreprise de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque. Il consistait à adapter, à la marge, l'organisation de Dexia dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe.

Ce projet portait sur la gestion des postes qui ne se justifient plus notamment en raison de la gestion extinctive de l'activité de Dexia CLF Banque, des processus de cession ou des réductions d'activités des filiales françaises et internationales et du transfert du portefeuille de projets de la fondation Dexia, ainsi que des postes non compatibles avec l'organisation cible. Il prévoyait la suppression de 18 postes occupés et liés à l'activité de Dexia CLF Banque et la création de 12 postes au sein de l'organisation actuelle de Dexia Crédit Local pour poursuivre la gestion extinctive de cette activité. Il intégrait en outre la suppression, pour d'autres motifs, de 13 postes occupés.

Les collaborateurs dont le poste est supprimé bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement précédemment négociées entre Dexia et les organisations syndicales dans le cadre de l'accord de gestion sociale signé le 27 juin 2013 (Cf. Accord de gestion sociale ci-dessous).

Ce projet d'adaptation de l'organisation devait permettre de parachever l'organisation cible de Dexia issue du plan de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque du 28 septembre 2012. Le 25 juillet 2013, le comité d'entreprise et le CHSCT ont rendu leur avis sur ce projet de réorganisation et de plan de sauvegarde de l'emploi.

Au 31 décembre 2013, sur les 31 postes supprimés dans le cadre du deuxième projet :

- 12 salariés ont fait l'objet de plans de départs volontaires ;
- 9 salariés ont fait l'objet d'un reclassement ;
- 5 collaborateurs ont fait l'objet d'un licenciement contraint ;
- 5 suppressions de postes restaient à gérer.

Compte tenu des délais de préavis, une grande partie des départs physiques seront constatés administrativement début 2014.

1.3. Rémunérations et avantages sociaux

Politique en matière de rémunération

Le dispositif mis en place au sein du groupe prévoit que le comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont ensuite soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui décide des mesures

adéquates. La politique de rémunération ainsi validée est soumise au conseil d'administration de Dexia Crédit Local pour approbation.

Dexia définit sa politique de rémunération dans le respect des engagements pris envers les États belge, français et luxembourgeois et auprès de la Commission européenne, dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe. En particulier, Dexia met en œuvre les principes de rémunération dégagés dans le cadre du G20 et des instances nationales et le groupe veille à faire le meilleur usage des fonds publics en matière de rémunération.

Cette approche concerne les rémunérations fixes (non liées à la performance) et les éventuelles rémunérations variables (liées à la performance) dont les principes généraux sont applicables à l'ensemble des collaborateurs. Parmi ces principes figurent l'alignement des politiques et pratiques en matière de rémunération avec notamment la recherche d'un équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable n'encourageant pas une prise de risque excessive ainsi que la détermination de dispositifs permettant d'apprécier le lien entre performance et rémunération variable.

En vue de se conformer aux règles et recommandations en matière de bonne gouvernance et de saines pratiques de rémunération, le groupe Dexia a, pour éviter toute incitation à une prise de risque excessive, souhaité réduire la part variable de la rémunération de ceux de ses collaborateurs ayant contractuellement un droit individuel à une part variable. La portion variable de la rémunération ne dépassera pas un ratio de 0,3 fois la rémunération fixe annuelle par collaborateur.

Corrélativement, l'octroi d'un complément exceptionnel invariable de rémunération, dénommé « complément salarial », a été proposé aux salariés concernés en vue d'augmenter la rémunération non liée à la performance. Il s'agit d'un complément récurrent dont l'octroi est soumis à une condition de présence au sein de Dexia Crédit Local le dernier jour du trimestre auquel le complément salarial se rapporte.

Par ailleurs, des dispositions particulières sont applicables à une population spécifiquement identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération (voir p. 47 du présent document de référence). La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont évaluées régulièrement afin d'identifier les dispositions qui requerraient une adaptation en raison notamment de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

Rémunération annuelle moyenne et évolution et répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

Les données regroupent les salariés en CDI, présents deux années consécutives. Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

	2012			2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
En euros						
Personnel de direction	213 333	212 500	213 125	245 000	209 433	223 660
Cadres	68 283	57 000	63 361	70 176	58 233	64 446
Employés	37 054	37 518	37 476	37 710	38 507	38 455
Ouvriers et autres	-	-	-	-	-	-
MOYENNE	69 277	53 308	61 430	71 014	56 996	63 802

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

En 2013, le montant annuel de la masse salariale brute distribuée s'élève à EUR 80,13 millions contre EUR 83,98 millions en 2012.

Charges patronales

En 2013, le montant annuel des charges patronales s'élève à EUR 42,15 millions contre EUR 50,49 millions en 2012.

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Intéressement

Au regard de la situation économique de Dexia, les parties ont pris la décision de conclure un avenant de révision à l'accord d'intéressement du 28 juin 2011 pour en adapter la formule de calcul. En effet, compte tenu de la transformation du groupe Dexia, la formule de l'accord signé le 28 juin 2011 qui portait sur le résultat du métier Public and Wholesale Banking France s'est révélée obsolète.

La nouvelle assiette de calcul de l'intéressement est basée, pour l'exercice 2013, sur l'excédent de capital réglementaire du groupe Dexia par rapport au plan transmis à la Commission européenne en novembre 2012. La formule tient également compte de coefficients « booster » en fonction de l'atteinte de 4 objectifs stratégiques (plan de duplication IT de la SFIL, encours désensibilisés, plan de financement et gestion des coûts).

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement.

Les montants d'intéressement versés sont répartis au prorata du temps de présence effectif de chaque bénéficiaire. Le temps partiel est différencié du temps complet dans le décompte du temps de présence.

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI. Elles donnent lieu à un abondement à hauteur de 100 % des versements dans la limite de EUR 1 000 bruts de la part de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Les sommes afférentes à l'intéressement pour les trois derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

- Exercice 2011 : la somme affectée s'élève à EUR 8,45 millions (versement en 2012) ;
- Exercice 2012 : la somme affectée s'élève à EUR 733 000 (versement en 2013) ;
- Exercice 2013 : la somme provisionnée s'élève à EUR 1,06 millions (versement en 2014).

Participation

Conformément à l'accord du 25 juin 2013, conclu pour une durée indéterminée à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013, la réserve spéciale de participation (RSP) est calculée selon la formule légale.

Le bénéfice de la participation est subordonné à la même condition d'ancienneté que l'intéressement.

La répartition de la participation est effectuée de façon proportionnelle à la rémunération annuelle, dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale ; en outre, le montant des droits attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice donné, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Les sommes issues de la participation peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI et/ou placées sur le compte courant bloqué. Elles donnent lieu à un abondement à hauteur de 100 % des versements dans la limite de EUR 1 000 bruts de la part de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Les montants bruts afférents à la participation pour les trois derniers exercices sont les suivants :

- Exercice 2011 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation ;
- Exercice 2012 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été provisionnée au titre de la participation ;
- Exercice 2013 : compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation.

Plan épargne entreprise

Les salariés de Dexia Crédit Local ont accès aux plans d'actionnariat mis en place au niveau de l'ensemble du groupe Dexia, sachant qu'aucun nouveau plan d'actionnariat n'a été mis en place depuis 2009.

Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou directement détenus par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe sont ceux émis par Dexia SA, holding faitier de droit belge du groupe.

Rémunérations versées à l'organe exécutif et aux personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

La politique de rémunération du groupe Dexia contient des dispositions particulières applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia.

Il s'agit principalement des membres du Comité de direction et du Comité groupe de Dexia SA et des comités de direction et exécutif des principales entités du groupe Dexia, dont Dexia Crédit Local, ainsi que des collaborateurs dont la rémunération totale excède EUR 350 000 par an.

La rémunération des membres du Comité de direction de Dexia SA et de Dexia Crédit Local est désormais composée uniquement d'une partie fixe non liée à la performance, et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Dans le respect des dispositions légales et contractuelles existantes, les indemnités de départ octroyées conventionnellement à un dirigeant ou professionnel de marché n'excéderont en principe pas douze mois de rémunération fixe et variable (voire dix-huit mois dans des circonstances particulières). En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance.

1.4. Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail

Un accord relatif à l'organisation du temps de travail a été signé le 13 mai 2013 et a été complété par un avenant le 25 juin 2013. Cet accord et son avenant, applicables depuis le 1^{er} juillet 2013, a pour objectif d'adapter les dispositifs de l'entreprise au cadre législatif actuel et aux pratiques du marché, de mettre en place les mesures permettant un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de placer les responsables d'équipes au centre de la gestion du temps de travail de leurs collaborateurs.

Salariés à temps partiel

Sur le périmètre de l'UES, sur un effectif de 83 collaborateurs à temps partiel (135 également en 2012), 58 travaillent aux quatre cinquièmes, principalement dans le cadre d'absences le mercredi. 19 personnes sont en congé parental à temps partiel au 31 décembre 2013.

Recours aux heures supplémentaires

Dexia Crédit Local a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2013 a été sur le périmètre de l'UES de 17 236 heures (contre 22 207 heures en 2012) pour un montant brut de EUR 507 523 (contre EUR 639 065 en 2012), effectuées par 355 personnes.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme constaté en 2013 sur le périmètre de l'UES a été de 4,1 % (nombre de jours d'absence sur le nombre de jours théorique de travail). Il prend en compte les absences pour maladie, congés maternité, paternité.

1.5. Relations sociales

Relations professionnelles et représentation du personnel

Le groupe reconnaît et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Tout collaborateur peut établir ou adhérer à une organisation syndicale de son choix. Le groupe reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicats(s).

Accords signés au sein de Dexia Crédit Local

En 2013, les accords suivants ont été conclus :

Accord Temps de travail

Un accord relatif à l'organisation du temps de travail a été signé le 13 mai 2013 et a été complété par un avenant le 25 juin 2013. Cet accord et son avenant, applicables à compter du 1^{er} juillet 2013, ont pour objectif d'adapter les dispositifs de l'entreprise au cadre législatif actuel et aux pratiques du marché, de mettre en place les mesures permettant un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de placer les responsables d'équipes au centre de la gestion du temps de travail de leurs collaborateurs.

Accord de participation

Un accord de participation a été conclu le 24 juin 2013 pour l'exercice 2013 basé sur la formule légale de participation.

Accord de gestion sociale

Dans le cadre du deuxième projet d'organisation, un accord de gestion sociale a été signé le 27 juin 2013 prévoyant notamment une démarche d'accompagnement des collaborateurs et le cas échéant la possibilité de candidater à un départ volontaire anticipé.

Avenant à l'accord d'intéressement

Un avenant n° 2 à l'accord d'intéressement du 28 juin 2011 a été signé le 25 juin 2013. La nouvelle assiette de calcul de l'intéressement est basée sur l'excédent de capital réglementaire du groupe Dexia par rapport au plan transmis à la Commission européenne en novembre 2012. La masse distribuable calculée est répartie au prorata du temps de présence effectif de chaque bénéficiaire.

Accord relatif au contrat de génération

Le 25 novembre 2013 un accord relatif au contrat de génération a été signé et sa validation au sein de la DIRECCTE est actuellement en cours. Ce dernier porte sur des engagements en matière d'emploi des jeunes et des seniors et de transmission des savoirs et des compétences. Il complète chez Dexia un ancien dispositif appelé l'accord senior.

Négociation ouverte en 2013

En décembre 2013, la Direction a engagé avec les partenaires sociaux une négociation sur un projet d'accord relatif au télétravail.

Un dialogue dense avec les instances représentatives

Taux de participation	62,64 %	Nombre de sièges au Comité d'entreprise	
		Titulaires	Suppléants
% de représentativité			
CFDT	46,50 %	6	5
Liste d'union SNB-CFE/CGC-CFTC	29,70 %	3	3
CGT	13,80 %	1	1
FO	9,80 %	1	1

- Un comité d'entreprise européen au niveau groupe à Bruxelles.
- Un comité d'entreprise composé de onze membres titulaires et huit membres suppléants (25 réunions en 2013).
- Une délégation syndicale composée de neuf délégués syndicaux titulaires et de deux suppléants (treize réunions de négociation en 2013).
- Des délégués du personnel (onze réunions en 2013) : une délégation qui représente l'Île-de-France et qui se compose de douze membres titulaires et de sept suppléants ainsi qu'une autre délégation qui représente les autres régions françaises et qui se compose de six membres titulaires et de cinq suppléants.
- Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) composé de sept membres titulaires (six réunions ordinaires et huit réunions extraordinaires en 2013).

1.6. Santé et sécurité

Politique de santé et sécurité au travail

Les conditions de travail au sein du groupe Dexia doivent assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de chacun des collaborateurs. Des règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail sont en vigueur dans toutes les entités du groupe. En 2013, le CHSCT s'est réuni six fois dans le cadre de réunions ordinaires et huit fois dans le cadre de réunions extraordinaires relatives à l'information sur le PSE.

Un accord de méthode sur le stress au travail a été signé en 2010.

Les filiales et succursales françaises et internationales de Dexia Crédit Local se conforment toutes aux réglementations locales en vigueur et appliquent des procédures spécifiques liées à la sécurité et la santé des collaborateurs au travail. Les documents liés à la sécurité et à la santé au travail sont remis aux collaborateurs qui doivent les signer lors de leur arrivée dans l'entité. Ces documents sont également accessibles sur les intranets locaux et mis à jour régulièrement.

Accidentologie

- Nombre d'accidents du travail et de trajet : 17
 - Nombre de jours d'arrêt suite à des accidents de travail et de trajet : 333
 - Taux de fréquence : 14,19
 - Taux de gravité : 0,28
 - Nombre de maladies professionnelles : 0
- (Périmètre UES Dexia Crédit Local France – Dexia CLF Banque)

1.7. Formation et développement des compétences

La politique en matière de formation pour l'année 2013 s'est inscrite dans la continuité des plans de formation des années précédentes et s'est articulée prioritairement autour de quatre grands principes, à savoir :

- l'accompagnement des mobilités et/ou des évolutions des métiers ;
- le renforcement des compétences managériales et l'accompagnement au changement ;
- la détection et la prévention des risques psychosociaux ;
- la mise en œuvre des dispositifs réglementaires, accords et grandes démarches de l'entreprise.

En 2013, le nombre d'heures de formation internes et externes s'est élevé à environ 14 800 heures sur le périmètre de l'UES Dexia Crédit Local.

Comme par le passé, Dexia Crédit Local a réaffirmé sa volonté de s'assurer que chaque collaborateur disposait bien des compétences nécessaires à la bonne tenue de ses fonctions.

Le plan de formation a dès lors été décliné selon une approche « Métiers ». Les différentes filières y sont représentées et les collaborateurs de ces filières peuvent accéder, selon leurs demandes et/ou besoins, à de nombreuses formations collectives traitant de sujets spécifiques à leur métier. En complément, le plan prévoit aussi des actions individuelles pour permettre aux collaborateurs d'acquérir ou de développer des compétences essentielles à la tenue de leur poste mais aussi pour accompagner les mobilités.

A ce titre, une attention particulière a été portée à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des formations des collaborateurs qui ont accédé à de nouvelles fonctions. En effet, une analyse systématique de leurs besoins a ainsi été menée à l'occasion de leurs mobilités, en amont de leur affectation et lors des bilans effectués après leur nouvelle affectation.

A noter que le plan de formation 2013 intégrait également les actions de formation ayant pour objet l'accompagnement des salariés en reclassement interne.

Ces divers efforts de formation ont revêtu un caractère primordial pour l'entreprise puisqu'ils ont assuré la pérennité des compétences au sein de l'organisation et qu'ils ont permis, par ailleurs, le maintien de l'employabilité des collaborateurs et plus particulièrement de ceux en reclassement interne.

Concernant les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local, toutes encouragent leurs collaborateurs à se former ou à renforcer leurs compétences par des formations métiers, légales et réglementaires, et non techniques. Leur volonté est de s'assurer que chaque collaborateur, nouvel arrivant inclus, dispose des compétences nécessaires à la bonne tenue de ses fonctions.

1.8. Égalité de traitement

Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Cet accord vise à intensifier la politique de l'entreprise engagée dans ce domaine depuis les trois dernières années. Cette volonté se traduit par l'adoption d'actions concrètes dans les domaines suivants :

- Un accord conclu le 13 avril 2012 pour une durée de trois ans reflète la volonté de l'entreprise d'intensifier sa politique d'égalité professionnelle entre les sexes déjà engagée depuis plusieurs années. Cette volonté se traduit par l'adoption d'actions concrètes dans les domaines de la communication, du recrutement, de la formation professionnelle, de la gestion des carrières-mobilités-promotions, de la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et de la rémunération. Des indicateurs permettent un suivi annuel de cette politique ;
- Toutes les filiales internationales de Dexia Crédit Local s'engagent à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2013, 12 collaborateurs en situation de handicap étaient comptabilisés au sein de l'UES Dexia Crédit Local.

Lutte contre les autres discriminations

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local respectent toutes les mesures en vigueur localement pour lutter contre les discriminations liées à l'âge du collaborateur et favorisent l'embauche et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

2. Informations environnementales

Principales informations : consommations énergétiques et transport des collaborateurs

Dans le cadre de sa politique de gestion des impacts environnementaux directs, Dexia Crédit Local et ses filiales en France et à l'étranger ont pour principal objectif la maîtrise des émissions de CO₂ issues des consommations d'énergie de ses bâtiments et des déplacements de ses collaborateurs. La banque poursuit une politique active de réduction de ses déchets et de gestion responsable des consommables.

2.1. Gestion des déchets et gestion responsable des consommables

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local ont toutes mis en place des systèmes de tri sélectif, de collecte et de recyclage du papier et des déchets internes (toners, déchets électriques, matériel obsolète, etc.). Les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer recto verso et noir et blanc et les bureaux sont équipés de poubelles de tri sélectif individuel.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, Dexia Crédit Local a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé telle que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC.

Aux États-Unis, la succursale trie ses déchets à la fois dans les étages de bureaux et dans les sous-sols de manière à permettre à ses fournisseurs de les collecter correctement.

Dexia Kommunalkredit Bank AG et ses salariés adhèrent à la démarche de protection environnementale. À ce titre, Dexia Kommunalkredit Bank AG utilise du papier recyclé et a mandaté une société de gestion des déchets présentant une charte de protection de l'environnement.

2.2. Utilisation durable des ressources

Consommations d'énergie

Afin de limiter son empreinte carbone, Dexia cherche continuellement à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. La banque poursuit les actions engagées dans ce domaine par la réalisation d'audits énergétiques sur plusieurs bâtiments et par le maintien de la part d'électricité verte dans sa consommation.

Un suivi des données relatives aux consommations d'énergie est en place au niveau de Dexia Crédit Local et Dexia Crediop. En 2013, les quantités d'électricité consommées ont été de 9 451 MWh.

Consommation d'énergie (MWh)	2013
Dexia Crédit Local⁽¹⁾	
Électricité	8 029
Chaleur	1 681
Froid	2 019
Dexia Crediop⁽²⁾	
Électricité	1 422

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France, Dexia Crediop)

(1) Les consommations reportées ne concernent que le siège de Dexia Crédit Local (Tour Dexia). Les mois de novembre et décembre ont fait l'objet d'une extrapolation par rapport aux mêmes périodes de 2012.

(2) Les consommations reportées ne concernent que le siège de la société Dexia Crediop

Émissions de CO₂ par type de transport

2013	Km parcourus en avion	Émissions de CO ₂ en kilogrammes	Km parcourus en train	Émissions de CO ₂ en kilogrammes	Total émissions de CO ₂ en kilogrammes
Continental	945 647	139 220	2 219 081	143 450	282 670
Intercontinental	825 700	165 897			165 897

(Périmètre UES Dexia Crédit Local France)

NB : le calcul des émissions est basé sur les informations fournies par le prestataire (CWT) ou sur les facteurs d'émission du GHG Protocol lorsque l'information n'est pas disponible auprès du prestataire.

a. Déplacements domicile-travail des collaborateurs

En France, Dexia Crédit Local s'engage sur le terrain des déplacements de ses collaborateurs en prenant en charge 60 % de l'abonnement aux transports en commun des salariés travaillant à La Défense, 50 % dans les directions régionales.

En Irlande, conformément aux dispositions du programme « *Bike to Work scheme* » initié par le gouvernement, Dexia Crédit Local Dublin encourage ses collaborateurs à venir au bureau à bicyclette.

Chez Dexia Crediop, une prise en charge partielle de ces dépenses a été mise en place depuis 2007. D'autres mesures concrètes ont été prises, comme la création d'un parking pour bicyclettes au siège ainsi que la participation à la *European Mobility Week*.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des initiatives ont été mises en place localement :

- En France, Dexia Crédit Local alimente ses principaux bâtiments depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte.
- Le personnel d'entretien de Dexia Crédit Local New York a été sensibilisé au programme *Energy Star* lancé par le gouvernement et chargé de promouvoir les économies d'énergie aux États-Unis. Des ampoules basse consommation sont ainsi utilisées pour l'éclairage des bureaux, tous les produits utilisés sont respectueux de l'environnement et les climatiseurs sont contrôlés et nettoyés tous les mois. La succursale utilise un carburant diesel à basse teneur en soufre, donc moins polluant, pour le générateur de son immeuble.
- En Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

Consommations d'eau

Les consommations d'eau des bâtiments de Dexia Crédit Local n'ont pas encore été évaluées. Dexia Crédit Local met en place un suivi qui permettra de les déterminer lors du prochain exercice.

2.3. Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Depuis plusieurs années, Dexia veille à réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements de ses collaborateurs en privilégiant deux axes : réduire les déplacements et minimiser leurs impacts en encourageant l'utilisation de modes de transport moins polluants.

b. Optimisation des déplacements professionnels

Afin de réduire les distances parcourues, les collaborateurs sont encouragés à faire usage de visioconférences et de conférences téléphoniques. Cinq dispositifs de visioconférence ont été mis en place dans la tour Dexia à La Défense, dont un dispositif mobile, et deux dispositifs dans le bâtiment de Dexia Crediop à Rome.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Actions de partenariat ou de mécénat

L'implication de Dexia Crédit Local vis-à-vis de la société s'est historiquement traduit par la mise en œuvre de politiques et actions au bénéfice des acteurs locaux dans les différents pays où il est présent de manière directe ou indirecte.

Ainsi, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa fondation d'entreprise, Dexia Crédit Local conduit des programmes afin de promouvoir l'esprit citoyen auprès de jeunes en difficulté d'insertion, ceux des banlieues défavorisées et des territoires ruraux en crise. Près d'un million de jeunes sont suivis chaque année par les missions locales chargées de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Répartis sur l'ensemble du territoire, 7 000 conseillers aident ces jeunes à surmonter leurs difficultés et leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée de Dexia, Dexia Crédit Local n'est aujourd'hui plus en mesure de soutenir ces actions.

Lors du CA de la Fondation le 26 mars 2013, les administrateurs ont délibéré et validé une reprise des activités de la Fondation Dexia par la Fondation du patrimoine. Cette Fondation d'utilité publique, qui a déjà collaboré avec la Fondation Dexia, est disposée à reprendre des programmes pour les jeunes des Missions locales avec les dotations de Dexia. Les représentants du Conseil national des Missions locales (instance de l'État), qui siègent au conseil d'administration de la Fondation Dexia, ont validé ce choix qui permettra aussi aux jeunes de se former à des métiers sur le patrimoine bâti.

Dans le cadre de son engagement financier pluriannuel, Dexia a donc versé à cette fondation les sommes correspondant à son engagement courant jusqu'en 2015 soit EUR 1,095 millions pour Dexia Crédit Local et EUR 135 000 pour Sofaxis.

Les dons aux associations

Dans le cadre de la restructuration de ses activités, Dexia Crédit Local a décidé de faire don à des associations à vocation sociale du mobilier équipant son réseau de directions régionales. Les bureaux et leurs caissons, les armoires, meubles bas, chaises, fauteuils et autres tables de réunion de 21 sites ont ainsi été donnés à 28 associations nationales ou locales, œuvrant essentiellement pour l'insertion des personnes en difficulté.

« Les bouchons de l'espoir », une collecte en faveur des personnes en situation de handicap

L'action de collecte solidaire de bouchons au sein de la Tour Dexia initiée en 2012, visant à participer au financement des matériels pour la pratique de sports adaptés aux personnes handicapées, a été reconduite en 2013. Ainsi, en 2013, sept sacs de 100 litres ont pu être collectés.

La participation à un dispositif de revitalisation local

Dans le cadre du plan de transformation de l'entreprise et du premier plan de sauvegarde de l'emploi, Dexia Crédit Local a rempli son obligation de revitalisation auprès du territoire où est implanté son siège social (les Hauts-de-Seine).

Le dispositif a été lancé en août 2011 pour une durée de 2 ans et a pour objectif de contribuer à la sauvegarde ou à la création d'emploi sur le département des Hauts-de-Seine sur une période de 3 ans.

Compte tenu de l'ancrage historique de Dexia Crédit Local dans le domaine du financement local et de ses engagements en faveur du développement durable, le dispositif s'est fixé pour objectif de financer 20 PME dont l'activité peut constituer un enjeu urbain, avoir un impact en matière de transports, de services aux populations ou économies d'énergie.

Ces entreprises œuvrent souvent dans des activités de niches. L'un des enjeux du fonds Dexia est d'aider ces entreprises sur leur marché et de leur permettre de poursuivre leur croissance, de construire et structurer leurs équipes.

L'action de revitalisation de Dexia s'effectue par le financement d'intervenants externes (sociétés de conseil, organisation,...) qui apporte leur expertise en termes d'accompagnement des PME dans les domaines identifiés.

Dexia participe avec l'appui du cabinet BPI à l'identification des entreprises bénéficiaires, de leurs besoins en termes d'accompagnement et à la sélection des intervenants. Le budget engagé entre fin 2011 et courant jusqu'à mi-2014 s'élève au total à EUR 259 000.

3.2. Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Dexia Crédit Local alimente ses principaux bâtiments en France à 100 % en électricité verte. Aux États-Unis, Dexia Crédit Local New York utilise un carburant diesel à basse teneur en soufre, donc moins polluant, pour le générateur de son immeuble. Enfin, en Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

3.3. Loyauté des pratiques

Dexia, en tant qu'acteur de premier plan dans le domaine des services financiers, s'engage à conduire son activité de façon professionnelle et responsable en ce qui concerne tous ses produits et services vis-à-vis de ses clients, des autres acteurs de la sphère financière, des autorités et de tout partenaire, interne ou externe à Dexia.

Des risques de non-conformité sont encourus dans le cadre de tout type d'activités. Une compréhension ou une gestion inadéquate de ces risques peut entraîner des pertes financières ou commerciales et ternir la réputation de Dexia. Elle peut également donner lieu à des sanctions administratives, judiciaires ou pénales.

La politique d'intégrité a comme objectif (i) de promouvoir un comportement honnête, ouvert et éthique, et (ii) d'assurer le respect des lois, réglementations et autres standards professionnels, ainsi que le respect des codes de déontologie Dexia, codes de conduite et autres politiques du groupe et ce, afin de mettre en valeur et protéger la réputation de Dexia, de ses produits, services et activités.

Une charte de déontologie décrit le rôle et les domaines de compétence de cette fonction et présente les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia dans ce domaine.

Ces principes sont déclinés dans les politiques et procédures mises en place par l'ensemble des entités du groupe dont Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales.

Lutte contre la corruption

Le groupe Dexia a établi des dispositions applicables à l'ensemble de ses collaborateurs afin de prévenir la corruption de nature privée. Elles sont incluses dans la politique d'intégrité, dans le code d'éthique et de déontologie du groupe Dexia, ainsi que dans la politique en matière de cadeaux, faveurs et invitations.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption de nature politique, Dexia a adopté la politique « Personnes politiquement exposées (PEP) » afin notamment de prévenir le risque de blanchiment d'argent sur la base d'actes de corruption et la « *country policy* » intègre le risque de corruption en tant que critère essentiel dans la classification des risques pays établie par la filière Déontologie.

D'autres politiques spécifiques contribuent également à la limitation des risques dans ce domaine, à savoir, la politique de « *whistleblowing* », les principes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la politique relative aux conflits d'intérêts, la politique Dexia garantissant l'indépendance de ses commissaires aux comptes ainsi que la politique au sujet de la prévention de l'abus du marché.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Dexia attache la plus grande importance à la bonne gestion des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et au respect effectif des obligations nationales et internationales y afférentes.

Afin d'assurer une approche harmonisée et cohérente à travers les différentes entités du groupe, Dexia a défini une série de politiques générales (*country policy*, *AML risk rating*, Personnes politiquement exposées, politique OFAC...), sur la base desquelles les entités du groupe ont adopté des procédures et notes d'instruction détaillant les obligations et formalités applicables, en matière de :

- Connaissance et identification des clients, représentants, mandataires et des bénéficiaires économiques ;
- Vérification par rapport aux listes officielles de criminels, terroristes, acteurs de la prolifération nucléaire..., émises par les autorités nationales et internationales ;
- Suivi des relations de compte et d'affaires durant la durée de la relation ;
- Surveillance des opérations et détection des transactions suspectes ;
- Coopération avec les autorités réglementaires et judiciaires en cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement de terrorisme conformément aux exigences applicables.

Abus de marché et transactions personnelles

Dexia a mis en place des mesures visant à gérer les risques d'abus de marché, c'est-à-dire de délits d'initiés et de manipulations de cours en relation avec les instruments financiers émis par Dexia et par tout autre émetteur.

Ces mesures sont traduites principalement dans une politique visant à prévenir les délits d'initiés en relation avec ses instruments financiers et une politique relative aux transactions personnelles réalisées par les personnes concernées. Il s'agit aussi de mesures en matière de confidentialité, d'établissement de listes d'initiés et de murailles de Chine.

Intégrité et prévention des conflits d'intérêt

Dans le cadre de la directive MiFID, Dexia a mis en place des normes propres à garantir un niveau de protection élevé des investisseurs comme par exemple la politique des conflits d'intérêt (mise à jour en octobre 2011) ou la politique sur la recherche dans l'investissement (mise à jour en mai 2010). Des règles internes ont été adoptées afin de régir les fonctions extérieures pouvant être exercées par les collaborateurs en application de règles locales ou des principes généraux en matière de prévention des conflits d'intérêts.

Dexia dispose d'une politique visant à garantir l'indépendance de ses commissaires aux comptes.

Ainsi, il convient entre autres de vérifier, préalablement à l'octroi d'une mission qui n'est pas directement liée aux travaux de contrôle légal des comptes, si cette mission n'est pas malgré tout de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes.

Whistleblowing

Dexia a mis en place un système d'alerte interne (*whistleblowing*) ayant pour objectif de réduire les risques de perte financière, sanction ou perte d'image ou de réputation résultant du non-respect d'obligations légales et réglementaires.

Ce système offre aux collaborateurs de Dexia la possibilité de signaler tout manquement, abus ou dysfonctionnement susceptible de porter un préjudice sérieux à Dexia.

Protection des données et secret professionnel

La discrétion et le respect des exigences en matière de secret professionnel (dont le secret bancaire lorsqu'il est d'application) sont essentiels, notamment en vue de préserver la réputation de Dexia ; à cet égard, des procédures ont été mises en place à travers le groupe Dexia dans le respect des réglementations nationales.

Charte de déontologie du groupe Dexia concernant ses relations avec les fournisseurs

La charte de déontologie du groupe Dexia concernant ses relations avec les fournisseurs reprend en son article 2.1. des points liés aux informations sociales, environnementales et sociétales.

« Selon le contexte, les législations et les modes de production des biens et des services existant dans chacun des pays, Dexia entend sélectionner les fournisseurs qui appliquent les meilleures pratiques et principes de responsabilité sociale et environnementale :

- Ne pas recourir, ni admettre de ses propres fournisseurs et sous-traitants l'utilisation de main-d'œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée ;
- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires visant à assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect

des libertés individuelles et collectives, notamment en matière de gestion des horaires de travail, de rémunération, de formation, de droit syndical, d'hygiène et de sécurité ;

- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur la discrimination (dont notamment les discriminations basées sur le sexe, la religion, l'appartenance politique...) en matière d'embauche et de gestion du personnel ;
- Ne pas pratiquer ni soutenir toute coercition psychologique ou physique et abus verbaux vexatoires ou humiliants ;
- Respecter les dispositions du droit du travail en vigueur tant lors de l'embauche du personnel qu'au cours de l'exécution du contrat de travail ;

- Respecter la législation nationale en matière de préservation de l'environnement et promouvoir également les meilleures pratiques environnementales notamment en ce qui concerne la conception de produits innovants, l'amélioration du cycle de vie des produits, le recyclage et la valorisation des déchets. » Lors d'appels d'offres, la charte de déontologie est toujours communiquée et l'un des critères de sélection d'un fournisseur est le respect par ce dernier d'obligations sociales et environnementales.

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local, désignés organismes tiers indépendants, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁽¹⁾ pour Deloitte & Associés et dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise le 18 novembre 2013 pour Mazars SAS, membre du réseau Mazars, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration de la société Dexia Crédit Local d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au protocole utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») disponible sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie « Méthodologie » du chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre février et avril 2014 pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie « Méthodologie » du chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec 3 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

– de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

– au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

– au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages,

consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 58 % des effectifs et entre 85 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2014

Les Commissaires aux comptes,

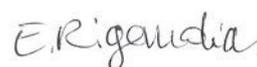
Deloitte & Associés

Charlotte VANDEPUTTE
Associée



Mazars

Emmanuelle Rigaudias
Associée



Virginie CHAUVIN
Associée



(1) Informations quantitatives sociales : effectif total, équivalent temps plein, nombre total d'embauches par type de contrat, nombre total de licenciements, rémunération annuelle moyenne, taux d'absentéisme, nombre d'accidents du travail, nombre total d'heures de formation, part de femmes dans l'effectif total, nature des accords collectifs signés sur l'exercice, participation à un dispositif de revitalisation local.

Informations quantitatives environnementales : consommations énergétiques, émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels (avion et train).

Informations qualitatives sociales et sociétales : nature des accords collectifs signés sur l'exercice, participation à un dispositif de revitalisation local.

(2) Pour les informations sociales et environnementales : UES Dexia Crédit Local France.

Mandats et rémunérations des mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, ainsi que les rémunérations qui leur ont été versées sur la même période. La composition du conseil d'administration au 31 mars 2014 est détaillée en p. 8 du présent document de référence.

- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (jusqu'au 31 janvier 2013)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de Dexia CLF Banque
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, administrateur de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) (du 1^{er} février 2013 au 31 mars 2014)

1. État des fonctions et des mandats

Président du conseil d'administration

M. Robert de Metz

62 ans

- Président du conseil d'administration de Dexia SA
- Directeur exécutif de La Fayette Management Ltd
- Administrateur de La Fayette Investment Management Ltd
- Membre du conseil de surveillance de Canal+ France SA (jusqu'au 31 décembre 2013)
- Administrateur de Média-Participations SA
- Administrateur délégué de Bee2Bees SA
- Membre du comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques

Directeur général et administrateur

M. Karel De Boeck

64 ans

- Président du comité de direction de Dexia SA
- Administrateur délégué de Dexia SA
- Président du conseil d'administration de Dexia Asset Management Luxembourg S.A. (jusqu'au 3 février 2014)
- Gérant de White Art Centre CVBA
- Président du conseil d'administration de Allegro Investment Fund NV
- Président du conseil d'administration de Boek.be VZW
- Administrateur d'ASWEBO NV
- Administrateur de Lamifil NV
- Membre du conseil de surveillance de Willemen Groep NV

Directeurs généraux délégués et administrateurs

M. Alain Clot (administrateur et directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2013)

57 ans

- Membre du comité groupe de Dexia SA (jusqu'au 31 décembre 2013)
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local, membre de SOFCA-GIE (jusqu'au 30 septembre 2013)
- Président du conseil d'administration de Sofaxis (jusqu'au 30 septembre 2013)

M. Claude Piret

62 ans

- Membre du comité de direction de Dexia SA
- Administrateur de Dexia Participation Belgique SA (jusqu'au 28 mars 2013)
- Administrateur et Président du conseil d'administration de Dexia Sabadell
- Administrateur (non exécutif) de Clinique Saint-Pierre
- Président du conseil de surveillance de Dexia Kommunalbank Deutschland AG
- Administrateur de Dexia Crediop
- Vice-président du conseil d'administration de Dexia Crediop (depuis le 18 janvier 2013)

M. Philippe Rucheton (administrateur et directeur général délégué jusqu'au 31 décembre 2013)

65 ans

- Membre du comité de direction de Dexia SA (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de Dexia SA (jusqu'au 31 décembre 2013)
- Administrateur de Dexia Crediop
- Président du conseil de surveillance de Dexia Municipal Agency (jusqu'au 31 janvier 2013)
- Administrateur de Dexia Asset Management Luxembourg SA (jusqu'au 3 février 2014)
- Administrateur et président du conseil d'administration de Dexia Holdings, Inc. (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de Dexia FP Holdings Inc. (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de Dexia Financial products Services LLC (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de FSA Asset Management LLC (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de FSA Capital Markets Services LLC (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de FSA Capital Management Services LLC (jusqu'au 31 mars 2014)
- Administrateur de Dexia Participation Belgique SA (jusqu'au 28 mars 2013)
- Représentant permanent de Dexia SA, administrateur de Dexiarail
- Représentant permanent de Dexia SA, administrateur de DCL Investissements
- Administrateur de Bernard Controls SA

Membres du conseil d'administration

La Fédération Nationale des Travaux Publics représentée par M. Patrick Bernasconi (jusqu'au 6 août 2013) et M. Patrick Bernasconi en nom propre (depuis le 6 août 2013)

58 ans

- Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (jusqu'au 18 septembre 2013)
- Président de Bernasconi TP
- Président de Science et Industrie (jusqu'au 17 octobre 2013)
- Président du conseil d'administration et directeur général de L'Immobilière des Travaux Publics
- Administrateur de SMAVIE BTP
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, membre du conseil de surveillance de BTP Banque
- Représentant permanent de la Fédération Nationale des Travaux Publics, vice-présidente de SMA BTP
- Co-gérant de SCI Bernasconi Frères
- Associé gérant de Casa Déco
- Administrateur de Château des Deux Rives
- Président du conseil d'administration (jusqu'au 30 juin 2013) puis vice-président du conseil d'administration (depuis le 1^{er} juillet 2013) de la SGAM BTP
- Président du conseil de surveillance de la Société Anonyme Générale d'Assurances (SAGENA) (depuis le 1^{er} juillet 2013)

La Fédération Française du Bâtiment représentée par M. Didier Ridoret (jusqu'au 15 janvier 2013)

62 ans

- Président de la Fédération Française du Bâtiment
- Cogérant de Elibois SARL
- Cogérant de France Menuisiers SARL
- Cogérant de Menuiseries Niortaises SARL
- Directeur général délégué de Ridoret Menuiserie SA
- Cogérant de Roche Alu SARL
- Cogérant de Ridoret Distribution
- Cogérant de Roche PVC SARL
- Directeur général de SAG SAS
- Cogérant de Pont de la Reine SCI
- Vice-président du conseil de surveillance de BTP Banque SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, administrateur, membre du Comité directeur de l'Union des caisses de France du réseau Congés intempérie du BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, censeur de ECOFI Investissements SA
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-président de SMA BTP
- Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment, vice-président de SMAVIE BTP
- Cogérant de DIFRAHEL
- Président du conseil d'administration de la SICAV BTP Obligations
- Censeur de la SICAV BTP Associations
- Censeur de la SICAV BTP Rendements
- Administrateur et Président du conseil d'administration (depuis juillet 2013) de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics (SGAM BTP)
- Président du conseil de surveillance de la Caisse de Garantie Immobilière du Bâtiment (CGI Bâtiment)
- Président du conseil de surveillance de la Société Anonyme Générale d'Assurances (SAGENA) (jusqu'au 30 juin 2013)

M. Paul Bodart (depuis le 19 mars 2013)

61 ans

- Président du Conseil d'Administration de La Compagnie des Sept Bonniers S.A.
- Membre du Comité T2S de la Banque Centrale Européenne

M. Bart Bronselaer (depuis le 19 mars 2013)

46 ans

- Président du conseil d'administration de Royal Park Investments SA (jusqu'au 31 décembre 2013)
- Administrateur exécutif de Brier Business Development BVBA
- Administrateur de Sheng NV
- Administrateur de Baj Czernikowice SP .Z.O.O
- Administrateur de Baj LUBO2 SP .Z.O.O
- Administrateur de Private Stichting : Le Bois Clair
- Administrateur de Private Stichting : GH. Piot
- Administrateur de MKBH Projectontwikkeling BVBA (depuis le 25 janvier 2013)
- Administrateur de MKBH BVBA (depuis le 25 janvier 2013)
- Administrateur de BAJ Buzcyna SP .Z.O.O
- Administrateur de PMC-Group SP .Z.O.O
- Administrateur de Finilek (depuis le 19 mars 2013)
- Administrateur de Katholiek Onderwijs Kessel-Lo VZW (depuis le 27 mars 2013)
- Administrateur de l'Abbaye d'Oignies VZW

M. Jean-Pierre Brunel (jusqu'au 6 août 2013)

70 ans

- Gérant de Tradanimes

Mme Delphine de Chaisemartin (du 24 septembre 2012 au 14 janvier 2013)

43 ans

- Société de Financement Local (depuis le 31 janvier 2013)
- Administrateur de Bpifrance Financement (depuis le 12 juillet 2013)
- Administrateur de la Banque Postale Collectivités Locales (depuis le 23 avril 2013)
- Administrateur de SOFIRED
- Administrateur de France Brevet (depuis le 17 décembre 2013)

M. Alexandre De Geest (depuis le 19 mars 2013)

43 ans

- Administrateur des Fonds de Vieillessement
- Administrateur de SFP Finances

Mme Delphine de Sahuguet d'Amarzit (depuis le 19 mars 2013)

40 ans

- Administrateur de l'Agence française de développement (jusqu'au 7 juin 2013)
- Administrateur représentant l'État de BPI GROUPE (SA) (depuis le 18 février 2013)
- Administrateur représentant l'État de BPI-Groupe (EPIC) (depuis le 15 juillet 2013)

M. Thierry Francq (depuis le 19 mars 2013)

49 ans

- Membre du Comité d'Audit de BEI

M. Koenraad Van Loo

41 ans

- Administrateur de Dexia SA
- Administrateur délégué de la Société fédérale de Participations et d'Investissement
- Administrateur de Zephyr FIN (jusqu'au 28 mai 2013)
- Administrateur de Certi-Fed
- Administrateur de Bel to mondial ASBL
- Administrateur de la Société Belge d'Investissement International
- Administrateur de Capricorn Health Tech Fund
- Administrateur de Ginkgo Management Fund SARL
- Administrateur de BILIBA Investment
- Administrateur de Kasteel Cantecroy Beheer
- Administrateur de Fundo Performa-Key de Inovação em meio ambiente

Mme Marleen Willekens (depuis le 6 août 2013)

48 ans

- Administrateur de Eco Fund
- Administrateur de Equisafé
- Administrateur de Master Fund
- Administrateur de Select Immo
- Administrateur de Optimum Fund
- Administrateur de Equimax
- Administrateur Exposure
- Directeur général de Exetrain

Représentants du comité d'entreprise**Mme Isabelle Lourenço****M. Philippe Keravel**

rapport de rémunération du rapport annuel de Dexia SA disponible sur le site web www.dexia.com pour de plus amples informations sur le sujet.

Cependant, conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, la rémunération versée aux mandataires sociaux par une autre entité du groupe doit également être mentionnée dans le présent chapitre.

2.1. Rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués

La rémunération est désormais composée uniquement d'une partie fixe, non liée à la performance et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Dès lors, aucune rémunération variable n'a été ni ne sera octroyée au titre de l'année 2013 au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le groupe Dexia dans le cadre de la convention de garantie 2013 conclue avec les États belges et français et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et aucun versement d'indemnités ou d'avantages indexés sur la performance, ni de rémunérations différées ne seront octroyés au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s), directeur général et membres du conseil d'administration.

Dexia a volontairement étendu cette interdiction à l'ensemble des membres du Comité groupe.

Rémunération au titre de l'année 2013

La rémunération fixe peut être composée d'une rémunération de base et d'une prime de fonction versée trimestriellement.

Rémunération de base au titre de l'année 2013

La rémunération de base est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

2. Rémunérations et engagements des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de Dexia Crédit Local visés dans la présente section sont, d'une part le directeur général et les directeurs généraux délégués, et, d'autre part, les administrateurs non exécutifs de la société au 31 décembre 2013. Karel De Boeck, directeur général, ainsi que Claude Piret et Philippe Rucheton, directeurs généraux délégués, ne sont pas rémunérés par Dexia Crédit Local au titre de leur mandat au sein de la société, ils sont en effet exclusivement rémunérés par Dexia SA en leur qualité de membre du comité de direction de cette dernière. Nous renvoyons donc le lecteur vers le

Tableau de synthèse des rémunérations de base et avantages

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2013	Frais de représentation	Voiture
<i>Karel De Boeck</i>	600 000	6 324	/
<i>Claude Piret</i>	480 000	6 324	7 545
<i>Philippe Rucheton</i>	500 000	6 324	5 488
<i>Alain Clot</i>	500 000	/	4 962

Prime de fonction au titre de l'année 2013

Tableau de synthèse des primes de fonction

(en EUR)	
Karel De Boeck	0
Philippe Rucheton	100 000
Claude Piret	96 000
Alain Clot	100 000

Partie différée de la rémunération variable 2010 payable en 2013

Nous nous référons aux pages 60 et suivantes du rapport annuel 2010 pour l'explication des principes d'étalement et autres modalités de la rémunération variable 2010.

Le conseil d'administration de Dexia SA a fait usage de la possibilité de réduire a posteriori les parties différées de la rémunération variable. La partie différée de la rémunération variable 2010 en espèces ainsi que la partie de la rémunération variable différée sous la forme d'instruments avec une période de rétention d'un an (octroi en 2013 et paiement en 2014) n'ont pas été octroyées en 2013.

Pensions extra-légales

Montants payés dans le cadre de ces plans de pension complémentaires et couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Le régime de plan de pension extra-légal dont bénéficient M. Karel De Boeck, ainsi que MM. Philippe Rucheton et Claude Piret, donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Karel De Boeck	
PLANS EXTRA-LÉGAUX	(en EUR)
Capital décès, orphelins	62 183,67
Invalidité	21 322,47
Hospitalisation	803,28
Pension	120 967,74

Philippe Rucheton	
PLANS EXTRA-LÉGAUX	(en EUR)
Capital décès, orphelins	55 999,11
Invalidité	13 428,30
Hospitalisation	803,28
Pension	100 712,11

Claude Piret	
PLANS EXTRA-LÉGAUX	(en EUR)
Capital décès, orphelins	43 402,97
Invalidité	16 748,24
Hospitalisation	1 204,92
Pension	96 774,19

Des primes annuelles de EUR 7 207,26 ont été payées en 2013 au bénéfice de M. Alain Clot pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux.

Plan d'options

Durant l'année 2013, aucune option n'a été exercée ni accordée au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

Conditions relatives au départ

Dispositions relatives aux indemnités de départ de la politique de rémunération de Dexia

Selon la politique de rémunération du groupe Dexia le total des indemnités octroyées à un dirigeant ne dépassera pas 12 mois de rémunération fixe et variable. Le comité des nominations et rémunérations pourra, dans des circonstances particulières, proposer, sur avis motivé, au conseil d'administration compétent une indemnité de départ supérieure à 12 mois mais ne dépassant pas 18 mois de rémunération fixe et variable. Une indemnité de départ excédant 18 mois de rémunération fixe et variable ne pourra être convenue à titre exceptionnel que moyennant l'approbation de la première assemblée générale ordinaire de Dexia SA qui suit.

En outre, la convention prévoyant l'octroi d'une indemnité de départ sera assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité de départ conventionnelle sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations du dirigeant au cours des deux années précédant la date de rupture du contrat laisserait apparaître une dégradation importante de ses performances. Ceci afin d'éviter que des indemnités de départ soient octroyées de manière à récompenser l'échec.

Ces principes seront appliqués dans le respect des accords collectifs et des dispositions légales.

Toute convention portant sur l'octroi d'indemnités de départ qui serait conclue avec un dirigeant depuis l'entrée en vigueur de la politique de rémunération du groupe Dexia telle qu'elle a été adoptée en 2011 respecte(ra) les dispositions précitées. Dexia reverra, le cas échéant, sa politique de rémunération afin d'en assurer la conformité aux éventuelles lois et réglementations qui seraient adoptées dans le futur.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les conventions de management

M. Karel De Boeck a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif indépendant de la faute grave, à une indemnité unique et forfaitaire correspondant à 3 mois de rémunération. En cas de résiliation par M. Karel De Boeck de son contrat dans les mêmes conditions, il devra notifier à Dexia un préavis de trois mois.

La partie qui résilie, en cours de mandat, pour un motif autre qu'un manquement grave dans le chef de l'autre partie, la convention liant M. Claude Piret à Dexia devra notifier à l'autre partie un préavis d'un mois.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les contrats de travail du directeur général et des directeurs généraux délégués

La rupture du contrat de travail de M. Claude Piret (dont l'exécution a, depuis le 1^{er} janvier 2007 été suspendue pendant la durée de son mandat au sein du comité de direction)

est régie par la législation belge relative aux contrats de travail. Son contrat de travail stipule par ailleurs qu'il aura droit, sauf dispositions légales impératives, en cas de résiliation de son contrat de travail par Dexia avant 65 ans, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois.

Le conseil d'administration du 13 décembre 2013, a pris acte de la démission de MM. Alain Clot et Philippe Rucheton, en leur qualité d'administrateurs de Dexia Crédit Local, avec effet au 31 décembre 2013. M. Alain Clot a touché une indemnité de rupture égale à 12 mois de rémunération fixe en sus d'un préavis de trois mois non presté. M. Philippe Rucheton a quitté le groupe Dexia le 31 mars 2014 sans indemnité.

2.2. Rémunération des administrateurs

Membres du conseil (EUR)	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2012	Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2013
Patrick Bernasconi	/	4 500 ⁽¹⁾
Paul Bodart	/	9 450 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
Bart Bronselaer	/	9 450 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾
Jean-Pierre Brunel	21 000 ⁽¹⁴⁾	10 500 ⁽⁵⁾⁽¹⁴⁾
Alain Clot	0	0
Delphine d'Amarzit	/	9 000 ⁽³⁾⁽⁷⁾
Karel De Boeck	0 ⁽⁸⁾	0
Delphine de Chaisemartin	12 000 ⁽⁹⁾	1 500 ⁽¹⁰⁾
Alexandre De Geest	/	9 450 ⁽²⁾⁽³⁾⁽¹¹⁾
Robert de Metz	0	0 ⁽¹²⁾
Fédération Française du Bâtiment (représentant permanent Didier Ridoret)	15 000	3 000 ⁽¹³⁾
Fédération Nationale des Travaux Publics (représentant permanent Patrick Bernasconi)	19 500	9 000 ⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾
Thierry Francq	/	12 000 ⁽³⁾⁽¹⁶⁾
Philippe Rucheton	0	0
Claude Piret	0	0
Koenraad Van Loo	11 250 ⁽²⁾⁽¹⁷⁾⁽¹⁸⁾	10 500 ⁽²⁾⁽¹⁹⁾
Marleen Willekens	/	4 200 ⁽²⁾⁽²⁰⁾

(1) Patrick Bernasconi a été coopté en qualité d'administrateur en nom propre par le conseil d'administration du 6 août 2013.

(2) Montant net, après retenue de 30 % au profit du Trésor public français (articles 119 bis - 2 et 187 du Code général des impôts).

(3) Nommé(e) en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 19 mars 2013.

(4) Dexia SA a versé à Paul Bodart une rémunération brute, au titre de ses fonctions d'administrateur chez Dexia SA, d'un montant de EUR 50 000 en 2013.

(5) Dexia SA a versé à Bart Bronselaer une rémunération brute, au titre de ses fonctions d'administrateur chez Dexia SA, d'un montant de EUR 54 000 en 2013.

(6) Jean-Pierre Brunel a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 6 août 2013.

(7) La rémunération liée au mandat d'administrateur de Dexia SA exercé par Delphine d'Amarzit en 2013, à savoir un montant brut de EUR 21 500, a été versée par Dexia SA sur le compte du Trésor. Les jetons de présence versés à Delphine d'Amarzit au titre de son mandat d'administrateur de Dexia Crédit Local en 2013 ont également été versés par Dexia Crédit Local sur le compte du Trésor. En effet en vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français.

(8) Dexia SA a versé à Karel De Boeck une rémunération brute au titre de ses fonctions d'administrateur non exécutif jusqu'au 1^{er} août 2012, d'un montant de EUR 15 667,32 en 2012.

(9) Delphine de Chaisemartin a été cooptée en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 24 septembre 2012.

(10) Delphine de Chaisemartin a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 14 janvier 2013.

(11) Dexia SA a versé à Alexandre De Geest une rémunération brute au titre de ses fonctions d'administrateur chez Dexia SA d'un montant de EUR 34 000 en 2013.

(12) Dexia SA a versé à Robert de Metz une rémunération annuelle fixe globale au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration d'un montant brut de EUR 250 000 en 2013.

(13) La Fédération Française du Bâtiment a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 15 janvier 2013, à l'issue de la réunion du conseil d'administration.

(14) Y compris montant versé au titre de sa participation au comité d'audit.

(15) La FNTP a fait part au conseil d'administration de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 6 août 2013.

(16) La rémunération liée au mandat d'administrateur de Dexia SA exercé par Thierry Francq en 2013, à savoir un montant brut de EUR 37 500, a été versée par Dexia SA sur le compte du Trésor. Les jetons de présence versés à Thierry Francq au titre de son mandat d'administrateur de Dexia Crédit Local en 2013 ont également été versés par Dexia Crédit Local sur le compte du Trésor. En effet en vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français.

(17) Dexia SA a versé à Koenraad Van Loo une rémunération brute au titre de ses fonctions chez Dexia SA d'un montant de EUR 72 000 en 2012.

(18) Koenraad Van Loo a été nommé en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local le 10 mai 2012.

(19) Dexia SA a versé à Koenraad Van Loo une rémunération au titre de ses fonctions chez Dexia SA d'un montant de EUR 54 000 en 2013.

(20) Marleen Willekens a été cooptée en qualité d'administrateur en nom propre par le conseil d'administration du 6 août 2013.

64	Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce
84	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Gouvernance et contrôle interne

Rapport du président du conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport décrit les principes et procédures ayant prévalu au cours de l'exercice 2013.

Dexia Crédit Local, en tant qu'établissement de crédit, se réfère, pour l'élaboration du présent rapport, au règlement CRBF n° 97-02 modifié par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, des 20 février et 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009, deux arrêtés du 29 octobre 2009, les arrêtés du 3 novembre 2009, du 19 janvier 2010, du 25 août 2010, du 13 décembre 2010, et du 2 mai 2013 qui définit les missions, principes et dispositifs du contrôle interne, ainsi qu'au cadre de référence publié par l'AMF.

Le présent rapport, établi par le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, a été préparé par le secrétariat général et la direction de l'audit interne, qui ont réuni l'information adéquate auprès de l'ensemble des départements opérationnels et des directions supports concernés, en particulier la direction des risques.

Ce rapport prend également en considération les entretiens que le président du conseil d'administration a eus avec le directeur général ainsi que les comptes rendus des réunions du comité d'audit.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

En matière de gouvernement d'entreprise, Dexia Crédit Local se réfère notamment aux dispositions de sa maison mère (Dexia SA) et à certains principes du code AFEP/MEDEF. Il en est ainsi pour le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés qui en émanent.

1.1. Le conseil d'administration

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de

la société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 1^{er} mars 2014, le conseil d'administration est composé de douze membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Robert de Metz assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 10 octobre 2012. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles. La fonction de directeur général, dissociée de celle du président, est confiée à M. Karel De Boeck, nommé en qualité de directeur général par le conseil d'administration du 10 octobre 2012. Depuis sa nomination M. Karel De Boeck était assisté dans ses fonctions de trois directeurs généraux délégués, M. Claude Piret, M. Philippe Rucheton et M. Alain Clot. Le conseil d'administration du 13 décembre 2013 a pris acte de la démission de M. Philippe Rucheton et de M. Alain de Clot en leur qualité d'administrateurs et de directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local avec effet au 31 décembre 2013. Le conseil d'administration a également coopté M. Pierre Vergnes en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local et directeur général délégué en remplacement de M. Philippe Rucheton dès le 1^{er} janvier 2014.

Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Dexia Crédit Local qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Les statuts ne prévoient aucune limitation aux pouvoirs du directeur général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts et aux orientations du conseil d'administration.

Conformément à l'article L 225-56, II, alinéa 2 du Code de commerce, les directeurs généraux délégués, à savoir depuis le 1^{er} janvier 2014, Messieurs Pierre Vergnes et Claude Piret, disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général à l'égard des tiers.

Suite aux modifications apportées par les conseils d'administration du 20 mars 2013, du 6 août 2013 et du 13 décembre 2013, et conformément aux engagements

pris par les états belge et français envers la Commission européenne dans le cadre de sa validation du plan révisé de résolution ordonnée, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local comporte neuf membres en commun avec le conseil d'administration de Dexia. Il comporte également deux administrateurs non intéressés au sens de la législation française. Il n'a pas été nommé de censeur. Par conséquent, au 1^{er} mars 2014 le conseil d'administration de Dexia Crédit Local est composé comme suit :

- Robert de Metz, président, administrateur ;
- Karel De Boeck, directeur général ;
- Delphine d'Amarzit, administrateur ;
- Patrick Bernasconi, administrateur non-intéressé ;
- Paul Bodart, administrateur ;
- Bart Bronselaer, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Claude Piret, directeur général délégué ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Pierre Vergnes, directeur général délégué ;
- Marleen Willekens, administrateur non-intéressé.

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à un règlement d'ordre intérieur qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Ce règlement d'ordre intérieur, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Il précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2013, il s'est réuni dix fois. Le taux d'assiduité a été de 82,6 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité de la loi et des statuts. Lors des réunions trimestrielles du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

En 2013, outre les questions relatives à la gestion de la société et relevant de sa compétence, le conseil d'administration s'est en particulier intéressé, lors de ses travaux, à l'évolution de la liquidité et des fonds propres de la société ainsi qu'à l'évolution de sa gouvernance. Lors de sa séance du 15 janvier 2013, le conseil a pris acte de l'approbation par la Commission européenne du plan révisé de résolution

ordonnée de Dexia et a approuvé l'opération de cession de SFIL. Le conseil d'administration, au cours de l'année 2013, a validé plusieurs cessions d'entités opérationnelles du groupe telles que Sofaxis SA et Domiserve.

Après délibération en date du 9 octobre 2013, le conseil d'administration a décidé de contribuer volontairement et de façon annuelle au fonds de soutien des collectivités françaises ayant souscrit des emprunts structurés.

Le conseil d'administration a convoqué deux assemblées générales : l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013 qui a notamment procédé à la nomination de nouveaux administrateurs afin de faire concorder le conseil d'administration de Dexia Crédit Local avec celui de Dexia SA, et l'assemblée générale mixte du 7 mai 2013, relative à l'approbation des comptes.

Les informations relatives aux rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont présentées dans la partie intitulée « Mandats et rémunérations des mandataires sociaux » du rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 6 août 2013, le conseil a nommé Mme Marleen Willekens en qualité d'administrateur. Cette nomination a notamment permis d'augmenter la présence de femmes au sein du conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Le conseil est cependant dans l'impossibilité de mettre en œuvre, dès à présent, les obligations légales qui lui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, afin de répondre aux exigences formulées par la Commission européenne lors de sa validation du plan révisé de résolution ordonnée de Dexia, la composition du conseil d'administration de Dexia Crédit Local doit être, dans toute mesure légalement permise, similaire à celle de Dexia SA

1.2. Les comités spécialisés émanant du conseil d'administration

Le conseil peut créer en son sein des comités spécialisés ; ces comités sont composés de deux à cinq membres du conseil d'administration dont un président. Ils peuvent se tenir en dehors de la présence du président du conseil d'administration. Le président du comité spécialisé présente au conseil un rapport sur les travaux effectués.

1.2.1. Le comité d'audit

Lors de sa réunion du 20 mars 2013, le conseil d'administration a approuvé la création d'un comité d'audit unique pour Dexia Crédit Local et Dexia SA en application de l'article L 823-20 du Code de commerce.

Le comité d'audit s'est ainsi réuni cinq fois en 2013 et a traité notamment des sujets repris ci-dessous :

- États financiers du groupe ;
- Situation de liquidité du groupe ;
- Situation des risques à travers le *Quarterly Risk Report* ;
- Actions de désensibilisation des crédits structurés en France ;

- Travaux du Contrôle permanent, de la Direction de la Conformité et de l'Audit interne ;
- Situation des risques juridiques ;
- Conclusions des missions des autorités de supervision bancaire.

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions du comité d'audit a été de 100 % en 2013.

Le comité d'audit est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont deux administrateurs indépendants, conformément aux dispositions de droit belge. La composition du comité est la suivante :

- Paul Bodart, administrateur indépendant et président du comité d'audit ;
- Bart Bronselaer, administrateur indépendant ;
- Koen Van Loo ;
- Thierry Francq.

Le comité d'audit examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés du groupe, qui doivent être ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration.

Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux rapports financiers et vérifie, notamment, à partir des documents qui lui sont transmis, les conditions de leur établissement, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté.

Le comité conseille le conseil d'administration en matière de communication financière sur les résultats trimestriels et sur les dossiers délicats et sensibles ayant un impact significatif sur les comptes.

Le comité a également pour mission de surveiller la performance du système de contrôle interne mis en place par le comité de direction et du système de gestion des risques auxquels l'ensemble du groupe est exposé du fait de ses activités. Dans cette optique, le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement des départements d'audit interne et de Conformité. Le comité examine également les rapports sur les risques juridiques du groupe présentés par le responsable du département Secrétariat Général.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an. Chaque réunion doit avoir lieu avant la réunion du conseil d'administration qui analyse et approuve les comptes. Le comité peut se réunir à tout moment à la demande d'un de ses membres.

Les attributions et le fonctionnement du comité d'audit sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Le comité d'audit peut, au besoin, demander l'aide d'un expert.

1.2.2 Le comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA ayant une compétence pour l'ensemble du groupe, il n'a pas été constitué de comité de rémunération au sein de Dexia Crédit Local.

2. Le contrôle interne

2.1. Organisation du contrôle interne

2.1.1. Les missions du contrôle interne et l'architecture générale du dispositif de contrôle interne

a. Les missions du contrôle interne

Comme pour l'ensemble des établissements de crédit, le groupe⁽¹⁾ Dexia Crédit Local est soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par le Code monétaire et financier, le règlement CRBF n° 97-02 modifié, dont la correcte application est périodiquement vérifiée par la direction de l'audit interne, et par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia Crédit Local opère.

Le dispositif de contrôle interne tel que prévu par le règlement CRBF n° 97-02 modifié vise à ce que soient mis en place différents dispositifs de contrôle destinés à assurer :

- la conformité des opérations et des procédures internes ;
- une information financière et comptable fiable et de qualité ;
- la sécurité du traitement de l'information ;
- la qualité des systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats ;
- le contrôle des activités externalisées essentielles ou importantes.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur à Dexia Crédit Local visent à :

- vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques.

Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir au comité de direction que les risques pris par le groupe sont en accord avec la politique définie par le conseil d'administration et le comité de direction et avec le niveau de risques accepté ;

- s'assurer que l'information comptable et financière produite est fiable et pertinente.

L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation de Dexia Crédit Local de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif ;

- veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe.

Le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local et de ses filiales implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays d'implantation, ainsi que des normes internes qui ont été fixées au delà de ces obligations, notamment en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer du respect de ces principes ;

- améliorer le fonctionnement de Dexia Crédit Local tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement. Les procédures de contrôle interne assurent l'intégrité des flux d'informations, la conformité des actions mises en place et le contrôle des résultats ;

(1) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

- veiller à l'efficacité et à l'efficience opérationnelle de tous les métiers.

Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante à tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les entités métiers et de support qui veillent aussi à leur mesure via des indicateurs et un *reporting* régulier.

Dexia Crédit Local a mis en place un ensemble de procédures et de contrôles dans le cadre de l'organisation de son dispositif de contrôle interne qui vise à assurer le bon fonctionnement de Dexia Crédit Local dans le respect de la réglementation et des principes prudentiels, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Le contrôle interne est un processus qui donne une assurance raisonnable que les objectifs décrits ci-dessus seront atteints.

Il convient toutefois de mentionner que, comme tout système de contrôle, ce dispositif ne peut être considéré comme une garantie absolue de la correcte réalisation des objectifs de la société.

b. L'architecture du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support. Le système de contrôle interne de Dexia Crédit Local repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation, dont la surveillance est une responsabilité constante du management avec des niveaux de contrôle successifs.

De plus, il existe une séparation claire des fonctions conçue pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent des actions ou des transactions et ceux chargés de leurs validations, leurs contrôles ou leurs règlements.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne de Dexia Crédit Local se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

- le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées ;
- le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction comme par exemple la *Compliance*, le *Risk Management* ;
- le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit interne du groupe Dexia et a pour mission de veiller en permanence au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôles définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

c. Les fonctions de contrôle interne

À partir de l'architecture de contrôle interne exposée dans le point précédent, Dexia Crédit Local a mis en place des fonctions séparées et adaptables aux spécificités de chacune des entités :

Le contrôle permanent hors conformité

Ce contrôle a la charge de vérifier que le dispositif de maîtrise des risques mis en place est solide et efficace, de s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière et de la qualité des systèmes d'information.

L'organisation du contrôle permanent (hors conformité) est développée au paragraphe 2.1.7 ci-après.

Le contrôle de conformité

Ce contrôle veille à ce que l'ensemble des réglementations propres aux activités des établissements de crédit soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non-application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financier ou encore de réputation.

L'organisation de la fonction conformité est développée au paragraphe 2.1.8 ci-après.

Le contrôle périodique ou audit interne

Ce contrôle, conduit par l'audit général de Dexia Crédit Local, en coordination étroite avec la filière Audit interne du groupe Dexia, a pour mission de veiller au caractère performant et à l'application effective des contrôles, dans la maison mère et toutes ses filiales et succursales.

L'organisation de l'audit interne est développée au paragraphe 2.1.9 ci-après.

Les références internes

Afin de s'assurer que l'information et les instructions appropriées sont mises à la disposition de l'ensemble des acteurs du contrôle interne, le groupe Dexia Crédit Local a progressivement développé un référentiel commun. Ces documents de référence peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- les chartes définissent pour un métier ou une fonction donnés les objectifs et politiques de référence que le groupe s'est lui-même donnés, et établissent un cadre conceptuel d'organisation et de fonctionnement. C'est le cas par exemple de la charte d'audit interne et de la charte de conformité définies par le groupe Dexia ;
- les codes regroupent pour une activité donnée des règles de conduite, ou des bonnes pratiques qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs concernés, indépendamment de leur rattachement hiérarchique ou fonctionnel. Le code d'éthique et de déontologie est diffusé à l'ensemble des salariés, au siège comme dans les filiales et succursales ; il est accessible pour tous les collaborateurs, via l'intranet, rubrique conformité ;
- les lignes de conduites, aussi appelées directives, sont le premier niveau de déclinaison opérationnelle des chartes ou des codes. Elles fixent en pratique les standards de qualité, définissent les limites et organisent le système de délégation. Ainsi les lignes de conduite établies par l'équipe de gestion des risques du groupe Dexia permettent de fixer l'ensemble des limites de contrepartie attribuées au groupe Dexia Crédit Local ;
- enfin, les procédures définissent, en application des chartes, codes et directives, l'organisation, les actions à effectuer et les contrôles à exercer pour l'accomplissement d'une tâche donnée. Chaque collaborateur, au sein de son service ou de sa direction, doit pouvoir disposer d'un manuel de procédures applicables à la fonction qu'il occupe. Pour les mêmes raisons, des contrats de service permettent de formaliser les relations entre deux directions ou deux entités du groupe Dexia ayant des rapports clients-fournisseurs, en fixant le niveau de service attendu.

2.1.2. La direction générale et le comité de direction

Le directeur général est le premier garant du bon fonctionnement de l'ensemble du contrôle interne de la banque. Il définit et coordonne la politique du groupe Dexia Crédit Local en la matière. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Pour assurer cette mission, le directeur général a été appuyé, en 2013, par trois directeurs généraux délégués qui, avec les membres de la direction, sont en permanence impliqués dans le système de contrôle interne, par l'intermédiaire de leurs fonctions opérationnelles, leur participation aux différents comités de suivi, et les rapports, notamment d'audit, qui sont systématiquement portés à leur connaissance. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le directeur général est appuyé par deux directeurs généraux délégués.

Le directeur général de Dexia Crédit Local est le président du comité de direction de Dexia SA. Il a en charge, en coordination avec les directeurs généraux délégués, qui sont également membres du comité de direction de Dexia SA, le pilotage de l'ensemble des filiales et succursales nationales et internationales de Dexia Crédit Local. Cette organisation du groupe renforce la coordination entre Dexia SA et Dexia Crédit Local ainsi que l'autorité du directeur général sur l'ensemble des entités rattachées à Dexia Crédit Local, ce qui contribue à une maîtrise accrue des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia Crédit Local et à un contrôle interne optimisé.

2.1.3. Les directions opérationnelles

Garants de l'adaptation et du bon fonctionnement du contrôle interne dans leurs domaines d'activité, les responsables des directions opérationnelles sont notamment chargés d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient et de vérifier que le système de contrôle interne de leur direction est adapté à ces risques. En cas d'évolution de l'environnement, interne ou externe, ayant un impact sur le système, ils doivent proposer ou mettre en place, en fonction de leur niveau de responsabilité, les adaptations du dispositif opérationnel de contrôle nécessaires au maintien de la bonne maîtrise des risques pris.

2.1.4. La direction des risques

La mission de la filière Risques consiste à définir la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques et à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. Elle veille à identifier les risques et à les gérer, à alerter les comités compétents de façon proactive et à proposer, le cas échéant, des mesures correctrices. La filière Risques décide notamment du montant des provisions jugées nécessaires.

L'organisation de la filière risque de Dexia Crédit Local suit celle de Dexia SA. Celles-ci ont évolué courant 2013 pour s'adapter au nouveau périmètre du groupe Dexia. La filière Risques regroupe quatre directions : la Direction du risque de crédit, la Direction des risques de marché, la Direction des

risques opérationnels et du contrôle permanent et la Direction quantification, mesure et *reporting* des risques, qui regroupe également l'ensemble des fonctions support de la filière.

Le projet d'entreprise initié par Dexia en 2013 prévoit de recentrer la filière Risques sur ses fonctions de contrôle. La filière verra donc son organisation et sa gouvernance évoluer au cours de la période à venir. De même, les différents comités, décrits ci-dessous, autour desquels s'articule la gestion des différents risques par la filière seront redéfinis dans une optique d'efficacité dans le cadre du projet d'entreprise. Ce projet est détaillé pages 9 à 10 dans le chapitre « Projet d'entreprise » du présent document de référence.

L'organisation et la gouvernance présentées ci-dessous correspondent à la structure en place au cours de l'année 2013.

Le Directeur des risques de Dexia Crédit Local, également directeur des risques de Dexia SA est membre du comité groupe, comité réunissant les responsables des principales filières autour du Comité de direction. Le Directeur des risques est hiérarchiquement rattaché au membre du Comité de direction de Dexia et Directeur Général Délégué de Dexia Crédit Local en charge des risques. Il n'a aucune relation hiérarchique avec les autres unités. Il exerce sa fonction en toute indépendance des filières opérationnelles. Toutefois le Directeur des risques de Dexia Crédit Local est depuis le 1^{er} janvier 2014 membre du comité de direction de Dexia Crédit Local et membre du comité exécutif de Dexia et rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

Les Directeurs des risques des filiales et succursales étrangères et françaises de Dexia Crédit Local dépendent tous hiérarchiquement du Directeur des risques de Dexia Crédit Local. Les comités de crédit des principales implantations sont présidés par le directeur des risques.

2.1.5. Les comités

a. Gouvernance générale du risque

Compte tenu de l'évolution du périmètre du groupe, l'organisation et la gouvernance de la filière ont fortement évolué au cours de l'année 2013.

La gouvernance de la filière Risques s'articule autour du Comité des Risques (*Risk Committee*), qui regroupe les membres du Comité de Direction. Celui-ci a un pouvoir de décision sur l'ensemble des transactions réalisées par le groupe, en fonction du risque de crédit, de liquidité, de l'impact en résultat ou sur le niveau des fonds propres qu'elles représentent. Ce comité est également responsable des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe. Afin de faciliter la conduite opérationnelle du groupe, le comité peut accorder des délégations de pouvoir.

b. La gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit s'articule autour du Comité des Risques, qui approuve les politiques de risque pour l'ensemble du groupe et se prononce sur les transactions les plus importantes en matière de risque de crédit. Le Comité des Risques délègue une partie de son pouvoir de décision au comité de crédit. Cette délégation est régie par des règles spécifiques, par type de contrepartie, sur la base de leur niveau de notation et du montant de l'exposition consolidée.

Le Comité des Risques reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération.

Parallèlement, plusieurs comités, qui se réunissent sur une base trimestrielle, sont en charge de la supervision de risques spécifiques :

- Le comité « Watchlist », qui supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées ;
- Le comité des défauts qualifie et suit les contreparties en défaut en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia et conformément au cadre réglementaire;
- Le comité des provisions surveille le coût du risque ;
- Le comité de notation s'assure de l'application correcte des systèmes de notation interne et veille à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

Au niveau de chacune des filiales et succursales du groupe Dexia, les Directions des Risques de Crédit se concentrent sur la gestion du risque de crédit propre à leur marché domestique et sont en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales.

c. La gestion du risque de marché

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité des risques et le comité exécutif de la filiale risques. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du groupe, un système de délégation a été mis en œuvre au sein du groupe.

Le comité des risques de marché (*Market Risk Committee*) est en charge de la gouvernance et des normes en matière de risques. Il définit les limites de risque constituant le cadre général de la politique du groupe. Il se réunit sur une base mensuelle.

Un comité de suivi des valorisations et du collatéral (*Valuation and Collateral Market Risk Committee*) se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral (c'est-à-dire les valeurs placées en garantie des opérations de dérivés) et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.

d. La gestion du risque du bilan

Les risques de gestion actif/passif (*Asset and Liability Management*) sont gérés au travers du comité ALCo (*Assets & Liabilities Committee*) de Dexia Crédit Local, comité fusionné avec le comité ALCo de Dexia qui se réunit sur une base trimestrielle. Le comité ALCo décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle à des comités ALCo locaux. Le comité ALCo décide globalement du niveau des expositions, en cohérence avec les décisions du comité de direction. Les comités ALCo locaux gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCo du groupe.

Le comité ALCo de Dexia délègue une partie de ses prérogatives au comité du refinancement et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee*), qui se réunit sur une base hebdomadaire. Ce dernier centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Il est en charge de la surveillance de la position de liquidité du groupe, du suivi de son évolution et de sa couverture par des ressources à court, moyen et long terme. Il s'assure de la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et contribue à élaborer les stratégies de financement et de cession d'actifs.

e. La gestion du risque opérationnel

Le comité de direction et le comité des risques (*Risk Committee*), qui décident de la politique pour l'ensemble du groupe, assurent un suivi régulier de l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du suivi du risque, un système de délégation a été mis en place.

Le comité d'acceptation des risques opérationnels (*Operational Risk Acceptance Committee*), réuni sur une base trimestrielle, examine les principaux risques identifiés, décide de leur caractère acceptable ou non, et des actions correctrices à mettre en œuvre. Il valide les propositions de mesure de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif. Il est présidé par le membre du Comité de Direction en charge des Risques.

Des comités de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information se réunissent tous les deux mois, examinent et décident des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

2.1.6. Le contrôle des filiales et succursales

Le groupe Dexia dispose de plusieurs outils pour suivre et contrôler l'activité de ses filiales et succursales, en fonction de leur degré d'autonomie vis-à-vis de la maison mère. Les filiales françaises créées pour gérer une activité spécifique (filiales outils) s'appuient sur les différentes fonctions du siège, et bénéficient du système de contrôle interne de ce dernier. Le contrôle est donc très intégré. C'est le cas par exemple des sociétés de crédit-bail.

Les filiales et succursales étrangères disposent de leur propre personnel et se consacrent à une palette d'activités, en fonction de leur marché local. Suivant leur taille, elles s'appuient plus ou moins sur les fonctions du siège. Comme pour les filiales françaises, les filiales et succursales étrangères ont mis en place un système de contrôle interne adapté à leur dimension, leur activité et aux particularités de leur marché local.

Les fonctions de contrôle des risques et de contrôle permanent, de conformité et d'audit sont placées sous la surveillance directe des directions du siège de Dexia Crédit Local, compétentes dans ces domaines, selon une organisation propre à chaque filiale. En particulier, dans le cadre de la nouvelle organisation de la filiale Risques mise en place depuis fin 2009, le directeur des risques d'une filiale ou succursale est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques de Dexia Crédit Local.

Dans tous les cas, le contrôle est basé sur un système de délégations, de rapports réguliers aux services du siège concernés (risques, finance, juridique, conformité, audit) ainsi qu'au comité de direction de Dexia Crédit Local, et la participation des membres de celui-ci aux différents organes d'administration et de décision de ces filiales.

2.1.7. Le contrôle permanent hors conformité

Le contrôle permanent hors conformité du groupe Dexia Crédit Local est piloté par le directeur des risques opérationnels de Dexia Crédit Local.

Afin d'assurer une surveillance de manière consolidée, le contrôle permanent s'appuie sur les équipes de mesure et de surveillance des risques, sur des moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales, et sur des dispositifs de concertation dans le cadre des comités de contrôle permanent.

Le pilotage du contrôle permanent de 2^e niveau est opéré au sein de la direction risques opérationnels et contrôle permanent par le pôle en charge de la revue et du *reporting* des contrôles. Ce pôle maintient des dispositifs de synergie avec les pôles risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information, afin d'assurer la cohésion des différents niveaux de contrôle.

L'architecture de ce contrôle est organisée sur les deux premiers niveaux de l'architecture présentée au point 2.1.1.b du présent rapport.

Le contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle dont les résultats sont reportés trimestriellement au comité de direction de Dexia Crédit Local. Ces contrôles couvrent les principaux processus de l'activité de la banque et ont été sélectionnés en collaboration avec les directions opérationnelles. La pertinence de cette sélection est revue chaque année lors d'un processus de *challenging* du plan de contrôle. Ils s'appuient à la fois sur la cartographie des processus de l'activité et sur la cartographie des risques et des contrôles déployée dans le cadre du risque opérationnel. Les filiales et succursales ont organisé leur dispositif de contrôle permanent en tenant compte des législations et réglementations des pays dans lesquels elles sont installées tout en considérant leur organisation propre et leur taille.

L'exécution du plan de contrôle permanent défini est suivie par la direction risques opérationnels et contrôle permanent qui s'assure de la cohérence des contrôles et de leur indépendance, par la mise en place de liens fonctionnels avec les moyens décentralisés au sein des directions, filiales et succursales. Cette direction effectue le *reporting* global. Celle-ci peut demander toute justification sur les dysfonctionnements constatés.

A compter du 1^{er} avril 2014, le contrôle permanent sera rattaché à la Direction de la Conformité qui sera rebaptisée Direction du Contrôle permanent et de la Conformité.

2.1.8. La fonction conformité

Le contrôle de la conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la conformité de Dexia Crédit Local veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité.

La fonction conformité est organisée en filière, du holding du groupe Dexia aux filiales étrangères de Dexia Crédit Local. Elle est indépendante et rattachée fonctionnellement au secrétaire général du groupe Dexia.

Chez Dexia Crédit Local, le directeur de la conformité rapporte au secrétaire général, désigné comme responsable conformité auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel. Il exerce également la fonction de correspondant de TRACFIN, dans le cadre des obligations des établissements bancaires en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Le directeur de la conformité est titulaire de la carte professionnelle de RCSI délivrée par l'AMF à la fois pour Dexia Crédit Local et pour Dexia CLF Banque, tous deux prestataires de services d'investissement.

À de rares exceptions⁽¹⁾ chacune des entités composant le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un responsable de la conformité ou d'un correspondant conformité. Leur rôle est de veiller au contrôle du respect de la politique d'intégrité et de la charte Compliance du groupe dans chacune des entités, d'actualiser les règles en fonction de l'évolution de l'activité et de l'environnement (légal ou économique), d'informer et de sensibiliser les directions et les membres du personnel sur les dispositions réglementaires locales et sur les normes de conformité définies pour l'ensemble du groupe Dexia. Ils rapportent fonctionnellement au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local pour les filiales et hiérarchiquement pour les succursales.

La direction de la conformité contribue au respect de l'ensemble des exigences légales et réglementaires. De même, elle agit conformément au dispositif défini à l'échelle du groupe Dexia, composé notamment de chartes, codes, directives et procédures. L'année 2013 s'est caractérisée par la poursuite des principaux travaux menés en 2012 (crédits structurés, conflits d'intérêt, lutte anti-blanchiment) et par l'accompagnement en termes de conformité de la séparation des activités entre Dexia et SFIL / CAFFIL, par l'encadrement de la réduction des activités de Dexia CLF Banque. Un exercice de cartographie du risque de non-conformité a été relancé conduisant à une étroite concertation des entités du groupe Dexia Crédit Local. Les sessions de formation sur les domaines de conformité sont assurées pour chaque salarié, selon un plan biennal établi avec la direction des ressources humaines.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le groupe Dexia se conforme aux règles européennes et françaises ou aux règles locales dans chacune de ses implantations internationales. Au-delà de ces fondements, le groupe a mis en place des critères normalisés plus exigeants en matière d'acceptabilité et de respectabilité de sa clientèle. L'objectif est de nouer des relations uniquement avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie

(1) Pour les entités ne disposant pas d'une fonction Conformité, il n'y a pas d'obligation réglementaire de disposer d'une telle fonction.

et partageant ses critères d'intégrité et de responsabilité. La procédure applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est accessible à l'ensemble des collaborateurs. La direction conduit, dans le cadre des procédures relatives à la lutte anti-blanchiment, les vérifications périodiques sur la disponibilité effective de la documentation d'identification de la clientèle, au travers de contrôles sur les dossiers présentés en comité de crédit comme sur ceux entrant dans les délégations. L'ensemble des entités a contribué à la mise en place d'un plan d'action pour se mettre en conformité avec les dispositions FATCA. Une certification USA Patriot Act pour l'ensemble des entités du groupe concernées est disponible sur le site internet de Dexia.

L'intégration dans le rapport de suivi MIF de l'ensemble des entités européennes entrant dans le champ de la MIF constitue également un domaine d'intervention prépondérant de la direction de la conformité.

La direction de la conformité participe également au dispositif de suivi des crédits structurés en présidant le CEPCoR (*Committee of Evaluation and Prevention of Commercial Risks*) au niveau du groupe Dexia qui a recentré son activité dans le respect de la décision de la Commission européenne intervenue en la matière.

Enfin, la direction de la conformité assure une veille réglementaire par la mise à jour permanente des textes applicables ; en particulier, la direction de la conformité intervient dans la définition des dispositifs relatifs aux nouvelles normes applicables à Dexia Crédit Local, comme le Dodd-Frank Act et la réglementation européenne EMIR.

2.1.9. Le contrôle périodique

La filière Audit Interne du groupe Dexia comprend l'Audit interne et l'Inspection. Au 31 décembre 2013, la filière d'Audit Interne et d'Inspection de Dexia se composait de 34 personnes.

a. Organisation et gouvernance de l'audit interne

Mission de l'audit interne

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui apporte au conseil d'administration et à la Direction du groupe Dexia une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, de management des risques ainsi que sur ses systèmes et procédures de gouvernance, contribuant ainsi à la protection des intérêts et à la réputation du groupe.

L'Audit Interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'Audit Interne soumet alors au management une évaluation des risques résiduels afin que le management puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia. Enfin, l'Audit Interne propose au management des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'Audit Interne assiste, via les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe Dexia dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne au sein du groupe en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été actualisée début 2013 pour prendre en compte la nouvelle configuration du groupe Dexia et les préconisations du comité de Bâle.

Afin que chaque collaborateur puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la Direction du groupe Dexia, la charte d'audit est publiée sur son site internet (www.dexia.com).

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'Audit Interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia SA, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du Conseil d'administration de Dexia SA. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement de chaque Direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge ;
 - l'absence d'implication dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe Dexia. Les comités de direction du groupe Dexia peuvent, de manière exceptionnelle, faire appel à l'Audit Interne pour un avis, un conseil ou une assistance ;
 - l'accès inconditionnel et sans délai aux informations : dans le cadre de sa mission, l'Audit Interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, en ce compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. La Direction de l'audit Interne du groupe Dexia a accès à l'ensemble des informations dans toutes les entités du groupe. Tout manquement à ces principes est susceptible d'être rapporté au comité de direction et, le cas échéant, au comité d'audit ;
 - la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission : l'Audit Interne reçoit des comités de direction du groupe Dexia les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.
- Au niveau individuel, chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, bancaires, financières, informatiques et des techniques de lutte contre la fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations périodiques et des évaluations annuelles. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux règles déontologiques du groupe Dexia ainsi qu'aux règles déontologiques propres à leur profession. Ceci implique le respect des principes fondamentaux suivants :
- Intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
 - Objectivité : les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière

équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

– Confidentialité : les auditeurs internes sont astreints aux obligations de secret professionnel, ils respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent et ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire.

– Compétence : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation des travaux.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'Audit Interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle. Les activités essentielles externalisées entrent également dans le champ de l'Audit, étant entendu qu'il appartient aux services opérationnels d'organiser les conditions de possibilité d'audit à travers l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations. Sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de supervision, le périmètre de l'Audit ne couvre en revanche pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détiendrait qu'une participation minoritaire. Cependant il revient au représentant du groupe Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la Direction d'audit de l'entité qui détient cette participation.

b. Organisation de la fonction

Principes

La fonction est exercée sous la forme d'une filière intégrée, dont la structure organisationnelle s'aligne sur l'organisation par segments du groupe Dexia (Gestion de l'encours, activités de marché, gestion du bilan, risques et finance, opérations, systèmes d'information et autres fonctions de support). Comme le reste du groupe, l'organisation de la filière est en cours d'évolution afin de s'adapter au nouveau contexte et aux nouveaux objectifs de Dexia.

Organisation

La filière Audit Interne du groupe Dexia est dirigée par l'Auditeur général de Dexia SA, qui est également Auditeur général de Dexia Crédit Local S.A..

Pour l'aider dans sa mission de contrôle périodique, l'Auditeur général Groupe est épaulé par les superviseurs du siège, par les Directions d'audit des filiales et des succursales, ainsi que par une cellule Audit Management Office (AMO).

Chaque superviseur a la responsabilité de différents segments. Les superviseurs sont responsables, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs aux segments qui leur sont confiés ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ces segments au siège et du suivi des principales « missions entités » relevant de ces segments. Les superviseurs sont assistés dans leur mission par des « correspondants », Audit managers ou auditeurs seniors, plus spécifiquement chargés du suivi des recommandations d'un sous-ensemble d'activité.

La cellule AMO assure la maintenance et organise la mise en application des méthodologies d'audit en lien avec l'Audit Management Committee (AMC). Elle pilote, dans le cadre de projets transversaux, la mise en place d'outils de support des principaux processus d'audit. Elle coordonne les travaux et/ou élabore les différents *reportings* produits par la filière d'Audit. Elle s'occupe de la préparation de la planification de l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que des éventuelles missions hors plan. Elle effectue le suivi du planning pour l'ensemble de la filière Audit et le suivi des échanges avec les autorités de supervision bancaire.

Gestion de la filière Audit

Pour assurer la gestion de la filière, un Audit Management Committee (AMC) a été constitué. Il est composé de l'Auditeur général de Dexia SA, également Auditeur général de Dexia Crédit Local S.A. et des superviseurs. L'AMC a pour mission :

- de définir la stratégie de l'Audit et suivre sa mise en œuvre dans les différentes Directions audit ;
- de gérer les moyens humains et financiers de la filière ;
- de définir la méthodologie d'Audit Interne applicable dans le groupe Dexia et de veiller à sa bonne application ;
- de définir l'univers d'audit du groupe Dexia et d'assurer sa mise à jour,
- d'arrêter le plan d'audit global du groupe Dexia à présenter pour approbation aux différents comités de Dexia SA et des entités opérationnelles et de suivre sa réalisation ;
- de veiller à la planification optimale des missions d'audit ;
- de valider les différents *reportings* produits par la filière, notamment *reporting* de suivi des recommandations et rapport de contrôle interne de l'Audit et de l'Inspection ;
- de suivre les missions d'audit sur l'ensemble de la filière afin d'avoir une connaissance transversale des risques.

c. Principes directeurs en termes de management

L'Audit Interne de Dexia SA est dirigé par un Auditeur général également Auditeur général de Dexia Crédit Local S.A..

L'Auditeur général s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre de Dexia et a autorité sur les Directions d'audit des filiales/succursales du groupe Dexia. L'Auditeur Général assure un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les autorités de supervision bancaire locale.

Chaque Direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité ou filiale, éventuellement assisté par un comité d'audit. Chaque Auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge, (i) lorsque le comité en question le lui demande, (ii) lorsqu'il présente un rapport d'audit, (iii) ou à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités. Chaque Auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge.

d. Principes directeurs en termes opérationnels

Les travaux de l'Audit Interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Les missions d'audit et l'analyse des risques à

travers toutes les entités du groupe Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

L'Audit Interne exerce sa fonction sur la base d'un plan d'audit annuel approuvé par le comité de direction ainsi que par le comité d'audit et le conseil d'administration. La méthode d'analyse des risques vise un ciblage des missions sur des unités d'audit critiques à l'origine des risques clés. La fréquence de réalisation des audits sur une unité d'audit donnée est également fonction de la qualité du dispositif de contrôle interne sur l'unité d'audit concernée.

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes du processus sont présentées dans une procédure qui décrit les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, restitution, suivi des recommandations) ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape. La procédure détermine également les rôles et responsabilités et les modalités de revue et d'approbation et d'archivage des documents.

La méthodologie d'audit du groupe Dexia s'articule en quatre phases principales : phase de préparation, phase de réalisation, phase de restitution, suivi des recommandations.

Préparation

Après une prise de connaissance du sujet audité où l'objectif est de rassembler et d'analyser les différentes informations disponibles qui peuvent s'avérer utiles à une bonne compréhension des activités, l'équipe d'audit prépare un programme de travail qui comprend notamment les processus, les risques, les contrôles attendus pour couvrir les risques identifiés et les tests à réaliser afin de donner une opinion sur la conception et l'efficacité des contrôles en place pour la couverture des risques identifiés. Une lettre de mission permet d'informer les personnes concernées sur le périmètre, les objectifs, et le programme de la mission.

Réalisation

Chaque mission doit être exécutée sur la base de documents de travail établis selon un schéma déterminé et organisés en dossier d'audit. Ils traduisent clairement les travaux effectués, et les techniques et méthodes de travail utilisées pour arriver à une conclusion fondée. L'opinion de l'Audit est exprimée sur la couverture adéquate des risques identifiés. Une analyse causale des faiblesses relevées est faite et le risque résiduel est évalué. Les activités d'audit sont supervisées et les documents revus par les responsables de la mission (Superviseur et/ou Auditeur général).

Restitution

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit destiné aux personnes auditées ainsi qu'à la Direction. Le rapport comprend une évaluation des risques identifiés ainsi que des recommandations sur les mesures permettant d'atténuer ces risques. L'Audit attribue un degré de criticité pour chacune des recommandations émises.

Les recommandations émises par l'Audit Interne sont soumises aux directions opérationnelles concernées qui peuvent soit accepter la recommandation soit solliciter une « acceptation du risque » auprès du comité de direction. Les recommandations acceptées par les directions opérationnelles

font l'objet d'un plan d'action détaillé dont la date prévisionnelle de mise en œuvre doit également être définie par le service concerné. L'Audit interne est fondé à ajouter ses commentaires à l'attention du comité de direction sur les demandes d'acceptation du risque ainsi que sur l'adéquation des plans d'action et des dates d'échéances proposées.

Les plans d'action et les demandes d'acceptation du risque sont consignés dans le projet de rapport d'audit qui est présenté au comité de direction. Le comité de direction statue sur les recommandations, les plans d'action et leur échéance ainsi que sur les éventuelles demandes d'acceptation du risque. Le rapport définitif intègre les décisions du comité de direction et en particulier les arbitrages rendus en cas de désaccord entre l'Audit et les services concernés sur les recommandations. Une fois approuvées, les recommandations sont de mise en œuvre obligatoire.

Suivi des recommandations

Chaque mission donne lieu à l'élaboration de recommandations déclinées en plans d'action sous la responsabilité des responsables audités. La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations approuvées par le comité de direction incombe aux services destinataires. Ceux-ci sont tenus de rendre compte de la mise en œuvre des plans d'action sur la base de l'état d'avancement et de pièces justificatives communiqués à l'Audit Interne à travers les systèmes mis à leur disposition par l'Audit Interne.

Sur cette base, l'Audit Interne procède à une revue régulière de chacun des plans d'action. L'Audit Interne maintient une base de données de l'ensemble des recommandations issues de rapports d'audit et a défini une procédure formelle de suivi de la mise en place de ces recommandations. Cette procédure prévoit au moins deux suivis quantitatifs et qualitatifs dont les résultats sont présentés au comité de direction et au Comité d'audit. Le comité de direction et le comité d'audit valident les éventuelles demandes d'annulations de recommandations proposées sur la période de suivi (e.g. recommandations devenues sans objet).

e. Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'Audit a été mis en place. Il comporte différentes étapes de formation selon le rôle et la séniorité de l'auditeur.

f. Relations avec les autorités de contrôle et les auditeurs légaux

L'Audit Interne entretient un dialogue régulier avec les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes (réviseurs comptables, commissaires aux comptes) sur les sujets d'intérêt commun.

L'Audit Interne est chargé d'assurer la coordination et la centralisation des échanges, entrants ou sortants, avec les différentes autorités de supervision bancaire, quelle que soit la filière concernée. L'Audit Interne est également chargé d'assurer la coordination des missions d'inspection des différentes autorités de supervision. Dans ce cadre, l'Auditeur général ou le responsable de l'Audit de l'entité, est le point de contact des autorités de supervision. Il coordonne le processus de collecte de données au sein de l'entité et les réponses aux rapports d'inspection ou aux demandes d'informations complémentaires. L'Audit Interne assure également le suivi

des recommandations émises par les autorités de contrôle selon les mêmes modalités que les recommandations émises par l'Audit Interne.

Afin d'éviter toute duplication de tâches, l'Audit Interne entretient des échanges réguliers avec les auditeurs externes sur les sujets de contrôle interne. Ces échanges visent à partager les constats faits par les deux parties sur des sujets de contrôle interne et à assurer la complémentarité des travaux.

g. Aperçu global de l'activité sur l'année 2013

En 2013, les missions de l'Audit Interne ont porté sur la plupart des grandes filières du groupe : activités de gestion des encours à travers, notamment, les audits de la fonction Bond Portfolio Management, des activités de Portfolio Management Project Finance ou celui du nouveau processus de contractualisation des opérations vis-à-vis du secteur public local français ; activités de marché (TFM) à travers des contrôles inopinés sur la salle des marchés en lien avec la cellule Inspection ; Risques, à travers l'audit du Financial Market Risk ou celui de la gestion des assurances ; Opérations et systèmes d'information à travers l'audit de la gestion du collatéral et l'audit du pilotage du système d'information. Par ailleurs, un audit a été consacré à la gestion des grands projets normatifs et réglementaires (IFRS 13, FATCA, EMIR et Bâle III). Enfin, l'Audit du siège a également réalisé un audit complet du dispositif de contrôle interne de Dexia Sabadell.

Le taux de réalisation du plan d'audit 2013 était de 82 % ; satisfaisant pour le périmètre Dexia SA/Dexia Crédit Local S.A., les autres missions étant en cours de finalisation à fin 2013. Le taux de réalisation est également satisfaisant pour les différentes filiales et succursales de Dexia Crédit Local.

Les contacts avec les différents superviseurs du groupe Dexia, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, ont continué à mobiliser, au cours de l'année 2013, une part significative du temps des effectifs de l'audit interne. Le rôle de l'audit consiste à suivre le bon déroulement de ces missions en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, en coordonnant, en fin de mission, la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des autorités de supervision bancaire, puis en assurant le suivi au même titre que ses propres recommandations.

Les missions d'inspection menées par les autorités de contrôle au niveau de Dexia Crédit Local et de ses filiales bancaires françaises ont concerné le risque de contentieux lié au Taux Effectif Global et le risque de crédit lié au secteur public local (périmètre Dexia Crédit Local et CLF Banque). D'autre part, une mission de la Banque de France a porté sur la qualité et l'éligibilité des créances remises en Banque de France en garantie des opérations de politique monétaire.

h. Cellule Inspection

Mission

La mission de l'Inspection est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle intervient dans des actions de sensibilisation, prévention et dissuasion, de détection, d'investigation et elle propose et suit les mesures correctives. Son action est complémentaire de celle de l'Audit interne.

Organisation et gouvernance

L'Inspection exerce ses missions au sein de la Direction de l'Audit Interne et est responsable de l'accomplissement de ses missions envers l'Auditeur général du groupe.

L'Inspection assure ces missions pour Dexia SA et Dexia Crédit Local S.A. ainsi que pour toutes les succursales, filiales et les sous-filiales qui en dépendent, et qui ne disposent pas de leur propre fonction d'inspection. La fonction est exercée à plein temps par un inspecteur rapportant à l'Auditeur général groupe. Le cas échéant, la fonction est assurée en étroite collaboration avec le responsable d'Audit Interne de l'entité concernée.

Une charte d'Inspection énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement et les règles de base la régissant, y compris les règles déontologiques.

i. Aperçu global de l'activité sur l'année 2013

En conformité avec les principes énoncés dans la charte, les missions exercées en 2013 par l'Inspection ont porté sur des actions de sensibilisation, de prévention et de dissuasion, de monitoring et de détection de la fraude, sur des enquêtes relatives à des soupçons de fraude, sur des extractions de données et en support du département juridique sur des actions de traitement de questions d'autorité judiciaire.

2.1.10. Le groupe Dexia

L'organe de direction générale du groupe Dexia est le comité de direction de la société mère du groupe, Dexia SA.

La mission du comité de direction de Dexia SA consiste à piloter le groupe Dexia et à en assurer la direction effective, à coordonner ses différents métiers et activités spécialisées qui viennent en support de ceux-ci et à assurer le suivi des décisions du conseil d'administration. Les membres du comité de direction de Dexia SA sont investis de compétences particulières à l'échelle du groupe qu'ils se répartissent en interne.

Après avoir accompli des progrès majeurs dans la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée, notamment avec la vente de la majorité des entités opérationnelles, Dexia SA et sa filiale Dexia Crédit Local se sont dotés depuis janvier 2013 d'une gouvernance unifiée adaptée aux objectifs fixés par la Commission européenne. Si les structures juridiques de Dexia SA et de Dexia Crédit Local subsistent, la direction du groupe a été simplifiée et unifiée, notamment via un pilotage commun des deux entités principales.

Durant l'exercice 2013, le comité de direction de Dexia SA a fonctionné sous cette forme simplifiée en étant composé de Karel De Boeck (administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA) ainsi que de Philippe Rucheton et Claude Piret. Au cours de ce même exercice 2013, la direction de Dexia Crédit Local était pour sa part composée de Karel De Boeck (directeur général) et des trois directeurs généraux délégués (Philippe Rucheton, Claude Piret et Alain Clot).

La composition du comité de direction de Dexia SA a récemment évolué à deux reprises suite aux conseils d'administration des 13 décembre 2013 et 19 février 2014.

Lors de la réunion du 13 décembre 2013, il avait été convenu d'élargir la composition du comité de direction de Dexia SA et de Dexia Crédit Local à partir du 31 décembre 2013 afin de davantage ajuster la gouvernance de Dexia à la mission du groupe. Lors de sa réunion du 19 février 2014, le conseil d'administration de Dexia SA a cependant décidé d'en revenir à une composition du comité de direction plus restreinte pour Dexia SA.

Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2014, le comité de direction de Dexia SA se compose pour sa part comme suit :

- Karel De Boeck, administrateur délégué et président du comité de direction
- Pierre Vergnes, finance
- Claude Piret, responsable des actifs
- Philippe Rucheton, membre du comité de direction jusqu'au 31 mars 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le comité de direction de Dexia Crédit Local se compose pour sa part comme suit :

- Karel De Boeck, président du comité de direction / directeur général
- Pierre Vergnes, finance / directeur général délégué
- Claude Piret, responsable des actifs / directeur général délégué
- Benoît Debroise, financements et marchés
- Marc Brugière, risque
- Johan Bohets, secrétariat général, juridique et conformité
- Philippe Rucheton, membre du comité de direction jusqu'au 31 mars 2014.

2.2. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

2.2.1. Les états financiers

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

Le règlement CRBF n° 97-02 modifié, relatif au contrôle interne, met en avant, dans son titre comptable, que l'organisation mise en place doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures appelées « piste d'audit ». Cette piste d'audit doit notamment permettre de faire le lien entre toute information comptable et un justificatif d'origine, et réciproquement. C'est ce principe qui fonde l'organisation de la fonction comptable du groupe Dexia Crédit Local.

a. Missions et organisation de la direction de la comptabilité

La direction comptable joue un rôle central dans l'organisation de Dexia Crédit Local. Elle est rattachée au directeur financier de la société.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia Crédit Local, ainsi que celle des filiales ne disposant pas de services comptables propres. Elle est également responsable de la production des états financiers consolidés du groupe Dexia. Une équipe dédiée veille au respect des normes réglementaires ou prudentielles.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des filiales et succursales françaises et étrangères, dans le cadre du processus de consolidation. Elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée aux comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure, par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux, de la bonne diffusion des principes groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions des systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Dans le cadre du plan de transformation du groupe Dexia, la filière Finance a mis en place au niveau de Dexia SA trois centres de compétences liés à l'activité de la direction de la comptabilité. Les équipes consolidation, normes et contrôle comptable ont fait l'objet d'un rattachement direct au niveau de Dexia SA. Dexia Crédit Local a mis en place, avec sa maison mère, des contrats de services afin que ces fonctions puissent être exercées par ces équipes centrales sous couvert d'un management conjoint avec le directeur comptable et le directeur financier de l'entité. Les équipes demeurent proches des équipes locales et assument, au delà de leurs travaux pour Dexia Crédit Local, un rôle transversal au niveau du groupe Dexia.

La direction comptable conserve une équipe en charge du système d'information comptable qui lui permet de participer activement à la mise en place des chantiers de transformation ainsi qu'à l'amélioration des systèmes existant en parallèle des autres outils de la filière Finance.

Ce dispositif permet une amélioration permanente du niveau de qualité et d'efficacité des processus et une fiabilisation de l'information comptable consolidée produite, notamment dans un contexte d'utilisation uniforme des normes IFRS au sein du groupe Dexia Crédit Local.

Élaboration des comptes annuels

Pour l'élaboration des comptes annuels, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE), ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêts suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêts de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel à minima, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'exercice. L'automatisation de ces travaux a permis de concentrer les efforts sur les phases d'analyses, permettant ainsi de pérenniser le niveau d'analyse et d'explication des principales évolutions.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Élaboration des comptes consolidés

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêt, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au

vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

En cas de difficulté d'interprétation de ces principes, toutes les entités peuvent faire appel au service consolidation. Ce dernier, en collaboration avec le service des normes comptables, leur fournit une réponse adaptée.

À partir de ses comptes sociaux retraités selon les principes du groupe, chacune des entités du groupe Dexia Crédit Local remplit une liasse de consolidation qui est intégrée automatiquement dans le système de consolidation. Des contrôles sont opérés sur les informations recueillies trimestriellement et relatives aux opérations intra-groupe, aux comptes et à leurs annexes.

Ces contrôles visent à s'assurer de la cohérence des informations produites et de leur conformité aux règles du groupe, ainsi qu'à comprendre les principales évolutions par rapport aux périodes précédentes. Le service consolidation effectue des retraitements spécifiques visant notamment à l'élimination des opérations intra-groupe, et à la prise en compte des variations de périmètre.

Le dispositif de contrôle comptable sera renforcé par la mise en place d'une cellule de contrôle permanent comptable dont la mission et le périmètre d'intervention ont été redéfinis en 2013, et qui veillera à la bonne documentation et justification des contrôles existants et complètera le cas échéant le dispositif existant.

Processus d'arrêt des comptes

Lorsque les comptes annuels et consolidés ont été finalisés par la direction de la comptabilité, celle-ci les présente pour revue au directeur financier, ainsi qu'au directeur général de Dexia Crédit Local. Les comptes sont ensuite examinés par le comité de direction puis présentés au comité d'audit.

Conformément à la loi, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local arrête les comptes annuels et consolidés puis les présente à l'assemblée générale des actionnaires accompagnés du rapport de gestion du groupe. Le conseil d'administration prend également connaissance du rapport de son président sur le contrôle interne présenté à l'assemblée.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers de synthèse sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut document de référence conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers). À partir de ces états, ainsi que des éléments recueillis tout au long du processus d'arrêt, la direction de la comptabilité assure également la rédaction de la partie du rapport de gestion consacrée à la présentation et à l'analyse des comptes.

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support papier et support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit Local ;

• les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur (Thomson Reuters) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables, le secrétariat général et la communication financière mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

b. Le rôle des commissaires aux comptes

Le collège des deux commissaires aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Leur examen n'a pas pour objet de porter un avis spécifique sur l'efficacité et la fiabilité des systèmes de contrôle interne, néanmoins à cette occasion, ils peuvent faire part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières produites. Leur évaluation du contrôle interne repose notamment sur des procédures substantives, comme l'obtention de confirmations d'une sélection de contreparties externes.

Ils émettent des instructions à l'intention des commissaires aux comptes ou auditeurs des filiales et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des textes faite par le service des normes. Ils sont également destinataires des manuels de procédures comptables et de consolidation, ainsi que des notes d'instructions émises par la direction de la comptabilité. Ils consultent les rapports de l'audit interne mis à leur disposition. Enfin, ils vérifient la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'ils certifient ne comportent pas d'anomalies significatives.

2.2.2. L'information de gestion

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultats, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia Crédit Local à ses actionnaires et au public. Ils sont complétés par des indicateurs financiers, des décompositions et analyses de résultats, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs financiers, et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données

comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis aux rédacteurs du rapport annuel par la direction Strategic Planning and Controlling. Cette direction, comme la direction de la comptabilité, est rattachée au membre du comité de direction de Dexia SA et Dexia Crédit Local en charge de la fonction Finances. Sa contribution dans le domaine de l'information financière prend deux formes principales :

a. Le suivi d'indicateurs financiers de performance

Le suivi est réalisé mensuellement en reprenant une série d'indicateurs clés de suivi du plan de résolution ordonnée tel que validé par la Commission européenne :

- encours et impacts en résultat des cessions d'actifs et d'entités ;
- encours et impacts de la désensibilisation sur les prêts structurés en France ;
- encours moyen et coût par type de refinancement ;
- frais généraux décomposés en masse salariale et autres frais ;
- solvabilité sous Bâle II en 2013.

Ces indicateurs sont élaborés sur la base des informations traitées directement par la direction Strategic Planning and Controlling pour la France à partir de son système d'information, ainsi que par les entités internationales. Ils sont synthétisés mensuellement au sein d'un rapport à destination du Comité de direction de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

b. L'analyse des résultats

Suite à l'approbation par la Commission européenne, en décembre 2012, de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, Dexia a modifié son analyse par métier dans le cadre de la présentation de ses résultats consolidés au 30 juin 2013. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique, dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que représente le groupe Dexia pour les États garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires.

Dans cette optique, la performance de Dexia est désormais appréhendée au niveau consolidé sur la base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles.

Cette modification de la présentation analytique de la performance s'explique par le fait que la structure de Dexia n'est plus composée d'unités opérationnelles homogènes dotées d'un pouvoir de décision propre en termes d'allocation des ressources (financement et dépenses opérationnelles). De plus, la classification du compte de résultats et du bilan en deux segments « Core » et « Legacy division » ne se justifie plus en raison de l'extension à tous les actifs de la qualification « d'actifs en extinction ».

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des résultats, le groupe a adopté une présentation différenciant trois catégories d'éléments :

- Éléments non récurrents : éléments à caractère exceptionnel, non susceptibles de se reproduire de façon régulière incluant notamment les plus ou moins values sur cession, les frais et gains liés à des litiges, les frais de restructuration.
- Éléments de volatilité comptable : éléments liés aux ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs et dérivés; le risque de crédit propre (OCR) et autres mouvements ne correspondant pas à une sortie de cash.

- Éléments récurrents : éléments liés au portage des actifs tels que les revenus des portefeuilles, les coûts de financement, les charges opérationnelles, le coût du risque et les impôts.

L'élaboration et l'analyse des résultats récurrents sont réalisées mensuellement (à l'exception des mois suivant les clôtures trimestrielles) et s'appuient essentiellement sur trois types d'informations analytiques :

- les marges sur les portefeuilles d'actifs sont calculées par la direction Strategic Planning and Controlling. Elle agrège pour cela des informations présentes dans le système d'information comptable, telles que l'encours moyen et le taux de marge, qui sont alimentées de façon automatisée de la même manière que pour les données purement comptables ;
- les marges financières et les coûts de liquidité sont calculés par la direction Market Risk Management, rattachée à la direction des risques, et par la direction Balance Sheet Management, rattachée à la direction financière, sur la base du système de refacturation interne qui existe entre chaque centre de profit de la sphère financière.

Les marges sur les portefeuilles d'actifs et les marges financières sont complétées par les autres types de revenus (dont les commissions) pour former le total des revenus. L'agrégation des revenus de l'ensemble des métiers et de l'ensemble des postes du compte de résultat (incluant frais généraux, coût du risque...) fait l'objet d'un rapprochement avec les comptes de résultats comptables élaborés par la direction des fonctions comptables.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultats complet permettant ainsi d'apprécier la rentabilité de Dexia Crédit Local.

c. Le processus d'agrégation

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi des indicateurs financiers et l'analyse des résultats sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par la direction Strategic Planning and Controlling de Dexia SA. Cette dernière met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables.

À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, la direction de la planification et du contrôle de gestion et la direction des fonctions comptables ont mis en place des contrôles de cohérence basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Le rapprochement des résultats de gestion avec les résultats comptables constitue un élément important du contrôle interne, pour s'assurer de la fiabilité des uns et des autres, complété par une revue analytique systématique des principaux postes.

2.3. Recensement des risques et activités de contrôle répondant à ces risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque structurel (de taux, de change et de liquidité) et le risque opérationnel.

Le suivi de l'ensemble de ces risques est assuré conjointement par des comités adaptés et par la direction des risques, à l'aide des outils qu'elle développe, en accord avec les contraintes réglementaires et prudentielles, et dans le cadre des limites fixées par la Direction Générale.

En ce qui concerne la supervision des risques dans les filiales et succursales, chaque entité est dotée d'une structure locale de gestion des risques. Ces structures sont strictement indépendantes des front offices et sont liées à la direction des risques de Dexia Crédit Local par une relation hiérarchique.

Chaque fonction locale de gestion des risques comporte un (ou plusieurs) correspondant(s) pour la gestion du risque opérationnel, et pour la mise en œuvre de la réforme de Bâle. D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de gestion du risque existant au niveau de Dexia Crédit Local existent également dans chaque filiale ou succursale.

Au-delà des principes généraux présentés ci-dessus, les moyens mis en place par Dexia Crédit Local pour gérer ces risques en pratique, au quotidien comme dans des circonstances exceptionnelles, sont détaillés ci-après.

2.3.1. Risque de crédit

a. Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés au paragraphe « Risque de crédit » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition par zone géographique et par catégorie de contreparties sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

b. Organisation du suivi

Au sein de la filière Risques, la direction du risque de crédit est responsable de la supervision du risque de crédit, sous l'égide du Comité de Direction et de comités spécialisés. Elle est en charge de la définition de la politique du Groupe en matière de risque de crédit, qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes au sein du groupe. Elle définit et met en place également la politique en matière de provisions. En ce sens, elle qualifie les dossiers en défaut, et décide des provisions spécifiques et collectives. La direction des Risques gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations aux différents comités et responsables de filière, dans les limites mises en place par la direction de la banque dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée.

c. Le processus d'approbation

Tout engagement pouvant donner lieu à un risque de crédit doit être approuvé selon un dispositif de décision organisé en fonction du volume, de la notation et du type de contrepartie. Le processus de comité de crédit est décrit au paragraphe 2.1.5. Soulignons que du fait de la situation de Dexia SA, l'activité de Dexia Crédit Local en matière d'engagement nouveau est restée très limitée sur l'année 2013, conformément aux exigences de la Commission européenne.

d. La détermination des limites

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit de Dexia Crédit Local et de limiter la concentration des risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale jugée acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées par la Direction des Risques. Cette dernière réalise un suivi proactif des limites, a priori, opération par opération, avant la décision de crédit.

Ces limites sont aussi contrôlées a posteriori dans les *reportings* d'exposition réglementaires et à destination des organes décisionnels de la banque. La Direction des Risques peut les réduire à tout moment, en fonction de l'évolution des risques associés.

e. Le dispositif de surveillance et de remontée d'information

L'architecture du dispositif de surveillance repose sur deux niveaux :

- le premier niveau qui incombe aux équipes commerciales du siège, des succursales et des filiales dans le cadre du suivi permanent de la santé financière de leurs contreparties ;
- le deuxième niveau qui incombe à la direction des risques qui reçoit trimestriellement et consolide les expositions, les impayés, les créances douteuses et participe à l'arrêté des provisions.

Le comité de direction effectue trimestriellement une revue des risques et fait un point de l'évolution des différents risques. Le suivi consolidé des risques, au niveau des filiales et succursales, s'appuie sur la filière Risques déjà décrite.

f. Le dispositif de notation interne

Dexia Crédit Local étant en approche IRBA Advanced, la mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II : chaque contrepartie en Advanced se voit attribuer une notation interne par les analystes en charge du risque de crédit qui s'appuient sur des outils de notation dédiés. Cette notation interne correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi et de suivi du risque de crédit. Les notations sont revues à minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité « Watchlist », sur la base de critères objectifs ou d'un jugement expert. Le portefeuille en Bâle II Standard fait également l'objet d'un suivi régulier. La bonne utilisation du dispositif de notation est contrôlée par l'équipe de *Quality Control* qui procède régulièrement à des revues de qualité des données et des résultats.

La politique de provisionnement

Un comité des provisions, présidé par la direction des risques, détermine le coût du risque. Des provisions collectives permettent de constituer des réserves destinées à protéger la banque contre des sinistres éventuels conformément aux règles IFRS.

2.3.2. Risques de marché

a. Définition

Le risque de marché représente l'exposition aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt structurel et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation.

Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes de Dexia Crédit Local.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés au paragraphe « Risques de marché » de la partie gestion des risques du rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

b. Organisation du suivi

Afin d'assurer un suivi efficace des risques de marché, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- Une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque de Dexia Crédit Local ;
- Une structure de limites et de procédures qui régissent les prises de risques, cohérente avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque.

L'évaluation des risques de marché au sein de Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- La *Value at Risk* (Valeur en Risque - VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :
 - Les risques de taux directionnels et de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque.
 - Le risque de *spread* de crédit et les autres risques dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.
 - Des limites en termes de sensibilité aux différents facteurs de risque, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité et permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR.

Les stress testing complètent le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de scénarios de stress tests sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRC et RC.

2.3.3. Risques structurels de taux, de change et de liquidité

a. Définition

La gestion du bilan regroupe la gestion de l'ensemble des risques structurels liés au « banking book ». Ce périmètre recouvre les risques de taux, de change, de liquidité et de résultat, ainsi que la gestion de la trésorerie et de la couverture des risques de taux à court terme.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique et du risque de change sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et, en cas de dégradation de la situation, Dexia Crédit Local travaillant sur différents scénarios stressés.

Les principes de gestion de ces risques sont exposés dans les parties « Risques de marché » et « Risques de liquidité » de la partie gestion des risques du présent rapport de gestion et les éléments chiffrés d'exposition au risque de taux, de change et au risque de liquidité sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés (« risque de liquidité » et « risque de change »).

b. Organisation du suivi

La politique de gestion de Dexia en matière de risque « actif-passif » ou ALM vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

Risque de taux et risque de change

La politique de gestion du bilan de Dexia vise à minimiser la volatilité du résultat du groupe.

En matière de change, le comité ALCo (*Asset and Liability Committee*) décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises. Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères, uniquement en dollar US pour Dexia Crédit Local, ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité de Dexia Crédit Local font aussi l'objet d'un suivi régulier.

Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCo) gèrent les risques.

Le risque de taux structurel de Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.

Mesure du risque de change

La devise de consolidation de Dexia Crédit Local est l'Euro mais beaucoup des actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans d'autres devises. Les indicateurs suivis par le comité ALCo correspondent à la position de change structurelle de chaque devise par entité.

Une politique de couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions est appliquée.

Mesure du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia Crédit Local est de gérer le risque de liquidité en Euro et en devises du groupe, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin de minimiser la volatilité du résultat.

L'analyse d'opérations de financements sécurisés à court et long terme, d'échanges de titres, d'émissions garanties et de financements non sécurisés ainsi que le suivi attentif de l'exécution des programmes de financement sont autant de leviers et d'efforts déployés par le Funding and Liquidity Committee pour piloter et améliorer la situation de liquidité du groupe et de Dexia Crédit Local. Une attention particulière a également été portée aux conséquences de la cession de la SFIL ainsi qu'à la mise en œuvre du contrat encadrant la cession de Dexia Banque Belgique (aujourd'hui Belfius Banque).

Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement de Dexia Crédit Local compte tenu des contraintes auxquelles elle est exposée. Ces derniers sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive en prenant en considération les transactions existantes et projetées au bilan et hors bilan. Les réserves sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- un *reporting* journalier et hebdomadaire à destination des membres du comité de direction, des États actionnaires et garants et des régulateurs. Ces informations servent par ailleurs à tous les intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local, à savoir BSM, BSM Risk Management et TFM ;
- la diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et régulateurs du plan de financement du groupe à 12 mois ;
- une réunion téléphonique bi-hebdomadaire avec les régulateurs et banques centrales françaises et belges.

Les indicateurs de liquidité ont évolué pour tenir compte des contraintes pesant sur la situation de liquidité de Dexia Crédit Local. Le ratio de liquidité à 4 semaines comparant les réserves de liquidité aux impasses de liquidité de Dexia Crédit Local suivant différents scénarios est complété par le plafond de tirage autorisé par la Banque de France sur la ligne de liquidité d'urgence (ELA) et par le montant maximum d'émissions garanties autorisés.

Le risque de liquidité de Dexia Crédit Local est également encadré par un ratio de liquidité suivi par l'ACPR. Il est défini comme le rapport entre les liquidités (au numérateur) et les exigibilités (au dénominateur) sur une période prospective d'un mois ; le coefficient ainsi calculé doit à tout moment être supérieur à 100 (Instruction n° 2009-05 du 29 juin 2009 relative à l'approche standard du risque de liquidité).

Ce ratio est communiqué à l'ACPR sur une base mensuelle.

2.3.4. Risques opérationnels

a. Définition

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

b. Organisation et suivi

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion des risques opérationnels

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. En cas de dépassement des limites prévues, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'améliorations qui permettront de revenir à une situation acceptable. Ce dispositif est complété par une politique de prévention notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

Le suivi du risque opérationnel est réalisé dans le cadre de l'approche standard prévue par le cadre réglementaire Bâle II. Ce cadre prévoit la remontée des informations relatives au risque opérationnel des acteurs opérationnels vers les responsables en charge du suivi de ce risque et le suivi des tâches identifiées comme critiques.

Le projet d'entreprise identifie la continuité opérationnelle comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia, dans le contexte de sa résolution ordonnée.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

Base de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle. La collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia Crédit Local de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système de contrôle interne.

Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques est réalisée annuellement. Dexia Crédit Local, ses filiales et ses succursales se prêtent à des exercices d'autoévaluation des risques compte tenu des contrôles existants qui fournissent ainsi à la Direction une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités. Des d'actions de limitation des risques peuvent être définies le cas échéant.

Définition et suivi des plans d'actions

Des actions sont définies afin de corriger les incidents importants, les contrôles déficients ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

c. La sécurité des systèmes d'information

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local. Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités définies, toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige par ailleurs la politique de Dexia Crédit Local sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas d'interruption. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'actions dans une optique d'amélioration continue.

d. Les risques juridiques

Le secrétariat général remplit cinq missions principales :

- Support juridique aux activités du front office ;
- Gestion des (pré-)contentieux ;
- Gestion des désinvestissements et des réorganisations des sociétés du groupe ;
- Coordination de la gouvernance ;
- Gestion de la conformité et du contrôle permanent du groupe.

La filière joue donc un rôle clé dans la prévention des litiges, l'anticipation des évolutions du droit ainsi que dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée de Dexia, il a été décidé d'intégrer la structure organisationnelle du Secrétariat Général en regroupant les équipes de Dexia Crédit Local et de Dexia SA afin notamment de favoriser une approche commune des dossiers.

Un outil de *reporting* spécifique reprenant tous les risques juridiques gérés par la filière Secrétariat Général, Juridique et Conformité est trimestriellement présenté au comité d'audit afin d'assurer une remontée d'information pertinente et régulière.

e. L'assurance des risques opérationnels

Dexia Crédit Local dispose actuellement des assurances de dommages classiques : multirisques locaux et matériels informatiques (IARD), assurances véhicules et responsabilité civile. Ces polices couvrent les filiales françaises.

Dexia SA a souscrit des assurances pour garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS), la responsabilité civile professionnelle (RCpro), et la couverture dite « globale de banque », couvrant la fraude et les conséquences pécuniaires du fait de dommages à des valeurs et/ou documents. Ces garanties valent également pour l'ensemble des entités du groupe Dexia, y compris Dexia Crédit Local et les entités françaises et étrangères que cette dernière contrôle.

2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

2.4.1. Le directeur général et le comité de direction

Le directeur général, assisté des directeurs généraux délégués joue un rôle essentiel dans l'appréciation du contrôle interne. Ils disposent de plusieurs sources d'information leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans ce domaine. Il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, du directeur général ou des directeurs généraux délégués et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du comité de direction sont tous personnellement investis de responsabilités opérationnelles par métier ou par fonction. Ils ont donc connaissance des contraintes et opportunités de leur domaine d'activité et sont à même de définir puis de juger de l'efficacité du contrôle interne.

Les comités transversaux les plus significatifs sont présidés par un membre du comité de direction qui peut ensuite en synthétiser les travaux à l'ensemble des membres.

Le comité de direction a également mis en place un système de délégation et de *reporting* qui impose aux directions opérationnelles la présentation et l'approbation d'indicateurs clés qui lui permettent, entre autres, de juger de la qualité et du bon fonctionnement du système de contrôle interne.

L'audit interne est aussi une source d'information privilégiée pour le directeur général, les directeurs généraux délégués et le comité de direction. Ils sont destinataires de l'ensemble des rapports d'audit, qui sont débattus et commentés en séance. Ils approuvent les recommandations et les plans d'action. Le suivi des recommandations d'audit fait l'objet d'une présentation au comité de direction par l'auditeur général. Par ailleurs, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués peuvent également demander à l'audit interne d'effectuer des missions non prévues dans le plan d'audit annuel, sur des sujets qui leur paraissent requérir une attention immédiate.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission de certification des comptes, et les régulateurs (pour la France, essentiellement l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers), dans le cadre de leurs missions d'inspection, sont également amenés, dans leurs revues, à formuler des recommandations d'amélioration sur des points précis de contrôle interne. Le comité de direction met alors en œuvre les actions qui permettront la mise en place de ces recommandations dans les meilleurs délais.

2.4.2. Le comité d'audit et le Conseil d'administration

Le rôle du comité d'audit est d'assister, par délégation, le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers et au suivi des risques, ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes ; il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques appropriées, notamment pour ce qui concerne les risques de crédit, de marchés et opérationnels ;
- est informé de la situation de liquidité ;
- s'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;
- est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que les éventuelles modifications en cours d'année ;
- veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local.
- prend connaissance de l'état de la situation en matière de conformité et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image de la banque et du groupe ;
- est informé des travaux sur le contrôle permanent (hors conformité) ;
- émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Pour l'exercice de ses missions, le comité d'audit a libre accès aux commissaires aux comptes, à l'auditeur général et au directeur de la conformité de Dexia Crédit Local. Il informe simultanément le directeur général de ces contacts.

Il est informé également des missions effectuées par les autorités de régulation et par l'audit interne au sein du groupe Dexia Crédit Local (périmètre de la mission, état d'avancement de la mission, constats et réponses formulées...).

Il peut demander communication des rapports d'audit. Il peut suggérer des missions complémentaires.

Il peut requérir la communication de toute information qu'il juge utile.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le directeur général ou les directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local. Enfin, il a un accès direct à l'Auditeur général et peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission d'audit.

Robert de Metz

Président du conseil d'administration

Rapport
de gestion

Gouvernance et
contrôle interne

Comptes
consolidés

Comptes
sociaux

Assemblée
générale

Renseignements
de caractère général

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DEXIA CREDIT LOCAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Pascal COLIN

Charlotte VANDEPUTTE

Franck BOYER

Virginie CHAUVIN

88		Bilan consolidé	
88		Actif	
89		Passif	
90		Compte de résultat consolidé	
91		Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	
92		Tableau de variation des capitaux propres consolidés	
94		Tableau des flux de trésorerie consolidés	
95		Trésorerie et équivalents de trésorerie	
96		Annexe aux comptes consolidés	
96		1. Règles de présentation et d'évaluation, méthodes et périmètre de consolidation, faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	
115		2. Notes sur l'actif	
126		3. Notes sur le passif	
133		4. Autres notes annexes au bilan	
148		5. Notes sur le compte de résultat	
155		6. Notes sur le hors bilan	
156		7. Notes sur l'exposition aux risques	
173		8. Analyse par segment et répartition géographique	
174		Rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2013	

Comptes consolidés au 31 décembre 2013

Bilan consolidé

ACTIF	Note	31/12/12	31/12/13
(en EUR millions)			
I. Caisse et banques centrales	2.0	1 048	1 542
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	23 379	18 347
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	9 371	5 945
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	36 060	29 224
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	2.3	10 806	8 908
VI. Prêts et créances sur la clientèle	2.4	149 109	128 552
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 526	1 035
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	453	384
IX. Actifs d'impôts courants	2.6	33	17
X. Actifs d'impôts différés	2.6	18	42
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	2.7	37 473	27 260
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	4.6	84 095	12
XV. Immobilisations corporelles	2.8	499	338
XVI. Immobilisations incorporelles	2.9	43	28
XVII. Écarts d'acquisition	2.10	59	0
TOTAL DE L'ACTIF		355 972	221 634

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés

PASSIF	Note	31/12/12	31/12/13
(en EUR millions)			
I. Banques centrales	3.0	50 590	34 274
II. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	27 831	18 839
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	35 760	22 265
IV. Dettes envers les établissements de crédit	3.2	34 971	31 969
V. Dettes envers la clientèle	3.3	10 727	8 590
VI. Dettes représentées par un titre	3.4	109 825	96 368
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		372	231
VIII. Passifs d'impôts courants	3.5	17	6
IX. Passifs d'impôts différés	3.5	45	40
X. Comptes de régularisation et passifs divers	3.6	3 941	5 697
XI. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.6	79 169	0
XIII. Provisions	3.7	121	173
XIV. Dettes subordonnées	3.8	707	644
Total des dettes		354 076	219 096
XV. Capitaux propres	3.9	1 896	2 538
XVI. Capitaux propres, part du groupe		1 499	2 130
XVII. Capital et réserves liées		3 227	3 227
XVIII. Réserves consolidées		7 314	5 404
XIX. Gains ou pertes latents ou différés		(7 002)	(5 597)
XX. Résultat de l'exercice		(2 040)	(904)
XXI. Intérêts minoritaires		397	408
TOTAL DU PASSIF		355 972	221 634

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Rapport
de gestion

Gouvernance et
contrôle interne

Comptes
consolidés

Comptes
sociaux

Assemblée
générale

Renseignements
de caractère général

Compte de résultat consolidé

(en EUR millions)	Note	31/12/12	31/12/13
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	16 890	14 392
II. Intérêts et charges assimilés	5.1	(17 861)	(14 248)
III. Commissions (produits)	5.2	113	55
IV. Commissions (charges)	5.2	(47)	(44)
V. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	(250)	(340)
VI. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	390	44
VII. Produits des autres activités	5.5	55	38
VIII. Charges des autres activités	5.6	(42)	(117)
IX. PRODUIT NET BANCAIRE		(752)	(220)
X. Charges générales d'exploitation	5.7	(346)	(333)
XI. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.8	(34)	(32)
XII. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(1 132)	(585)
XIII. Coût du risque	5.9	(365)	(197)
XIV. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 497)	(782)
XVI. Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.10	(22)	59
XVIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(1 519)	(723)
XIX. Impôts sur les bénéfices	5.11	(4)	(43)
XX. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.6	(541)	(143)
XXI. RÉSULTAT NET		(2 064)	(909)
XXII. Intérêts minoritaires		(24)	(5)
XXIII. RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		(2 040)	(904)
Résultat par action, part du groupe (en EUR)	5.12		
De base		(9,12)	(4,04)
- dont relatif aux activités poursuivies		(6,70)	(3,40)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		(2,42)	(0,64)
Dilué		(9,12)	(4,04)
- dont relatif aux activités poursuivies		(6,70)	(3,40)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession		(2,42)	(0,64)

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(en EUR millions)	31/12/12			31/12/13		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
RÉSULTAT NET			(2 064)			(909)
Éléments reclassés ou susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net						
Écarts de conversion	6		6	(23)		(23)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 142	(607)	535	1 379	(17)	1 362
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	79	(85)	(6)	(60)	5	(55)
Gains ou pertes latents ou différés des activités destinées à être cédées	173	(63)	110	211	(68)	143
Éléments qui ne seront pas reclassés ou susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net						
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies				(6)	1	(5)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 400	(755)	645	1 501	(79)	1 422
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			(1 419)			513
Dont part du groupe			(1 501)			501
Dont part des minoritaires			82			12
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(292)	(696)	(988)	567	(54)	513
Dont part du groupe			(1 070)			501
Dont part des minoritaires			82			12

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	FONDS PROPRES DE BASE			GAINS OU PERTES	
	Capital souscrit, prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt
(en EUR millions)					
AU 31/12/2011	6 071	2 158	8 229	(6 684)	(868)
<i>Mouvements de l'exercice</i>					
Variations du capital	785		785		
Variations des primes d'émission et d'apport	(2 985)	4 200	1 215		
Écarts de conversion				7	2
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres				271	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres					(10)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat				265	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat					(2)
Résultat net de la période		(2 040)	(2 040)		
Autres variations ⁽¹⁾	(644)	956	312		
AU 31/12/2012	3 227	5 274	8 501	(6 141)	(878)
<i>Mouvements de l'exercice</i>					
Écarts de conversion				10	12
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres				1 128	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres					(64)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat				202	
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres					
Résultat net de la période		(904)	(904)		
Autres variations ⁽¹⁾		130	130	145	
AU 31/12/2013	3 227	4 500	7 727	(4 656)	(930)

(1) Les autres variations sont commentées dans la note 3.9.c.

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

LATENTS OU DIFFÉRÉS			INTÉRÊTS MINORITAIRES				
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	Écarts de conversion	Total	Capitaux propres part du groupe	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	Capitaux propres
	11	(7 541)	688	605	(122)	483	1 171
			785				785
			1 215				1 215
	6	15	15				15
		271	271				271
		(10)	(10)		4	4	(6)
		265	265		103	103	368
		(2)	(2)				(2)
			(2 040)	(24)		(24)	(2 064)
			312	(169)		(169)	143
	17	(7 002)	1 499	412	(15)	397	1 896
	(25)	(3)	(3)		2	2	(1)
		1 128	1 128		18	18	1 146
		(64)	(64)		(3)	(3)	(67)
		202	202		1	1	203
(1)		(1)	(1)		1	1	
			(904)	(5)		(5)	(909)
(2)		143	273	(1)	(2)	(3)	270
(3)	(8)	(5 597)	2 130	406	2	408	2 538

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en EUR Millions)	31/12/12 ⁽¹⁾	31/12/13
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	(2 064)	(909)
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	64	44
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	77	74
- Gains ou pertes nets sur investissements	76	(75)
- Charges pour provisions	183	46
- Pertes et profits non réalisés	(38)	250
- Impôts différés	(12)	(31)
Variation des actifs opérationnels et des dettes ⁽²⁾	(2 973)	(842)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(4 687)	(1 443)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(83)	(56)
Vente d'immobilisations	33	27
Acquisition d'actions non consolidées	(14)	(4)
Vente d'actions non consolidées	52	71
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation	10	0
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation	0	(2 454)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(2)	(2 416)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions	2 000	0
Remboursement de fonds propres	(158)	0
Emission de dettes subordonnées	4	0
Remboursement de dettes subordonnées	(1 059)	(51)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	787	(51)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	(3 902)	(3 910)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE ⁽¹⁾	10 377	6 469
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(4 687)	(1 443)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2)	(2 416)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	787	(51)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	(6)	(50)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE ⁽¹⁾	6 469	2 509
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Impôt payé	(26)	(55)
Dividendes reçus	7	2
Intérêts perçus	21 132	15 011
Intérêts payés	(21 456)	(14 774)

(1) La définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été revue en 2013 pour en exclure les actifs financiers disponibles à la vente d'échéance inférieure à 90 jours: les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie ont été revus en conséquence de EUR -1 449 millions au 31 décembre 2010, de EUR -356 millions au 31 décembre 2011 et de EUR -2 157 millions au 31 décembre 2012. Nous renvoyons à la note 1.1 Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point 1.1.25

(2) En parallèle, la variation des actifs et dettes opérationnels a été revue de EUR 1 058 millions au 31 décembre 2011 et de EUR 1 801 millions au 31 décembre 2012 et l'effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie a été revu de EUR 35 millions au 31 décembre 2011.

Les flux nets de trésorerie des activités abandonnées sont présentés en note 4.6 « Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées ».

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'échéance initiale inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

a. Analyse par nature

	31/12/12 ⁽¹⁾	31/12/13
(en EUR Millions)		
Caisse et banques centrales (note 2.0)	1 048	1 542
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.3)	2 845	967
Actifs non courants destinés à être cédés	2 576	0
TOTAL	6 469	2 509

(1) À la suite du texte publié en mai 2013 par l'IFRS IC, la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été revue en 2013 pour en exclure les actifs financiers disponibles à la vente d'échéance inférieure à 90 jours : les montants au 31 décembre 2012 ont été revus en conséquence de EUR -2 157 millions.

b. Dont trésorerie restreinte :

	31/12/12	31/12/13
(en EUR Millions)		
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	1 015	164
<i>des activités poursuivies</i>	1 015	164
<i>des activités abandonnées</i>	0	0
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	1 015	164

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

Les notes de la page 96 à 173 font partie intégrante des états financiers consolidés

Annexe aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation, méthodes et périmètre de consolidation, faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	96	1.3. Périmètre du groupe DCL au 31 décembre 2013	110
1.2. Renseignements relatifs aux sociétés du groupe et aux méthodes de consolidation	109	1.4. Faits marquants de l'exercice	113
		1.5. Événements postérieurs à la clôture	114

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia Crédit Local est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. Son siège social est situé à La Défense (92913) - Tour Dexia La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 4 avril 2014.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRS IC : IFRS Interpretations Committee (ex IFRIC) (comité d'interprétation des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

1.1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au

31 décembre 2013, en incluant les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent principalement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local S.A. au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicites dans le cadre des arrêtés comptables précédents et détaillées ci-dessous.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia. Ce plan d'affaires est basé sur la possibilité pour Dexia de recouvrer une capacité de financement sur les marchés notamment via la garantie de liquidité accordée par les États belge, français et luxembourgeois et entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Ceci présuppose le caractère opérationnel de la garantie ainsi qu'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux. De ce point de vue, la structure de financement du groupe et de Dexia Crédit Local a connu en 2013 une évolution favorable, avec le succès des émissions réalisées dans le cadre des programmes Euro Medium Term Notes et US Medium Term Notes sous format garanti, la mise en œuvre réussie de programmes d'émissions à court terme sous format garanti aux États Unis et en France et le développement d'une activité de financements sécurisés à court et moyen terme. L'année 2013 a été marquée par une progression des financements de marché, à un coût plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires et pour des maturités plus longues et par un moindre recours aux financements des banques centrales. Ces points sont détaillés dans le chapitre « Gestion du capital et de la liquidité » du présent rapport.

Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local S.A.

Les hypothèses macro-économiques sous-jacentes au plan d'affaires, validées par le conseil d'administration du groupe

du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble annuelle du plan. Initialement, le scénario macro-économique sous jacent au plan d'affaires, construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, prévoyait une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014 et des marges de crédit constantes jusqu'en 2014, avant de décroître vers leur moyenne historique (2004-2011) jusqu'en 2018 et de conserver ce niveau les années suivantes. La mise à jour réalisée en 2013 repose sur un scénario de sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas et a pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC (Cf. chapitre « Résultats Financiers » du présent rapport). Une nouvelle mise à jour du plan aura lieu au 2^e trimestre 2014.

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration de Dexia SA du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ainsi, ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable est susceptible de grever la performance de Dexia et de Dexia Crédit Local. La dernière mise à jour du plan en juin 2013 montre qu'une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1,1 milliard du besoin de liquidité lie au Cash Collateral, c'est-à-dire les dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises (swaps). Ce besoin, si les réserves de liquidité venaient à ne pas être suffisantes, serait financé au taux de la ligne de liquidité d'urgence (ELA), source de financement la plus onéreuse pour Dexia Crédit Local et générerait un coût additionnel de EUR 170 millions sur la période 2014-2022. Des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit à partir de 2014 impacteraient négativement le compte de résultat ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis à partir de 2014.

Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires et comptables, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs de Dexia et de Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés (Repo) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Ceci suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie et les financements sécurisés. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la profitabilité prévue dans le plan d'affaires. Ainsi, la dernière mise à jour du plan en juin 2013 montrait que EUR 1 milliard par an financé au taux de l'ELA plutôt qu'au taux d'un financement garanti à court terme, aurait un impact sur le résultat de l'ordre de EUR -129 millions sur la période 2014-2022.

Inversement, si l'appétit du marché pour la dette garantie de Dexia Crédit Local permettait de placer un volant d'émission

plus important permettant de réduire, voire de supprimer, la dépendance de Dexia Crédit Local vis-à-vis de l'ELA, l'impact sur la profitabilité du plan serait positif.

Enfin, à cette date, des incertitudes subsistent quant à l'Asset Quality Review (AQR), liées notamment à la définition du périmètre de l'étude, de la méthodologie qui sera mise en œuvre compte tenu de la situation spécifique de Dexia et aux impacts des conclusions de cet examen pour le groupe et pour Dexia Crédit Local.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euro (EUR), sauf mention contraire. Ils sont établis conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013 « Relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales » qui annule et remplace la recommandation 2009 R04 du 2 juillet 2009.

1.1.1.2. Estimations et jugements comptables

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Dexia Crédit Local (voir 1.1.6.) ;
- Les instruments financiers dont les prix de marché cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transaction, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, etc. (voir 1.1.7.) ;
- Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à partir de techniques de valorisation (voir 1.1.7.) ;
- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia Crédit Local, y compris une entité *ad hoc* (voir 1.3.) ;
- Identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (IFRS 5) (voir 1.1.15.) ;
- Comptabilité de couverture (voir 1.1.10. et 1.1.11.) ;
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (voir 1.1.22.) ;
- Identification des critères de déclenchement de dépréciation (voir 1.1.6.5.) ;

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (voir 1.1.6.5. et 1.1.15.) ;
- Évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (voir 1.1.10. et 1.1.11.) ;

- Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (voir 1.1.7.);
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (voir 1.1.13. et 1.1.14.);
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (voir 1.1.21. et 3.7.);
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (voir 1.20.);
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (voir 1.1.16.2.).

Nous attirons l'attention sur les points repris dans la note 4.6 « Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées » qui incluent des jugements et estimations ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

1.1.2. CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE, QUI PEUVENT IMPACTER DEXIA CRÉDIT LOCAL

1.1.2.1. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1^{er} janvier 2013

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». Cette norme décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'informations à présenter dans les annexes aux états financiers. La variation de la juste valeur découlant de la première application de l'IFRS 13 est traitée comme un changement d'estimation comptable et comptabilisée en résultat. Cette norme a un impact sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers de Dexia Crédit Local et n'a aucun impact sur l'évaluation de ses actifs non-financiers car ceux-ci sont évalués au coût. En application de la norme IFRS 13 d'application à partir du 1^{er} janvier 2013, et afin de s'aligner sur les pratiques de marché, Dexia Crédit Local a utilisé une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour calculer la valeur des dérivés collatéralisés. Parallèlement, Dexia Crédit Local a ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la *Credit Value Adjustment* (CVA) et a comptabilisé une *Debit Value Adjustment* (DVA). Ces changements sont comptabilisés en résultat et présentés dans la note 7.1 « Juste valeur ».
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers. L'impact de cet amendement sur les annexes aux états financiers de Dexia Crédit Local est présenté dans la note 4.3 « Compensation des actifs et passifs financiers ».
- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel ». Cet amendement modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexes aux états financiers relatives à ces régimes. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local compte tenu de l'impact limité des régimes à prestations définies au niveau du groupe. Suite à la suppression de la méthode du corridor, Dexia Crédit Local comptabilise les écarts actuariels en *autres éléments du résultat global*.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global ». Cet amendement clarifie les dispositions sur la présentation de l'état du résultat global

et introduit une présentation des autres éléments du résultat global, en distinguant ceux qui sont recyclables ou non.

- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ». Cette interprétation n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui évalue ces actifs au coût amorti.
- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.
- « Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011 », qui sont une série d'amendements mineurs à certaines normes IFRS. Dexia Crédit Local n'est pas impactée par ces amendements.
- Amendement à IFRS 1 « Prêts publics ». Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un premier adoptant.

1.1.2.2. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1^{er} janvier 2013

- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 « États financiers consolidés, Partenariats, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Dispositions transitoires ». Les nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, y compris ces amendements, seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2014. Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de ces normes sur ses états financiers.
- Entités d'investissement – Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27. Ces amendements seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 et n'impacteront pas les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.
- Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.

1.1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore adoptés par la Commission européenne

- IFRIC 21 « Droits ou taxes » (publié par l'IASB en mai 2013). Cette interprétation sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cette interprétation sur ses états financiers.
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel » (publié par l'IASB en novembre 2013). Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas un impact significatif de cet amendement sur ses états financiers compte tenu de l'impact limité des régimes à prestations définies au niveau du groupe.
- Amendements à IFRS 9 « Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 » (publié par l'IASB en novembre 2013). Ces amendements apportent trois principales modifications à la norme IFRS 9 :
 - introduction d'un nouveau modèle général de la comptabilité de couverture (hors macrocouverture) ;

- modification des règles qui régissent l'adoption anticipée de la présentation des variations de la juste valeur dans le risque de crédit de passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat ;

- suppression de la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

Les impacts de ces amendements sur les états financiers de Dexia Crédit Local sont en cours d'analyse.

- « Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012 » et « Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013 » (publiées par l'IASB en décembre 2013), qui sont une série d'amendements aux normes IFRS existantes. Ces amendements seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014. Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impacts significatifs de ces amendements sur ses états financiers car ces derniers ne constituent que des ajustements mineurs de certaines normes IFRS.

- L'IFRS IC a publié un texte en mai 2013 précisant que le classement d'un instrument en « équivalent de trésorerie » s'effectue sur la base de la maturité à la date d'acquisition plutôt que sur la base de la période restante à courir à la date de clôture. Les états financiers de Dexia Crédit Local ont été mis en conformité avec l'interprétation de l'IFRS IC, bien que ce classement ne corresponde pas à la gestion du groupe dans la mesure où Dexia Crédit Local gère sa liquidité sur base résiduelle et non sur base de durée initiale.

1.1.3. CONSOLIDATION

1.1.3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par Dexia Crédit Local, des passifs contractés par Dexia Crédit Local à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par Dexia Crédit Local en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultat.

Lorsque la contrepartie que Dexia Crédit Local transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, Dexia Crédit Local réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (date à laquelle Dexia Crédit Local obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

1.1.3.2. Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles Dexia Crédit Local exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia Crédit Local perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

1.1.3.3. Co-entreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au *prorata* de leur pourcentage de détention.

Les opérations intragroupes suivent le même traitement que celui appliqué aux filiales. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des co-entreprises ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia Crédit Local.

1.1.3.4. Entreprises associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultat global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains latents résultant d'opérations entre Dexia Crédit Local et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia Crédit Local. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia Crédit Local ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia Crédit Local.

1.1.3.5. Entités *ad hoc* (Special Purpose Entities)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia Crédit Local indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia Crédit Local. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc* (fonctionnant en « pilotage automatique » ou d'une autre façon). Les circonstances suivantes nécessitent l'exercice d'un jugement et peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia Crédit Local contrôle une entité *ad hoc* (et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc*) :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia Crédit Local selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- Dexia Crédit Local a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia Crédit Local a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou
- Dexia Crédit Local conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia Crédit Local a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de décomptabiliser l'actif et d'éteindre le passif de manière simultanée.

1.1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

1.1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères
Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, co-entreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia Crédit Local sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

1.1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêt au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les autres achats ou ventes d'actifs financiers, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits instruments.

Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia Crédit Local décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.1.6.2. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dexia Crédit Local classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommé Loans and Receivables – L&R, selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que Dexia Crédit Local a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels Dexia Crédit Local ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.1.6.3. Instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat

1.1.6.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Dexia Crédit Local présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Dexia Crédit Local comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

1.1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.1.6.3.3. Prêts et valeurs désignés à la juste valeur par le résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
 - s'il n'est pas évident sur la base d'une analyse simple ou sans analyse que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

1.1.6.3.4. Passifs désignés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat, décrits plus haut.

1.1.6.3.5. Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers la al;x%K0vz%01realy%%z0r

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

ments de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.1.6.6. Emprunts

Dexia Crédit Local comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia Crédit Local comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1.7.1. Principes de valorisation

IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés pour des actifs ou passifs identiques sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif. Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le choix de la technique de valorisation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait la juste valeur dans les conditions de marché actuelles. Les techniques de valorisation utilisées par Dexia Crédit Local maximisent l'utilisation de données observables et minimisent l'utilisation de données non observables.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les instruments financiers de Dexia Crédit Local reconnus à la juste valeur au bilan ou pour lesquels une juste valeur est calculée à des fins de présentation en annexe, sont classés selon les niveaux définis par la hiérarchie IFRS des justes valeurs. La définition des niveaux retenue par Dexia Crédit Local est celle que l'on retrouve dans le texte de la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : techniques de valorisation basées sur des données, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : techniques de valorisation basées de façon significative sur des données non observables.

La détermination du niveau de juste valeur doit être approuvée par l'équipe de Validation de Dexia Crédit Local, qui est une équipe indépendante du département de gestion des risques de la banque.

1.1.7.2. Techniques de valorisation

Les principes de valorisation retenus par Dexia Crédit Local pour ses instruments financiers (instruments mesurés à la juste valeur par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente et valorisations pour les annexes) peuvent être résumés comme suit :

1.1.7.2.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés)

Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif, les prix cotés disponibles correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de *spreads* cotés.

Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par Dexia Crédit Local varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées de manière significative. Les données que Dexia Crédit Local intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (*spreads*) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par Dexia Crédit Local sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par Dexia Crédit Local doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication dans les annexes.

À partir du 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IFRS 13 et afin de s'aligner sur les pratiques de marché, Dexia Crédit Local a utilisé une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour calculer la valeur des dérivés collatéralisés.

Parallèlement, Dexia Crédit Local a ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la *Credit Value Adjustment* (CVA) et a comptabilisé une *Debit Value Adjustment* (DVA) pour les instruments dérivés. La CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie et la DVA reflète le risque de crédit propre de Dexia Crédit Local. Dexia Crédit Local distingue deux marchés pour l'estimation de la CVA/DVA :

- Le marché des dérivés collatéralisés donnant lieu à l'échange quotidien de collateral pour lesquels la CVA/DVA est calculée sur la base des variations de valeurs anticipées à court terme
- Le marché des dérivés non collatéralisés pour lesquels il existe un risque sur la juste valeur du dérivé en date d'arrêt ainsi que sur les variations de valeurs anticipées sur la durée de vie du dérivé

Sur la base de projections, les expositions positives anticipées sont utilisées pour le calcul de CVA alors que les expositions négatives anticipées sont utilisées pour le calcul de DVA.

Pour l'estimation de la CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut (PD) utilisés sont déterminés sur la base de données de marché. Les paramètres de perte en cas de défaut (LGD) sont basés sur des données de marché sauf pour les contreparties des secteurs projets et collectivités locales pour lesquelles des données historiques observées pour le secteur sont utilisés. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres et les prêts sont valorisés en utilisant l'approche *mark-to-model* développée par Dexia Crédit Local. Le prix de valorisation est constitué

d'une composante prix de marché et d'une composante prix de modèle. La pondération accordée à la composante prix de modèle reflète l'estimation du niveau d'activité du marché. Pour ses prix de modèles (*mark-to-model*), Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des *spreads* qui tiennent aussi bien compte du *spread* de crédit (CDS) que de la base entre cash et CDS. Le *spread* de crédit est estimé sur la base des caractéristiques spécifiques des titres considérés (secteur, notation, pertes en cas de défaut (LGD), ...) et sur la base d'indices de CDS liquides. Une composante liée à la base entre *cash* et CDS s'ajoute ensuite à la composante crédit pour former le *spread* du titre. Dexia Crédit Local réalise de manière régulière un *back-testing* des prix modélisés.

1.1.7.2.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou du portefeuille des instruments financiers disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts

En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Dexia Crédit Local a décidé d'utiliser cet amendement pour reclasser les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Ces instruments sont valorisés selon l'approche *mark-to-model* décrite ci-dessus et utilisée pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif.

1.1.7.2.3. Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances dès l'origine et passifs de Dexia Crédit Local

Valorisation des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires et des passifs

Principes généraux :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur.
- la valorisation des titres classés en Titres détenus jusqu'à l'échéance ou en Prêts et créances depuis l'origine ainsi que les passifs suit les mêmes principes de valorisation que les Titres disponibles à la vente.

Impact des taux d'intérêt :

- la juste valeur des prêts à taux fixe, des prêts hypothécaires et des passifs de Dexia Crédit Local rend compte des variations des taux d'intérêts depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, *floors* et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ou des passifs de Dexia Crédit Local;
- la juste valeur des prêts à taux variable et des passifs de Dexia Crédit Local est approximativement estimée comme étant leur valeur comptable.

Impact du risque de crédit :

- le différentiel de *spread* de crédit depuis l'origine est pris en compte dans l'estimation de la juste valeur.

1.1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comp-

tabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

1.1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.1.10. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia Crédit Local désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débiter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia Crédit Local comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, Dexia Crédit Local amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le « Tableau de variation des fonds propres consolidés »). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultat. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.1.11. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Comme expliqué au 1.1.1.1. « Généralités », Dexia Crédit Local applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carveout ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia Crédit Local effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors-bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia Crédit Local applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia Crédit Local peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia Crédit Local comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultat.

Dexia Crédit Local présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan au sein de la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.1.12. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne) incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit, si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia Crédit Local considère que les paramètres principaux sont observables et si la direction des risques valide le modèle, le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Si Dexia Crédit Local ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement au compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia Crédit Local comptabilisera le montant résiduel du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » au compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultat. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise au compte de résultat la part du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

1.1.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia Crédit Local utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier est classé comme immeuble de placement lorsque la portion utilisée par Dexia Crédit Local représente une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Charges des autres activités ».

1.1.14. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultat lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

1.1.15. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) comme « détenus en vue de la vente », dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ; et
 - que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.
- Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués par Dexia Crédit Local au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan, sans retraitement des périodes précédentes. Lorsqu'un groupe d'actifs est classé en « détenus en vue de la vente », les gains ou pertes latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication distincte au sein des fonds propres. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent d'être éliminés. Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

1.1.16. ÉCARTS D'ACQUISITION

1.1.16.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre la somme des éléments suivants :

- le montant de la contrepartie transférée,
- le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, et
- la juste valeur des intérêts préalablement détenus par Dexia Crédit Local dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Une réévaluation négative (*negative goodwill*) est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.1.16.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia Crédit Local alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur

de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par Dexia Crédit Local sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction. L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia Crédit Local défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

1.1.17. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et les actifs divers sont constitués essentiellement des cash collatéraux, des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc...), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminué des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

1.1.18. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.1.18.1. Dexia Crédit Local est locataire

Dexia Crédit Local conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.18.2. Dexia Crédit Local est bailleur

Dexia Crédit Local conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement

sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.1.19. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ». La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.1.20. IMPÔT DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie,

et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.1.21. AVANTAGES AU PERSONNEL

1.1.21.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.1.21.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.

Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.1.21.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée aux services rendus par le personnel pendant la période considérée et les périodes antérieures), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe. Tout actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions des cotisations futures dues au régime.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts nets) et toute variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exclusion des intérêts nets) et sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés (soit la variation de la valeur actuelle de l'obligation qui résulte de la modification ou de la réduction

d'un régime), le profit ou la perte résultant de la liquidation sont comptabilisés en résultat net.

Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net. Ils sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice, et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et de prestations au cours de la période.

Le calcul lié au régime à prestations définies est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 (révisée en 2011).

1.1.21.2.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.1.21.2.3. Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

1.1.21.2.4. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont traitées comme les régimes à prestations définies

1.1.21.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.1.21.4. Indemnités de cessation d'emploi

Une provision pour indemnités de cessation d'emploi est comptabilisée à la première des dates suivantes :

- la date à laquelle Dexia Crédit Local ne peut plus retirer son offre d'indemnités;
- la date à laquelle Dexia Crédit Local comptabilise les coûts d'une restructuration prévoyant le paiement de telles indemnités.

1.1.21.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accordait à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur base d'actions était évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent

(basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché existantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acquisition était pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services étaient évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur était évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

1.1.22. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.1.23. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.1.23.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.1.23.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia Crédit Local comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.1.24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie.

Dans ce cadre, les opérations avec des parties liées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

1.1.25. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires.

1.1.26. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia Crédit Local et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

1.2. Renseignements relatifs aux sociétés du groupe et aux méthodes de consolidation

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Dexia Crédit Local suit les règles applicables aux établissements de crédit en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IAS 27 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées ;
- IAS 31 sur la comptabilisation des participations dans des co-entreprises.

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

b Périmètre de consolidation 2013 – modifications par rapport au périmètre 2012

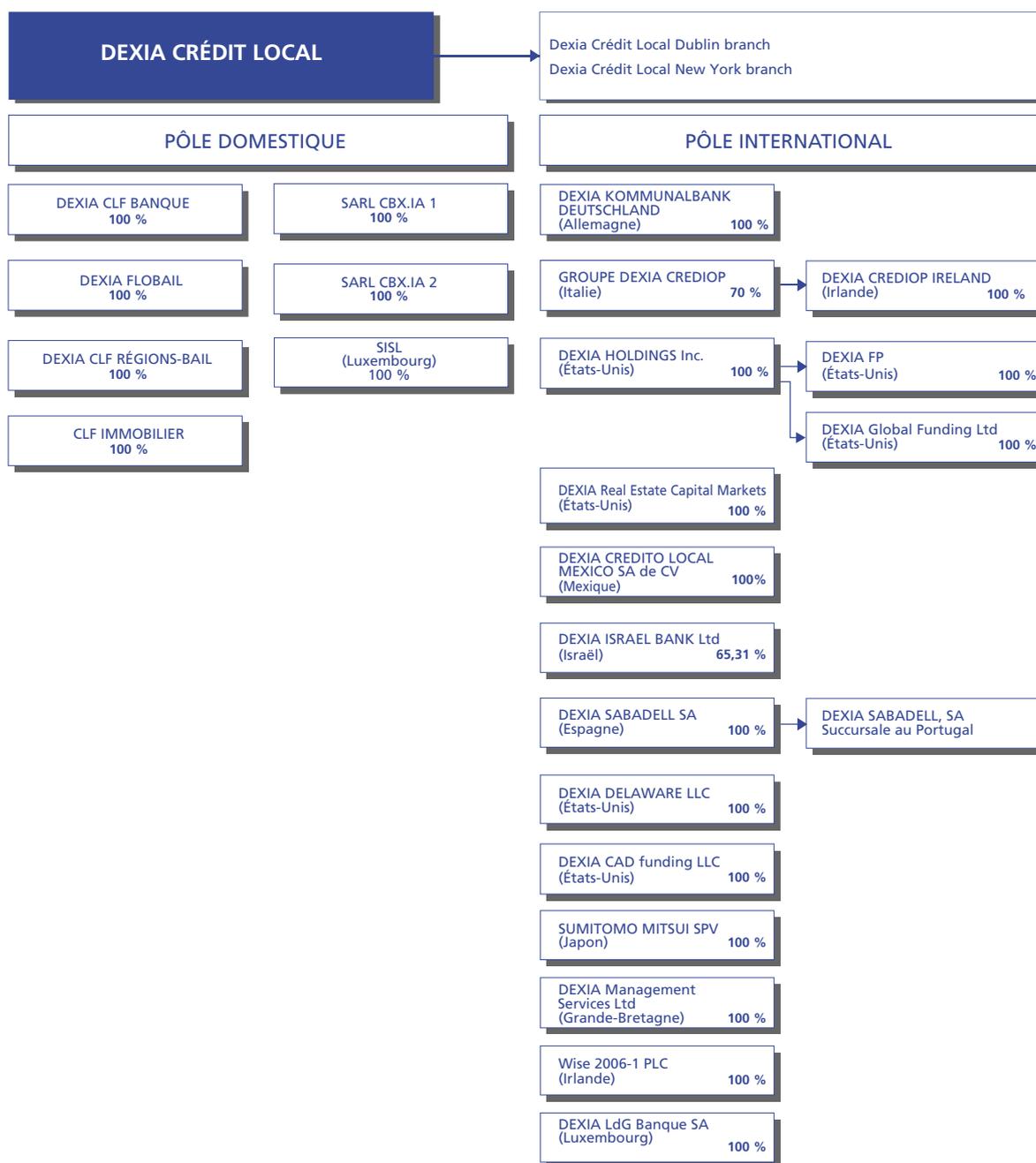
Les sociétés suivantes ont été déconsolidées au 1^{er} janvier 2013 suite à la finalisation de leur cession : Dexia Municipal Agency (31 janvier 2013), Dexia Kommunalkredit Bank Polska (28 mars 2013) et Dexia Bail (2 avril 2013). D'autres sociétés ont été déconsolidées au 1^{er} juillet 2013, le résultat consolidé du groupe DCL reprend leur contribution pour six mois de résultats : Public Location Longue Durée (6 septembre 2013), Dexia Sofaxis (30 septembre 2013) et Domiserve et sa filiale Domiserve+ (4 octobre 2013).

Par ailleurs, le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne de Dexia Crédit Local, Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison mère à 100 % Dexia Crédit Local, qui acquiert à ce titre l'intégralité des éléments d'actif et de passif de DKB.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Les impacts des évolutions de périmètre sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 sont repris ci-après dans les faits marquants de l'exercice.

1.3. Périmètre du groupe DCL au 31 décembre 2013



Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

a. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia CLF Banque	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
CLF Immobilier	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
Dexia CLF Régions Bail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 - D - 10969 Berlin Allemagne	100
Dexia Crediop	Via Venti Settembre 30 - 00187 Roma Italie	70
Dexia Flobail	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
SISL	180 rue des Aubépines L1145 Luxembourg	100
Dexia Crediop per la Cartolarizzazione ⁽¹⁾	Via Venti Settembre 30 - 00187 Roma Italie	100
Dexia Crediop Ireland ⁽¹⁾	6 George's Dock IFSC Dublin 1 -Irlande	100
Tevere Finance S.r.l. ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 -00197 ROME Italie	100
Crediop per le Obbligazioni Bancarie Garantite S.r.l. ⁽¹⁾	Via Eleonora Duse, 53 -00197 ROME Italie	90
Dexia Israel Bank Ltd. ⁽²⁾	19 Ha'arbaa str., Hatichon Tower - Tel Aviv PO BOX 709 - Tel Aviv 61200 - Israël	65,31
Dexia Sabadell SA ⁽³⁾	Calle Mahonia, 2 - 4ª planta, 28043 Madrid	100
CBX.IA 1	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
CBX.IA 2 ⁽⁴⁾	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100
Dexia Delaware LLC	15, East North Street - Dover, Delaware 19901- USA	100

(1) Sociétés consolidées par Dexia Crediop.

(2) Taux de contrôle de 65.99 %.

(3) La fraction de capital détenue dans Dexia Sabadell SA est de 79.01 %.

Compte tenu de l'exercice d'une option de vente de ses titres par Banco Sabadell le 6 juillet 2012, non encore exécutée, le pourcentage d'intérêt dans la société est désormais de 100 %.

(4) CBX.IA2 est détenue à 70,85 % par Dexia Crédit Local et à 29,15 % par CBX.IA 1.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)
Dexia Crédito Local México SA de CV Sofom Filial	Protasio Tagle 104 Colonia San Miguel Chapultepec - 11850 Mexico D.F.	100
Dexia Holdings, Inc	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
Dexia FP Holdings Inc ⁽⁵⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
Dexia Financial Products Services LLC ⁽⁶⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
FSA Asset Management LLC ⁽⁶⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
FSA Portfolio Asset Limited (UK) ⁽⁶⁾	Shackleton House 4 Battle Bridge Lane London SE1 2 RB	100
FSA Capital Markets Services LLC ⁽⁶⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
FSA Capital Management Services LLC ⁽⁶⁾	445 Park Avenue, 5th floor 10022 NY	100
FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd ⁽⁶⁾	P.O Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	100
FSA Global Funding LTD ⁽⁵⁾	P.O Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	100
Premier International Funding Co ⁽⁷⁾	P.O Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	0
Cypress Point Funding limited (Cayman) ⁽⁷⁾	P.O Box 1093 GT, Boundary Hall, Cricket square, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1 -1102, Cayman Islands	23
Dexia CAD funding LLC	445 Park Avenue 7th Floor - New York New York 10022 USA	100
Dexia Real Estate Capital Markets	1180 NW Maple St., Suite 202 - Issaquah, WA 98027 USA	100
Artesia Mortgage CMBS Inc. ⁽⁸⁾	1013 Centre Road, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware - USA	100
Sumitomo Mitsui SPV	Sumitomo Mitsui Trust Bank, Limited 1-4-1 Marunouchi Chiyoda-ku Tokyo 100-8233 Japan	100
Dexia Management services limited	200 Aldersgate Street, 13th Floor London EC1A 4HD , UK	100
Dexia LdG Banque SA	69, route d'Esch, L.2953 Luxembourg	100
WISE 2006-1 PLC	Custom House Plaza Block 6 - IFSC Dublin 1-IRELAND	100

(5) Sociétés consolidées par Dexia Holdings Inc.

(6) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.

(7) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.

(8) Société consolidée par Dexia Real Estate Capital Markets.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

b. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
CLF Marne La Vallée Participations	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,93	67	importance négligeable
CBX. GEST	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,94	674	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Bulgaria	19 Karnigradska Sofia 1000 - Bulgarie	100	496	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Romania	Str. Faragas nr 21 Sector 1, 010897 Bucuresti, Roumanie	100	290	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Hungary	Horvat u. 14-24 - 1027 Budapest - Hongrie	100	354	importance négligeable
Dexia Kommunalkredit Adriatic	Radnicka cesta 80 HR - 10000 Zagreb Croatia	100	341	importance négligeable
Dexia CLF Organisation	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,89	84	importance négligeable
Genebus Lease	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,89	97	importance négligeable
DCL Projets	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100	42	importance négligeable
Dexia Carbon Capital SARL	69 route d'Esch L 1470 Luxembourg	100	3 557	importance négligeable
Floral	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	100	0	importance négligeable
DCL Structure	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable
DCL Evolution	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable
DCL Coordination	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable
DCL Gestion	1 passerelle des Reflets, Tour Dexia, La Défense 2, 92 913 La Défense France	99,76	40	importance négligeable

c. Liste des filiales contrôlées conjointement consolidées par intégration proportionnelle

NEANT.

d. Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle

NEANT.

e. Liste des entreprises mises en équivalence

NEANT.

f. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres y compris ajustement à la juste valeur (EUR milliers)	Motif de l'exclusion
Le Monde Investisseurs	80, bd Auguste Blanqui 75013 Paris France	35,75	233	importance négligeable
Istituto per il Credito Sportivo	Via Alessandro Farnese, 1 00192 Roma Italie	21,62	24 658	importance négligeable
SPS - Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Via Livorno, 36 00162 Roma Italie	20,4	0	importance négligeable
SNC du Chapitre	72, rue riquet 31000 Toulouse	50	4	importance négligeable
Impax New Energy Investor	67, rue ermesinde L - 1469 Luxembourg	24,99	12 432	importance négligeable
European public infrastructure managers	4, rue Jean-Pierre Brasseur - 1258 Luxembourg	20,0	3	importance négligeable
SAS THEMIS	1 av Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt - France	40,5	798	importance négligeable
La Cité	35 rue de la Gare 75019 Paris	25,5	413	importance négligeable
South European Infrastructure Equity Finance	4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg	21	15 670	importance négligeable

g. Liste des entreprises non consolidées ni mises en équivalence dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit et dont la valeur comptable est supérieure à EUR 10 millions
NEANT.**1.4. Faits marquants de l'exercice**

Le groupe Dexia a poursuivi la réalisation du plan de résolution ordonnée du groupe approuvé par la Commission européenne.

a. Signature d'une convention de garantie de liquidité tripartite

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe, une garantie de financement a été octroyée à Dexia par les trois États belge, français et luxembourgeois et est entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Cette garantie permet à Dexia Crédit Local de lever des financements portant une maturité maximale de 10 ans, et ce jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'optique d'un portage dans la durée des actifs du groupe. Elle se substitue au dispositif de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Le montant couvert par le mécanisme de garantie 2013 peut couvrir jusqu'à EUR 85 milliards en principal à court et long terme auprès d'investisseurs éligibles. Il inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011.

La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an, ce qui permet une réduction significative du coût de financement garanti pour le groupe Dexia. Le coût payé en 2012 au titre de la garantie temporaire s'élevait en effet en moyenne à 85 points de base.

Les programmes garantis de dette à court et long terme de Dexia Crédit Local sont respectivement notés A-1+ et AA par Standard & Poor's, F1+ et AA par Fitch Ratings et P1 et Aa3 avec perspective stable par Moody's, reflétant la perspective du souverain belge, principal garant.

Cette garantie a été approuvée par les Parlements des trois États. En Belgique, à la suite de la contestation de la validité du processus d'approbation initial, une loi de réparation a été publiée le 28 juin 2013, comprenant des mesures de ratification législative des arrêtés royaux autorisant l'octroi des garanties d'État à Dexia.

Depuis l'octroi de cette garantie de financement par la Belgique, la France et le Luxembourg le 24 janvier 2013, Dexia Crédit Local a lancé deux programmes de financements à long terme garantis par les États en Euro (EMTN) et en USD (US MTN) qui ont été accueillis favorablement par les investisseurs. Ceci a permis de lever, en 2013, un total de EUR 7,1 milliards de financements long terme garantis via trois émissions publiques de référence : une émission inaugurale en euro le 2 juillet 2013, pour une maturité de 3 ans, suivie par une émission à 3 ans en dollar américain et une émission à 5 ans en euro, ainsi que des placements privés.

Au 31 décembre 2013, le total des encours sous schéma de garantie mis en place en 2008 s'élève à EUR 9,6 milliards, et les encours sous schéma de garantie mis en place en 2011 et en 2013 s'élèvent à 65,7 milliards. La charge totale comptabilisée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de ces garanties s'élève à EUR 154 millions au 31 décembre 2013 (contre 967 millions au 31 décembre 2012).

b. Finalisation des cessions d'entités opérationnelles prévues par le plan de résolution ordonné:

– Le 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local a finalisé la vente de la Société de Financement Local, holding propriétaire de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL, anciennement Dexia Municipal Agency (DMA), à l'État français, actionnaire majoritaire, la Caisse des dépôts et la Banque Postale. Le prix de la transaction a été fixé à EUR 1. La perte estimée à fin 2012 s'élevait à EUR -1 707 millions. (EUR -1 069 millions en 2011 et EUR -638 millions en 2012). Une perte additionnelle de EUR -143 millions a été reconnue en 2013. Elle comprend pour EUR -142 millions les réserves négatives de juste valeur des titres disponibles à la vente détenus par Dexia Municipal Agency, qui conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, doivent être reconnues en résultat au moment de la finalisation de la vente. Cette cession a entraîné une diminution significative du bilan consolidé du groupe Dexia Crédit Local de EUR 84 milliards par rapport à fin 2012.

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

Par ailleurs, une provision pour les impacts estimés du dénouement des dérivés conclus entre DCL et DMA avait été actée dans les comptes consolidés fin 2012. En 2013, conformément au traitement prévu par les normes IFRS sur les corrections d'estimations, un montant de EUR 130 millions a été ajouté dans les fonds propres pour la différence entre le montant estimé et le montant effectivement réalisé sur les opérations de dénouement des dérivés.

– Le 28 mars 2013, Dexia Kommunalkredit Bank Polska, filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank a été vendue à Getin Noble Bank. Cette cession est sans effet sur le résultat consolidé de 2013, la perte de valeur entre le fonds propres vendus et le prix de vente avait été provisionnée en 2012 pour un montant de EUR 9,5 millions ;

– Le 2 avril 2013, Dexia Bail a été vendue à une société contrôlée par Sofimar. Un complément de perte de EUR 6 millions a été enregistré dans le résultat 2013, portant la perte totale sur cette vente à EUR 20 millions ;

– Le 6 septembre 2013, Public Location Longue Durée a été cédée au groupe Arval Service Lease pour un montant de EUR 0,4 million avec un gain non significatif ;

– Le 30 septembre 2013, la cession de Dexia Sofaxis à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (SHAM), au Groupe MGEN et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été finalisée pour un prix de EUR 136 millions. Un gain de EUR 64 millions a été acté dans le résultat consolidé ;

Parallèlement aux engagements pris par les États envers la Commission européenne, Dexia Kommunalkredit Bank a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison-mère Dexia Crédit Local.

c. Nouvelles modalités de calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés

En application de la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » et afin de se conformer aux principes de valorisation des instruments dérivés les plus usités dans le marché, le groupe Dexia Crédit Local utilise, depuis la clôture des comptes du 30 juin 2013, une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS), permettant de calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés.

D'autre part, le groupe Dexia Crédit Local a ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA), qui représente l'ajustement de la valeur des dérivés lié au risque de contrepartie, et a comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA), laquelle, miroir de la CVA, reflète l'impact sur le prix des dérivés du risque de crédit pris par la contrepartie.

Ces modifications des paramètres utilisés pour la valorisation des dérivés ont conduit à comptabiliser en 2013 un impact négatif sur le résultat consolidé du groupe Dexia Crédit Local de EUR 196 millions (perte de EUR 275 millions au titre de l'OIS, perte de EUR 27 millions sur ajustement du calcul de la CVA, et gain de EUR 106 millions au titre de la DVA). Cet impact ne correspond pas à une sortie de trésorerie. Il sera repris graduellement en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des instruments dérivés, pour l'essentiel utilisés dans le cadre d'une relation de couverture. Il constitue toutefois un élément de volatilité potentiellement important pour le résultat du groupe Dexia Crédit Local, trimestre après trimestre, en fonction des conditions de marché.

d. Évolution du risque de crédit

En 2013, le coût du risque de Dexia a été marqué par la constitution de provisions spécifiques sur les expositions du secteur public local américain. Ainsi, une dépréciation nette de EUR -90 millions a été comptabilisée au titre de la ville de Detroit, déclarée en faillite le 18 juillet 2013 et une déprécia-

tion de EUR -52 millions a été comptabilisée en résultats en raison de la dégradation de la situation financière de Porto Rico.

e. Point sur les crédits structurés de Dexia Crédit Local en France

Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés, Dexia Crédit Local a mené une politique de désensibilisation très active en 2013. Ces actions ont pu s'accompagner de nouveaux flux dans le cadre de l'enveloppe de production de EUR 600 millions accordée par la Commission européenne. Entre février et juillet 2013, Dexia Crédit Local a pris contact avec les 222 clients qui disposent d'au moins un crédit structuré sensible. Sauf motif particulier, ceux-ci ont reçu une offre de refinancement à taux fixe de leurs crédits structurés. Cette politique a permis de diminuer de 22 % l'encours des crédits sensibles, soit EUR 0,5 milliard.

Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local avait été assigné par 219 clients, dont 41 sur lesquels la banque a un encours, l'encours résiduel étant sur le bilan de la SFIL. Dexia Crédit Local n'a donné aucune assertion ni garantie sur les prêts de CAFFIL au moment de la cession de SFIL, en janvier 2013. Néanmoins DCL, en tant que représentant légal de CAFFIL jusqu'au moment de la vente, demeure responsable des dommages accordés à un emprunteur en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ou réglementaires au moment de l'origination ou la commercialisation des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession.

Une provision pour litiges sur crédits structurés en France faisant l'objet d'une assignation en justice a été comptabilisée pour EUR 63 millions en 2013.

Autres

Dexia Crediop a dégagé un gain avant impôts de EUR 39 millions par la cession de prêts logés dans le véhicule de titrisation Dexia Crediop per la Cartolarizzazione (DCC).

1.5. Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2014, la Commission européenne a refusé d'accorder à Dexia l'autorisation de racheter l'instrument XS0273230572, titre perpétuel subordonné non cumulatif émis par Dexia Funding Luxembourg (DFL), soulignant que les créanciers subordonnés doivent contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État. Les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs FR0010251421 émis par Dexia Crédit Local S.A. sont dotés de caractéristiques similaires et sont donc considérés pareillement par la Commission.

La Commission européenne a également prolongé jusqu'au 28 juin 2014 l'autorisation pour Dexia Crediop d'accorder de nouveaux financements à ses clients actuels dans une limite de EUR 200 millions.

Dans une décision du 7 mars 2014, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a jugé, en matière de TEG, que l'absence de communication du taux de période et de la durée de celle-ci entraînait également l'application du taux d'intérêt légal. Dexia Crédit Local, en liaison avec SFIL, étudie les suites à donner à cette décision.

Les prêts concernés par les décisions précitées faisant partie du périmètre de cession de SFIL, ces jugements n'auraient, en cas de confirmation, pas d'impact financier pour le groupe Dexia Crédit Local, les actifs cédés étant portés par CAFFIL.

Si les décisions du Tribunal de Grande Instance étaient confirmées et faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres financements de Dexia Crédit Local serait susceptible d'introduire des risques éventuels significatifs, mais difficilement mesurables à ce stade.

2. Notes sur l'actif

2.0. Caisse et banques centrales (poste I de l'actif)	115	2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)	119
2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)	115	2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)	119
2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)	116	2.8. Immobilisations corporelles (poste XV de l'actif)	120
2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)	117	2.9. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)	121
2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)	118	2.10. Écarts d'acquisition (poste XVII de l'actif)	122
2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)	119	2.11. Contrats de location	122
		2.12. Qualité des actifs financiers	123
		2.13. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)	124
		2.14. Transfert d'actifs financiers	125

2.0. Caisse, banques centrales (poste I de l'actif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Caisse	1	1
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	1 015	164
Autres avoirs auprès des banques centrales	32	1 376
TOTAL	1 048	1 541
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	1 048	1 541

2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)

Ce poste comprend à la fois le portefeuille de transaction, et les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (cf. note 1.1 sur les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point sur les « Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »).

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Prêts et titres	2 224	1 801
Instruments dérivés (voir note 4.1.b)	21 155	16 546
TOTAL	23 379	18 347

a. Analyse par contrepartie des prêts et titres à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	31/12/12			31/12/13		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Secteur public	0	6	6	0	6	6
Établissements de crédit	8	0	8	0	0	0
Autres	2 190	20	2 210	1 774	21	1 795
TOTAL	2 198	26	2 224	1 774	27	1 801

b. Analyse par nature des prêts et titres à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	31/12/12			31/12/13		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Prêts	0	4	4	0	0	0
Obligations émises par des entités publiques	0	0	0	0	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	2 198	22	2 220	1 774	27	1 801
Actions et instruments à revenu variable	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 198	26	2 224	1 774	27	1 801

c. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

Néant

d. Titres donnés en pension livrée (repo)

Néant

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.6 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.13

2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)**a. Analyse par contrepartie**

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	16 999	14 981
Établissements de crédit	12 771	8 700
Autres	6 159	5 413
Actifs ordinaires	35 929	29 094
Obligations émises par des entités publiques dépréciées ⁽¹⁾	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe dépréciés ⁽¹⁾	160	69
Actions et autres instruments à revenu variable dépréciés	129	135
Actifs dépréciés	289	204
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	36 218	29 298
Dépréciation spécifique	(158)	(74)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	36 060	29 224

⁽¹⁾ 2012 retraité.**b. Analyse par nature**

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Obligations émises par des entités publiques	13 278	12 114
Autres obligations et instruments à revenu fixe	22 411	16 774
Actions et instruments à revenu variable	529	410
TOTAL	36 218	29 298
Dépréciation spécifique	(158)	(74)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	36 060	29 224

c. Transferts entre portefeuilles

Néant.

d. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente (positions supérieures à 50 millions)

Néant.

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.6 et 7.4

f. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

g. Analyse qualitative

Voir note 2.12 « Qualité des actifs financiers »

h. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.13

2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Comptes nostri	1 070	549
Créances résultant de pensions reçues (<i>reverse repo</i>)	116	550
Prêts et autres créances sur établissements de crédit	5 873	4 522
Instruments de dette	3 754	3 292
Actifs ordinaires	10 813	8 913
Actifs dépréciés	0	0
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	10 813	8 913
Dépréciation collective	(7)	(5)
TOTAL	10 806	8 908
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>2 845</i>	<i>967</i>

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.6 et 7.4.

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

d. Analyse qualitative

Voir note 2.12.

e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.13.

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	93 095	79 597
Autres	55 505	48 518
Actifs ordinaires	148 600	128 115
Prêts et créances dépréciés	937	850
Instruments de dette dépréciés	377	536
Actifs dépréciés	1 314	1 386
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	149 914	129 501
Dépréciation spécifique	(389)	(541)
Dépréciation collective	(416)	(408)
TOTAL	149 109	128 552
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 782</i>	<i>1 630</i>

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Prêts et créances	92 157	81 421
Instruments de dette	56 443	46 694
Actifs ordinaires	148 600	128 115
Prêts et créances dépréciés	937	850
Instruments de dette dépréciés	377	536
Actifs dépréciés	1 314	1 386
Total des actifs avant dépréciation	149 914	129 501
Dépréciation spécifique	(389)	(541)
Dépréciation collective	(416)	(408)
TOTAL	149 109	128 552
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 782</i>	<i>1 630</i>

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.6 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

e. Analyse qualitative « Qualité des actifs financiers »

Voir note 2.12.

f. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)

Voir note 2.13.

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Secteur public	361	309
Établissements de crédit	77	75
Autres	15	0
Actifs ordinaires	453	384
Actifs dépréciés	0	0
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	453	384
Dépréciation spécifique	0	0
Dépréciation collective	0	0
TOTAL	453	384

b. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Obligations émises par des entités publiques	333	287
Autres obligations et instruments à revenu fixe	120	97
TOTAL	453	384

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.6 et 7.4

d. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

e. Analyse qualitative

Voir note 2.12.

2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Actifs d'impôts courants	33	17
Actifs d'impôts différés (voir note 4.2)	18	42

2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Autres actifs	856	718
Cash collatéraux	36 617	26 542
TOTAL	37 473	27 260

Autres actifs

Analyse par nature (en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Produits à recevoir	9	8
Charges payées d'avance	21	24
Débiteurs divers et autres actifs	804	684
Actifs nets des régimes de retraite	3	0
Stocks	3	0
Autres taxes	5	2
Actifs ordinaires	845	718
Actifs dépréciés	29	9
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	874	727
Dépréciation spécifique	(18)	(9)
TOTAL	856	718

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

2.8. Immobilisations corporelles (poste XV de l'actif)

a. Valeur nette comptable

(en EUR millions)	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Location simple ⁽¹⁾	
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	401	1	81	221	704
- Acquisitions	1	0	6	60	67
- Cessions	(1)	0	(3)	(53)	(57)
- Modification de périmètre de consolidation (entrées)	0	0	1	0	1
Coût d'acquisition au 31 décembre 2012 (A)	401	1	85	228	715
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier 2012	(59)	(1)	(64)	(74)	(198)
- Amortissement comptabilisés	(8)	0	(5)	(30)	(43)
- Cessions	0	0	3	23	26
- Modification de périmètre de consolidation (entrées)	0	0	(1)	0	(1)
Amortissement et dépréciations cumulés au 31 décembre 2012 (B)	(67)	(1)	(67)	(81)	(216)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 (A) + (B)	334	0	18	147	499

(1) Principalement des voitures.

(en EUR millions)	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Location simple	
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier 2013	401	1	85	228	715
- Acquisitions	0	0	2	41	43
- Cessions	0	(1)	(3)	(39)	(43)
- Modification de périmètre de consolidation (sorties)	(6)	0	(14)	(230)	(250)
- Transferts et annulations	0	0	(1)	0	(1)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2013 (A)	395	0	69	0	464
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier 2013	(67)	(1)	(67)	(81)	(216)
- Amortissements comptabilisés	(7)	0	(4)	(15)	(26)
- Cessions	0	1	3	16	20
- Modification de périmètre de consolidation (sorties)	5	0	10	80	95
- Transferts et annulations	0	0	1	0	1
Amortissement et dépréciations cumulés au 31 décembre 2013 (B)	(69)	0	(57)	0	(126)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013 (A) + (B)	326	0	12	0	338

b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

e. Obligations contractuelles relatives aux terrains et bâtiments, mobilier de bureau et autres équipements à la clôture

Néant.

2.9. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)

(en EUR millions)	2012			2013		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	155	121	276	167	126	292
- Acquisitions	12	4	16	7	3	10
- Cessions	0	0	0	(1)	(3)	(4)
- Modification de périmètre de consolidation (entrées)	0	1	0	0	0	0
- Modification de périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	(16)	(5)	(21)
- Écarts de conversion	0	0	0	0	(1)	(1)
Coût d'acquisition au 31 décembre (A)	167	126	292	157	120	276
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(125)	(105)	(230)	(137)	(112)	(249)
- Comptabilisés	(12)	(7)	(19)	(13)	(7)	(20)
- Modification de périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	11	5	16
- Reprises	0	0	0	1	2	3
- Cessions	0	0	0	0	1	1
- Écarts de conversion	0	0	0	0	1	1
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre (B)	(137)	(112)	(249)	(138)	(110)	(248)
Valeur nette comptable au 31 décembre (A) + (B)	30	14	43	19	10	28

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

2.10. Écarts d'acquisition (poste XVII de l'actif)

(en EUR millions)	2012	2013
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	269	267
- Modification de périmètre (sorties) ⁽²⁾	0	(73)
- Transferts	0	(194)
- Transfert en actifs non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	(2)	0
Coût d'acquisition au 31 décembre	267	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier	(210)	(208)
- Modification de périmètre (sorties) ⁽²⁾	0	14
- Transferts	0	194
- Transfert en actifs non courants destinés à être cédés ⁽¹⁾	2	0
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre	(208)	0
Valeur nette comptable au 31 décembre	59	0

(1) 2012 : lié à la société Dexia Kommunalkredit Bank Polska sur laquelle porte un écart d'acquisition entièrement déprécié pour EUR 2 millions.

(2) Cession de Sofaxis

2.11. Contrats de location

a. Le groupe en tant que bailleur

Location financement

	31/12/12	31/12/13
Investissement brut en location financement (en EUR millions)		
À moins d'un an	122	109
Entre 1 an et 5 ans	418	371
Supérieur à 5 ans	1 240	1 148
Sous-total ⁽¹⁾	1 780	1 628
Produits financiers non acquis sur location financement ⁽²⁾	0	0
Investissement net en location financement ⁽¹⁾⁻⁽²⁾	1 780	1 628

Informations complémentaires (en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Créances irrécouvrables sur locations financements incluses dans la dépréciation pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	1	0
Juste valeur estimée des locations financements	1 780	1 626

Location simple

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples (en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
À moins d'un an	38	2
Entre 1 an et 5 ans	48	3
Au-delà de 5 ans	1	0
TOTAL	87	5
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	3	0

À la suite de la vente de la société Public Location Longue Durée, les montants sont non significatifs.

b. Le groupe en tant que locataire**Location financement**

Néant

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
À moins d'un an	12	11
Entre 1 an et 5 ans	52	58
Au-delà de 5 ans	43	39
TOTAL	107	108
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en EUR millions)	1	1

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
- loyers minimums	5	4
- sous-loyers	0	0
TOTAL	5	4

2.12. Qualité des actifs financiers

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Analyse des actifs financiers ordinaires		
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 813	8 913
Prêts et créances sur la clientèle	148 600	128 116
Titres détenus jusqu'à leur échéance	453	384
Prêts et titres disponibles à la vente	35 929	29 094
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	35 529	28 819
<i>dont instruments à revenus variables</i>	400	275
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	804	684
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	196 599	167 191
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(423)	(414)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	196 176	166 777

(en EUR millions)	Montant brut		Provision spécifique sur actifs financiers		Montant net	
	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13	31/12/12	31/12/13
Analyse des actifs financiers dépréciés						
Prêts et créances sur la clientèle	1 314	1 386	(389)	(541)	925	845
Prêts et titres disponibles à la vente	289	204	(158)	(74)	131	130
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	160	69	(119)	(32)	41	37
<i>dont instruments à revenus variables</i>	129	135	(39)	(42)	90	93
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	29	9	(18)	(9)	11	0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS	1 632	1 599	(565)	(624)	1 067	975
Actifs financiers ordinaires et dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 813	8 913	0	0	10 813	8 913
Prêts et créances sur la clientèle	149 914	129 502	(389)	(541)	149 525	128 961
Titres détenus jusqu'à leur échéance	453	384	0	0	453	384
Prêts et titres disponibles à la vente	36 218	29 298	(158)	(74)	36 060	29 224
<i>dont instruments à revenus fixes</i>	35 689	28 888	(119)	(32)	35 570	28 856
<i>dont instruments à revenus variables</i>	529	410	(39)	(42)	490	368
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	833	693	(18)	(9)	815	684
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES ET DÉPRÉCIÉS	198 231	168 790	(565)	(624)	197 666	168 166
Dépréciation collective sur actifs financiers					(423)	(414)
TOTAL NET	198 231	168 790	(565)	(624)	197 243	167 752

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

2.13. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

Le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».

	31/12/12						
	Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2012	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2012	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
Activités poursuivies (en EUR millions)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	1 978	1 780	(198)		17	
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Actifs financiers disponibles à la vente »	2 264	4	4	0		0	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	49 504	45 564	45 687		123		140

	31/12/13						
	Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2013	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2013	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
Activités poursuivies (en EUR millions)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	1 664	1 503	(160)		3	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	49 504	38 887	38 908		21		182

EFFET DES RECLASSEMENTS SUR LES FONDS PROPRES ET LE RÉSULTAT

a. Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat ». En 2013, les actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente ont quitté le portefeuille du Groupe, suite à leur maturité ou à des cessions externes.

La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2013 des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/décote depuis la date de reclassement.

En 2013 et en 2012, la différence est négative en raison de l'augmentation des spreads.

b. Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les rubriques « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier car constitué de titres à très longue échéance. Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.

L'impact du reclassement sur le coût du risque est une estimation du montant net de dotations et utilisations de provisions collectives et de provisions spécifiques

En 2013, un produit de EUR 10 millions a été enregistré au titre des dépréciations collectives (une charge de 38 millions en 2012)

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur

comptable et la valeur actuelle des *cash flows* futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant encore non amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui seront amorties dans la marge d'intérêt future.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés ou partiels, d'arrivées à échéances, ou de ventes réalisées dans le cadre de la politique de réduction du bilan du groupe.

La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète l'évolution des spreads de crédit et de liquidité sur les marchés.

c. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les Prêts et créances n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.

L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Actifs financiers disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances » s'élève à EUR 3 millions pour l'année 2013 (EUR 17 millions pour 2012).

2.14. Transfert d'actifs financiers

Le groupe Dexia Crédit Local a mis en place des transactions de type pensions, prêts de titres ou *total return swap*, qui lui permettent de transférer des actifs financiers, principalement des prêts et créances ou des instruments de dette, dont il conserve les risques et avantages.

De ce fait, ces actifs financiers transférés restent comptabilisés à son bilan.

	31/12/12		31/12/13	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
(en EUR millions)				
Prêts et créances non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	13 033	12 765	11 509	11 228
Prêts de titres	2 218		0	
TOTAL	15 251	12 765	11 509	11 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	48	51	13	13
TOTAL	48	51	13	13
Actifs financiers disponibles à la vente non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	3 215	2 751	1 857	1 933
Prêts de titres	1 058		0	
<i>Total return swaps</i>	386	516	400	483
TOTAL	4 659	3 267	2 257	2 416
Actifs financiers détenus à des fins de transaction non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	266	209	130	139
Prêts de titres	289		0	
TOTAL	555	209	130	139
TOTAL	20 513	16 292	13 909	13 795

3. Notes sur le passif

3.0. Banques centrales (poste I du passif)	126	3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)	127
3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)	126	3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)	128
3.2. Dettes envers les établissements de crédit (poste IV du passif)	127	3.7. Provisions (poste XIII du passif)	128
3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)	127	3.8. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)	129
3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)	127	3.9. Information sur les Capitaux Propres	131

3.0. Banques centrales (poste I du passif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Banques centrales ⁽¹⁾	50 590	34 274
TOTAL	50 590	34 274

(1) Dans un contexte de raréfaction de la liquidité interbancaire, le groupe a continué à utiliser en 2012 et 2013 les facilités de refinancement proposées par les banques centrales.

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Passifs désignés à la juste valeur	3 931	2 326
Instruments dérivés (voir note 4.1)	23 900	16 513
TOTAL	27 831	18 839

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Passifs non subordonnés	3 931	2 326
TOTAL	3 931	2 326

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4. et 7.6.

d. Analyse de la juste valeur

Voir notes 7.1 et 7.2.h pour le risque de crédit propre

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) Par Dexia Financial Products Inc et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être ;

l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC). Le spread de crédit propre est calculé au moyen d'un spread repris dans le benchmark.

b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding
Le spread de crédit utilisé est celui du financement à long terme de Dexia.

2) Dans le cas d'émission de dettes comprenant des dérivés incorporés.

3.2. Dettes envers les établissements de crédit (poste IV du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
À vue	569	33
Titres donnés en pension livrée	19 307	16 766
Autres dettes	15 095	15 170
TOTAL	34 971	31 969

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4 et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Dépôts à vue	2 314	2 198
Comptes épargne	1	0
Dépôts à terme	4 938	5 017
Total des dépôts de la clientèle	7 253	7 215
Titres donnés en pension livrée	805	1
Autres dettes	2 669	1 374
Total des emprunts de la clientèle	3 474	1 375
TOTAL	10 727	8 590

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4 et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Certificats de dépôt	27 382	28 201
Obligations non convertibles ⁽¹⁾	82 443	68 167
TOTAL⁽²⁾⁽³⁾	109 825	96 368

(1) Au 31 décembre 2013, le montant de covered bonds inclus dans cette rubrique s'élève à EUR 24,4 milliards (EUR 29 milliards en 2012).

(2) Au 31 décembre 2013, le montant émis avec la garantie des Etats s'élève à EUR 76 milliards (EUR 74 milliards en 2012) dont EUR 19 milliards (EUR 14 milliards en 2012) ont été acquis ou souscrits par des sociétés du groupe.

(3) La mise en œuvre du plan de résolution ordonnée a entraîné une réclamation de la part d'un créancier de Dexia Crédit Local. Antérieurement affilié au groupe Dexia, ce créancier est actuellement en liquidation. Il prétend qu'une des principales cessions effectuée par le Groupe, conformément aux dispositions du plan de résolution ordonnée, a déclenché un cas de défaut sur les titres qu'il détient. Dexia Crédit Local considère ces allégations parfaitement infondées et les contestera vigoureusement si elles perdurent.

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4 et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Passifs d'impôts courants	17	6
Passifs d'impôts différés (voir note 4.2)	45	40

3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Autres passifs ⁽¹⁾	801	573
Cash collatéraux	3 140	5 124
TOTAL	3 941	5 697

Autres passifs

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Charges à payer	247	34
Produits constatés d'avance	52	32
Subventions	90	83
Autres montants attribués reçus	1	1
Salaires et charges sociales (dus)	23	9
Autres taxes	23	18
Créditeurs divers et autres passifs	365	395
TOTAL	801	573

3.7. Provisions (poste XIII du passif)

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Litiges	28	124
Restructurations	71	27
Régimes de retraite à prestations définies	10	7
Autres avantages à long terme du personnel	2	2
Provision pour engagements de crédit hors bilan	2	7
Contrats onéreux	4	3
Autres provisions	4	2
TOTAL DES PROVISIONS	121	173

b. Variations

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
(en EUR millions)							
AU 01/01/2012	29	5	15	5	3	5	62
Dotations	1	70	2	2	2	3	80
Reprises, utilisations et annulations	(2)	(4)	(5)	(5)	(1)	(4)	(21)
AU 31/12/2012	28	71	12	2	4	4	121

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
(en EUR millions)							
AU 01/01/2013	28	71	12	2	4	4	121
Dotations	101	2	1	6	0	2	112
Reprises, utilisations et annulations	(5)	(45)	(5)	(1)	(1)	(3)	(60)
Changements des règles comptables	0	0	3	0	0	0	3
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	(2)	0	0	(1)	(3)
AU 31/12/2013	124	28	9	7	3	2	173

c. Provisions pour régimes de pensions et autres avantages à long terme

Après la vente de la plupart de ses filiales opérationnelles, DCL ne détient plus que quelques filiales avec un personnel significatif dans certains pays.

En dehors des engagements de pension légale et des plans à cotisations définies, les engagements des plans à prestations définies sont limités.

Il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite en France et des plans de pension en Italie.

En raison de la diminution des effectifs du groupe, les engagements diminuent également et la Defined Benefit Obligation (obligation au titre de prestations définies, d'avantages à long terme et postérieurs à l'emploi) représente moins de 5 % des fonds propres consolidés. Le montant de la dette actuarielle diminuée de la juste valeur des actifs pour retraites et autres avantages salariés (dette actuarielle

moins actifs) s'élève à 9 millions au 31/12/2013 inchangé par rapport à 2012.

Les actifs des régimes de pension sont composés pour 90 % d'obligations détenues chez des assureurs ou des fonds de pension. Un changement de taux d'intérêt ou d'inflation n'aurait que des impacts non significatifs sur les comptes et les fonds propres du groupe.

3.8. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles

Néant.

Dettes subordonnées non convertibles

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Emprunts perpétuels subordonnés	0	0
Autres emprunts subordonnés	707	644
TOTAL	707	644

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4 et 7.6

c. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1

d. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	1/12/14	100,0	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/19	106,4	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/14 Euribor 3M+72bps
EUR	9/07/17	252,1	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord du secrétariat général de la Commission bancaire b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M + 0,65
EUR	30/06/14	8,8367	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	30/06/14	7,3028	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,450
EUR	2/06/14	14,6056	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	6,250
EUR	1/06/17	12,3713	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,080
EUR	1/06/17	16,0662	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	4,875

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	1/06/18	17,6733	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,570
EUR	1/06/18	15,9085	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,625
EUR	29/10/18	19,7	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 02/07/2013 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 02/07/2013, EURIBOR 3M + 0,50
ILS	1/01/19	150,0	a) Les titres émis ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation explicite et préalable accordée par le régulateur local la Banque d'Israël. En cas de défaut de paiement, les investisseurs peuvent déclencher une clause d'accélération mais dont la réalisation effective reste soumise au degré de subordination des titres. b) Les titres subordonnés ne peuvent être considérés comme un dépôt et les droits qui leur sont attachés sont subordonnés par rapport aux droits des autres créanciers à l'exception de ceux qui sont détenteurs de titres similaires. Les titres subordonnés ne peuvent être utilisés comme collatéral pour un prêt accordé par Dexia Israel Bank Ltd. ou l'une de ses filiales, et ils ne peuvent être garantis par du collatéral. Il n'existe pas de possibilité de remboursement anticipé et de changement des caractéristiques financières sauf accord préalable et écrit de la part du régulateur local la Banque d'Israël. c) Néant	4.85 % lié au CPI
GBP	15/10/58	11,5	a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants : sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>) ; sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ; (iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ; (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé. Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence. b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) : • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. c) Néant	LIBOR + 0,3 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,58 %

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
GBP	15/10/58	5,5	<p>a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants : sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (Tax Redemption Event) ; sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ; (iii) suite à résiliation anticipée du Credit Default Swap ; (iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (Cash Collateral Agreement) ou de mise en pension (Repo Agreement) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé.</p> <p>Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « Différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.»</p> <p>b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (Security Documents) : • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C.»</p> <p>c) Néant</p>	LIBOR + 0,39 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,76 %»

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

3.9 Information sur les Capitaux Propres

a. Capital social

Au 1^{er} janvier 2012, le capital social de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 500 513 102 divisé en 87 045 757 actions.

Par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, Dexia Crédit Local a augmenté son capital par apport en numéraire d'une somme de EUR 2 milliards (prime comprise). Cette augmentation de capital a été réalisée par Dexia SA par souscription à 136 612 019 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,75 chacune, soit une augmentation du capital de EUR 785 519 109,25, émises au prix unitaire de EUR 14,64.

Le capital social de Dexia Crédit Local est ainsi porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

b. Titres super subordonnés à durée indéterminée

Dexia Crédit Local a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions sur le quatrième trimestre 2005.

Le 2 mars 2012, Dexia Crédit Local a lancé une offre publique de rachat portant sur la totalité de cet encours de titres super subordonnés au prix d'achat de 24 % (exprimé en pourcentage du nominal).

Cette offre a été ouverte aux investisseurs institutionnels du 2 au 14 mars 2012. Un montant total de EUR 644 millions a été apporté à l'offre par les investisseurs, soit 92 % du montant nominal de l'émission.

Le règlement de cette offre de rachat a eu lieu le 19 mars 2012, et l'encours s'élève dorénavant à EUR 56 millions.

La plus value liée à ce rachat (soit EUR 486 millions nets des frais) a été comptabilisée en 2012 dans les fonds propres part du groupe conformément aux normes IFRS.

c. Autres variations

En 2012, les autres variations des fonds propres de base comprennent:

- les effets de l'opération de rachat des titres super subordonnés (voir ci-dessus point b),
- l'incidence de la consolidation des sociétés Dexia Holdings Inc, Dexia FP Holdings Inc et Dexia LdG Banque SA pour EUR 301 millions,
- l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt dans Dexia Sabadell SA pour EUR 169 millions.

En 2013, les autres variations des fonds propres de base reprennent l'écart de EUR 130 millions entre l'impact estimé en 2012 et l'impact réalisé sur les opérations de dénouement des dérivés entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency, porté dans les fonds propres, en application du traitement prévu par les normes IFRS sur les corrections d'estimations.

Les autres variations des gains ou pertes latents ou différés du groupe s'expliquent par la sortie du périmètre de consolidation de Dexia Municipal Agency et de Dexia Sofaxis (EUR 144 millions) et par la première application de la norme IAS 19R *Avantages au personnel* (EUR -2 millions).

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

4. Autres notes annexes au bilan

4.1. Instruments dérivés	133	4.7. Paiements fondés sur des actions	146
4.2. Impôts différés	135	4.8. Actions	146
4.3. Compensation des actifs et passifs financiers	136	4.9. Taux de change	147
4.4. Transactions avec des parties liées	138	4.10. Gestion du capital	147
4.5. Acquisitions et cessions de sociétés consolidées	141		
4.6. Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées	144		

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en EUR millions)	31/12/12		31/12/13	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.1 et 3.1)	21 155	23 900	16 546	16 513
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	6 745	28 743	5 045	19 629
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	319	1 059	146	819
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	2 307	5 958	754	1 817
Instruments dérivés de couverture (poste de l'actif et du passif)	9 371	35 760	5 945	22 265
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	30 526	59 660	22 491	38 778

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en EUR millions)	31/12/12				31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	24 424	24 378	1 463	621	34 354	33 752	1 688	545
Foreign exchange forward	1 761	1 755	57	15	1 328	1 330	1	8
Cross currency swap	6 917	6 826	1 406	591	11 958	11 189	1 522	522
Foreign exchange option	413	412	0	2	0	0	0	0
Autres	15 333	15 385	0	13	21 068	21 232	165	15
Dérivés de taux d'intérêt	176 139	176 251	18 893	23 077	237 223	236 857	14 330	15 822
Option-Cap-Floor-Collar-Swaption	1 017	855	124	29	793	567	93	16
Interest rate swap	175 117	174 392	18 769	23 047	236 430	235 974	14 237	15 806
Interest future	5	1 001	0	1	0	315	0	0
Autres	0	3	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions	110	111	1	1	10	10	0	0
Autres	110	111	1	1	10	10	0	0
Dérivés de crédit	6 302	1 650	798	201	5 438	1 555	528	145
Credit default swap	6 302	1 650	798	201	5 438	1 555	528	145
TOTAL	206 975	202 390	21 155	23 900	277 024	272 174	16 546	16 513

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en EUR millions)	31/12/12				31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	11 047	12 564	375	3 947	9 178	9 350	453	2 269
Cross currency swap	11 047	12 564	375	3 947	9 178	9 350	453	2 269
Dérivés de taux d'intérêt	123 862	123 671	6 271	24 794	108 407	108 321	4 514	17 359
Option-Cap-Floor-Collar-Swaption	236	142	0	9	85	20	0	6
Interest rate swap	123 626	123 529	6 271	24 785	108 322	108 302	4 514	17 352
Dérivés sur actions	1 612	1 521	99	2	647	556	78	1
Equity option	91	0	58	0	91	0	61	0
Autres ⁽¹⁾	1 521	1 521	41	2	556	556	17	1
TOTAL	136 521	137 756	6 745	28 743	118 232	118 227	5 045	19 629

(1) Ce poste reprend des dérivés couvrant des titres dont la rémunération est partiellement liée à l'évolution d'un panier d'actions.

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en EUR millions)	31/12/12				31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	1 256	1 397	28	186	422	587	1	260
Cross currency swap	1 256	1 397	28	186	422	587	1	260
Dérivés de taux d'intérêt	6 611	6 611	291	873	16 560	16 560	145	559
Interest rate swap	6 611	6 611	291	873	13 560	13 560	145	559
Forward rate agreement	0	0	0	0	3 000	3 000	0	0
TOTAL	7 867	8 008	319	1 059	16 982	17 147	146	819

(en EUR millions)	31/12/12	31/12/13
Montant recyclé de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie dans la valeur d'acquisition d'un actif non financier (couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	0	0

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en EUR millions)	31/12/12				31/12/13			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	115 241	115 241	2 307	5 958	22 714	22 723	754	1 817
TOTAL	115 241	115 241	2 307	5 958	22 714	22 723	754	1 817

4.2. Impôts différés

a. Ventilation par nature

(en EUR millions)	31/12/12		31/12/13	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Actifs d'impôts différés	2 801	107	2 864	0
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2 783)	(1)	(2 822)	0
Actifs d'impôts différés comptabilisés (voir note 2.6)⁽¹⁾	18	106	42	0
Passifs d'impôts différés (voir note 3.5)⁽¹⁾	(45)	0	(40)	0
TOTAL	(27)	106	2	0

(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

Les effets des variations des impôts différés sur le résultat et sur les gains ou pertes latentes ou différés sont analysés respectivement dans les notes 5.11 « Impôts sur les bénéfices » et « Résultat net et gains ou pertes latentes ou différés comptabilisés directement en capitaux propres ».

b. Mouvements de l'exercice pour les activités poursuivies

(en EUR millions)	2012	2013
AU 1^{er} JANVIER	689	(27)
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices »	(1)	31
Changement de taux d'imposition, impact en résultat	0	0
Variation impactant les fonds propres	(692)	(11)
Changement de taux d'imposition, impact en fonds propres	0	0
Modification de périmètre	0	3
Écarts de conversion	1	4
Autres variations	(24)	2
AU 31 DÉCEMBRE	(27)	2

c. Catégories d'impôts différés des activités poursuivies

	31/12/12	31/12/13
Impôt différé - actif	2 801	2 864
Impôt différé - passif	(45)	(40)
IMPÔT DIFFÉRÉ	2 756	2 824

Impôts différés provenant d'éléments d'actif	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en EUR millions)				
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(1 101)	375	(578)	530
Titres	(329)	(123)	(700)	(149)
Instruments dérivés	(545)	(876)	(2 350)	(1 863)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	(5)	(11)	3
Comptes de régularisation et actifs divers	4	(1)	4	2
TOTAL	(1 995)	(630)	(3 635)	(1 477)

Impôts différés provenant d'éléments de passif	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en EUR millions)				
Instruments dérivés	2 126	506	3 905	1 900
Emprunts, dépôts et dettes représentées par un titre	1 498	317	1 110	(388)
Provisions	96	21	73	(21)
Retraites	6	(1)	4	(1)
Provisions non déductibles	(195)	88	(23)	173
Comptes de régularisation et passifs divers	(47)	17	(40)	3
TOTAL	3 484	948	5 029	1 666

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Impôts différés provenant d'autres éléments	31/12/12		31/12/13	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en EUR millions)				
Pertes fiscales récupérables (1)	1 300	(852)	1 457	160
Entités ayant un statut fiscal spécial	(33)	27	(27)	5
TOTAL	1 267	(825)	1 430	165
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	2 756		2 824	

(1) Les états belge et français ont fortement augmenté leur quote-part de détention du groupe Dexia consécutivement à l'augmentation de capital du 31 décembre 2012.

Ce changement d'actionariat a eu pour effet, en 2012, de rendre non déductibles un certain nombre de déficits antérieurement constatés aux États-Unis. Les impôts différés afférents à ces déficits étaient provisionnés : une reprise de provision symétrique est également constatée en 2012.

d. Date d'expiration des impôts différés non comptabilisés – activités poursuivies

Nature	31/12/12			Total
	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles			(1 554)	(1 554)
Pertes fiscales récupérables	(1 085)	(76)	(68)	(1 229)
TOTAL	(1 085)	(76)	(1 622)	(2 783)

Nature	31/12/13			Total
	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles			(1 439)	(1 439)
Pertes fiscales récupérables	(1 147)	(104)	(132)	(1 383)
TOTAL	(1 147)	(104)	(1 571)	(2 822)

4.3. Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après la compensation. Ces informations sont requises par un amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » qui est applicable à partir du 1^{er} janvier 2013.

La colonne « Montants bruts compensés au bilan » présente les montants compensés selon les critères de la norme IAS 32 énoncés dans la note « Les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ». Les montants compensés concernent les dérivés et les opérations de pensions livrées que Dexia traite avec des chambres de compensation dont les montants sont non significatifs.

La colonne « Impact des conventions – cadre de compensation et accords similaires » inclut les montants des instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire mais qui ne répondent pas aux critères de compensation requis par la norme IAS 32. Chez Dexia, il s'agit des opérations faisant l'objet de ISDA Master Netting Agreements et Global Master Repurchase Agreements pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.

En particulier, le Dexia Group Master Netting Agreement (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre Dexia SA/NV, Banque Internationale au Luxembourg S.A. (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.), Belfius Banque SA/NV (anciennement Dexia Banque Belge SA/NV), Dexia Crédit Local et Dexia Crediop SpA.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les ISDA Master Agreements ou autres Convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après « Close Out »).

Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au Close Out de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.

Banque Internationale à Luxembourg n'est plus partie au DGMNA depuis le 29 janvier 2014.

Les colonnes « Cash collatéraux » et « Instruments financiers reçus ou donnés en garantie » regroupent les montants se rattachant à des instruments financiers utilisés comme instruments de garantie. Chez Dexia Crédit Local, ils sont composés principalement des dépôts de garanties et des titres reçus ou donnés en garantie et présentés à leur juste valeur. Ces garanties ne peuvent être exercés qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.

Les instruments sont indiqués au montant pour lequel Dexia Crédit Local les a comptabilisés, le montant des garanties étant toutefois plafonné au montant de l'actif ou passif garanti.

a. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/12						
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en EUR millions)							
Instruments dérivés	28 914	0	28 914	(17 673)	(2 103)	0	9 138
Opérations de pension et accords similaires	116	0	116	0	0	(116)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	29 030	0	29 030	(17 673)	(2 103)	(116)	9 138

b. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/12						
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en EUR millions)							
Instruments dérivés	59 239	0	59 239	(17 673)	(35 900)	(3 427)	2 239
Opérations de pension et accords similaires	19 306	0	19 306	0	(133)	(18 950)	223
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	78 545	0	78 545	(17 673)	(36 033)	(22 377)	2 462

c. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/13						
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en EUR millions)							
Instruments dérivés	21 059	0	21 059	(12 001)	(1 976)	(57)	7 025
Opérations de pension et accords similaires	550	0	550	0	0	(550)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	21 609	0	21 609	(12 001)	(1 976)	(607)	7 025

d. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/13						
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			Montants nets
				Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en EUR millions)							
Instruments dérivés	38 415	0	38 415	(12 001)	(20 870)	(4 933)	611
Opérations de pension et accords similaires	16 766	0	16 766	0	(851)	(15 882)	33
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	55 181	0	55 181	(12 001)	(21 721)	(20 815)	644

4.4. Transactions avec des parties liées

(en EUR millions)	Société mère (Dexia)		Coentreprises dans lesquelles l'entité est partenaire ⁽¹⁾		Autres parties liées ⁽²⁾	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Prêts	415	415	2	0	0	0
Intérêts sur prêts	64	3	0	0	0	0
Actifs cédés	140	67	0	0	0	0
Pertes sur actifs cédés	(14)	(9)	0	0	0	0
Emprunts	841	768	0	0	0	0
Intérêts sur emprunts	(2)	(6)	0	0	0	0
Commissions nettes	0	0	0	0	1	(1)
Garanties données par le Groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues du groupe	0	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des filiales contrôlées conjointement

(2) Ce poste comprend les relations avec des sociétés consolidées par Dexia, société mère de Dexia Crédit Local.

a. Transactions avec des parties liées

Depuis le 31 décembre 2012, en conséquence de l'augmentation de capital de Dexia SA, maison-mère de Dexia Crédit Local, souscrite par les États belge et français, seuls ces deux actionnaires ont une influence significative sur Dexia Crédit Local. Les transactions du groupe Dexia Crédit Local avec ces actionnaires sont décrites dans le point 4.4. C ci-après. En applica-

tion de la norme IAS 24 § 25, le détail des prêts, emprunts ou engagements avec les États actionnaires ne fait pas l'objet d'une communication séparée.

Les prêts aux principaux dirigeants ont été consentis aux conditions du marché, leur montant est non significatif.

b. Rémunération des principaux dirigeants (*)

(en EUR millions)	2012	2013
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4,7	2,5

(*) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction

(1) Comprend le salaire et les autres avantages.

Les détails par personne sont publiés à la page 58 de ce document de référence.

c. Transactions avec les états belge, français et luxembourgeois

Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de garantie temporaire de 2011

Le 16 décembre 2011, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local S.A. (« DCL ») une Convention de garantie autonome en vertu de l'arrêté royal belge du 18 octobre 2011 « octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local S.A. », de la loi française n° 2011-1416 du 2 novembre 2011 (« loi de finances rectificative pour 2011 ») (la « Loi d'habilitation française ») et de la loi luxembourgeoise du 16 décembre 2011 « concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2012 » (la « Loi d'habilitation luxembourgeoise ») (la « Convention de garantie temporaire »).

En vertu de cette Convention de garantie temporaire, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia et DCL de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements d'une durée maximale de trois ans contractés ou émis entre le 21 décembre 2011 et le 31 mai 2012. Cette échéance initiale a d'abord été reportée, avec l'accord des parties et de la Commission européenne, au 30 septembre 2012 en vertu d'un Avenant n° 1 du 30 mai 2012, et ultérieurement au 31 janvier 2013 en vertu d'un Avenant n° 3 du 28 septembre 2012.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ;
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

L'engagement de garantie des États en vertu de cette Convention de garantie temporaire ne pouvait excéder un plafond de EUR 45 milliards en principal (rehaussé à EUR 55 milliards en vertu d'un Avenant n° 2 du 5 juin 2012), calculé sur la base des obligations garanties en vertu de ladite convention, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie de façon temporaire pour une période courant initialement jusqu'au 31 mai 2012, dans l'attente d'une décision définitive que celle-ci prendrait dans le cadre d'une nouvelle procédure d'investigation ouverte au titre du contrôle des aides d'États. Cette décision est intervenue le 28 décembre 2012, le mécanisme de garantie temporaire demeurant autorisé jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention de garantie de 2013 décrite ci-dessous.

Outre la Convention de garantie temporaire, les trois États, Dexia et DCL avaient signé en 2011 un accord complémentaire à celle-ci relatif à l'obligation de couvrir l'émission d'obligations garanties par des sûretés (collatéralisation), sauf exceptions, et aux priorités d'affectation des produits des émissions garanties. Cet accord complémentaire a été résilié le 24 janvier 2013 conformément à la Convention d'émission de garanties de 2013 décrite ci-dessous, laquelle prévoit également la mainlevée des sûretés de premier rang octroyées par Dexia et DCL aux États. Ces derniers bénéficient toutefois toujours de sûretés de second rang octroyées par DCL et portant sur les actifs déjà affectés par DCL en sûreté des crédits ELA octroyés à DCL par la Banque de France.

Les trois États, Dexia et DCL avaient en outre signé début 2012 un accord complémentaire relatif au dispositif d'alerte complétant la Convention de garantie temporaire, en vue d'assurer, notamment, l'information des États sur la situation de liquidité de Dexia. Cet accord complémentaire prévoit notamment la délivrance hebdomadaire d'un plan de financement intégrant Dexia, DCL et les filiales de cette dernière, couvrant une période d'un mois. Les trois États, Dexia et DCL avaient également signé début 2012, dans le cadre de l'implémentation de la Convention de garantie temporaire, un mémorandum opérationnel ainsi qu'un protocole de *reporting*. La Convention de garantie de 2013 décrite ci-dessous ne porte pas atteinte à ces accords qui demeurent applicables.

Aux termes de la Convention de garantie temporaire, Dexia devait verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 45 milliards, soit EUR 225 millions, augmentée de EUR 50 millions supplémentaires en rémunération du rehaussement de plafond à EUR 55 milliards en vertu de l'Avenant n° 2 du 5 juin 2012 ;
- (ii) une commission mensuelle, calculée sur les encours des financements garantis. Celle-ci se composait d'un montant de base fixe ou variable selon l'échéance de l'obligation garantie, majoré en fonction de la notation de Dexia et/ou DCL pour les financements ayant une échéance de moins de 12 mois, et réduit en cas de collatéralisation de l'engagement de garantie des États.

Au 31 décembre 2013, l'encours total des obligations garanties au titre de la garantie temporaire de 2011 par les trois États s'élevait à EUR 1,5 milliards.

En 2013, Dexia a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 28 millions au titre de cette garantie.

Convention de garantie de 2013

Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA (« Dexia ») et Dexia Crédit Local S.A. (« DCL ») une Convention d'émission de garanties, et octroyé au bénéfice de DCL (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia) une garantie autonome conformément à cette Convention d'émission de garanties (la « garantie »), en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 « modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia SA et Dexia Crédit Local S.A. », de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette Convention de garantie de 2013, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par DCL (agissant par l'intermédiaire de son siège social ou de ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la garantie, sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximum de dix ans.

Cette garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la Convention de garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur la garantie. L'engagement de garantie des États en vertu de la garantie ne peut excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la Convention d'émission de garanties, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 51,41 % (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge ;
- (ii) 45,59 % (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français ;
- (iii) 3 % (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la Convention d'émission de Garanties, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la Convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions.
- (ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

sous le régime de la Convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite Convention d'émission de garanties, ceci sous réserve de la partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la Convention de garantie temporaire de 2011 (aussi longtemps que la BCE accepte le principe d'une rémunération *all-in*).

Comme pour la garantie temporaire de 2011, l'encours de dette garantie au titre de la Convention de garantie de 2013 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.nbb.be/DOC/DQ/warandia/index.htm>). Au 31 décembre 2013, l'encours total des obligations garanties au titre de la garantie de 2013 par les trois États s'élevait à EUR 64,2 milliards.

En 2013, Dexia a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 31 millions au titre de cette garantie.

Convention de garantie de 2008

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia SA une Convention de garantie autonome précisant les modalités de mise en œuvre du protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette Convention de garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et DCL (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements octroyés par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à certains financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ; et
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de garantie, les trois États et Dexia SA ont signé un mémorandum opérationnel complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de six mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un Avenant à la Convention de garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant certains financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- (ii) l'extension à quatre ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ;
- (iii) la renonciation par Dexia SA au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la Convention de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis, et
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des CDS *spreads* de Dexia à cinq ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des CDS *spreads* à cinq ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par la voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de quatre mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de quatre mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia SA, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'avenant à la Convention de garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2010. Les changements comprennent :

- (i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est égale ou supérieure à 12 mois) ;
- (ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;
- (iii) l'augmentation progressive *pro rata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque

l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 60 milliards et EUR 70 milliards, de 65 points de base sur la quotité des financements garantis comprise entre EUR 70 milliards et EUR 80 milliards, et de 80 points de base sur la quotité des financements garantis supérieure à EUR 80 milliards).

Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis avant le 30 juin 2010 dans le cadre de la Convention de garantie de 2008, telle qu'amendée, continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2013, l'encours total des obligations de remboursement garanties au titre de la Convention de garantie de 2008, telle qu'amendée par les trois États s'élevait à EUR 9,6 milliards.

En 2013, Dexia SA a versé une rémunération totale de EUR 95 millions au titre de cette garantie.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille « *financial products* »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de *Financial Security Assurance* (FSA) à AssuredGuaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité *Financial products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de *Financial products*.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de garantie autonome relative au portefeuille « *Financial products* » de FSA Asset Management LLC et la Convention de garantie de remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions ont été décrites dans le Rapport Annuel 2011 page 170.

En vertu de ces conventions, les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre d'une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM avait le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les Actifs du Portefeuille de l'Option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,37 % et 37,623 % de ce montant pour les États belge et français.

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à DCL la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. DCL a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et DCL et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En

outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États à ce titre.

La garantie relative aux Actifs du Portefeuille de l'Option accordée par les États belge et français continue cependant d'exister d'un point de vue technique. Les États peuvent dès lors toujours recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auraient payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire, soit sous la forme d'instruments constitutifs de fonds propres de base (« Tier 1 ») de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires). Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée générale extraordinaire de Dexia le 24 juin 2009 et relèvent de l'article 4bis des statuts de Dexia.

Dexia a ainsi émis en faveur de chacun des États des droits de souscription (*warrants*) d'une durée de cinq ans, permettant aux États d'être indemnisés par l'émission de nouvelles actions à la suite de l'apport en nature de leur créance de remboursement à Dexia. Les conventions prévoient que la réémission des *warrants* existants pour une nouvelle période de cinq ans sera soumise chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des *warrants*, une pénalité s'appliquera (500 points de base par an pendant deux ans, appliqués à la commission de garantie). Dans la mesure où les Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM et qui pourraient être vendus à Dexia SA et DCL et (dans la mesure où ces entités Dexia n'auraient pas payé le montant requis à FSAM) seraient de nature à obliger les États à effectuer un paiement à FSAM, ont été vendus par le groupe Dexia à des tiers en 2011, les États belge et français ont convenu de renoncer, pour l'année 2014, à la réémission annuelle des *warrants*. Les *warrants* émis par les États belge et français lors de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2011 continueront cependant d'exister pour le temps à courir de leur durée de cinq ans.

Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011 relatif à la réémission des *warrants*. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

4.5. Acquisitions et cessions de sociétés consolidées

a. Acquisitions

Il n'y a pas d'acquisitions significatives en 2012 et 2013.

b. Cessions

Le 31 janvier 2013 Dexia Crédit Local a finalisé la vente de la Société de Financement Local (SFL), holding propriétaire de Dexia Municipal Agency (renommée Caisse Française de Financement Local) à l'État français actionnaire majoritaire, la Caisse des dépôts et la Banque Postale.

Dexia Kommunalkredit Bank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank, a été vendue le 28 mars 2013 à Getin Noble Bank.

Le 2 avril 2013 la vente de Dexia Bail a été finalisée à Sofimar

Le 6 septembre 2013, Dexia Crédit Local a finalisé la vente de sa participation dans Public Location Longue Durée (Public LLD) à Arval Service Lease.

Le 30 septembre 2013, Dexia Crédit Local a finalisé la cession de Sofaxis à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles

(Sham), au Groupe MGEN et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Le 4 octobre 2013, le groupe a cédé sa participation de 50 % dans Domiserve à Axa Assistance Participations.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants	Au 31 décembre 2013					
	Dexia Municipal Agency	Dexia Kommunalkredit Bank Polska	Sofaxis	Domiserve	Public Location Longue Durée	Dexia Bail
(en EUR millions)						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 562	14	4	1		14
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 301					
Instruments dérivés de couverture	9 192					
Actifs financiers disponibles à la vente	1 124		230	2	0	
Prêts et créances sur établissements de crédit	939			9		
Prêts et créances sur la clientèle	67 681	105				99
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 444					
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		10				
Actifs d'impôts différés	112		1	1		
Actifs divers	(1 271)	(7)	49	3	19	
Immobilisations et écarts d'acquisition			69		151	
Opérations intra groupe : position nette	(5 064)	(18)	11	(2)	(135)	(92)
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(970)					
Instruments dérivés de couverture	(9 183)					
Dettes envers les établissements de crédit		(91)	(10)		(9)	
Dettes envers la clientèle				(1)		
Dettes représentées par un titre	(62 478)					
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(2 873)					
Passifs divers	(3 525)		(281)	(12)	(25)	(9)
Provisions			(3)			
Dettes subordonnées						
ACTIF NET	(9)	13	70	1	1	12
Prix de cession	0	13	136	2	0	0
Moins : coût de la transaction ⁽¹⁾	(9)		(3)			0
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(2 562)	(14)	(4)	(1)	0	(14)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	(2 570)	(1)	129	1	0	(14)

(1) Coût de la transaction sur DMA: uniquement la partie de coûts payés en 2013

c. Information sur Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc

Dans le cadre de la simplification des structures du groupe Dexia, les sociétés Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc rejoignent le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Préalablement, le 27 décembre 2012, Dexia SA a recapitalisé Dexia Holdings Inc à hauteur de USD 1 755 millions pour lui permettre de faire face à sa situation nette négative et à ses pertes futures, et cédé à Dexia Crédit Local sa participation de 10 % dans Dexia Holdings Inc pour EUR 1. Dans la mesure où il s'agit d'une transaction entre

entités sous contrôle commun de Dexia SA, effectuée dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia, l'entrée des deux sociétés dans le périmètre de consolidation de Dexia Crédit Local sort du champ d'application de la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises », et a un effet positif de EUR 171 millions sur les fonds propres de base. Par ailleurs, les deux contrats qui transféraient à Dexia SA le contrôle de ces deux sociétés en date du 1^{er} avril 2011 (contrat d'option d'achat des titres de participation détenus par Dexia Crédit Local, et contrat de garantie des pertes futures des deux sociétés) ont été modifiés le 27 décembre 2012.

1. Bilan

	Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc		Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc	
	Au 31/03/11		Au 31/12/12	
	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés	Actifs et passifs	Contribution aux comptes consolidés
(en EUR millions)				
Instruments dérivés	590	498	955	797
Actifs financiers disponibles à la vente	1 663	1 663	3 196	3 196
Prêts et créances sur établissements de crédit	384	240	397	145
Prêts et créances sur la clientèle	4 963	4 963	993	993
Actifs d'impôts différés	157	157	0	0
Actifs divers	6	0	1	1
Immobilisations	2	2	1	1
Opérations intra groupe : position nette passive		(2 579)		(1 648)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 793	2 390	2 272	1 845
Instruments dérivés	471	418	825	744
Dettes envers les établissements de crédit	5 520	3 166	1 458	8
Dettes envers la clientèle	1 824	1 824	969	969
Passifs divers	64	53	232	132
Provisions	57	57	0	0
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(1 481)	(1 481)	(384)	(384)
ACTIF NET	(1 483)	(1 483)	171	171

2. Compte de résultat

Le résultat de l'année 2012 de Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc est inclus dans les capitaux propres. Il est présenté à titre d'information dans le tableau ci-dessous.

	Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc
	Année 2012
(en EUR millions)	
PRODUIT NET BANCAIRE	60
Charges générales d'exploitation	(20)
Coût du risque	(69)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	91
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	62
Impôts sur les bénéfices	(3)
RÉSULTAT NET	59

4.6. Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées

Au 31/12/2012

a. Dexia Municipal Agency

Dexia Crédit Local s'est engagé à céder sa filiale Dexia Municipal Agency dans le cadre d'un protocole d'intentions signé en mars 2012.

Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a validé le principe du dispositif que l'État français a souhaité mettre en place afin de pérenniser l'accès des collectivités territoriales et des établissements de santé à des sources de financement.

Conformément à ce dispositif :

- Dexia Crédit Local a cédé le 31 janvier 2013, au prix de EUR 1, la totalité de sa participation dans Dexia Municipal Agency à un nouvel établissement de crédit (Société de Financement Local) détenu par l'État français à hauteur de 75 %,

la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20 % et La Banque Postale à hauteur de 5 %,

- la relation commerciale avec les collectivités territoriales et les établissements publics de santé est gérée par une co-entreprise commerciale, détenue à 65 % par La Banque Postale et 35 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dexia Crédit Local a retenu, en conformité avec la norme IFRS5, le traitement suivant dans ses comptes consolidés au 31/12/2012 :

- les actifs et les passifs de Dexia Municipal Agency sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé,
- l'activité de Dexia Municipal Agency est considérée comme une activité abandonnée, et les éléments de son compte de résultat sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé,
- la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente est comptabilisée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » : la perte, estimée à EUR -1 069 millions à fin 2011, s'élève désormais à EUR -1 707 millions, soit un effet négatif sur le résultat 2012 de EUR -638 millions.

1. Bilan

	Dexia Municipal Agency
	Au 31/12/12
(en EUR millions)	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 400
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	2 301
Instruments dérivés de couverture	9 192
Actifs financiers disponibles à la vente	1 125
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 101
Prêts et créances sur la clientèle	67 681
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 444
Actifs d'impôts	112
Actifs divers	3
Immobilisations et écarts d'acquisition	0
Opérations intra groupe : position nette passive	(5 116)
Banques centrales, CCP	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	970
Instruments dérivés de couverture	9 183
Dettes envers la clientèle	0
Dettes représentées par un titre	62 477
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 873
Passifs d'impôts	10
Passifs divers	3 515
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente et instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(128)
ACTIF NET	1 343
Actif net destiné à être cédé	(1 343)
Reconnaissance de résultats intragroupes antérieurs, nets d'impôt	(178)
Prix de cession	0
Frais divers liés à la cession	(186)
PERTE LIÉE À LA MISE À LEUR JUSTE VALEUR DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	(1 707)

2. Compte de résultat

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2012	
PRODUIT NET BANCAIRE		258
Charges générales d'exploitation		(91)
Coût du risque et autres		(22)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		145
Impôts sur les bénéficiaires		(48)
RÉSULTAT NET		97
Perte liée à la mise à leur juste valeur des activités destinées à être cédées		(638)
Résultat de cession		0
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		(541)
Résultat net par action		
De base		(2,42)
Dilué		(2,42)

3. Flux de trésorerie nets

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2012	
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle		139
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité d'investissement		0
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement		(15)
TOTAL		124

b. Dexia Kommunalkredit Bank Polska

Dexia Crédit local a conclu le 7 novembre 2012, avec Getin Noble Bank, un accord portant sur la cession de Dexia Kommunalkredit Bank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank.

Au 31/12/2012, Dexia Crédit Local a considéré que la réalisation de ce contrat est hautement probable, et retient, en conformité avec la norme IFRS5, le traitement comptable suivant dans ses comptes consolidés :

- les actifs et les passifs de DKB Pologne sont présentés sur une ligne distincte du bilan consolidé,

- l'activité de DKB Pologne n'est pas considérée comme une activité abandonnée (pas de retraitement de la présentation du compte de résultat),

- la perte de valeur entre les fonds propres vendus et le prix de vente, estimée au 31 décembre 2012 à EUR 10 millions, est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Le montant des actifs de Dexia Kommunalkredit Bank Polska présenté sur la ligne « Actifs non courants destinés à être cédés » s'élevait à EUR 77 millions au 31 décembre 2012. Dexia Kommunalkredit Bank Polska a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2013

Au 31/12/2013

a. Dexia Municipal Agency

Dexia Municipal Agency a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2013.

1. Bilan

néant

2. Compte de résultat

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2013	
Résultat de cession		(143)
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		(143)
Résultat net par action		
De base		(0,64)
Dilué		(0,64)

3. Flux de trésorerie nets

(en EUR millions)	Dexia Municipal Agency	
	2013	
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle		
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité d'investissement		(2 562)
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement		
TOTAL		(2 562)

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

4.7. Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia (nombre d'options)	2012	2013
Encours au début de la période	11 602 339	10 867 229
Annulées au cours de la période	(735 110)	(1 120 443)
Encours à la fin de la période	10 867 229	9 746 786
Pouvant être exercées à la fin de la période	10 867 229	9 746 786

2012				2013			
Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,28 - 10,73	1 120 443	10,28	0,56	10,28 - 10,73	0	10,28	0,00
10,74 - 12,35	3 968 367	11,78	3,86	10,74 - 12,35	3 968 367	11,78	2,86
12,36 - 16,29	0	0,00	0,00	12,36 - 16,29	0	0,00	0,00
16,30 - 16,46	1 655 993	16,30	2,49	16,30 - 16,46	1 655 993	16,30	1,49
16,47 - 19,21	1 756 602	16,83	3,50	16,47 - 19,21	1 756 602	16,83	2,50
19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	4,50	19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	3,49
TOTAL	10 867 229			TOTAL	9 746 786		

4.8. Actions

	2012	2013
Nombre d'actions autorisées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et libérées	87 045 757	87 045 757
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5,75	5,75
En circulation au 1 ^{er} janvier	87 045 757	223 657 776
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	136 612 019	0
En circulation au 31 décembre	223 657 776	223 657 776
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions ⁽¹⁾	NA	NA

(1) Dans le cadre des plans de stock options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia qui sont accordées aux salariés.

(2) 136 612 019 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 5,75 euros chacune ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 19 décembre 2012, agissant conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale de Dexia Crédit Local du 12 décembre 2012.

voir la note 4.7 pour les plans d'options sur actions

4.9. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		31/12/12		31/12/13	
		Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾	Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾
Dollar australien	AUD	1,2735	1,2452	1,54120	1,39450
Dollar canadien	CAD	1,3169	1,2910	1,46510	1,37675
Franc suisse	CHF	1,2074	1,2040	1,22730	1,22915
Couronne tchèque	CZK	25,1095	25,1541	27,36200	26,03192
Couronne danoise	DKK	7,4608	7,4448	7,46035	7,45784
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,00000	1,00000
Livre sterling	GBP	0,8137	0,8115	0,83330	0,85019
Dollar de Hong-Kong	HKD	10,2451	10,0216	10,69055	10,31981
Forint	HUF	291,1000	288,1549	297,12500	297,95875
Shekel	ILS	4,9388	4,9687	4,77460	4,78721
Yen	JPY	114,2150	103,4577	144,70500	130,28542
Won	KRW	1405,9150	1446,5134	1455,58000	1456,16583
Peso mexicain	MXN	17,1702	16,9718	18,02095	17,11752
Couronne norvégienne	NOK	7,3530	7,4658	8,37900	7,87008
Dollar néo-zélandais	NZD	1,6041	1,5869	1,67285	1,62988
Couronne suédoise	SEK	8,5982	8,6794	8,88240	8,66808
Dollar de Singapour	SGD	1,6146	1,6074	1,74125	1,66770
New Turkish Lira	TRY	2,3575	2,3108	2,96435	2,56705
Dollar américain	USD	1,3220	1,2921	1,37880	1,33045

(1) cours observés sur Reuters à 16h45 le dernier jour ouvré de décembre

(2) moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia

4.10. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le rapport de gestion aux pages 22 à 23.

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)	148	5.7. Charges générales d'exploitation (poste X. du compte de résultat)	150
5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)	149	5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI. du compte de résultat)	151
5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V. du compte de résultat)	149	5.9. Coût du risque (poste XIII. du compte de résultat)	152
5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI. du compte de résultat)	150	5.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI. du compte de résultat)	152
5.5. Produits des autres activités (poste VII. du compte de résultat)	150	5.11. Impôts sur les bénéfices (poste XIX. du compte de résultat)	153
5.6. Charges des autres activités (poste VIII. du compte de résultat)	150	5.12. Résultat par action	154

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Intérêts et produits assimilés	16 890	14 392
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	6 266	5 465
Caisses et banques centrales, CCP	4	7
Prêts et créances sur établissements de crédit	382	331
Prêts et créances sur la clientèle	4 539	3 876
Prêts et titres disponibles à la vente	1 166	1 142
Titres détenus jusqu'à leur échéance	25	22
Actifs dépréciés	4	4
Autres	146	83
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	10 624	8 927
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	47	41
Prêts et titres désignés à la juste valeur	2	1
Dérivés de trading	6 354	5 470
Dérivés de couverture	4 221	3 415
Intérêts et charges assimilées	(17 861)	(14 248)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(5 374)	(3 236)
Dettes envers les établissements de crédit	(1 359)	(762)
Dettes envers la clientèle	(179)	(157)
Dettes représentées par un titre	(2 822)	(2 126)
Dettes subordonnées	(15)	(8)
Montants garantis par les Etats	(980)	(165)
Autres	(19)	(18)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(12 487)	(11 012)
Passifs détenus à des fins de transaction	0	(1)
Passifs désignés à la juste valeur	(85)	(131)
Dérivés de trading	(6 288)	(5 658)
Dérivés de couverture	(6 114)	(5 222)
Marge d'intérêt	(971)	144

5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012			2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	31	(8)	23	12	(5)	7
Activité et courtage d'assurance	45	(2)	43	25	(1)	24
Achat et vente de titres	0	(4)	(4)	0	(5)	(5)
Achat et vente de parts d'OPCVM	1	0	1	0	0	0
Services de paiement	0	(3)	(3)	0	(4)	(4)
Commission à des intermédiaires non exclusifs	0	0	0	0	(1)	(1)
Ingénierie financière	1	0	1	0	0	0
Services sur titres autres que la garde	0	(2)	(2)	0	(2)	(2)
Conservation	4	(1)	3	4	(1)	3
Émissions et placements de titres	2	0	2	3	0	3
Intermédiation sur <i>repo</i> et reverse <i>repo</i>	6	(18)	(12)	0	(18)	(18)
Autres	23	(9)	14	11	(7)	4
TOTAL	113	(47)	66	55	(44)	11

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat ne sont pas matériels.

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Résultat net du portefeuille de transaction	(94)	(93)
Résultat net de comptabilité de couverture	11	(251)
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur ⁽¹⁾	3	23
Variation du risque de crédit propre ⁽²⁾	(134)	(77)
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de contrepartie (<i>credit value adjustment</i>) ⁽³⁾		(27)
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de crédit propre (<i>debit value adjustment</i>)	0	106
Résultat net sur opérations de change	(36)	(21)
TOTAL	(250)	(340)
(1) dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	(12)	(435)

(2) voir également la note 7.2.h. « Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »

(3) En 2012, une CVA a uniquement été reconnue sur les dérivés non collatéralisés et reprise dans le résultat net du portefeuille de transaction pour un montant de EUR 32 millions

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

L'évolution du résultat net de comptabilité de couverture s'explique essentiellement par l'utilisation, depuis la clôture des comptes du 30 juin 2013, d'une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en EUR millions)	2012	2013
Couverture de juste valeur	19	(249)
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	1 173	(5 664)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(1 154)	5 415
Couverture de portefeuilles couverts en taux	(8)	(2)
Changement de juste valeur de l'élément couvert	515	(389)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(523)	387
TOTAL	11	(251)
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	2	1

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Dividendes des titres disponibles à la vente	7	2
Résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente (*)	210	23
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(8)	(5)
Résultats de cession des prêts et créances	(119)	30
Résultats de cession des dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	300	(6)
TOTAL	390	44

(*) hors gains et pertes sur titres à revenu fixe dépréciés, présentés dans le coût du risque

(1) En 2012, le poste comprend notamment des gains sur rachat d'émissions subordonnées par Dexia crédit local pour EUR 256 millions et EUR 46 millions sur rachat de ses propres dettes chez Dexia Kommunalbank Deutschland AG.

5.5. Produits des autres activités (poste VII. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Loyers perçus	41	24
Autres revenus	14	14
TOTAL	55	38

5.6. Charges des autres activités (poste VIII. du compte de résultat)

Le poste s'élève à EUR -117 millions au 31/12/2013 contre EUR -42 millions au 31/12/2012. Il comprend les réductions de valeur et amortissements sur le mobilier et les équipements données en leasing opérationnel, les autres dépenses opérationnelles, les provisions pour autres litiges et les réductions de valeur et amortissement sur immeubles de placement.

Au 31/12/2013, il comprend EUR 85 millions de frais et provisions pour divers litiges dont Eur 63 millions relatifs à une provision pour litiges sur crédits structurés en France faisant l'objet d'une assignation en justice.

5.7. Charges générales d'exploitation (poste X. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Frais de personnel	(260)	(164)
Frais généraux et administratifs	(86)	(169)
TOTAL	(346)	(333)

a. Frais de personnel

(en EUR millions)	2012	2013
Rémunérations et salaires	(148)	(151)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(40)	(39)
Avantages au personnel	(11)	(9)
Coûts de restructuration	(60)	38
Autres	(1)	(3)
TOTAL	(260)	(164)

Renseignements sur le personnel

(Équivalent temps plein moyen)	2012			2013		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Personnel de direction	38	3	41	22	0	22
Employés	2 156	24	2 180	1 291	0	1 291
Ouvriers et autres	6	0	6	9	0	9
TOTAL	2 200	27	2 227	1 322	0	1 322

2012							
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	17	2	1	7	10	4	41
Employés	1 625	192	40	143	142	38	2 180
Ouvriers et autres	0	0	0	0	1	5	6
TOTAL	1 642	194	41	150	153	47	2 227

2013							
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	6	2	1	4	5	4	22
Employés	775	183	33	126	136	38	1 291
Ouvriers et autres	0	0	0	0	4	5	9
TOTAL	781	185	34	130	145	47	1 322

b. Frais généraux et administratifs

(en EUR millions)	2012	2013
Charges d'occupation des locaux	(5)	(4)
Locations simples ⁽¹⁾	(13)	(9)
Honoraires	(28)	(51)
Marketing, publicité et relations publiques	(5)	(5)
Charges informatiques	(23)	(37)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(7)	(5)
Entretien et réparations	(4)	(4)
Coûts de restructuration	(6)	2
Assurances (sauf liées aux pensions)	(4)	(6)
Frais de timbres	(2)	(1)
Autres taxes	(32)	(30)
Autres frais généraux et administratifs	(40)	(19)
Sous-total	(169)	(169)
Produit de refacturation de frais généraux à Dexia Municipal Agency	83	0
TOTAL	(86)	(169)

(1) ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI. du compte de résultat)

Amortissements	2012	2013
(en EUR millions)		
Amortissements des terrains et immeubles, du mobilier de bureau et des autres équipements	(8)	(8)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(5)	(4)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(20)	(20)
TOTAL	(33)	(32)

Dépréciations	2012	2013
(en EUR millions)		
Dépréciation des immobilisations incorporelles	0	3
TOTAL	0	3

Pertes ou gains	2012	2013
(en EUR millions)		
TOTAL	(1)	(3)
TOTAL	(34)	(32)

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

5.9. Coût du risque (poste XIII. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012			2013		
	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	TOTAL	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	TOTAL
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	(104)	21	(83)	6	(213)	(207)
Titres à revenu fixe disponibles à la vente		(282)	(282)		10	10
TOTAL	(104)	(261)	(365)	6	(203)	(197)

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en EUR millions)	2012			2013		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échéance	(329)	225	(104)	(207)	213	6
TOTAL	(329)	225	(104)	(207)	213	6

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2012				
	Dotations	Reprises	Pertes ⁽¹⁾	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle	(155)	185	(155)	2	(123)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	141	0	0	141
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)	2	0	0	0
Engagements hors bilan	(3)	6	0	0	3
TOTAL CRÉDITS	(160)	334	(155)	2	21
TITRES À REVENU FIXE	(335)	2 884	(2 899)	68	(282)
TOTAL	(495)	3 218	(3 054)	70	(261)

(1) En 2012 principalement liés aux pertes sur la Grèce couvertes par des provisions.

Dépréciation spécifique (en EUR millions)	2013				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle	(279)	115	(54)	0	(218)
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)	9	0	3	10
Engagements hors bilan	(6)	1	0	0	(5)
TOTAL CRÉDITS	(287)	125	(54)	3	(213)
TITRES À REVENU FIXE	0	86	(76)	0	10
TOTAL	(287)	211	(130)	3	(203)

5.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI. du compte de résultat)

(en EUR millions)	2012	2013
Gains ou pertes nets sur cessions d'actifs destinés à être cédés	(10)	0
Gains ou pertes nets sur cessions d'autres immobilisations	2	3
Gains ou pertes nets sur cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	(14)	56
TOTAL	(22)	59

(1) Ce poste comprend :

en 2012 :

– un ajustement de la valeur de Dexia Bail de EUR -14 millions, en fonction des flux de trésorerie attendus sur cette activité.

en 2013 :

– un gain de EUR 64 millions sur la vente de Sofaxis

– une charge complémentaire de EUR 6 millions sur Dexia Bail

5.11. Impôts sur les bénéfices (poste XIX. du compte de résultat)

Détail de la charge d'impôt (en EUR millions)	2012	2013
Impôts courants de l'exercice	(3)	(48)
Impôts différés	(14)	16
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	(17)	(32)
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	2	(11)
Impôts différés sur exercices antérieurs	12	15
Provisions pour litiges fiscaux	(1)	(15)
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	13	(11)
TOTAL	(4)	(43)

Charge d'impôt effective 2013

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en France de 38 %, compte tenu de l'augmentation de la contribution additionnelle votée fin 2013.

Dans la mesure où cette contribution additionnelle ne s'applique qu'aux résultats des années 2013 à 2014, et du fait que l'horizon de récupération des impôts différés se situe au delà de 2014, le taux d'impôt différé pour les sociétés

de droit français du groupe Dexia Crédit Local reste fixé à 34,43 %.

Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2013 est de -4,44 %.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en EUR millions)	2012	2013
Résultat avant impôt	(1 519)	(723)
Base imposable	(1 519)	(723)
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux normal	523	249
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(9)	25
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	(55)	(134)
Economie d'impôt sur produits non imposables	23	160
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	1	6
Effet fiscal d'un changement de taux	(1)	4
Autres compléments ou économies d'impôt ⁽¹⁾	(1 005)	(19)
Impact de la non comptabilisation d'impôts différés actifs ⁽¹⁾	506	(323)
Impôt comptabilisé	(17)	(32)
Taux d'impôt constaté	(1,12 %)	(4,44 %)

⁽¹⁾ Les états belge et français ont fortement augmenté leur quote-part de détention du groupe Dexia consécutivement à l'augmentation de capital du 31 décembre 2012. Ce changement d'actionariat a eu pour effet de rendre non déductibles un certain nombre de déficits antérieurement constatés aux États-Unis. Les impôts différés afférents à ces déficits étaient provisionnés : une reprise de provision symétrique est également constatée.

Intégration fiscale

L'établissement stable de DEXIA SA en France est la tête du groupe fiscal, réunissant les sociétés suivantes :

Dexia Crédit Local
Floral
CLF Immobilier
CLF Marne la Vallée Participation
GENEBUS Lease
Dexia CLF Organisation
CBX Gest
Dexia Flobail
CBX. IA 1
CBX. IA 2
DCL INVESTISSEMENTS

DCL PROJETS
DEXIARAIL
Dexia CLF Banque
DCL Evolution
DCL Structure

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local). Toutefois, un avenant à la convention d'intégration entre DSA ES et DCL permet à DCL, sous certaines conditions, de bénéficier des économies d'impôts consécutives à ses propres déficits, à hauteur des versements d'impôts réalisés par ses propres filiales à DSA ES.

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

5.12. Résultat par action

a. Résultat par action de base

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction

faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	2012	2013
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(2 040)	(904)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	224	224
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	(9,12)	(4,04)
- dont relatif aux activités poursuivies	(6,70)	(3,40)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	(2,42)	(0,64)

b. Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action.

Elles sont anti-dilutives et non prises en considération si leur conversion en actions ordinaires a pour effet de diminuer la perte par action.

Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

	2012	2013
Résultat net part du groupe (en EUR millions)	(2 040)	(904)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	224	224
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (millions)	224	224
Résultat par action après dilution (en EUR)	(9,12)	(4,04)
- dont relatif aux activités poursuivies	(6,70)	(3,40)
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	(2,42)	(0,64)

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usage

	31/12/12		31/12/13	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)				
Actifs à livrer	1 758	0	580	0
Passifs à recevoir	1 479	0	859	0

6.2. Garanties

	31/12/12		31/12/13	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)				
Garanties données à des établissements de crédit	438	1	604	0
Garanties données à la clientèle	2 851	0	2 139	0
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 370	79	1 295	0
Garanties reçues de la clientèle	15 918	4 491	15 774	0
Garanties accordées par les Etats	74 377	0	76 702	0

6.3. Engagements de prêt

	31/12/12		31/12/13	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)				
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	7	0	12	0
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	7 127	317	4 027	0
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit ⁽¹⁾	2 082	0	15 984	0
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	0	0	865	0

(1) L'augmentation du poste au 31/12/2013 est liée à la réduction du financement auprès des banques centrales

6.4. Autres engagements

	31/12/12		31/12/13	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)				
Activité bancaire – Engagements donnés	88 837	0	85 656	0
Activité bancaire – Engagements reçus	17 136	230	11 978	0

7. Notes sur l'exposition aux risques

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture	156	7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché	168
7.1. Juste valeur	156	7.6. Risque de liquidité	170
7.2. Exposition au risque de crédit	160	7.7. Risque de change	172
7.3. Information sur les garanties	165		
7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	166		

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

Nous renvoyons au chapitre Gestion des risques du rapport de gestion, pages 25 à 43.

7.1. Juste valeur

a. Évaluation et hiérarchie des justes valeurs

Nous renvoyons à la note 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés », paragraphe 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers.

Les tableaux suivants comparent la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers non évalués à la juste valeur.

b. Composition de la juste valeur

	31/12/12					
	Valeur comptable		Juste valeur		Ajustement de juste valeur non comptabilisé	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
(en EUR millions)						
Caisse et banques centrales	1 048	2 400	1 048	2 400	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 806	1 115	10 574	1 115	(232)	0
Prêts et créances sur la clientèle	149 109	67 787	145 249	67 644	(3 860)	(143)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453	10	508	10	55	0
Banques centrales	50 590	0	50 590	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	34 971	91	33 944	83	(1 027)	(8)
Dettes envers la clientèle	10 727	0	10 293	0	(434)	0
Dettes représentées par un titre	109 825	62 477	107 404	60 037	(2 421)	(2 440)
Dettes subordonnées	707	0	376	0	(331)	0

	31/12/13		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
	(en EUR millions)		
Caisse et banques centrales	1 542	1 542	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 908	8 668	(240)
Prêts et créances sur la clientèle	128 552	125 353	(3 199)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	384	419	35
Banques centrales	34 274	34 274	0
Dettes envers les établissements de crédit	31 969	32 015	46
Dettes envers la clientèle	8 590	8 574	(16)
Dettes représentées par un titre	96 368	95 323	(1 045)
Dettes subordonnées	644	606	(38)

c. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, en fonction du niveau d'observabilité de la juste valeur (niveau 1 à 3). L'évaluation de la juste valeur est récurrente pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. L'évaluation non-récurrente à la juste valeur est non significative chez Dexia Crédit Local. En application de IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, à partir du 1^{er} janvier 2013, la méthode utilisée pour évaluer la juste valeur est présentée pour tous les instruments financiers.

Juste valeur des actifs financiers

(en EUR millions)	31/12/12							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	19 765	3 614	23 379	0	2 301	0	2 301
* Prêts et titres détenus à des fins de transaction	0	0	2 197	2 197	0	0	0	0
* Actifs financiers désignés à la juste valeur - obligations et autres instruments à revenu fixe	0	0	27	27	0	0	0	0
* Instruments dérivés de transaction	0	19 765	1 390	21 155	0	2 301	0	2 301
Instruments dérivés de couverture	0	8 743	628	9 371	0	7 812	1 380	9 192
Actifs financiers disponibles à la vente	8 586	12 235	15 239	36 060	589	42	494	1 125
* Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	8 558	12 105	14 907	35 570	589	42	494	1 125
* Actifs financiers disponibles à la vente - actions	28	130	332	490	0	0	0	0
TOTAL	8 586	40 743	19 481	68 810	589	10 155	1 874	12 618

Juste valeur des actifs financiers

(en EUR millions)	31/12/13			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse et banques centrales	1 542	0	0	1 542
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	15 127	3 220	18 347
* Prêts et titres détenus à des fins de transaction	0	0	1 774	1 774
* Actifs financiers désignés à la juste valeur - obligations et autres instruments à revenu fixe	0	0	27	27
* Instruments dérivés de transaction	0	15 127	1 419	16 546
Instruments dérivés de couverture	0	5 292	653	5 945
Actifs financiers disponibles à la vente	6 176	15 477	7 571	29 224
* Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	6 157	15 402	7 297	28 856
* Actifs financiers disponibles à la vente - actions	19	75	274	368
Prêts et créances sur établissements de crédit	15	5 721	2 932	8 668
Prêts et créances sur la clientèle	0	18 383	106 970	125 353
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	79	340	419
TOTAL	7 733	60 079	121 686	189 498

Juste valeur des passifs financiers

(en EUR millions)	31/12/12							
	Activités poursuivies				Activités destinées à être cédées			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	25 939	1 892	27 831	0	874	97	971
* Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	2 777	1 154	3 931	0	0	0	0
* Instruments dérivés de transaction	0	23 162	738	23 900	0	874	97	971
Instruments dérivés de couverture	0	33 285	2 475	35 760	0	5 126	4 056	9 182
TOTAL	0	59 224	4 367	63 591	0	6 000	4 153	10 153

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Juste valeur des passifs financiers

(en EUR millions)	31/12/13			
	Activités poursuivies			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Banques centrales	34 274	0	0	34 274
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	16 621	2 218	18 839
* <i>Passifs financiers désignés à la juste valeur</i>	0	1 229	1 097	2 326
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	15 392	1 121	16 513
Instruments dérivés de couverture	0	20 847	1 418	22 265
Dettes envers les établissements de crédit	0	22 064	9 951	32 015
Dettes envers la clientèle	0	2 204	6 370	8 574
Dettes représentées par un titre	0	27 875	67 448	95 323
Dettes subordonnées	0	55	551	606
TOTAL	34 274	89 666	87 956	211 896

d. Transferts entre niveaux 1 et 2 - activités poursuivies

En 2013, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2. En 2012, un montant de EUR 770 millions d'obligations disponibles à la vente avait été transféré de niveau 2 en niveau 1 en raison de l'amélioration de la liquidité des marchés pour certains titres souverains italiens.

e. Analyse du niveau 3

	2012									
	Ouverture	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlements	Transfert en niveau 3	Transfert hors du niveau 3	Autres variations ⁽¹⁾	Clôture
Activités poursuivies (en EUR millions)										
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	2 326	(26)	0	0	(44)	(87)	0	0	28	2 197
Actifs financiers désignés à la juste valeur - obligations et autres instruments à revenu fixe	21	1	0	0	0	0	5	0	0	27
Instruments dérivés de transaction	1 058	(220)	0	1	0	0	551	(54)	54	1 390
Instruments dérivés de couverture	594	48	0	58	0	0	0	(60)	(12)	628
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	7 373	2 141	642	3 839	(528)	(696)	577	(737)	2 296	14 907
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	346	25	(12)	0	(42)	0	4	0	11	332
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	11 718	1 969	630	3 898	(614)	(783)	1 137	(851)	2 377	19 481
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0	0	1 180	0	(26)	1 154
Instruments dérivés de transaction	979	(499)	0	111	0	0	204	(90)	33	738
Instruments dérivés de couverture	2 499	(545)	0	520	0	0	817	(818)	2	2 475
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 478	(1 044)	0	631	0	0	2 201	(908)	9	4 367

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice.

En 2012, elles comprennent également un montant de EUR 2 320 millions lié à la consolidation des sociétés Dexia FP Holdings Inc, Dexia Holdings Inc et Dexia LdG Banque SA.

Activités poursuivies (en EUR millions)	2013										
	Ouverture	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlements	Transferts en niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Autres variations ⁽¹⁾	Modification du périmètre de consolidation ⁽²⁾	Clôture
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	2 197	111	0	0	(218)	(222)	0	0	(94)	0	1 774
Actifs financiers désignés à la juste valeur - obligations et autres instruments à revenu fixe	27	5	0	0	(5)	0	0	0	0	0	27
Instruments dérivés de transaction	1 390	(385)	0	448	0	0	0	0	(34)	0	1 419
Instruments dérivés de couverture	628	(674)	0	3	0	0	0	(9)	(5)	710	653
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations ⁽³⁾	17 017	(452)	(156)	530	(270)	(2 426)	0	(6 738) ⁽⁴⁾	(208)	0	7 297
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	332	1	(5)	0	(51)	0	0	0	(3)	0	274
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	21 591	(1 394)	(161)	981	(544)	(2 648)	0	(6 747)	(344)	710	11 444
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1 154	(10)	0	0	0	0	0	0	(47)	0	1 097
Instruments dérivés de transaction	738	(57)	0	445	0	0	2	0	(7)	0	1 121
Instruments dérivés de couverture	2 475	(964)	0	24	0	0	1	(57)	(61)	0	1 418
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 367	(1 031)	0	469	0	0	3	(57)	(115)	0	3 636

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice.

(2) Les dérivés conclus avec Dexia Municipal Agency ne sont plus éliminés des comptes consolidés à la suite de la cession de cette société.

(3) Le montant à l'ouverture des obligations disponibles à la vente a été revu pour un montant de EUR 2 110 millions pour des titres, essentiellement du secteur public, valorisés en niveau 3, erronément reportés en niveau 2 en 2012. Ceci n'a aucun impact sur la valorisation des instruments.

(4) Compte tenu de l'amélioration de la liquidité des marchés observés fin 2013. Les covered bonds espagnols ont été reclassés de niveau 3 en niveau 2.

f. Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur de certains instruments (obligations et CDS) en utilisant partiellement un *mark-to-model*. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables du modèle. En matière de valorisation des obligations et CDS, lorsque le groupe utilise ses modèles, des hypothèses alternatives ont été considérées sur les paramètres non observables suivants :

- Les *spreads* de crédit, en considérant les *spreads* de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des *spreads* de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- Les *basis cash*-CDS qui permettent de déduire les *spreads* des titres des *spreads* de CDS ;
- La liquidité de l'instrument financier, en fonction du niveau d'activité du marché de l'instrument considéré.

Des tests ont été effectués sur les obligations et CDS.

Au 31 décembre 2013, le montant du portefeuille AFS s'élève à EUR 29 224 millions. Le montant des gains ou pertes latents ou différés s'élève à EUR -5 597 millions, dont EUR -4 656 millions de réserve AFS. Les hypothèses alternatives suivantes de valorisation ont été appliquées pour la totalité du portefeuille AFS :

- Application d'une variation de +2% aux *spreads* de crédit de l'ensemble des instruments, auxquels s'ajoutent des *spreads* compris entre 0 et 40 points de base pour certaines catégories d'actifs ;
- Modification de la prime de liquidité (*basis cash*-CDS) pour la fixer à 0 point de base, plus proche des données de marché ;

- Modification du pourcentage de liquidité de 10% pour toutes les positions.

Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente (AFS), la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à ces approches alternatives est estimée varier entre EUR -31 millions et EUR +151 millions en 2013 alors qu'en 2012, elle avait été estimée varier entre EUR -284 millions et EUR +253 millions.

Conformément aux principes et méthodes comptables énoncés en 1.1.7.2, Dexia Crédit Local utilise principalement, pour la valorisation des classes d'actifs, un modèle qui fait l'objet de travaux réguliers de *back testing* à l'aide de données de marché. Dexia Crédit Local revoit régulièrement les hypothèses relatives à la détermination de la juste valeur des classes d'actif, en particulier leur liquidité, qui conditionne le niveau respectif d'utilisation de cotations tierces et de prix de modèle ainsi que les niveaux de *spreads* de crédit utilisés dans le cadre de leur valorisation par les modèles. La notion de liquidité utilisée par Dexia Crédit Local pour ces valorisations correspond à la notion de niveau d'activité de marché telle que définie par IFRS 13.

Au sein des titres disponibles à la vente (AFS), dont une part significative est classée en niveau 3 du fait de l'absence de données suffisamment représentatives de transactions effectivement réalisées sur le marché, Dexia Crédit Local détient un portefeuille important de titres de collectivités locales espagnoles. L'évolution du *spread* de crédit de ces actifs est susceptible d'avoir une incidence significative sur la valeur de la réserve de gains ou pertes latents ou différés.

Dans le cas du portefeuille de collectivités locales espagnoles, dont le nominal est de EUR 1 357 millions et la réserve de gains

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

ou pertes latents ou différés associée de EUR -314 millions, le pourcentage de liquidité appliqué dans le cadre de la valorisation est de 0 %. Une augmentation de 25 points du pourcentage de liquidité aurait un impact non significatif sur la valeur de la réserve AFS et une augmentation de 100 points de base du *spread* de crédit un impact de EUR -153 millions. Les *Negative Basis Trade* (NBT) sur mesure de Dexia Crédit Local sont considérés comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapportent sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2013, sur base du nombre important de dénouements anticipés de NBT réalisés depuis 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) s'élève à EUR +5,8 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffre à EUR -31,6 millions. En 2012, l'impact positif (coûts des dénouements de 2009) était de EUR +7,3 millions alors que l'impact négatif (coûts des dénouements de 2011) s'élevait à EUR -39,7 millions.

L'effet des hypothèses alternatives sur les *spreads* de crédit sur les valeurs des CDS de Dexia Crédit Local a été estimé à des montants avant taxes de EUR 2,7 millions (scénario positif) ou de EUR -2,8 millions (scénario négatif) alors qu'en 2012, il avait été estimé à des montants avant taxes de respectivement EUR 3,3 millions ou EUR -3,4 millions.

g. Différence entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction, différé (*Day One Profit*))

Aucun montant matériel n'a été reconnu au titre de DOP (*Day One Profit*) différé tant au 31 décembre 2012 qu'au 31 décembre 2013.

Le DOP est reconnu immédiatement en résultat sur des produits simples, comme les swaps de taux d'intérêt et sur les produits complexes (comme les transactions structurées) qui sont parfaitement adossés.

Le DOP reconnu immédiatement en résultat s'élève à moins de EUR 3 millions au 31 décembre 2012 et à moins d'EUR 1 million au 31 décembre 2013. Ces montants sont comptabilisés en *V. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat*.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit, telle que présentée à la Direction, reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la juste valeur des dérivés ;
- le montant total des engagements hors bilan, soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers ;

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région et par contrepartie en tenant compte des garanties obtenues et des collatéraux (*cash* collatéraux et collatéraux financiers dans le cadre de conventions de cession-rétrocession et d'instruments gré à gré).

Cela signifie que lorsque le risque de crédit est garanti par un tiers dont le risque de crédit est moins pondéré (au sens de la réglementation de Bâle) que celui de l'emprunteur direct, l'exposition est incluse dans la région et le secteur d'activité du garant.

Au 31 décembre 2013, l'exposition totale au risque de crédit du groupe Dexia Crédit Local s'élève à EUR 174 milliards.

a. Analyse par zone géographique et catégorie de contrepartie

Exposition par zone géographique

(en EUR millions)	31/12/12		31/12/13
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
France	33 475	51 293	28 092
Belgique	11 044	5 227	3 829
Allemagne	24 448	954	21 937
Grèce	227	0	216
Irlande	1 592	2	267
Italie	33 460	3 999	27 766
Luxembourg	477	14	130
Espagne	22 975	518	19 923
Portugal	3 809	75	3 693
Hongrie	1 390	0	1 306
Autriche	1 948	272	1 732
Europe centrale et de l'Est	4 201	132	3 759
Pays bas	701	0	565
Pays scandinaves	1 574	194	1 035
Grande-Bretagne	18 145	696	16 742
Suisse	176	3 801	536
Turquie	676	0	539
Etats-Unis et Canada	31 513	690	26 552
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 110	0	715
Asie du Sud-Est	1 220	0	1 062
Japon	7 296	25	6 002
Autres ⁽¹⁾	8 599	48	6 762
TOTAL	210 055	67 940	173 160

(1) Inclut les entités supranationales

Exposition par catégorie de contrepartie

(en EUR millions)	31/12/12		31/12/13
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
Etats	30 408	4 538	26 636
Secteur public local ⁽¹⁾	103 543	56 752	90 460
Etablissements financiers	38 207	1 579	25 913
Entreprises	8 407	145	5 798
Rehausseurs de crédit	5 652	0	3 143
ABS/MBS	7 899	4 908	6 717
Financement de projet	15 939	18	14 493
Particuliers, PME, professions libérales	0	0	0
TOTAL	210 055	67 940	173 160

(1) au 31/12/2012, ce poste comprend pour les activités poursuivies : EUR 87 millions sur la Grèce, EUR 143 millions sur la Hongrie, EUR 15 403 millions sur l'Italie, EUR 1 934 millions sur le Portugal et EUR 10 698 millions sur l'Espagne et au 31/12/2013, ce poste comprend pour les activités poursuivies : EUR 82 millions sur la Grèce, EUR 60 millions sur la Hongrie, EUR 11 604 millions sur l'Italie, EUR 1 805 millions sur le Portugal et EUR 9 281 millions sur l'Espagne.

Exposition au risque de crédit des créances souveraines sur une sélection de pays européens - activités poursuivies

(en EUR millions)	31/12/12							
	Italie		Hongrie	Portugal		Espagne		
	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	4 083	9 498	1 181	1 806	46	453	18	
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	1 968	1 406	134	709	22	14	12	
Ajustement de juste valeur non couvert	(1 670)	0	(147)	(1 253)	0	(37)	0	
TOTAL	4 381	10 904	1 168	1 262	68	430	30	
RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	(1 670)	(67)	(147)	(1 253)		(37)		
Impôts différés	12	20	0	0		0		
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	(1 658)	(47)	(147)	(1 253)		(37)		

En 2012, à l'occasion des plans d'échange négociés par l'Etat grec, le groupe Dexia Crédit Local a cédé ou échangé l'ensemble de ses expositions sur le souverain grec. Dexia Crédit Local a donné des lignes de crédit à certaines autorités locales italiennes pour EUR 268 millions.

Le groupe a une position nulle sur les *credit default swaps* sur créances souveraines italiennes: cette position se compose de EUR 803 millions de *credit default swaps* vendus, retournés par des achats pour le même nominal.

Le groupe Dexia Crédit Local n'a pas d'exposition sur créances souveraines irlandaises.

(en EUR millions)	31/12/13							
	Italie		Hongrie	Portugal		Espagne		
	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres disponibles à la vente	
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	4 049	8 660	1 105	58	1 806	46	429	22
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	1 435	950	87	0	481	16	3	9
Ajustement de juste valeur non couvert	(969)	0	(54)	0	(928)	0	2	0
TOTAL	4 515	9 610	1 138	58	1 359	62	434	31
RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	(969)	(63)	(54)		(928)		2	
Impôts différés	17	19	0		0		0	
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	(952)	(44)	(54)		(928)		2	

Le groupe Dexia Crédit Local a une position nulle sur les *default swaps* vendus, retournés par des achats pour le même crédit *default swaps* sur créances souveraines italiennes : nominal. cette position se compose de EUR 803 millions de *credit*

b. Exposition maximum au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers

	31/12/12				31/12/13	
	Activités poursuivies		Activités destinées à être cédées		Activités poursuivies	
	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral	Exposition au risque de crédit	Effet du collatéral
(en EUR millions)						
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	35 660	0	1 124	0	28 794	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	26	0	0	0	27	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	2 198	0	0	0	1 774	0
Instruments dérivés de transaction	5 068	653	0	0	3 817	3 582
Instruments dérivés de couverture	630	1 484	314	3 335	333	1 095
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453	0	10	0	384	0
Prêts et créances (au coût amorti)	142 287	481	66 169	5	127 438	949
Autres instruments financiers	949	0	5	0	931	0
Engagements de prêts	7 212	0	317	0	4 028	0
Garanties	15 572	17 349	1	0	5 634	13 818
TOTAL	210 055	19 967	67 940	3 340	173 160	19 445

Dexia Crédit Local détient des collatéraux financiers composés de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade* (*émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA*).

Seuls les nantissements éligibles au titre de Bâle II et détenus directement par Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.

Les chiffres repris dans la colonne « Effet financier du collatéral » ont été déduits de l'exposition au risque de crédit. C'est pourquoi le montant affiché en effet financier du collatéral peut être plus élevé que celui de l'exposition au risque de crédit.

c. Notation des actifs financiers sains

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle II), ou externes. En effet, Dexia utilise la méthode avancée basée sur les notations internes (AIRBA - *Advanced Internal Ratings Based Approach*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres

dans le cadre du pilier 1 de Bâle II sauf pour le calcul du risque de crédit des positions ABS, calculé selon la méthode *Ratings Based Approach*, basée sur les notations externes (Fitch, S&P ou Moody's) et pour le calcul du risque de crédit d'une partie du portefeuille, calculé selon la méthode standard.

	31/12/12				
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non "investment grade"	Non noté	Total
(en EUR millions)					
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6 221	21 234	8 178	0	35 633
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	0	6	16	4	26
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	880	1 232	77	0	2 189
Instruments dérivés de transaction	591	3 548	673	23	4 835
Instruments dérivés de couverture	26	523	21	0	570
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	89	364	0	0	453
Prêts et créances (au coût amorti)	58 273	66 470	15 556	566	140 865
Autres instruments financiers	173	13	0	745	931
Engagements de prêts	3 412	3 200	486	32	7 130
Garanties	3 461	11 396	537	163	15 557
TOTAL - ACTIVITÉS POURSUIVIES	73 126	107 986	25 544	1 533	208 189
TOTAL - GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	23 401	38 197	4 895	314	66 807
TOTAL	96 527	146 183	30 439	1 847	274 996

	31/12/13				Total
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non "investment grade"	Non noté	
(en EUR millions)					
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	5 468	18 415	4 905	0	28 788
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	0	6	21	0	27
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	636	1 092	46	0	1 774
Instruments dérivés de transaction	719	2 257	578	19	3 573
Instruments dérivés de couverture	60	138	94	0	292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66	318	0	0	384
Prêts et créances (au coût amorti)	51 821	57 747	15 498	571	125 637
Autres instruments financiers	177	1	1	740	919
Engagements de prêts	2 027	1 689	241	10	3 967
Garanties	611	4 428	520	54	5 613
TOTAL - ACTIVITÉS POURSUIVIES	61 585	86 091	21 904	1 394	170 974

d. Actifs dépréciés et arriérés de paiement

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts

contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance. Les actifs sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

	31/12/12			Valeur comptable des actifs individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Arriérés de paiement			
	Jusqu' à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en EUR millions)				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	160
Prêts et créances (au coût amorti)	325	25	251	1 314
Autres instruments financiers	0	0	0	29
TOTAL - ACTIVITÉS POURSUIVIES	325	25	251	1 503
TOTAL - GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	134	148	425	354
TOTAL	459	173	676	1 857

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

	Au 31/12/13			Valeur comptable des actifs individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Arriérés de paiement			
	Jusqu' à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en EUR millions)				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	0	0	0	69
Prêts et créances (au coût amorti)	199	52	478	1 386
Autres instruments financiers	0	0	110	9
TOTAL - ACTIVITÉS POURSUIVIES	199	52	588	1 464

Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

Encours restructurés pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En ce qui concerne les prêts restructurés, Dexia Crédit Local a identifié 3 catégories de restructuration :

1. Les restructurations liées aux activités commerciales, qui représentaient la quasi-totalité des restructurations jusqu'en 2011,
2. Les restructurations liées à des litiges juridiques, avec des clients qui n'ont pas de difficultés financières,
3. Les restructurations liées à des difficultés financières de la contrepartie, que ce soit suite à des relations commerciales normales ou dans le cadre de litiges.

Seul le 3^e cas est considéré comme des prêts restructurés dans le cadre de cette analyse. Ces restructurations représentent des concessions faites à un débiteur faisant face à des difficultés pour respecter ses obligations financières.

Le total des actifs au 31 décembre 2013 comporte environ 0,80 milliards de prêts restructurés pour cause de difficultés financières des débiteurs.

e. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

Il n'y a pas d'actifs concernés en 2013. En 2012 des immobilisations corporelles avaient été obtenues pour un montant de EUR 15 millions.

f. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2012						
	Au 01/01	Dotations	Reprises	Autres ajustements ⁽¹⁾	Au 31/12	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
(en EUR millions)							
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES	(3 264)	(500)	3 266	(67)	(565)	70	(3 054)
Prêts et créances sur la clientèle	(352)	(155)	185	(67)	(389)	2	(155)
Titres détenus jusqu'à leur échéance	(153)	0	141	12	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(2 744)	(343)	2 938	(9)	(158)	68	(2 899)
Titres à revenu fixe	(2 662)	(335)	2 884	(6)	(119)	68	(2 899)
Titres à revenu variable	(82)	(8)	54	(3)	(39)	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	(15)	(2)	2	(3)	(18)	0	0
DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES	(311)	(329)	225	(8)	(423)		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	(4)	6	1	(7)		
Prêts et créances sur la clientèle	(301)	(325)	219	(9)	(416)		
Titres détenus jusqu'à leur échéance	0	0	0	0	0		
TOTAL	(3 575)	(829)	3 491	(75)	(988)	70	(3 054)

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice. Ainsi, la déconsolidation des sociétés Dexia Holdings Inc et Dexia FP Holdings Inc a un effet de EUR 1 679 millions sur les dépréciations spécifiques et EUR 327 millions sur les dépréciations collectives.

	2013								
	Au 01/01	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres ajustements ⁽¹⁾	Autres transferts	Au 31/12	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
(en EUR millions)									
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES	(565)	(286)	168	44	15	0	(624)	3	(130)
Prêts et créances sur la clientèle	(389)	(279)	110	5	12	0	(541)	0	(54)
Titres disponibles à la vente	(158)	(5)	49	39	1	0	(74)	0	(76)
Titres à revenu fixe	(119)	0	49	37	1	0	(32)	0	(76)
Titres à revenu variable	(39)	(5)	0	2	0	0	(42)	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	(18)	(2)	9	0	2	0	(9)	3	0
DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES	(423)	(207)	213	0	3	0	(414)		
Prêts et créances sur établissements de crédit	(7)	(5)	7	0	0	0	(5)		
Prêts et créances sur la clientèle	(416)	(202)	206	0	3	0	(409)		
TOTAL	(988)	(493)	381	44	18	0	(1 038)	3	(130)

(1) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur l'exercice.

g. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

	Exposition maximum au risque de crédit	Montant de la variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit	
		Au cours de la période	Cumulé à la fin de la période
(en EUR millions)			
Au 31 décembre 2012	5	0	(3)
Au 31 décembre 2013	0	0	0

Le groupe Dexia Crédit Local ne détient plus de prêts et créances à la juste valeur par le résultat.

h. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
(en EUR millions)				
Au 31 décembre 2012	3 931	136	(186)	685
Au 31 décembre 2013	2 326	82	(104)	285

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

voir également la note 3.1 « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

7.3. Information sur les garanties**a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie**

	2012		2013	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garan- ties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
(en EUR millions)				
Titres de créance	0	0	589	0
Prêts et avances	115	0	0	0
TOTAL	115	0	589	0

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en EUR millions)	2012	2013
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	116 760	106 149

Le montant de EUR 117 milliards en 2012 et 106 milliards en 2013 représente le montant des liquidités versées comme collatéral pour les dérivés et les actifs donnés en garantie des financements reçus de l'Eurosystème, de la Banque Européenne d'Investissement, d'accords de cession temporaire de titres ou d'autres financements sécurisés, et du mécanisme de garantie des états. Ce montant ne comprend ni les actifs garantissant les dettes sécurisées émises par Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia LdG Banque SA, ni les contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts ou GIC) de Dexia FP Holdings Inc. Ces actifs sont de l'ordre de EUR 42 milliards en 2012 et 34 milliards en 2013.

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

	31/12/12									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
(en EUR millions)										
Caisse et banques centrales	1 048	0	0	0	0	0	0			1 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1 850	9	54	33	0	1 155	20 278		23 379
Instruments dérivés de couverture							957	8 414		9 371
Actifs financiers disponibles à la vente	19	5 876	2 951	8 434	16 226	288	539	1 885	(158)	36 060
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 177	2 360	1 311	3 728	1 612	0	60	565	(7)	10 806
Prêts et créances sur la clientèle	238	25 567	25 169	17 913	62 982	0	870	17 175	(805)	149 109
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 526		3 526
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	14	48	335	51	0	5	0	0	453
Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap	2 482	35 667	29 488	30 464	80 904	288				
Actifs d'impôts						51	0	0	0	51
Comptes de régularisation et actifs divers	3	37 290	116	0	0	73	6	3	(18)	37 473
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	18	0	0	0	18
Immobilisations corporelles						499			0	499
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						102			0	102
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 485	72 957	29 604	30 464	80 904	1 031	3 592	51 846	(988)	271 895
Groupes destinés à être cédés	2 427	12 941	8 354	12 561	29 848	101	1 900	15 994	(49)	84 077
TOTAL	4 912	85 898	37 958	43 025	110 752	1 132	5 492	67 840	(1 037)	355 972

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/12									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
(en EUR millions)										
Banques centrales	0	29 726	0	20 577	0	0	287	0	0	50 590
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	571	145	894	1 533	0	1 083	23 605		27 831
Instruments dérivés de couverture							1 988	33 772		35 760
Dettes envers les établissements de crédit	331	8 241	4 928	15 999	5 366	0	91	15		34 971
Dettes envers la clientèle	2 327	4 101	1 824	373	1 911	0	57	134		10 727
Dettes représentées par un titre	19	29 631	23 666	33 252	17 306	0	1 016	4 935		109 825
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								372		372
Dettes subordonnées	0	30	5	425	213	0	8	26		707
Sous-total des passifs financiers utilisés pour calculer le gap	2 677	72 300	30 568	71 520	26 329	0				
Passifs d'impôts						62				62
Comptes de régularisation et passifs divers	32	3 701	69	20	102	14	3	0		3 941
Provisions						121				121
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 709	76 001	30 637	71 540	26 431	197	4 533	62 859		274 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	9 547	5 044	23 483	22 488	10	1 748	16 849		79 169
TOTAL	2 709	85 548	35 681	95 023	48 919	207	6 281	79 708		354 076

c. Le gap de sensibilité du bilan

(en EUR millions)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Activités poursuivies	(195)	(36 633)	(1 080)	(41 056)	54 575	288
Activités destinées à être cédées	2 427	6 906	3 309	(10 921)	7 360	0

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

a. Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	31/12/13									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et banques centrales	1 542	0	0	0	0	0	0			1 542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1 427	3	53	27	0	1 215	15 622		18 347
Instruments dérivés de couverture							756	5 189		5 945
Actifs financiers disponibles à la vente	793	4 550	3 261	5 661	13 042	238	497	1 256	(74)	29 224
Prêts et créances sur établissements de crédit	621	3 773	1 369	1 270	1 422	0	44	414	(5)	8 908
Prêts et créances sur la clientèle	149	29 908	28 682	12 562	45 823	0	783	11 594	(949)	128 552
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 035		1 035
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	25	49	291	14	0	5	0	0	384
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>3 105</i>	<i>39 683</i>	<i>33 364</i>	<i>19 837</i>	<i>60 328</i>	<i>238</i>				
Actifs d'impôts						59				59
Comptes de régularisation et actifs divers	20	7 737	19 177	144	148	38	5	0	(9)	27 260
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	13	0	(1)	0	12
Immobilisations corporelles						338			0	338
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						28			0	28
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	3 125	47 420	52 541	19 981	60 476	714	3 305	35 109	(1 037)	221 634
Groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 125	47 420	52 541	19 981	60 476	714	3 305	35 109	(1 037)	221 634

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/13								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
(en EUR millions)									
Banques centrales	0	17 891	175	15 614	125	0	469	0	34 274
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	36	309	357	1 261	0	1 157	15 719	18 839
Instruments dérivés de couverture							1 460	20 805	22 265
Dettes envers les établissements de crédit	82	22 537	6 916	972	1 379	0	72	11	31 969
Dettes envers la clientèle	2 033	2 904	1 714	1 074	735	0	51	79	8 590
Dettes représentées par un titre	1	51 534	13 603	11 855	15 092	0	852	3 431	96 368
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								231	231
Dettes subordonnées	0	291	131	62	138	0	8	14	644
<i>Sous total des passifs financiers utilisés calculer le gap</i>	<i>2 116</i>	<i>95 193</i>	<i>22 848</i>	<i>29 934</i>	<i>18 730</i>	<i>0</i>			
Passifs d'impôts						46			46
Comptes de régularisation et passifs divers	59	5 024	280	31	213	87	3		5 697
Provisions						173			173
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 175	100 217	23 128	29 965	18 943	306	4 072	40 290	219 096
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 175	100 217	23 128	29 965	18 943	306	4 072	40 290	219 096

c. Le gap de sensibilité du bilan

(en EUR millions)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Activités poursuivies	989	(55 510)	10 516	(10 097)	41 598	238
Activités destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché**a. Trésorerie et marchés financiers (TFM)**

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La Valeur en Risque (VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :

- Les risques de taux directionnels et de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;
- Le risque de spread de crédit (dit aussi risque de taux d'intérêt spécifique) et les autres risques dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique. La VaR historique est une VaR dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

- Des limites en termes de sensibilité aux différents facteurs de risque, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité et permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR.

Les *stress testing* complètent le dispositif de gestion des risques en explorant un éventail d'événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de scénarios de stress tests sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés trimestriellement aux *Market Risk Committee* et *Risk Committee*.

Value at Risk des activités de marché

Le détail de la VaR utilisée pour les activités de marché, portefeuille obligataire non compris, est repris dans le tableau ci-après. Fin décembre 2013, la consommation totale en VaR s'élevait à EUR 12,2 millions contre EUR 10,4 millions fin 2012. La désimbrication des positions de la Caisse Française de Financement Local (ex –Dexia Municipal Agency) vers SFIL mi-janvier 2013 a rendu nécessaire la création d'un portefeuille de trading afin de gérer les risques issus des opérations de couverture restées logées à Dexia Crédit Local. L'ouverture de ce portefeuille de trading a induit l'apparition de nouveaux facteurs de risques, en particulier :

- le risque de base des swaps de devises,
 - le risque de base de taux entre l'index des swaps considérés et le taux – BOR de référence sur lequel le swap est valorisé.
- La consommation en VaR liée à ce portefeuille de trading s'élevait à EUR 5,9 millions fin 2013 alors qu'elle était nulle fin 2012. Le Comité de Direction du 17/12/2013 a validé l'augmentation de la limite VaR globale sur l'ensemble des activités de EUR 22 millions à EUR 40 millions dans le but de prendre en compte des facteurs de risques existants et dont la méthodologie de calcul sera affinée en 2014.

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en EUR millions)		2012				
VaR (10 jours, 99 %) ^(*)	Par facteur de risque				Globale	
	Taux et change (Banking et Trading)	Actions (Trading)	Spread (Trading)	Autres risques ⁽¹⁾	Limite	
Moyenne	3,2	0,0	6,2	0,4	9,5	22
Fin de période	1,8	0,0	8,2	0,4	10,4	
Maximum	10,3	0,0	8,8	0,4	18,3	
Minimum	1,1	0,0	2,6	0,4	4,5	

(*) Les chiffres ci-dessus prennent en compte les positions de Dexia Municipal Agency. En effet, aucune VaR spécifique à ce sous-périmètre n'était calculée. Ces positions n'ont contribué que très faiblement au total de la VaR tout au long de l'année 2012.

(1) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en EUR millions)		2013				
VaR (10 jours, 99 %)	Par facteur de risque				Globale	
	Taux et change (Banking et Trading)	Actions (Trading)	Spread (Trading)	Autres risques ⁽¹⁾	Limite	
Moyenne	2,6	0,0	7,2	0,4	10,2	40
Fin de période	6,4	0,0	5,6	0,3	12,2	
Maximum	7,8	0,0	8,4	0,7	14,9	
Minimum	0,7	0,0	5,6	0,2	8,2	

(1) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières

b. Gestion du bilan**(BSM - Balance Sheet Management)**

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes filiales et succursales du Groupe. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe des taux (hausse de 1 %). La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions

BSM à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCo) gèrent les risques.

SENSIBILITÉ ET LIMITES DE L'ALM LONG TERME

(en EUR millions)		2012		
	Total	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées	
Sensibilité	4,0	(7,0)	(11,0)	
Limite	96,0	96,0	non allouée	

SENSIBILITÉ ET LIMITES DE L'ALM LONG TERME

(en EUR millions)		2013		
	Total	Dont activités poursuivies	Dont activités destinées à être cédées	
Sensibilité	8,5	8,5	0,0	
Limite	96,0	96,0	0,0	

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR +8,5 millions au 31 décembre 2013 contre EUR -6 millions au 31 décembre 2012 pour l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local (pour les activités

poursuivies). Il est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats.

c. Portefeuille obligataire (banking)

(en EUR milliards)		2012		2013	
		Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Exposition		87	11	75	0

***Sensibilité au taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert (objectif de gestion du spread de crédit

exclusivement) : sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt est donc très limitée.

*** Sensibilité du spread de crédit**

Une partie importante des portefeuilles obligataires disponibles à la vente a été reclassée en Prêts et créances. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations de marché des marges de crédit.

S'agissant des autres portefeuilles obligataires, la sensibilité au *spread* de crédit évalue la variation de la réserve de juste valeur des portefeuilles obligataires classés en titres disponibles à la vente en fonction d'une hausse d'un point de base de la marge de crédit ou "*spread*", en millions d'euros. Cette sensibilité fait l'objet d'un suivi attentif.

(en EUR millions)	2012		2013	
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées
Sensibilité	(27)	(1)	(23)	0

7.6. Risque de liquidité**A. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement**

Une large part du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de

réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

1. Ventilation de l'actif

(en EUR millions)	31/12/12						Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans						
Caisse et banques centrales	359	689	0	0	0	0	0				1 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	41	5	211	1 689	0	1 155	20 278			23 379
Instruments dérivés de couverture							957	8 414			9 371
Actifs financiers disponibles à la vente	18	2 885	2 450	10 087	18 066	288	539	1 885	(158)		36 060
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 115	816	1 180	4 624	2 453	0	60	565	(7)		10 806
Prêts et créances sur la clientèle	112	3 180	4 992	26 774	96 811	0	870	17 175	(805)		149 109
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 526			3 526
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	14	48	335	51	0	5	0	0		453
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>1 604</i>	<i>7 625</i>	<i>8 675</i>	<i>42 031</i>	<i>119 070</i>	<i>288</i>					
Actifs d'impôts						51					51
Comptes de régularisation et actifs divers	2	37 288	119	0	0	73	6	3	(18)		37 473
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	18	0	0	0		18
Immobilisations corporelles						499			0		499
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						102			0		102
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 606	44 913	8 794	42 031	119 070	1 031	3 592	51 846	(988)		271 895
Groupes destinés à être cédés	2 427	2 027	3 354	18 089	40 234	101	1 900	15 994	(49)		84 077
TOTAL	4 033	46 940	12 148	60 120	159 304	1 132	5 492	67 840	(1 037)		355 972

2. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/12								Total
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
(en EUR millions)									
Banques centrales	0	16 414	0	33 889	0	0	287	0	50 590
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	25	369	1 209	1 540	0	1 083	23 605	27 831
Instruments dérivés de couverture							1 988	33 772	35 760
Dettes envers les établissements de crédit	178	13 643	6 483	8 525	6 036	0	91	15	34 971
Dettes envers la clientèle	2 325	3 892	1 829	577	1 913	0	57	134	10 727
Dettes représentées par un titre	19	23 232	20 179	40 827	19 617	0	1 016	4 935	109 825
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								372	372
Dettes subordonnées	0	10	5	425	233	0	8	26	707
<i>Sous-total des passifs financiers utilisés calculer le gap</i>	<i>2 522</i>	<i>57 216</i>	<i>28 865</i>	<i>85 452</i>	<i>29 339</i>	<i>0</i>			
Passifs d'impôts						62			62
Comptes de régularisation et passifs divers	32	3 701	69	20	102	14	3		3 941
Provisions						121			121
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 554	60 917	28 934	85 472	29 441	197	4 533	62 859	274 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	6 530	3 125	25 926	24 981	10	1 748	16 849	79 169
TOTAL	2 554	67 447	32 059	111 398	54 422	207	6 281	79 708	354 076

Gap de liquidité net (en EUR millions)	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Activités poursuivies	(918)	(49 591)	(20 190)	(43 421)	89 731	288
Activités destinées à être cédées	2 427	(991)	229	(7 836)	15 252	0

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

1. Ventilation de l'actif

	31/12/13									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
(en EUR millions)										
Caisse et banques centrales	1 542	0	0	0	0	0	0			1 542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	6	5	276	1 223		1 215	15 622		18 347
Instruments dérivés de couverture							756	5 189		5 945
Actifs financiers disponibles à la vente	793	831	2 054	7 877	15 752	238	497	1 256	(74)	29 224
Prêts et créances sur établissements de crédit	621	611	1 453	3 413	2 357	0	44	414	(5)	8 908
Prêts et créances sur la clientèle	149	3 738	4 172	24 234	84 832	0	783	11 594	(950)	128 552
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 035		1 035
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	25	49	291	14	0	5	0	0	384
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>3 105</i>	<i>5 211</i>	<i>7 733</i>	<i>36 091</i>	<i>104 178</i>	<i>238</i>				
Actifs d'impôts						59				59
Comptes de régularisation et actifs divers	20	7 701	19 154	179	172	38	5	0	(9)	27 260
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	13	0	(1)	0	12
Immobilisations corporelles						338			0	338
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						28			0	28
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	3 125	12 912	26 887	36 270	104 350	714	3 305	35 109	(1 038)	221 634
Groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 125	12 912	26 887	36 270	104 350	714	3 305	35 109	(1 038)	222 634

2. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/13								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
(en EUR millions)									
Banques centrales	0	6 459	651	25 364	1 331	0	469	0	34 274
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	36	309	357	1 261	0	1 157	15 719	18 839
Instruments dérivés de couverture							1 460	20 805	22 265
Dettes envers les établissements de crédit	34	3 929	1 310	20 981	5 632	0	72	11	31 969
Dettes envers la clientèle	2 033	2 336	1 619	1 451	1 021	0	51	79	8 590
Dettes représentées par un titre	1	14 051	32 254	27 983	17 796	0	852	3 431	96 368
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								231	231
Dettes subordonnées	0	0	131	333	158	0	8	14	644
<i>Sous total des passifs financiers utilisés calculer le gap</i>	<i>2 068</i>	<i>26 811</i>	<i>36 274</i>	<i>76 469</i>	<i>27 199</i>	<i>0</i>			
Passifs d'impôts						46			46
Comptes de régularisation et passifs divers	59	5 098	280	31	139	87	3	0	5 697
Provisions						173			173
TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 127	31 909	36 554	76 500	27 338	306	4 072	40 290	219 096
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 127	31 909	36 554	76 500	27 338	306	4 072	40 290	219 096

c. Le gap de sensibilité du bilan

(en EUR millions)	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Activités poursuivies	1 037	(21 600)	(28 541)	(40 378)	76 979	238
Activités destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

B. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans le rapport de gestion, paragraphe « Risque de liquidité ».

7.7. Risque de change

Classement par devises d'origine	31/12/12				
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	Total
(en EUR millions)					
Total de l'actif	268 355	25 588	38 762	23 267	355 972
Total du passif	278 859	14 759	45 579	16 775	355 972
POSITION NETTE AU BILAN	(10 504)	10 829	(6 817)	6 492	0

Classement par devises d'origine	31/12/13				
	En euros	En autres devises UE	En dollars	En autres devises	Total
(en EUR millions)					
Total de l'actif	155 530	21 950	29 529	14 625	221 634
Total du passif	168 514	9 083	35 323	8 714	221 634
POSITION NETTE AU BILAN	(12 984)	12 867	(5 794)	5 911	0

8. Analyse par segment et répartition géographique

a. Analyse par segment

Suite à l'approbation par la Commission européenne en décembre 2012 de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, Dexia Crédit Local a modifié son analyse par métier. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que représente le groupe Dexia Crédit Local pour les Etats garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires ultimes.

Dans cette optique, la performance de Dexia Crédit Local sera appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « **Gestion des activités en extinction** » sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles.

Le *reporting* à la direction comporte deux types de rapports :

- les rapports liés aux activités en extinction, qui sont consolidées globalement et suivies *via* le compte de résultats, sur base des résultats générés dans le futur et des coûts y associés, et doivent être considérées comme un seul segment, et

- ceux liés aux activités destinées à être cédées, qui sont suivies et évaluées non pas pour leur rentabilité intrinsèque à terme mais dans le cadre de la meilleure négociation du prix de cession dans un horizon de 12 mois.

De plus,

- La classification du compte de résultats et du bilan en « Core » et « Legacy division » ne se justifie plus en raison de l'extension à tous les actifs de la qualification « d'actifs en extinction » ;
- Les activités de trésorerie ne constituent plus une ligne d'activité/centre de profits ; leur seul rôle est d'optimiser le coût de financement de Dexia Crédit Local et d'en assurer le financement ;
- L'évaluation de la performance ne se réalise plus par l'allocation de financement et de dépenses opérationnelles par ligne d'activité. Les charges opérationnelles doivent être appréhendées globalement et par entité géographique pour en assurer une meilleure gestion.

Les résultats des activités arrêtées ou en cours de cession doivent être pris en compte dans l'analyse de la performance du Groupe. En effet, un des objectifs du Groupe est de céder les entités opérationnelles aux meilleures conditions afin de préserver au maximum son capital.

b. Répartition géographique

(en millions d'EUR)	France	États-Unis	Irlande	Autres	Total
Au 31/12/12					
PRODUIT NET BANCAIRE	(545)	(192)	(29)	14	(752)
Au 31/12/13					
PRODUIT NET BANCAIRE	(187)	(84)	55	(5)	(220)

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 § 1.1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui rappelle que les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

- La note 1 de l'annexe (notamment § 1.1.6 et 1.1.7) qui expose les modalités d'application de la norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur.

- La note 1 de l'annexe (§ 1.1.21) relative à l'application de la norme IAS19 révisée relative aux avantages du personnel.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Continuité d'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment le plan d'affaires et les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation.

Estimations comptables

Valorisation des instruments financiers

Dans un contexte de volatilité des marchés financiers, votre société, comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés pour les valoriser, à apprécier les données et hypothèses retenues et la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments, ainsi que l'information financière incluant la sensibilité à des hypothèses alternatives.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme mentionné dans la note 1.6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Provisionnement des risques juridiques

Comme mentionné dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue une provision pour risques et charges afin de couvrir le risque de litiges relatif aux crédits structurés.

Nous avons examiné les hypothèses retenues pour la constitution de la provision pour litiges incluant celles relatives à l'évolution attendue du cadre législatif et au partage de responsabilité avec SFIL et Caffil.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Pascal COLIN



Charlotte VANDEPUTTE



MAZARS

Franck BOYER



Virginie CHAUVIN



178	I	Bilan	
		178	Actif
		178	Passif
179		Engagements hors bilan	
180		Compte de résultat	
181		Annexe aux comptes annuels	
		181	Règles de présentation et d'évaluation
		189	Notes sur l'actif
		198	Notes sur le passif
		202	Notes sur le hors bilan
		205	Notes sur le résultat
210		Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2013	
212		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	

Comptes sociaux

Bilan

Actif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/13
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	1 650	691	1 077
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	1 751	2 339	2 939
III. Créances sur les établissements de crédit	2.3	40 728	36 857	34 525
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	41 617	39 238	36 734
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	49 362	51 396	40 620
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	246	210	182
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	2 520	1 251	1 173
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	37	35	25
IX. Immobilisations corporelles	2.9	7	8	6
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0	0
XII. Actions propres		0	0	0
XIII. Autres actifs	2.10	25 880	26 135	19 511
XIV. Comptes de régularisation	2.10	16 121	14 158	8 941
TOTAL DE L'ACTIF		179 919	172 318	145 733

Passif

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
I. Dettes envers les établissements de crédit	3.1	78 737	56 803	42 484
II. Opérations avec la clientèle	3.2	722	267	241
III. Dettes représentées par un titre	3.3	72 096	89 812	84 490
IV. Autres passifs	3.4	2 904	2 148	4 098
V. Comptes de régularisation	3.4	18 085	17 258	10 607
VI. Provisions pour risques et charges	3.5	4 271	3 542	1 346
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0	0
VIII. Passifs subordonnés	3.6	2 214	550	539
CAPITAUX PROPRES	3.7	890	1 938	1 928
IX. Capital souscrit		501	1 286	1 286
X. Primes d'émission		4 870	1 885	1 885
XI. Réserves (et résultat reporté)		(46)	(300)	(1 218)
XVII. Résultat de l'exercice		(4 435)	(933)	(25)
TOTAL DU PASSIF		179 919	172 318	145 733

Engagements hors bilan

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS				
I. Engagements de financement donnés	4.1	24 002	20 771	9 980
II. Engagements de garantie donnés	4.2	52 438	43 521	37 542
III. Autres engagements donnés	4.3	47 361	60 404	59 981
ENGAGEMENTS REÇUS				
IV. Engagements de financement reçus	4.4	3 850	2 265	9 448
V. Engagements de garantie reçus	4.4	29 975	24 930	21 140
VI. Engagements sur titres	4.5	2 187	162	876
VII. Opérations de change en devises	4.6	94 294	79 735	81 590
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	449 272	384 661	281 467

Rapport
de gestion

Gouvernance et
contrôle interne

Comptes
consolidés

Comptes
sociaux

Assemblée
générale

Renseignements
de caractère général

Compte de résultat

(en EUR millions)	Note	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	8 215	6 463	9 560
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(9 019)	(6 643)	(9 228)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	134	27	18
IV. Commissions (produits)	5.3	14	7	2
V. Commissions (charges)	5.3	(24)	(19)	(26)
VI. A Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	(191)	(158)	(177)
VI. B Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	(1 392)	1 538	(83)
VI. C Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement		0	0	0
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	1	2	4
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		(2 262)	1 217	70
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(167)	(219)	(222)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(25)	(18)	(13)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(2 454)	980	(165)
XI. Coût du risque	5.6	(529)	(363)	225
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(2 983)	617	60
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	(916)	(1 534)	34
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(3 899)	(917)	94
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	0	0	0
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	(536)	(16)	(119)
XV. Dotations/Reprises de FRBG		0	0	0
RÉSULTAT NET		(4 435)	(933)	(25)
RÉSULTAT PAR ACTION		(50,95)	(4,17)	(0,11)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		(50,95)	(4,17)	(0,11)

Annexe aux comptes annuels

Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le groupe Dexia a poursuivi la réalisation du plan de résolution ordonnée du groupe approuvé par la Commission européenne.

• Finalisation des cessions d'entités opérationnelles prévues par le plan de résolution ordonnée :

– le 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local (DCL) a finalisé la vente de la Société de Financement Local, holding propriétaire de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL, anciennement Dexia Municipal Agency (DMA)), à l'État français, actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et la Banque Postale. Le prix de la transaction a été fixé à EUR 1. Les effets de cette cession avaient été intégralement provisionnés dans les comptes de l'année 2012,

– le 2 avril 2013, Dexia Bail a été vendue à une société contrôlée par Sofimar. Un complément de perte de EUR 6 millions a été enregistré dans le résultat 2013, portant la perte totale sur cette vente à EUR 16 millions,

– le 6 septembre 2013, Public Location Longue Durée a été cédée au groupe Arval Service Lease pour un montant de EUR 0,40 million, générant une perte de EUR 1 million,

– le 30 septembre 2013, la cession de Dexia Sofaxis à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (SHAM), au Groupe MGEN et à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été finalisée pour un prix de EUR 136 millions. Un gain de EUR 81 millions a été enregistré dans le résultat,

– le 4 octobre 2013, Domiserve et sa filiale Domiserve+ ont été cédées à Axa Assurances Participations pour un montant de EUR 2 millions, une perte de EUR 1,2 millions a été enregistrée dans le résultat 2013,

– le 22 novembre 2013, le groupe a procédé à la cession à la Caisse des Dépôts de la participation de 40 % détenue dans Exterimmo.

• Dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe, une garantie de financement a été octroyée à Dexia par les trois États belge, français et luxembourgeois et est entrée en vigueur le 24 janvier 2013, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021. Cette garantie se substitue au dispositif de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Le montant couvert par le mécanisme de garantie 2013 peut couvrir jusqu'à EUR 85 milliards en principal à court et long terme auprès d'investisseurs éligibles. Il inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011. La date d'échéance maximale des titres émis sous la garantie est de 10 ans dans l'optique d'un portage à long terme des actifs du groupe.

La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an, ce qui permet une réduction significative du coût de financement garanti pour le groupe Dexia. Le coût payé en 2012 au titre de la garantie temporaire s'élevait en effet en moyenne à 85 points de base.

Les programmes garantis de dette à court et long terme de DCL sont respectivement notés A-1+ et AA par *Standard & Poor's*, F1+ et AA par *Fitch Ratings* et P1 et Aa3 avec perspective stable par *Moody's*, reflétant la perspective du souverain belge, principal garant.

Le 28 juin 2013, une loi de réparation a été publiée en Belgique, comprenant des mesures de ratification législative des arrêtés royaux autorisant l'octroi des garanties d'État à Dexia. Depuis l'octroi de cette garantie de financement par la Belgique, la France et le Luxembourg le 24 janvier 2013, DCL a lancé deux programmes de financements à long terme garantis par les États en Euro (EMTN) et en USD (US MTN) qui ont été accueillis favorablement par les investisseurs. Ceci a permis de lever, en 2013, un total de EUR 7,1 milliards de financements long terme garantis via trois émissions publiques de référence : une émission inaugurale en euro le 2 juillet 2013, pour une maturité de 3 ans, suivie par une émission à 3 ans en dollar américain et une émission à 5 ans en euro, ainsi que des placements privés.

Le total des encours sous schéma de garantie mis en place en 2008 s'élève à EUR 9,7 milliards au 31 décembre 2013. Les encours sous schéma de garantie mis en place en 2011 et en 2013 s'élèvent à 65,7 milliards au 31 décembre 2013. La charge totale comptabilisée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de ces garanties s'élève à EUR 154 millions au 31 décembre 2013 (contre 967 millions au 31 décembre 2012) ;

• Dans le cadre de l'objectif de portage des actifs sur le long terme, DCL a procédé au 1^{er} janvier 2013 à un reclassement comptable de titres en portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement. Ce reclassement a porté sur un montant d'actifs de EUR 14 milliards. Une décote de EUR 2,40 milliards a été inscrite à l'actif lors de ce changement d'intention de gestion ;

• Le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne Dexia Kommunalkredit Bank a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par DCL à 100 %. DCL acquiert à ce titre l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs de sa filiale. Un mali de fusion de EUR 50 millions a été enregistré dans le résultat 2013. Cette fusion s'inscrit dans le cadre du plan de résolution ordonnée visant à une simplification juridique du groupe Dexia et à une rationalisation de la gestion des actifs ;

• Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés, DCL a mené une politique de désensibilisation très active en 2013. Ces actions ont pu s'accompagner de nouveaux flux dans le cadre de l'enveloppe de production de EUR 600 millions

accordée par la Commission européenne. Entre février et juillet 2013, DCL a pris contact avec les 222 clients qui disposent d'au moins un crédit structuré sensible. Sauf motif particulier, ceux-ci ont reçu une offre de refinancement à taux fixe de leurs crédits structurés. Cette politique a permis de diminuer de 22 % l'encours des crédits sensibles.

Au 31 décembre 2013, DCL avait été assigné par 219 clients, dont 41 sur lesquels la banque a un encours, l'encours résiduel étant sur le bilan de la Société de Financement Local (SFIL). DCL n'a donné aucune assertion ni garantie sur les prêts de CAFFIL au moment de la cession de SFIL, en janvier 2013. Néanmoins DCL, en tant que représentant légal de CAFFIL jusqu'au moment de la vente, demeure responsable des dommages accordés à un emprunteur en raison du non-respect de ses obligations contractuelles ou réglementaires au moment de l'origination ou la commercialisation des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession.

Une provision pour litiges sur crédits structurés en France faisant l'objet d'une assignation en justice a été comptabilisée pour EUR 63 millions en 2013 ;

- Une dépréciation nette de EUR 90 millions a été comptabilisée au titre de la ville de Detroit, déclarée en faillite le 18 juillet 2013 et une dépréciation de EUR 52 millions a été comptabilisée en résultat en raison de la dégradation de la situation financière de Porto Rico ;

- DCL utilise désormais une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. DCL a par ailleurs ajusté sa méthodologie d'estimation du risque de contrepartie sur les dérivés. Ces modifications des paramètres utilisés pour la valorisation des dérivés réévalués ont conduit à comptabiliser en 2013 un impact négatif sur le résultat de DCL de EUR 126 millions ;

- La loi de finances pour 2014 a supprimé la provision fiscale réglementée pour risque de crédit à moyen et long terme pour l'exercice 2013. En conséquence, DCL a enregistré une reprise de provision réglementée pour un montant de EUR 309 millions.

1. 2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicites dans le cadre des arrêtés comptables précédents et détaillées ci-dessous.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia. Ce plan d'affaires est basé sur la possibilité pour Dexia de recouvrer une capacité de financement sur les marchés notamment via la garantie de liquidité accordée par les États belge, français et luxembourgeois et entrée en vigueur le 24 janvier 2013. Ceci présuppose le caractère opérationnel de la garantie ainsi qu'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux. De ce point de vue, la structure de financement du groupe et de Dexia Crédit Local a connu en 2013 une évolution favorable, avec le succès des émissions réalisées dans le cadre des programmes Euro Medium Term Notes et US Medium Term Notes sous format garanti, la mise en œuvre réussie de programmes d'émissions à court terme sous format garanti aux États Unis et en France et le développement d'une activité de financements sécurisés

à court et moyen terme. L'année 2013 a été marquée par une progression des financements de marché, à un coût plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires et pour des maturités plus longues et par un moindre recours aux financements des banques centrales. Ces points sont détaillés dans le chapitre « Gestion du capital et de la liquidité » du présent rapport.

Le plan suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et ce, le cas échéant, malgré le non-respect éventuel de certains ratios réglementaires. Il suppose également le maintien de la notation de Dexia SA et de Dexia Crédit Local.

Les hypothèses macro-économiques sous jacentes au plan d'affaires, validées par le conseil d'administration du groupe du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble annuelle du plan. Initialement, le scénario macro-économique sous jacent au plan d'affaires, construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012, prévoyait une aggravation de la récession en 2013 suivie d'une reprise progressive à compter de 2014 et des marges de crédit constantes jusqu'en 2014, avant de décroître vers leur moyenne historique (2004-2011) jusqu'en 2018 et de conserver ce niveau les années suivantes. La mise à jour réalisée en 2013 repose sur un scénario de sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas et a pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC (Cf. chapitre « Résultats Financiers » du présent rapport). Une nouvelle mise à jour du plan aura lieu au 2^e trimestre 2014.

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration de Dexia SA du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ainsi, ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable est susceptible de grever la performance de Dexia et de Dexia Crédit Local. La dernière mise à jour du plan en juin 2013 montre qu'une baisse de 10 points de base du taux d'intérêt à 10 ans entraînerait une hausse de EUR 1,1 milliard du besoin de liquidité lie au Cash Collateral, c'est-à-dire les dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises (swaps). Ce besoin, si les réserves de liquidité venaient à ne pas être suffisantes, serait financé au taux de la ligne de liquidité d'urgence (ELA), source de financement la plus onéreuse pour Dexia Crédit Local et générerait un coût additionnel de EUR 170 millions sur la période 2014-2022.

Des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit à partir de 2014 impacteraient négativement le compte de résultat ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis à partir de 2014.

Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires et comptables, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9.

Le plan d'affaires repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant, d'une part, le financement d'une partie des actifs de Dexia et de Dexia Crédit Local via des emprunts sécurisés

(Repo) et, d'autre part, le placement à court et à long terme de sa dette garantie dans le marché, les encours émis sous le schéma de garantie 2013 atteignant jusqu'à EUR 40 milliards en 2015. Ceci suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie et les financements sécurisés. Dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires. Ainsi, la dernière mise à jour du plan en juin 2013 montrait que EUR 1 milliard par an financé au taux de l'ELA plutôt qu'au taux d'un financement garanti à court terme, aurait un impact sur le résultat de l'ordre de EUR -129 millions sur la période 2014-2022.

Inversement, si l'appétit du marché pour la dette garantie de Dexia Crédit Local permettait de placer un volant d'émission plus important permettant de réduire, voire de supprimer, la dépendance de Dexia Crédit Local vis-à-vis de l'ELA, l'impact sur la rentabilité du plan serait positif.

Enfin, à cette date, des incertitudes subsistent quant à l'Asset Quality Review (AQR), liées notamment à la définition du périmètre de l'étude, de la méthodologie qui sera mise en œuvre compte tenu de la situation spécifique de Dexia et aux impacts des conclusions de cet examen pour le groupe et pour Dexia Crédit Local.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément aux règlements CRB n° 91-01 et CRC n° 00-03 relatifs à l'établissement des comptes individuels.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées, de plus de neuf mois en matière de crédit aux collectivités locales, de plus de six mois en matière de crédit immobilier, et de plus de trois mois pour tous les autres types de crédit. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par DCL sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement CRC n° 2005-01 portant modification du règlement CRB n° 90-01, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de DCL est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif.

Dans ce cadre, DCL s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition.

Pour un titre déprécié à la date de transfert, une reprise de la dépréciation devenue sans objet est réalisée à partir de cette date, sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, DCL n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré- premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement (repo)* et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour DCL.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement CRB n° 89-01.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1^{er} janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *prorata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *prorata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *pro rata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- DCL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêté des comptes. Ces pertes sont estimées en se basant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, DCL a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et pertes en cas de défaut.

Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par DCL. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres complémentaires en application de l'article 4-d du règlement CRB n° 90-02, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

DCL conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces

taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements CRB n° 88-02, n° 90-15 et n° 92-04. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;

- si celle-ci a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par DCL n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique.

Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée. Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque ;
- à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez DCL, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions du règlement CRBF n° 97-02 modifié.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêt, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement CRB n° 90-15.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, DCL conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement CRB n° 89-01, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement CRB n° 89-01, c'est-à-dire qui ne sont associées simul-

tanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement CRB n° 89-01, modifié par le règlement n° 90-01, DCL comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de DCL font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux de l'impôt sur les sociétés et celui retenu en matière d'impôts différés sont de 34,43 % en France.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Le régime fiscal retenu pour DCL est celui de l'intégration fiscale. Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1^{er} janvier 2002 l'établissement stable en France de Dexia SA.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle, dus par le groupe. La charge d'impôt de DCL est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia SA établissement stable (hors périmètre DCL).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crédit Local, les subventions reçues de Dexia établissement stable lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint [ou de fait]).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia SA, place du Champ-de-Mars 5, B-1050 Bruxelles

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	691	1 077
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	691	1 077

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	97
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2013
	100	110	470	2 162	2 842

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2012	35	2 725	0	2 760
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	0	300	0	300
• cessions et titres échus	0	(175)	(46)	(221)
• transferts	0	(2 244)	2 244	0
• écarts de conversion	3	0	0	3
• autres	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2013	38	606	2 198	2 842
Dépréciations au 31/12/2012	0	(475)	0	(475)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	0	0	0
• reprises	0	475	0	475
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2013	0	0	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2012	38	606	2 198	2 842

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 39 millions sur le portefeuille de placement et à EUR 211 millions sur le portefeuille d'investissement.

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.

d. Transferts entre portefeuilles

	De Titres de placement à Titres d'investissement
Valeur comptable des actifs reclassés au 1 ^{er} janvier 2013	2 244
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2013	2 283
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2013	3 243
Surcote/décote au 1 ^{er} janvier 2013	1 150
Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	50

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

f. Plus et moins-value latentes sur titres

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	(8)	(5)

g. Pour le portefeuille de placement et d'investissement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	30	112
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	123	1 273

2.3. Créances sur les établissements de crédit (poste III de l'actif)**a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en EUR millions)	24
-------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	13 558	3 126	3 126	0	0	0
Créances à terme	23 235	31 375	23 353	870	3 677	3 475
TOTAL	36 793	34 501	26 479	870	3 677	3 475

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE	Montant au 31/12/2012		Montant au 31/12/2013	
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
(en EUR millions)				
Encours brut	20	1	0	1
Dépréciations cumulées	(4)	(1)	0	(1)
ENCOURS NET	16	0	0	0

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	740	902
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	22 495	30 473
TOTAL	23 235	31 375

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012		Montant au 31/12/2013	
	Total	Créances douteuses et litigieuses	Créances douteuses et compromises	Total
Encours brut	0	0	0	0
Dépréciations cumulées	0	0	0	0
ENCOURS NET	0	0	0	0

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)**a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en EUR millions)	263
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée	Montant au 31/12/2013
	1 811	2 265	7 742	24 653	0	36 471

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012		Montant au 31/12/2013	
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total
Encours sains	38 468	16 564	19 526	36 090
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	290	49	168	217
Encours douteux compromis	185	0	164	164
TOTAL	38 943	16 613	19 858	36 471

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Encours brut des créances douteuses	411	328
Dépréciations cumulées	(121)	(111)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	290	217
Encours brut des créances douteuses compromises	250	245
Dépréciations cumulées	(65)	(81)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	185	164

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	38 943	36 471
TOTAL	38 943	36 471

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)**a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en EUR millions)	386
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au 31/12/2013
	1 246	1 289	6 836	30 863	40 234

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Émetteurs publics	14 771	14 075
Autres émetteurs	36 273	26 159
TOTAL	51 044	40 234

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2012	9 184	42 049	719	51 952
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	3 894	1 475	34	5 403
• cessions et titres échus	(8 630)	(5 465)	(993)	(15 088)
• transferts	0	(9 272)	9 272	0
• autres variations	0	10	0	10
• écarts de conversion	(569)	(607)	(25)	(1 201)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2013	3 879	28 190	9 007	41 076
Dépréciations au 31/12/2012	0	(794)	(114)	(908)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(481)	0	(481)
• reprises	0	327	96	423
• transferts	0	31	0	31
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	93	0	93
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2013	0	(824)	(18)	(842)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013	3 879	27 366	8 989	40 234

Le montant de titres prêtés au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 182 millions sur le portefeuille de transaction, à EUR 12,8 milliards sur le portefeuille de placement et à EUR 2,7 milliards sur le portefeuille d'investissement. Le montant de titres empruntés au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 882 millions sur le portefeuille de transaction.

e. Ventilation synthétique par portefeuille

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012				Montant au 31/12/2013			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	35	2 304	0	2 339	38	618	2 283	2 939
Valeur brute	35	2 818	0	2 853	38	642	3 322	4 002
Primes/décotes	0	(93)	0	(93)	0	(36)	(1 124)	(1 160)
Créances rattachées	0	54	0	54	0	12	85	97
Dépréciations	0	(475)	0	(475)	0	0	0	0
Valeur de marché	35	2 446	0	2 481	38	701	3 243	3 982
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 184	41 605	607	51 396	3 879	27 621	9 120	40 620
Valeur brute	9 184	42 207	724	52 115	3 879	28 245	10 118	42 242
Primes/décotes	0	(158)	(5)	(163)	0	(49)	(1 111)	(1 160)
Créances rattachées	0	350	2	352	0	255	131	386
Dépréciations	0	(794)	(114)	(908)	0	(830)	(18)	(848)
Valeur de marché	9 184	48 420	626	58 230	3 879	33 555	12 725	50 159
Actions et autres titres à revenu variable	0	210	0	210	0	182	0	182
Valeur brute	0	251	0	251	0	225	0	225
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(41)	0	(41)	0	(43)	0	(43)
Valeur de marché	0	257	0	257	0	197	0	197
Total du portefeuille titres	9 219	44 119	607	53 945	3 917	28 421	11 403	43 741
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES⁽¹⁾	0	2 525	0	2 525	0	836	0	836

(1) La provision pour risques et charges de EUR 836 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).

f. Ventilation par type de contrepartie

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012				Montant au 31/12/2013			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	35	2 304	0	2 339	38	618	2 283	2 939
Administrations centrales	35	1 901	0	1 936	38	291	2 283	2 612
Collectivités locales	0	228	0	228	0	139	0	139
Établissements de crédit	0	175	0	175	0	188	0	188
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 184	41 605	607	51 396	3 879	27 621	9 120	40 620
Administrations centrales	0	1 664	0	1 664	0	1 191	907	2 098
Collectivités locales	85	13 085	28	13 198	45	11 476	524	12 045
Établissements de crédit	5 943	9 926	563	16 432	1 268	5 046	2 481	8 795
Autres établissements privés	3 156	16 930	16	20 102	2 566	9 908	5 208	17 682
Actions et autres titres à revenu variable	0	210	0	210	0	182	0	182
Actions et autres titres à revenu variable	0	124	0	124	0	94	0	94
FCP	0	86	0	86	0	88	0	88
Total du portefeuille titres	9 219	44 119	607	53 945	3 917	28 421	11 403	43 741

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

g. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012				Montant au 31/12/2013			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	35	2 304	0	2 339	38	618	2 283	2 939
Titres cotés ⁽¹⁾	35	2 300	0	2 335	38	614	2 283	2 935
Titres non cotés	0	4	0	4	0	4	0	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 184	41 605	607	51 396	3 879	27 621	9 120	40 620
Titres cotés ⁽¹⁾	2 423	21 351	541	24 315	1 112	11 393	7 240	19 745
Titres non cotés	6 761	20 254	66	27 081	2 767	16 228	1 880	20 875
Actions et autres titres à revenu variable	0	210	0	210	0	182	0	182
Titres cotés ⁽¹⁾	0	97	0	97	0	99	0	99
Titres non cotés	0	113	0	113	0	83	0	83
Total du portefeuille titres	9 219	44 119	607	53 945	3 917	28 421	11 403	43 741

(1) la notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	51 044	40 234
Total	51 044	40 234
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

	De Titres de placement à Titres d'investissement
Valeur comptable des actifs reclassés au 1 ^{er} janvier 2013	9 272
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2013	8 990
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2013	12 568
Surcote/décote au 1 ^{er} janvier 2013	1 267
Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	72

j. Pour le portefeuille de transaction hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	227	247

k. Pour le portefeuille de placement et d'investissement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	1 408	1 332
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	1 664	2 497

l. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Encours brut des créances douteuses	306	246
Dépréciations cumulées ⁽¹⁾	(122)	(214)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	184	32

(1) l'augmentation des dépréciations s'explique essentiellement par le risque sur la ville de Détroit

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2012	0	251	251
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	49	49
• cessions et titres échus	0	(71)	(71)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	(4)	(4)
Valeur d'acquisition au 31/12/2013	0	225	225
Dépréciations au 31/12/2012	0	(41)	(41)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(3)	(3)
• reprises	0	0	0
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	1	1
Dépréciations au 31/12/2013	0	(43)	(43)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013	0	182	182

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2013.

c. Plus et moins-values latentes sur actions et titres à revenu variable

(en EUR millions)	Valeur comptable au 31/12/2013	Valeur de marché au 31/12/2013	Plus-value latente nette au 31/12/2013
Titres	182	197	15

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (poste VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	0
-------------------	---

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Entreprises liées	Autres participations	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2012	5 918	31	5 949
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	131	131
• cessions et titres échus ⁽¹⁾	(1 531)	(154)	(1 685)
• transferts	0	0	0
• écarts de conversion	(39)	0	(39)
• autres variations	(25)	12	(13)
Valeur d'acquisition au 31/12/2013	4 323	20	4 343
Dépréciations au 31/12/2012	(4 728)	30	(4 698)
Variations de l'exercice :			
• actées	0	(5)	(5)
• reprises ⁽¹⁾	1 480	15	1 495
• annulées	0	0	0
• transférées	0	0	0
• écarts de conversion	38	0	38
• autres variations	50	(50)	0
Dépréciations au 31/12/2013	(3 160)	(10)	(3 170)
Valeur comptable nette au 31/12/2013	1 163	10	1 173

(1) Les mouvements de EUR (1 531) et EUR 1 480 millions correspondent principalement aux cessions de Dexia Municipal Agency et de Dexia Sofaxis.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

c. Titres cotés et autres titres

(en EUR millions)	Valeur nette comptable au 31/12/2013	Valeur de marché au 31/12/2013	Plus-value latente au 31/12/2013
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	1 173		
TOTAL	1 173		

d. Principales lignes significatives

(en EUR millions)	Valeur brute comptable au 31/12/2013	Réductions de valeur au 31/12/2013	Valeur nette comptable au 31/12/2013
Titres cotés	0	0	0

Titres non cotés	Valeur brute comptable au 31/12/2013	Dépréciations au 31/12/2013	Valeur nette comptable au 31/12/2013	% de participation	Quote-part des capitaux propres au 31/12/2013	Exercice de référence
TOTAL	4 343	3 170	1 173			
Dont les principales						
Dexia Holdings Inc.	2 162	2 162	0	100,00 %	(127)	31/12/13
Dexia Crediop	581	581	0	70,00 %	808	31/12/13
Dexia Kommunalbank Deutschland	793	0	793	100,00 %	743	31/12/13
Dexia Sabadell S.A.	382	382	0	79,01 %	446	31/12/13
CBX.IA 2	100	0	100	70,85 %	93	31/12/13
Dexia Israel Bank Ltd.	56	0	56	65,31 %	116	31/12/13
CBX.IA 1	41	0	41	100,00 %	1	31/12/13
Dexia Flobail	56	0	56	100,00 %	(136)	31/12/13
Dexia CLF Immo	34	17	17	100,00 %	18	31/12/13
Dexia CLF Banque	20	0	20	100,00 %	32	31/12/13
Société d'Investissement Suisse Luxembourgeoise	17	13	4	100,00 %	4	31/12/13
Dexia Real Estate Capital Markets	46	0	46	100,00 %	48	31/12/13
Dexia CLF Régions Bail	8	0	8	100,00 %	21	31/12/13

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 31/12/2012	0	221	221
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	8	8
• diminutions	0	(5)	(5)
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2013	0	223	223
Amortissements et dépréciations au 31/12/2012	0	(186)	(186)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(16)	(16)
• reprises	0	3	3
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	1	1
Amortissements et dépréciations au 31/12/2013	0	(198)	(198)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013	0	25	25

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en EUR millions)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2012	0	6	43	0	49
Variations de l'exercice :					
• augmentations	0	0	0	0	0
• diminutions	0	0	(2)	0	(2)
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2013	0	6	41	0	47
PLUS-VALUES AU 31/12/2013	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2012	0	(4)	(37)	0	(41)
Variations de l'exercice :					
• dotations	0	0	(2)	0	(2)
• reprises	0	0	2	0	2
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2013	0	(4)	(37)	0	(41)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013	0	2	4	0	6

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
AUTRES ACTIFS		
Primes payées sur <i>swaptions</i> émises	30	22
Primes payées sur options	7	6
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	25 575	19 086
Créances fiscales	4	0
Impôts différés actifs	320	169
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	199	228
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	26 135	19 511

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Primes et charges à reporter sur emprunts	34	17
Primes sur prêts et autres charges à reporter	58	47
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	734	960
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	1 921	1 389
Produits acquis sur opérations de couverture	942	825
Produits acquis sur opérations de <i>trading</i>	9 052	4 544
Écarts de conversion à l'actif	556	663
Autres produits acquis	861	496
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	14 158	8 941

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2013
En EUR	103 290
En autres devises UE	4 864
En autres devises hors UE	37 579
TOTAL DE L'ACTIF	145 733

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	248

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue ⁽¹⁾	19 538	14 273	14 273	0	0	0
Dettes à terme	37 070	27 963	12 039	1 411	9 454	5 059
TOTAL	56 608	42 236	26 312	1 411	9 454	5 059

(1) La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 13,5 milliards au 31 décembre 2013 contre EUR 17,4 milliards au 31 décembre 2012.

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	9

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	0	1	1	0	0	0
Dettes à terme	254	231	83	45	11	92
TOTAL	254	232	84	45	11	92

c. Ventilation des dettes à terme selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Secteur public	0	0
Autres secteurs	254	231
TOTAL	254	231

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	308
-------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	73 577	73 828	18 510	36 661	16 807	1 850
Emprunts obligataires	15 857	10 354	2 227	3 576	2 560	1 991
TOTAL	89 434	84 182	20 737	40 237	19 367	3 841

Dexia Crédit Local bénéficie au 31 décembre 2013 du mécanisme des garanties des États pour ses émissions à hauteur de EUR 75,4 milliards.

Au 31 décembre 2013, les dettes à moyen et long termes, au travers des Euro Medium Term Notes, des bons à moyen terme négociables et des emprunts obligataires, présentent un solde de EUR 74 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Emprunts de titres	Total
VALEUR AU 31/12/2012	73 577	15 857	0	89 434
Variations de l'exercice				
• émissions	61 975	10 666	792	73 433
• remboursements	(61 355)	(16 160)	0	(77 515)
• écarts de conversion	(369)	(801)	0	(1 170)
• autres	0	0	0	0
VALEUR AU 31/12/2013	73 828	9 562	792	84 182

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (postes IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
AUTRES PASSIFS		
Dépôts de garanties reçus ⁽¹⁾	1 908	3 947
Primes sur instruments conditionnels vendus	9	5
Créditeurs divers	231	146
TOTAL AUTRES PASSIFS	2 148	4 098
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance sur prêts	78	62
Décotes constatées lors du rachat des créances	0	0
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 708	1 664
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	2 170	1 524
Gains à étaler sur contrats de couverture	30	28
Charges à imputer sur opérations de couverture	1 458	1 374
Charges à imputer sur opérations de <i>trading</i>	9 229	4 651
Écarts de conversion passifs	1 221	394
Autres produits à reporter	2	3
Autres charges à payer	260	62
Autres comptes de régularisation – passif	1 102	845
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	17 258	10 607

(1) Évolution des cash collatéraux reçus

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en EUR millions)	Montant 31/12/2012	Dotations	Reprises	Transfert	Ecart de conversion	Montant 31/12/2013
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 998	408	(336)	(1 848)	(62)	1 160
• pensions et assimilées ⁽¹⁾	6	2	(6)	0	0	2
• crédits d'engagements	132	86	(92)	0	(1)	125
• autres instruments financiers ⁽²⁾	2 525	319	(99)	(1 848)	(61)	836
• autres risques et charges ⁽³⁾	335	1	(139)	0	0	197
PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS	209	0	(42)	0	0	167
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	335	6	(322)	0	0	19
• provisions pour crédit à moyen et long termes ⁽⁴⁾	310	0	(310)	0	0	0
• provisions amortissements dérogatoires	21	6	(10)	0	0	17
• provisions pour investissement	4	0	(2)	0	0	2
TOTAL	3 542	414	(700)	(1 848)	(62)	1 346

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

(2) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.d pour la ventilation par type de portefeuille.

(3) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2013 comprend principalement une provision relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 63 millions, une provision sur la filiale Dexia Crédit Local Mexico SA pour EUR 33 millions, une provision pour restructuration relative à la fermeture du réseau commercial pour EUR 20 millions.

(4) Reprise de la provision réglementée pour risque de crédit à moyen et long terme pour EUR 310 millions.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en EUR millions)	5
-------------------	---

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en EUR millions)	Total
MONTANT AU 31/12/2012	545
Variations de l'exercice :	
• émissions	0
• diminutions ⁽¹⁾	(30)
• écarts de conversion	0
• autres variations ⁽²⁾	19
MONTANT AU 31/12/2013	534

(1) Remboursement partiel d'emprunts subordonnés pour EUR 30 millions

(2) Emprunt subordonné issu de la fusion-absorption de Dexia Kommunalkredit Bank

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	01/12/2014	100	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	93,25 % CMS
EUR	12/02/2019	106	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M+0,72
EUR	09/07/2017	252	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 09/07/2012 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+0,15 À partir du 09/07/2012, EURIBOR 3M+0,65
EUR	indéterminée	56	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 À partir de 2015 EURIBOR 3M+1,73
EUR	29/10/2018	20	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 02/07/2013 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M+0,15 À partir du 02/07/2013, EURIBOR 3M+ 0,5

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en EUR millions)	Montant
SITUATION AU 31/12/2012 :	
Capital	1 286
Primes d'émission et d'apport	1 885
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(235)
Écart de conversion	(115)
Résultat de l'exercice	(933)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	1 938
Variations de la période :	
Variation du capital	0
Variation des primes d'émission et d'apport	0
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté ⁽¹⁾	(933)
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible	0
Variations écarts de conversion	15
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	(25)
Autres variations	0
SITUATION AU 31/12/2013 :	
Capital ⁽²⁾	1 286
Primes d'émission et d'apport	1 885
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(1 168)
Écart de conversion	(100)
Résultat de l'exercice ⁽³⁾	(25)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	1 928

(1) L'assemblée générale mixte du 7 mai 2013 a décidé d'imputer intégralement la perte de l'exercice 2012 de EUR -933 millions sur le compte de report à nouveau, portant celui-ci à EUR 1 168 millions.

(2) Le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 1 286 032 212, divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 5,75.

(3) Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en EUR millions)	Montant au 31/12/2013
En EUR	103 704
En autres devises UE	4 864
En autres devises hors UE	37 165
TOTAL DU PASSIF	145 733

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	71 259	31 147
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	41 975	53
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	28 452	2 492
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	42 725	2 826
	Poste III	Dettes représentées par un titre	84 490	0
	Poste VIII	Passifs subordonnés	539	0
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	14 705	816

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2013.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 707	1 890
Engagements en faveur de la clientèle	9 887	8 066
Engagements donnés sur titres	1 177	24
TOTAL	20 771	9 980

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Engagements en faveur d'établissements de crédit	36 348	32 825
Engagements en faveur de la clientèle	7 173	4 717
TOTAL	43 521	37 542

b. Ventilation par nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Engagements de garantie donnés		
• cautions	43 521	37 542
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	43 521	37 542

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en EUR millions)	Actifs nantis au 31/12/2012 ⁽¹⁾	Actifs nantis au 31/12/2013 ⁽¹⁾
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	60 404	59 981
TOTAL	60 404	59 981

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

Ce poste comprend principalement les nantissements de prêts en garantie des financements reçus d'institutions financières internationales pour EUR 4,50 milliards, les actifs donnés en garantie auprès des banques centrales pour EUR 41,30 milliards ainsi que les engagements donnés sur les TOB (Tender Option Bonds) de la succursale de New York pour EUR 2,80 milliards.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	1 066	9 448
Devises empruntées non encore reçues	1 199	0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	4 345	3 100
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	6 148	5 957
Autres engagements reçus	14 437	12 083
TOTAL	27 195	30 588

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Achats		
• comptant	0	776
• terme	81	50
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	81	50
TOTAL	162	876

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0
--	---

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 41 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 40 milliards au 31 décembre 2013.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2013
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises ⁽¹⁾	39 714	40 214	9 709	22 173	2 025	6 307	(1 009)
• opérations de change à terme	17 159	22 617	0	21 284	1 333		
• <i>swaps</i> de devises et d'intérêts	22 555	17 597	9 709	889	692	6 307	(1 009)
• <i>futures</i> sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	384 661	281 467	60 063	110 757	2 471	108 176	(8 038)
Dont produits d'intérêts ⁽²⁾							
• <i>swaps</i> de taux d'intérêt	374 430	272 971	55 869	110 757	57	106 288	(8 534)
• opérations sur <i>futures</i>	1 005	631	0	0	316	315	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	225	151	0	0	151	0	0
• options sur taux d'intérêt	2 577	2 280	605	0	102	1 573	78
Dont autres achats et ventes à terme ⁽³⁾							
• autres contrats d'options	6 424	5 434	3 589	0	1 845	0	418
• autres opérations de <i>futures</i>	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	424 375	321 681	69 772	132 930	4 496	114 483	(9 047)

(1) Montant à livrer.

(2) Montant nominal/notionnel de référence.

(3) Prix d'achat/de vente convenu entre les parties.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en EUR millions)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2013
Sur devises	40 214	0	40 214
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	276 033	0	276 033
• sur autres achats et ventes à terme	5 434	0	5 434
TOTAL	321 681	0	321 681

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en EUR millions)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2013
Sur devises	40 214	0	40 214
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	276 033	0	276 033
• sur autres achats et ventes à terme	4 175	1 259	5 434
TOTAL	320 422	1 259	321 681

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en EUR millions)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2013
Sur devises	23 553	6 117	10 544	40 214
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	73 105	51 482	151 446	276 033
• sur autres achats et ventes à terme	414	632	4 388	5 434
TOTAL	97 072	58 231	166 378	321 681

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions des règlements CRB n° 88-02 et n° 90-15 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats;
 - pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.
- L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :
- gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.

- opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

- opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en EUR millions)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	9 980	6 362
	Poste II	Engagements de garantie donnés	37 542	15 309
	Poste IV	Engagements de financement reçus	9 448	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	21 140	2 949
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	423 914	49 147

1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en EUR millions)		Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
PRODUITS D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	1 551	418
Opérations avec la clientèle	(b)	1 337	1 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	1 466	1 276
Opérations de macrocouverture	(d)	2 109	6 713
TOTAL PRODUITS D'INTÉRÊTS		6 463	9 560
CHARGES D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(2 195)	(723)
Opérations avec la clientèle	(b)	(292)	(186)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(1 579)	(1 078)
Opérations de macrocouverture	(d)	(2 577)	(7 241)
Total charges d'intérêts		(6 643)	(9 228)
NET		(180)	332

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR -90 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 154 millions en 2013 contre EUR 967 millions en 2012 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 967 millions.

Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 60 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 1 276 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges

d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 1 078 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 6 713 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 7 241 millions. Ces montants sont portés respectivement dans le poste I et II du compte de résultat.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Entreprises liées ⁽¹⁾	21	16
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1
Actions et autres titres à revenu variable	5	1
TOTAL	27	18

(1) Dont EUR 10 millions de dividendes reçus de la filiale Dexia Sofaxis sur 2013.

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Crédit	4	1
Autres services financiers	3	1
TOTAL	7	2

b. Détail des commissions versées (poste V du compte de résultat)

Nature (en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Crédit	0	0
Opérations sur titres	(14)	(20)
Autres services financiers	(5)	(6)
TOTAL	(19)	(26)

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction	108	(1)
• opérations de change	27	96
• opérations sur instruments financiers	(293)	(272)
Sous-total	(158)	(177)
• opérations sur titres de placement et assimilés ⁽¹⁾	1 538	(83)
Sous-total	1 538	(83)
TOTAL	1 380	(260)

(1) Cette ligne regroupe les plus ou moins values de cession et les dotations / reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins values sur les titres d'activité de portefeuille.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
• dotations aux dépréciations	(2 706)	(1 574)
• reprises de dépréciations	4 416	1 369
Sous-total	1 710	(205)
• moins-values de cession	(335)	(36)
• plus-values de cession	163	158
Sous-total	(172)	122
TOTAL	1 538	(83)

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

a. Détail

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Frais de personnel	(190)	(105)
• salaires et traitements	(79)	(98)
• charges sociales	(49)	(47)
• coûts de restructuration ⁽¹⁾	(62)	40
Autres frais administratifs	(29)	(117)
• impôts et taxes	(26)	(25)
• autres frais administratifs	(3)	(92)
TOTAL	(219)	(222)

(1) Les coûts de restructuration 2013 sont liés à la reprise de la provision pour restructuration du groupe Dexia crédit local.

En 2012, une dotation de provision pour restructuration de EUR -62 millions a été enregistrée suite à la gestion extinctive du groupe Dexia Crédit Local.

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2012	31/12/2013
Effectif fin d'année	1 132	922
• cadres dirigeants	87	59
• autres cadres	798	670
• employés	247	193
Frais de personnel (en EUR millions)	(133)	(148)
• rémunérations et avantages sociaux directs	(84)	(101)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(32)	(31)
• autres frais de personnel	(17)	(16)
Provisions pour pensions (en EUR millions)	5	3
• dotations (+)	0	0
• reprises (-)	5	3
TOTAL	(128)	(145)

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en EUR millions)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2013
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(270)	231	(39)
Provisions pour risques	(140)	94	(46)
Provisions réglementées	0	310	310
TOTAL	(410)	635	225

Le coût du risque s'établit à EUR +225 millions en 2013 et comprend principalement :

- un coût du risque de EUR -90 millions sur les dossiers américains, notamment pour la ville de Détroit et Puerto Rico,
- une dotation aux provisions pour risques de EUR -67 millions relative à l'activité de désensibilisation des prêts,

- une reprise de provision pour dépréciation de EUR 90 millions sur le titre subordonné Dexia Kommunalkredit Bank,
- une reprise de provision réglementée pour risque de crédit à moyen et long terme de EUR 310 millions.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

a. Détail

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012		Total au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013		Total au 31/12/2013
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations	(1 529)	(6)	(1 535)	0	(6)	(6)
Reprises de dépréciations ⁽¹⁾	0	43	43	1 634	16	1 650
SOUS-TOTAL	(1 529)	37	(1 492)	1 634	10	1 644
Moins-values sur cessions ⁽¹⁾	0	(43)	(43)	(1 693)	0	(1 693)
Plus-values sur cessions ⁽²⁾	0	1	1	81	2	83
SOUS-TOTAL	0	(42)	(42)	(1 612)	2	(1 610)
TOTAL	(1 529)	(5)	(1 534)	22	12	34

(1) Dont reprise sur dépréciations de titres suite à la cession de Dexia Municipal Agency et à la fusion Dexia Kommunalkredit Bank.

(2) Plus value de EUR 81 millions sur la cession de Dexia Sofaxis.

b. Répartition par nature

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Titres de participation	(5)	12
Participations dans les entreprises liées	(1 529)	22
TOTAL	(1 534)	34

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Autres produits d'exploitation bancaire	0	3
Autres produits d'exploitation non bancaire	2	1
TOTAL	2	4

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Autres charges d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
TOTAL	0	0

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

a. Décomposition de la charge d'impôt.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Impôts des sociétés	26	(13)
Impôts différés	(42)	(106)
Autres	0	0
TOTAL	(16)	(119)

Le taux d'imposition retenu pour l'exercice 2013 s'élève à 34,43 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	(1)	(1)
Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	(1)	(1)
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	0	0

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet désormais que les économies d'impôts qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales soient réattribuées à Dexia Crédit Local.

Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de DCL, les subventions reçues de Dexia Etablissement Stable lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en EUR millions)	
RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ EN RAISON DE LEURS FONCTIONS DANS CEUX-CI, DANS LES ENTREPRISES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES.	
Comité de direction	2,5
Conseil d'administration	0
TOTAL	2,5
MONTANT EN FIN D'EXERCICE DES CRÉANCES EXISTANT À LEUR CHARGE, DES PASSIFS ÉVENTUELS EN LEUR FAVEUR ET DES AUTRES ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS SOUSCRITS EN LEUR FAVEUR	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	0

5.12. Ventilation géographique**a. Ventilation géographique**

(en EUR millions)	Montant au 31/12/2013		
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Total résultat net
En France	(81)	(275)	(40)
Succursales étrangères	151	110	15
TOTAL	70	(165)	(25)

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2013

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE COMPTABLE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE DEXIA CRÉDIT LOCAL				
FILIALES (DE 50 % À 100 % DU CAPITAL DÉTENU)				
(en EUR)				
Dexia Sabadell SA Calle Mahonia, 2 - 4a planta, 28043 Madrid	484 061 000	125 750 027	12 875 914	(45 109 566)
Dexia Crediop Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	728 580 000	39 003 000	(24 204 000)
Dexia Holdings Inc.* 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	5 687 788 652	(5 806 913 597)	7 971 621	(7 659 056)
Dexia Kommunalbank Deutschland AG Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	432 500 000	312 451 926	20 077 190	(1 583 152)
Dexia CLF Immobilier 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	2 364 700	15 179 072	287 300	230 701
Dexia Israël Bank Ltd 19 Ha'arbaa Str, Hatichon Tower - Tel Aviv 64739	35 316 969	130 388 810	27 873 261	11 336 641
SISL 180, rue des aubépines L 1145 - Luxembourg	1 000 000	3 280 020	0	(87 899)
CBX. IA 1 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	1 506 672	(86 719)	0	(49 517)
CBX. IA 2 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	141 140 624	(17 486 507)	20 125 862	7 396 799
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	56 100 175	(173 925 279)	(1 271 352)	(18 200 580)
Dexia CLF Banque 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	17 171 000	16 047 000	6 867 000
Dexia LDG Banque S.A.* 69, route d'ESCH - L-1470 Luxembourg	149 500 000	(14 878 836)	12 198 043	8 923 939
Dexia Real Estate Capital Markets 1180 NW Maple St., Suite 202 - Issaquah, WA 98027 - USA	14 505 440	33 057 230	(430 644)	924 272
2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				
A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				
B - FILIALES ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				

* Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
79,01%	382 436 600	0	0	7 942 117 690	5 088 833 990	Banque, établissement de crédit
70,00%	581 223 585	0	0	3 579 760 596	5 112 085 954	Banque, établissement de crédit
100,00%	2 162 985 261	1	0	229 184 798	0	Société holding
100,00%	793 339 375	793 339 375	0	752 828 796	1 000 000 000	Banque, établissement de crédit
100,00%	33 691 141	16 232 208	0	0	0	Financement immobilier
65,31%	56 002 387	56 002 387	0	141 949 726	153 005 582	Banque, établissement de crédit
100,00%	16 864 002	3 864 002	0	0	0	Gestion de participations
100,00%	40 857 290	40 857 290	0	25 785 028	714 972	Acquisition de terrains, immeubles, droits immobiliers
70,85%	100 000 076	100 000 076	0	175 481 051	93 018 950	Location de biens immobiliers
100,00%	56 111 063	56 111 063	0	552 566 401	1 312 652 006	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00%	19 738 631	19 738 631	0	7 357 507 828	875 891 989	Banque, établissement de crédit
100,00%	20 000 001	20 000 001	0	235 000 000	270 000 000	Banque, établissement de crédit
100,00%	46 217 306	46 217 306	0	0	0	Autres activités financières
	11 981 335	11 438 336	0	496 920 001	304 012 413	
	3 877 566	1 276 722	0	215 531 286	0	
	17 758 128	8 342 285	601 133	1 083 151 716	16 095 307	
	8 700	8 700	0	0	0	

Rapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Continuité d'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui sous-tend ces éléments, dont notamment le plan d'activité et les prévisions de financement. Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation.

Estimations comptables

Valorisation des instruments financiers

Dans un contexte de volatilité des marchés financiers, votre société, comme indiqué dans la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels, utilise des méthodologies et des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution éventuelle de provisions à constater.

Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables et à la détermination des modèles utilisés pour les valoriser, à apprécier les données et hypothèses retenues et la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments, ainsi que l'information financière incluant la sensibilité à des hypothèses alternatives.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme mentionné dans la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Dépréciation des portefeuilles de titres

Votre société détermine les dépréciations éventuelles du portefeuille de titres de placement en fonction de leur valeur de réalisation, après prise en compte des opérations de micro couverture, comme décrit dans le paragraphe « opérations sur titres - Titres de placement et titres d'investissement » de la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels.

Votre société détermine les dépréciations éventuelles des titres de l'activité de portefeuille, des titres de participation et des autres titres détenus à long terme en fonction de leur valeur d'usage ou d'utilité, comme décrit dans les paragraphes « Opérations sur titres – titres de l'activité de portefeuille (Tap) » et « immobilisations financières – titres de participation et autres titres détenus à long terme » de la note 1.2.b de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations en tenant compte du contexte particulier d'environnement économique encore incertain et de volatilité des marchés financiers toujours élevée.

Provisionnement des risques juridiques

Comme mentionné dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société constitue une provision pour risques et charges afin de couvrir le risque de litiges relatif aux crédits structurés.

Nous avons examiné les hypothèses retenues pour la constitution de la provision pour litiges incluant celles relatives à l'évolution attendue du cadre législatif et au partage de responsabilité avec SFIL et Caffil.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Pascal COLIN

Charlotte VANDEPUTTE

Franck BOYER

Virginie CHAUVIN

216	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
220	Propositions de résolutions à l'assemblée générale du 13 mai 2014

Assemblée générale

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

Garantie donnée par Dexia SA à Dexia Crédit Local (« DCL ») dans le cadre des enquêtes en cours aux États-Unis (Bid Rigging Investigation)

Personnes concernées :

Messieurs Robert de Metz, Karel De Boeck, Alain Clot, Claude Piret, Philippe Rucheton, Koenraad Van Loo, administrateurs communs de Dexia Crédit Local et de Dexia SA.

Nature et objet :

Dexia SA s'engage irrévocablement envers DCL au titre des montants de dommages, d'intérêts et ou de frais qui pourraient être encourus par DCL, dans le cadre des enquêtes en cours aux États-Unis de la part de la division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs de manquement aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales, jusqu'à hauteur de la provision dans les comptes de Dexia SA.

Modalités :

La contre-garantie est une obligation directe, inconditionnelle, irrévocable et primaire (« garantie à première demande ») de Dexia, et non une caution (« cautionnement ») au sens de l'article 2011 et suivants du Code civil belge.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 13 mars 2014.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de garantie de Dexia Crédit Local à Dexia Crediop

Personnes concernées :

M. Alain Clot, administrateur de DCL, administrateur et vice-président de Dexia Crediop jusque décembre 2012.

Modalités :

Dans le cadre du soutien à sa filiale Dexia Crediop, Dexia Crédit Local a octroyé une garantie à première demande de 75 millions d'euros, d'une échéance minimum fixée à 2023. Conformément aux conditions d'éligibilité des garanties fixées par la Banque d'Italie, la rémunération pour Dexia Crédit Local a été fixée à 0,8 %.

Cette convention a déjà été approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2013, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2013.

Au 31 décembre 2012, conséquemment à la baisse des taux, la valeur de l'exposition sur la contrepartie Terna a mécaniquement augmenté, nécessitant l'augmentation de la garantie accordée par DCL, afin de respecter la limite des grands risques fixée par le régulateur italien. Un avenant à la convention initiale, portant le montant de l'engagement à 100 millions d'euros, a donc été signé, sans autorisation préalable du CA, l'objectif ayant été de réagir au plus vite pour que les ratios réglementaires soient respectés à la clôture de l'exercice.

Cette garantie a été entièrement tirée en date de clôture. DCL a enregistré un produit de 698 milliers d'euros au titre de cette convention sur l'exercice 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002 pour une durée de cinq ans reconductible. Le périmètre d'intégration est placé sous l'égide de l'établissement de Dexia SA en France, 95 % des titres composant le capital de Dexia Crédit Local lui étant rattachés.

Conformément à la doctrine administrative, cette convention prévoit la remontée des économies d'impôt générées par l'intégration fiscale à la nouvelle tête du groupe fiscal, en lieu et place de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 19 novembre 2002 et a été amendée par l'avenant du 22 décembre 2011, autorisé par votre conseil d'administration du 22 décembre 2011.

DCL a comptabilisé sur l'exercice 2013 une charge de 5.3 millions d'euros suite à régularisation liée à l'application de l'avenant relative à l'exercice fiscal 2012, à la suite du calcul définitif de l'impôt.

Lettre de confort accordée par Dexia Crédit Local à Dexia Kommunalbank Deutschland

Une lettre de confort a été accordée par Dexia Crédit Local en faveur de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland AG, par laquelle Dexia Crédit Local s'engage à veiller en permanence à ce que Dexia Kommunalbank Deutschland respecte ses engagements financiers et ses obligations vis-à-vis du régulateur allemand.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 février 2011.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2013.

Convention de prêt octroyé par Dexia Crédit Local à Dexia Holdings Inc.

Dexia Crédit Local a octroyé en date du 14 juin 2011 une ligne de crédit supplémentaire de 500 millions d'USD, à 5 ans, à Dexia Holdings Inc (« **DHI** »), au taux de marché, les intérêts n'étant payables que dans le cas où Dexia Holdings Inc. serait bénéficiaire.

Le remboursement de ce prêt est prévu in fine au 15 juin 2016. Le taux de rémunération annuel est fixé à LIBOR USD + 2,50%, calculé sur une base de 360 jours. En cas de défaut de paiement, un taux d'intérêt additionnel de 2 % sera appliqué sur le montant de l'impayé.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration en date du 12 mai 2011.

DCL a perçu un produit de 4.6 millions d'USD sur l'exercice 2013 au titre de ces prêts. Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local prête à sa filiale 316 millions d'USD.

Convention de prêt de Dexia Crédit Local à Dexia SA et lettre de confort de Dexia SA à Dexia Crédit Local

Dans le cadre du financement des pertes liées aux cessions du portefeuille de Financial Product, il a été proposé que Dexia Crédit Local prête 5,75 milliards d'euros à Dexia SA, sous réserve de l'octroi par Dexia SA d'un engagement de support vis-à-vis de Dexia Crédit Local.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 4 août 2011.

Au 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local prête un montant de 415 millions d'euros et emprunte 69 millions d'euros à Dexia SA.

En 2013, DCL a enregistré au titre de ces prêts un produit d'intérêts de 3.4 millions d'euros et au titre des emprunts une charge d'intérêt de 6 millions d'euros.

Protocole de négociation entre la Caisse de Dépôts et Consignations, La Banque Postale, Dexia SA et Dexia Crédit Local

Votre conseil d'Administration a approuvé en date du 20 octobre 2011 un protocole d'accord sur les principes qui ont été arrêtés dans le cadre de la restructuration du Groupe. Les principaux éléments de ce protocole ont été les suivants :

- Structure de la transaction envisagée :
 - Changement d'actionariat de Dexia Municipal Agency (« **DMA** ») ;
 - Création d'une joint-venture entre la Caisse de Dépôts et Consignations (« **CDC** ») et La Banque Postale (« **LBP** ») à vocation commerciale et destinée à l'origination de prêts pour les collectivités locales ;
- Prix ;
- Garanties apportées par Dexia Crédit Local ;
- Mécanismes permettant de diminuer les liquidités mobilisées par Dexia ;
- Opérations préalables à la réalisation de la transaction ;
- Principes régissant la période de transition ;
- Concession d'un engagement de non concurrence.

Cette convention a pris fin par les cessions effectives de DMA (nouvellement Caisse française de financement local « **CAFFIL** ») le 31 janvier 2013 et celle de la société de financement local (« **SFIL** ») le 28 janvier 2013.

Présentation générale

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 7 mai 2013, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2013.

Convention d'utilisation par Dexia Crédit Local des créances des filiales en collatéral

Afin de réduire le besoin de financement de Dexia Crédit Local, il a été décidé de mobiliser les actifs de Dexia Crédit Local et de ses filiales actuellement non utilisés, dans les modes de financement sécurisés, en collatéral de financement ou d'émissions garanties par les États.

La mobilisation des actifs des filiales a été réalisée par Dexia Crédit Local aux conditions de marché tout au long de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, les actifs concernés, soit un total de 9,5 milliards d'euros, se composent de :

- 6,7 milliards d'euros de créances chez Dexia Crédit Local ;
- 2,3 milliards d'euros de créances chez Dexia Sabadell ;
- 584 millions d'euros de créances des filiales de crédit-bail de DCL.

Ces opérations, autorisées par votre conseil d'administration du 23 février 2012, n'ont pas donné lieu à la signature de conventions formalisées.

Avenant mettant un terme à la convention de garantie de Dexia SA sur les titres grecs détenus par Dexia Crédit Local.

Cet avenant a été conclu le 20 février 2013. Il met fin à la garantie donnée par Dexia SA sur les titres grecs détenus par Dexia Crédit Local à la date effective du 27 décembre 2012.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Convention de garantie des États

Le 28 décembre 2012, la Commission Européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012. Cette validation s'est traduite par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de 85 milliards d'euros, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

La commission de garantie sur les encours de dettes émises sera calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base auparavant dans le cadre de la garantie temporaire.

Au titre de l'exercice 2013, le coût pour Dexia Crédit Local de la garantie s'est élevé à 154 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Avenant à la convention d'intégration fiscale entre Dexia Etablissement Stable Paris et Dexia Crédit Local

L'avenant fait suite aux nouvelles dispositions fiscales françaises, relatives notamment au mécanisme des reports déficitaires et au traitement des abandons de créances.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 2 août 2012 et a été signée en date du 14 septembre 2012.

Apport en garantie dans le cadre de la cession de Denizbank par DSA

Dans le cadre de la cession de Denizbank finalisée le 28 septembre 2012, Dexia Crédit Local a accordé à Sberbank, en date du 28 septembre 2012, certaines sûretés afin de garantir la bonne exécution par les vendeurs (à savoir Dexia SA et Dexia Participations Belgique SA) de certaines obligations de paiement découlant du Sale and Purchase Agreement. Ces sûretés représentent un encours total de 470 millions d'euros. En cas de mise en jeu de la garantie, le montant maximal susceptible d'être appelé est de 15 % du prix de cession, correspondant au nominal et aux intérêts courus des emprunts subordonnés. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 septembre 2012.

La garantie n'ayant pas été appelée, cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2013.

Avenant mettant un terme à la convention relative aux engagements pris par Dexia SA sur la filiale Dexia Holdings Inc.

Cet avenant, signé le 20 février 2013, a mis fin en date du 27 décembre 2012 à l'engagement pris par Dexia SA sur la filiale DHL.

Cet engagement était relatif à l'accord donné par DSA d'octroyer à DCL une option de vente sur les titres de DHL.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Convention relative au rachat du portefeuille de Dexia BIL par Dexia Crédit Local.

Cette convention prévoyait le rachat du portefeuille « legacy » de Dexia BIL dans le cadre du projet de cession de Dexia BIL par Dexia SA.

Au cours de l'exercice 2012, DCL a acquis un portefeuille de 7,7 milliards d'euros, avec une décote de 1,2 milliard d'euros. En 2013, DCL Dublin a acquis à la BIL le prêt Electricity Authority of Cyprus pour 2,4 millions d'euros, sans décote.

Protocole d'intentions entre l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Postale, Dexia SA et Dexia Crédit Local.

Ce protocole d'intentions s'inscrit dans le prolongement du protocole de négociation autorisé par le conseil d'administration du 20 octobre 2011 et de l'accord de principe présenté lors du conseil d'administration du 13 février 2012.

Ce protocole a fait partie intégrante du dossier destiné à alimenter la notification par les États du plan de restructuration de Dexia à la Commission Européenne.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mars 2012 et a été signée en date du 16 mars 2012 et a pris fin par les cessions effectives de DMA et SFIL en janvier 2013.

Contrat de cession des actions de DMA

Le contrat de cession par DCL à SFIL des actions de DMA (100 % des actions détenues par DCL) a été signé en date du 31 janvier 2013.

Le prix de vente de Dexia Municipal Agency a été fixé à 1 euro. La valeur des titres de participation DMA (100 %) a été portée à 0 dans les comptes annuels de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2012. Le résultat 2012 de Dexia Municipal Agency est par ailleurs acquis au cessionnaire.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013.

Présentation générale

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

DCL a enregistré une charge de 216 milliers d'euros sur 2013 au titre des frais de cession.

Contrat de cession des actions SFIL

Le contrat de cession des actions de SFIL par DCL à l'État Français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale a été signé en date du 23 janvier 2013 en présence de DMA et de la SFIL, aux fins de permettre aux parties de se prévaloir des articles 8 « Indemnisation » et 9 « Autres engagements des parties » dudit contrat.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013.

DCL a cédé ces actions pour 1 euro en date du 28 janvier 2013.

Accord de résiliation des conventions conclues entre DCL et DMA

En date du 31 janvier 2013, DMA et DCL ont signé un accord par lequel elles conviennent de la résiliation des conventions suivantes :

- la convention de gestion signée en date du 30 septembre 1999 entre Dexia Municipal Agency et Dexia Crédit Local, étant précisé que les contentieux font l'objet d'une convention ad hoc ;
- la convention de compte courant, ainsi que les onze accords de financement ferme et irrévocable conclus entre DCL (prêteur) et DMA (emprunteur) en date des 12 janvier, 13 février, 9 mars, 4 avril, 25 mai, 1^{er} juin, 24 juillet, 30 août, 1^{er} octobre, 2 novembre et 6 décembre 2012, et le contrat de prêt entre DCL et DMA ;
- la déclaration de soutien ou de support financier émise par DCL en date du 16 septembre 1999 en faveur de DMA.

Aucune indemnité ne sera due de part et d'autre au titre de la résiliation de ces conventions.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'impact au cours de l'exercice 2013.

Convention de gestion des contentieux liés aux prêts litigieux

En date du 31 janvier 2013, DMA, DCL et la SFIL ont signé une convention de gestion des contentieux relatifs aux prêts litigieux. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion de toutes les procédures contentieuses judiciaires (autres que pénales) et administratives relatives aux prêts inscrits au bilan de DMA à la date de cession des actions de la SFIL jusqu'à l'échéance de l'ensemble des prêts.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2013.

Convention de sortie de Dexia Municipal Agency du groupe d'intégration fiscale irlandais formé avec Dexia Crédit Local

En date du 31 janvier 2013, DCL a signé avec DMA une convention de sortie de la convention fiscale irlandaise de DMA, qui en précise les modalités financières.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013.

DCL Dublin a enregistré un produit de 3.3 millions d'euros au titre du paiement de l'impôt par DMA Dublin.

Acte de délégation

En date du 31 janvier 2013, DCL a signé avec DMA, la SFIL et la CDC un acte précisant les délégations ayant été mises en place afin de réaliser les opérations relatives :

- à la cession des actions de la SFIL ;
- aux prêts consentis par la CDC à la SFIL pour les besoins de l'activité de DMA ;
- à la convention de crédit mise en place entre DMA et la SFIL en date du 31 janvier 2013 ;
- au remboursement à la CDC d'un certificat de dépôt émis par DCL dans le cadre du préfinancement de l'acquisition de la SFIL.

Cet acte a été autorisé par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Pascal COLIN

Charlotte VANDEPUTTE

Franck BOYER

Virginie CHAUVIN






Présentation générale
Rapport de gestion
Gouvernance et contrôle interne
Comptes consolidés
Comptes sociaux
Assemblée générale
Renseignements de caractère général

Propositions de résolutions à l'assemblée générale du 13 mai 2014

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un résultat déficitaire de EUR -25 026 742,99 euros.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39.4 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 45 018,70 ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu de la perte pour l'exercice 2013.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR 904 073 679.

Troisième résolution : approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Quatrième résolution : quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution : quitus au directeur général et aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve au directeur général ainsi qu'aux directeurs généraux délégués de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement la perte de l'exercice s'élevant à EUR -25 026 742,99 sur le compte de report à nouveau.

A l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera négatif de EUR -1 193 118 355,27.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Septième résolution : certification des comptes

L'assemblée générale ordinaire, pour l'application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- Monsieur Hervé Hélias et Madame Virginie Chauvin, associés, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- Monsieur José-Luis Garcia et Madame Charlotte Vandeputte, associés, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Présentation générale

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Huitième résolution : avis sur la rémunération attribuée à Karel De Boeck

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Karel De Boeck, au titre de son mandat d'administrateur, Directeur Général, figurant dans le rapport annuel valant document de référence, au chapitre 2.1. Rémunération du directeur général et des directeurs délégués, présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution : avis sur la rémunération attribuée à Alain Clot

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Alain Clot, au titre de son mandat d'administrateur, Directeur Général Délégué, jusqu'au 31 décembre 2013, figurant dans le rapport annuel valant document de référence, au chapitre 2.1. Rémunération du directeur général et des directeurs délégués, présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution : avis sur la rémunération attribuée à Claude Piret

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Claude Piret, au titre de son mandat d'administrateur, Directeur Général Délégué, figurant dans le rapport annuel valant document de référence, au chapitre 2.1. Rémunération du directeur général et des directeurs délégués, présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution : avis sur la rémunération attribuée à Philippe Rucheton

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Philippe Rucheton, au titre de son mandat d'administrateur, Directeur Général Délégué, jusqu'au 31 décembre 2013, figurant dans le rapport annuel valant document de référence, au chapitre 2.1. Rémunération du directeur général et des directeurs délégués, présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution : ratification de la décision de cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration du 6 août 2013 de coopter Patrick Bernasconi en qualité d'administrateur en son nom propre, en remplacement de la Fédération Nationale des Travaux Publics, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Treizième résolution : ratification de la décision de cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration du 6 août 2013 de coopter Marleen Willekens en qualité d'administrateur, en remplacement de Jean-Pierre Brunel, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Présentation
généraleRapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

Quatorzième résolution : ratification de la décision de cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration du 13 décembre 2013 de coopter Pierre Vergnes en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Rucheton, et ce, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quinzième résolution : renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide :

- de renouveler, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars ;
- de renouveler, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le mandat de commissaire aux comptes titulaire Deloitte & Associés ;
- de renouveler Monsieur Charles de Boisriou et BEAS en qualité de commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes ont fait savoir par avance à la société qu'ils accepteraient le renouvellement de ces mandats.

Seizième résolution : avis sur l'enveloppe globale des rémunérations

En application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 dudit Code durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et qui s'élève à EUR 6.815.083 (rémunération fixe et primes éventuelles).

Cette enveloppe couvre ainsi les rémunérations versées en 2013 aux dirigeants de la société et autres membres du personnel de la société et ses filiales (internationales) considérés, conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble du groupe Dexia, comme ayant une incidence significative sur le profil de risque du groupe de par leur fonction et/ou le niveau de leur rémunération.

Cette enveloppe comprend la rémunération du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués, qui leur est octroyée exclusivement par Dexia SA au titre de leur mandat au sein de la société mère.

Dix-septième résolution : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

226	Informations juridiques et administratives
229	Contrôleurs légaux
230	Document de référence - Attestation du responsable
231	Tableau des correspondances

Renseignements de caractère général

Informations juridiques et administratives

1. Concernant la société

Histoire de la société	Dexia Crédit Local était l'une des trois principales entités du groupe Dexia, le groupe financier franco-belge formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique (établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux). Dexia Crédit Local est, dans le cadre de la profonde restructuration du groupe et de la mise en œuvre du plan révisé de résolution ordonnée du groupe, la principale filiale du groupe Dexia SA. En application de ce plan, plusieurs filiales opérationnelles de Dexia Crédit Local telles que SFIL, Sofaxis et Domiserve, ont été cédées au cours de l'année 2013.
Raison sociale Nom commercial	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que figurant dans ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
Pays d'origine Constitution Durée de vie	Le pays d'origine de la société est la France. Elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
Numéro d'enregistrement	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
Siège social	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour Dexia La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1 ^{er} mars 2007.
Forme juridique Législation régissant l'activité	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
Objet social	<p>La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ;• pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ;• recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ;• conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ;• émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent. <p>À cet effet, elle peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• créer des filiales ;• détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;• constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article. <p>Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.</p>
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices	<p>Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires.</p> <p>L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.</p> <p>En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.</p> <p>Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration.</p> <p>Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).</p>	Présentation générale
Assemblées générales	<p>Convocation</p> <p>Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.</p> <p>La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.</p> <p>Droit d'admission aux assemblées</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.</p> <p>Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.</p> <p>Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.</p> <p>Droit de vote</p> <p>Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.</p>	Rapport de gestion
Lieu de consultation des documents Responsables de l'information	<p>Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à :</p> <p>Monsieur Johan Bohets, secrétaire général (01.58.58.58.70)</p> <p>Monsieur Pierre Vergnes, directeur général délégué (01.58.58.58.60).</p>	Gouvernance et contrôle interne
		Comptes consolidés
		Comptes sociaux
		Assemblée générale

2. Concernant les perspectives de la société⁽¹⁾

Présentation générale	Rapport de gestion	Gouvernance et contrôle interne	Comptes consolidés	Comptes sociaux	Assemblée générale	Renseignements de caractère général
Événements récents						
<p>Malgré les progrès importants accomplis par le groupe Dexia depuis fin 2008 afin de réduire les profonds déséquilibres financiers qui l'avaient alors fragilisé, 2011 avait représenté pour le groupe un tournant très difficile du fait de la nouvelle dégradation des marchés. L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avait alors remis en cause les hypothèses sous-jacentes et la bonne fin du plan de transformation initial mis en place en 2008. Pour faire face à cet environnement détérioré, le groupe Dexia a annoncé et mis en œuvre, dès octobre 2011, un plan de résolution ordonnée de ses activités afin d'éviter une dégradation rapide de sa situation de liquidité et la matérialisation d'un risque systémique pour les États belges et français ainsi que pour l'ensemble du secteur bancaire européen.</p> <p>Ce plan de résolution ordonnée, qui prévoit la gestion en extinction des actifs du groupe, repose essentiellement sur deux volets : la cession des principales entités opérationnelles de Dexia et la mise en place d'une garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois. Ce plan a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de EUR 5,5 milliards de Dexia SA ainsi que la mise en place d'un schéma de garantie de liquidité tripartite octroyé par les États belge, français et luxembourgeois.</p> <p>Conformément à ses engagements, le groupe a initié dès la fin 2011 la cession de ses principales franchises commerciales. Au cours des années 2011 et 2012, Dexia a notamment cédé Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, DenizBank et RBC Dexia Investor Services.</p> <p>L'année 2013 a vu la poursuite de ce processus de cessions, avec en particulier la vente de la Société de Financement Local (SFIL) à l'État français, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale en janvier 2013. Début 2014, Dexia a annoncé la cession de Dexia Asset Management et de sa participation dans Popular Banca Privada, finalisant ainsi le plan de cessions prévu dans le cadre de son plan de résolution ordonnée.</p> <p>Parallèlement, le 24 janvier 2013, les États belge, français et luxembourgeois ont accordé une garantie de financement à hauteur de EUR 85 milliards à Dexia Crédit Local, permettant au groupe de se refinancer sur les marchés et de réduire son coût de financement au cours de l'année.</p> <p>Enfin, le groupe a initié en 2013 un projet d'entreprise visant à adapter sa structure opérationnelle et son organisation à sa nouvelle mission de gestion de ses actifs résiduels. La mise en œuvre de ce projet d'entreprise, qui se poursuivra sur les années à venir, permettra de dégager des gains d'efficacité, de bénéficier de plus de flexibilité et de disposer d'une structure résiliente.</p>						
Perspectives						
<p>Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent Document de Référence, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local en particulier poursuivront la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Dexia Crédit Local n'a plus d'activité commerciale sur les marchés sur lesquels il était présent, dont le financement du secteur public français. Après avoir cédé la majeure partie de ses franchises commerciales, le groupe se concentre désormais sur la gestion en extinction de ses encours résiduels, en utilisant le mécanisme de garantie des États susvisés, et sur la désensibilisation des crédits structurés sensibles.</p>						
Contrôle						
Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.						
Procédures judiciaires et d'arbitrage						
Référence est faite au texte figurant en pages 40 à 43 du présent document de référence au sujet des litiges.						
Changement significatif						
Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, le groupe Dexia a poursuivi la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée. Dans ce cadre, il a notamment procédé à la cession de certaines de ses franchises commerciales.						
Contrats importants						
La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.						

(1) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macro-économique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

Contrôleurs légaux

Les commissaires aux comptes qui certifient les comptes au 31 décembre 2013 de Dexia Crédit Local ainsi que leurs suppléants sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
<p>• Mazars (renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans) Société représentée par Franck Boyer et Virginie Chauvin, associés Exaltis - 61, rue Henri-Régnault - 92075 La Défense Cedex</p>	<p>• Charles de Boisriou (nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans) Exaltis - 61, rue Henri-Régnault - 92075 La Défense Cedex</p>
<p>• Deloitte et Associés (nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans) Société représentée par Pascal Colin et Charlotte Vandeputte, associés. 185, avenue Charles-de-Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>	<p>• BEAS (nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008, pour une durée de six ans) Société représentée par Mireille Berthelot, associée. 7-9, villa Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>

en milliers d'EUR	31/12/12				31/12/13			
	Mazars	%	Deloitte	%	Mazars	%	Deloitte	%
Prestations d'audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 299	99,09 %	2 340	98,40 %	2 329	100,00 %	1 988	98,17 %
• Missions accessoires	21	0,91 %	38	1,60 %	0	0,00 %	38	1,88 %
Sous-total	2 320	100,00 %	2 378	100,00 %	2 329	100,00 %	2 025	100,00 %
Autres prestations								
• Juridique, fiscal, social	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Audit interne	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
• Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit)	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Sous-total	0	0,00 %						
TOTAL	2 320	100,00 %	2 378	100,00 %	2 329	100,00 %	2 025	100,00 %

Présentation générale

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

Document de référence – Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est :

Karel De Boeck, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Karel De Boeck, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 174 et 212 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2011 et 2012, respectivement en pages 185 et 226 du document de référence 2011 et en pages 190 et 230 du document de référence 2012.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2012 et aux comptes annuels et consolidés 2011 contiennent des observations.

Pour l'exercice 2013, la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels et la note 1 § 1.1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés rappellent que les comptes annuels et consolidés de Dexia Crédit Local ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

La note 1 de l'annexe (notamment § 1.1.6 et 1.1.7) des comptes consolidés expose les modalités d'application de la norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur.

La note 1 de l'annexe (§ 1.1.21) des comptes consolidés est relative à l'application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel.

Fait à La Défense, le 28 avril 2014

Karel De Boeck
Directeur général

Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Identification des personnes responsables	230
1.2 Attestation des personnes responsables	230
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Identification des contrôleurs légaux	229
2.2 Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	229
3. Facteurs de risque	11 à 14 / 25 à 43 / 78 à 81 / 156 à 172
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	
4.1.1 Raison sociale et nom commercial	226
4.1.2 Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	226
4.1.3 Date de constitution et durée de vie	226
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	226
4.1.5 Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	228
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales catégories de services fournis	6 / 15 à 21
5.1.2 Nouveau produit ou nouvelle activité	Néant
5.1.3 Principaux marchés	6
5.1.4 Justification du positionnement concurrentiel déclaré	Néant
6. Organigramme	
6.1 Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	6 / 8 / 226
6.2 Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	8 / 22
7. Information sur les tendances	
7.1 Détails de la détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	6 / 9 à 10 / 11 à 14 / 113 à 114 / 181 à 182
7.2 Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 / 9 à 10 / 11 à 14 / 113 à 114 / 181 à 182 / 228
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant
9. Organes d'administration et de direction	
9.1 Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	56 à 58
9.2 Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	64
10. Principaux actionnaires	
10.1 Identité des actionnaires directs et indirects	8 / 22
– nature du contrôle	Néant
– mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	

Présentation générale

Rapport de gestion

Gouvernance et contrôle interne

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Assemblée générale

Renseignements de caractère général

		Pages
	10.2	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle
	11.	Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
	11.1	Informations financières historiques Documents de référence 2011* et 2012**
	11.2	États financiers
		Comptes consolidés 15 à 19 / 88 à 173
		Comptes annuels 20 à 21 / 178 à 211
	11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles
	11.3.1	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 174 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels 212
	11.3.2	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires 4 à 60 / 64 à 83 / 220 à 222 aux comptes
	11.3.3	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers Néant
	11.4	Date des dernières informations financières
	11.4.1	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées Année 2013
	11.5	Informations financières intermédiaires
	11.5.1	Informations trimestrielles et semestrielles Néant Vérification des informations financières intermédiaires Néant
	11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage 40 à 43 / 228
	11.7	Changement significatif de la situation financière 9 à 10 / 11 à 14 / 228
	12.	Contrats importants 228
	13.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts Néant
	14.	Documents accessibles au public
		Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document 227 d'enregistrement

* En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 185 et 226 du document de référence 2011 (déposé le 5 avril 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 12-0287).

** En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 190 et 230 du document de référence 2012 (déposé le 3 avril 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 13-0275).

Présentation
généraleRapport
de gestionGouvernance et
contrôle interneComptes
consolidésComptes
sociauxAssemblée
généraleRenseignements
de caractère général

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour Dexia - La Défense 2
92913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 1 286 032 212 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

